

RAPPORT SUR LES RISQUES

2022

PILIER 3 2021

SOMMAIRE

1	RÉSUMÉ DU PROFIL DE RISQUE DU GROUPE	3	9	RISQUE DE MARCHÉ	199
1.1	Profil de solidité financière	4	9.1	Organisation de la gestion du risque de marché	200
1.2	Risques de crédit et de contrepartie	6	9.2	Dispositif de suivi du risque de marché	201
1.3	Risque opérationnel	7	9.3	Principales mesures du risque de marché	202
1.4	Risque de marché	8	9.4	Expositions pondérées et exigences de fonds propres	210
1.5	Risque de liquidité	9	9.5	Valorisation des instruments financiers	212
1.6	Risques structurels	9	9.6	Informations quantitatives complémentaires sur le risque de marché	213
1.7	Opérations significatives en 2021	10			
1.8	indicateurs clés	10			
2	FACTEURS DE RISQUE	13	10	RISQUE OPÉRATIONNEL	215
2.1	Typologie des risques	14	10.1	Organisation de la gestion du risque opérationnel	216
2.2	Facteurs de risque	15	10.2	Dispositif de suivi du risque opérationnel	219
			10.3	Mesure du risque opérationnel	221
			10.4	Expositions pondérées et exigences de fonds propres	223
			10.5	Assurances du risque opérationnel	224
3	DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	29	11	RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE	225
3.1	Adéquation des dispositifs de gestion des risques	30	11.1	Organisation de la gestion des risques structurels de Taux et de change	226
3.2	Appétit pour le risque	30	11.2	Risque structurel de taux	227
3.3	Cadre général de l'appétit pour le risque	34	11.3	Risque structurel de change	230
3.4	Organisation de la gestion des risques	37			
4	CONTRÔLE INTERNE	45	12	RISQUE DE LIQUIDITÉ	231
4.1	Cadre d'exercice	46	12.1	Objectifs et principes de gestion	232
4.2	Contrôle de la production comptable et réglementaire et de la publication des données financières et de gestion	50	12.2	Mise en œuvre opérationnelle	232
			12.3	Gouvernance	233
			12.4	Actifs grevés et non grevés (<i>asset encumbrance</i>)	234
			12.5	Réserve de liquidité	238
			12.6	Ratios réglementaires	238
			12.7	Bilan échéancé	243
5	GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	53	13	RISQUE DE NON-CONFORMITÉ, LITIGES	247
5.1	Cadre réglementaire	54	13.1	Conformité	249
5.2	Pilotage du capital	55	13.2	Litiges	254
5.3	Champ d'application – Périmètre prudentiel	56			
5.4	Fonds propres	60	14	RISQUE DE MODÈLE	255
5.5	Expositions pondérées et exigences de fonds propres	64	14.1	Dispositif de suivi du risque de modèle	256
5.6	Ratios TLAC et MREL	66			
5.7	Ratio de levier	67	15	RISQUE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	257
5.8	Ratio de contrôle des grands risques	68	15.1	Gestion du risque d'assurance	258
5.9	Ratio de conglomérat financier	68	15.2	Modélisation du risque d'assurance	258
5.10	Informations quantitatives complémentaires sur le capital et l'adéquation des fonds propres	69			
6	RISQUE DE CRÉDIT	89	16	AUTRES RISQUES	259
6.1	Dispositif de suivi et de surveillance du risque de crédit	90	16.1	Risques de capital investissement	260
6.2	Couverture du risque de crédit	92	16.2	Risque de valeur résiduelle	261
6.3	Dépréciations	94	16.3	Risques stratégiques	261
6.4	Mesure des risques et notations internes	95	16.4	Risques environnementaux et sociaux	261
6.5	Informations quantitatives	116	16.5	Risque de conduite	262
6.6	Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit	144			
7	RISQUE DE CONTREPARTIE	165	17	RESPONSABLE DU RAPPORT SUR LES RISQUES PILIER 3	263
7.1	Détermination des limites et cadre de surveillance	166	17.1	Responsable du Rapport sur les risques Pilier 3	264
7.2	Atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché	167	17.2	Attestation du responsable du Rapport sur les risques Pilier 3	264
7.3	Mesures de risques de contrepartie	169			
7.4	Informations quantitatives	171			
8	TITRISATION	181	18	ANNEXES	265
8.1	Titrisations et cadre réglementaire	182	18.1	Table de concordance du Pilier 3	266
8.2	Méthodes comptables	183	18.2	Index des tableaux du Rapport sur les risques	267
8.3	Cas particuliers des entités structurées	184	18.3	Tableau de passage des catégories d'expositions	271
8.4	Gestion des risques liés aux titrisations	184	18.4	Tableau des sigles	272
8.5	Activités de titrisation de Société Générale	186			
8.6	Traitement prudentiel des positions de titrisation	192			

RAPPORT SUR LES RISQUES

2022

PILIER 3 2021

ABRÉVIATIONS COURANTES

Millions d'euros : M EUR/**Milliards d'euros** : Md EUR/**ETP** : Effectifs en équivalent temps plein
Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1

RÉSUMÉ DU PROFIL DE RISQUE DU GROUPE

Dans le cadre de la fixation de son Appétit pour le Risque, Société Générale recherche un développement durable fondé sur un modèle de banque diversifié et équilibré avec un ancrage européen fort et une présence mondiale ciblée sur quelques domaines d'expertises

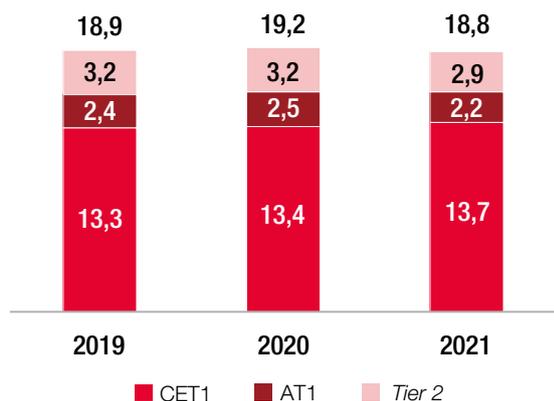
métiers fortes. Le Groupe vise aussi à entretenir avec sa clientèle des relations de long terme bâties sur une confiance méritée, et à répondre de manière responsable aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.

1.1 PROFIL DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

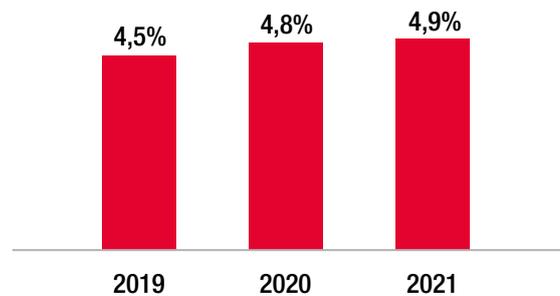
Le Groupe recherche une rentabilité durable, en s'appuyant sur un profil de solidité financière robuste, cohérent avec son modèle de banque diversifié. En matière de ratios financiers⁽¹⁾, le Groupe calibre ses objectifs pour assurer une marge de sécurité suffisante par rapport aux exigences réglementaires. Au 31 décembre 2021, le ratio CET1 du Groupe s'établit à 13,7% contre 13,4% fin 2020, largement au-dessus de l'exigence réglementaire s'établissant à 9,02% (seuil « MDA » - *Maximum Distributable Amount*, calculé au 1er janvier 2022).

Au 31 décembre 2021, le ratio de levier du Groupe s'élève à 4,9%, tenant compte d'un montant de capital *Tier 1* de 57,9 milliards d'euros rapporté à une exposition de levier de 1 189 milliards d'euros (contre 4,8% au 31 décembre 2020, avec 56,2 milliards d'euros et 1 179 milliards d'euros respectivement).

RATIOS DE SOLVABILITÉ (EN %)



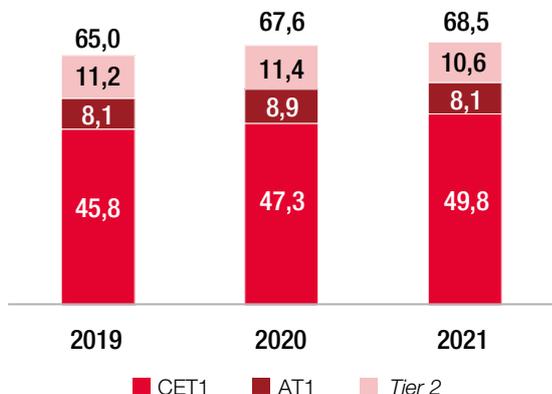
RATIO DE LEVIER



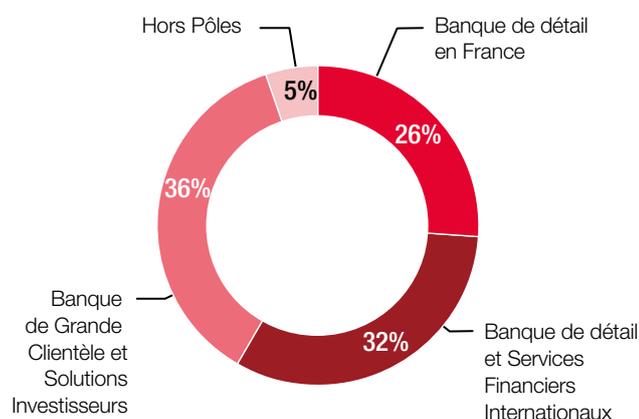
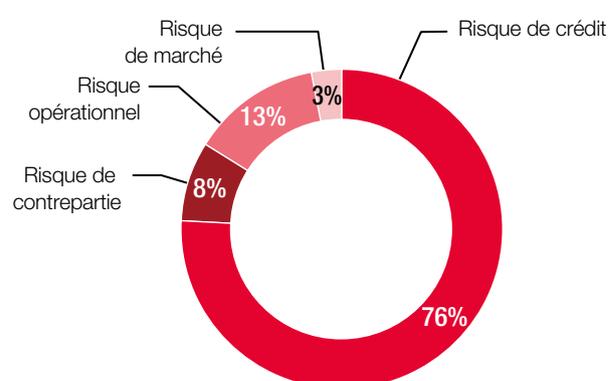
Par ailleurs, le Groupe présente au 31 décembre 2021 un ratio TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) de 29,2% des expositions pondérées (contre 28,6% au 31 décembre 2020, pour une exigence réglementaire de 19,5% à fin 2021).

Concernant son profil de risque, le Groupe présente une répartition équilibrée des expositions pondérées (*Risk-weighted assets - RWA*) entre ses pôles Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (36% au 31 décembre 2021), Banque de détail et Services Financiers Internationaux (33% au 31 décembre 2021), Banque de détail en France (26% au 31 décembre 2021) et Hors pôles (5% au 31 décembre 2021). En termes d'évolution, les expositions pondérées du Groupe s'établissent à 363 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 352 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit une hausse de +3%, principalement portée par le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux.

COMPOSITION DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE (EN MD EUR)



(1) Les ratios prudentiels de solvabilité et de levier indiqués ainsi que les montants de capital réglementaire et de RWA prennent ici en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 de 13,55% à fin 2021 sans phasage, soit un effet phasage de +16 pb).

RWA PAR PÔLE (TOTAL RWA AU 31.12.2021 : 363 MD EUR VS. 352 MD EUR AU 31.12.2020)**RWA PAR TYPE DE RISQUE (TOTAL RWA AU 31.12.2021 : 363 MD EUR VS. 352 MD EUR AU 31.12.2020)****TABLEAU 1 : VENTILATION PAR PÔLE DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES PAR TYPE DE RISQUE (31.12.2021 ET 31.12.2020)**

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 31.12.2021
Banque de détail en France	91,8	0,1	3,7	95,5
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	112,1	0,1	5,5	117,7
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	89,3	11,5	30,3	131,2
Hors Pôles	11,7	0,0	7,3	19,0
Groupe	304,9	11,6	46,8	363,4

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 31.12.2020
Banque de détail en France	94,4	0,1	4,4	98,9
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	102,3	0,1	5,6	108,0
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	79,0	15,0	31,9	125,9
Hors Pôles	11,6	0,2	7,3	19,1
Groupe	287,3	15,3	49,2	351,9

Par ailleurs, le Groupe présente ses entités structurées non consolidées en Note 2.4 des Etats financiers du Document d'Enregistrement Universel 2022. Les transactions intra-groupe sont encadrées par un processus d'octroi de crédit respectant différents

niveaux de délégations au sein des *Business Units*, de la Direction des risques et de la Direction financière. Les dispositifs de gestion et d'encadrement des risques structurels des entités sont également soumis à la Direction financière et à la Direction des risques.

1.2 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Les expositions pondérées au titre du risque de crédit et du risque de contrepartie représentent le principal risque du Groupe avec un montant d'expositions pondérées des risques (RWA) de 304,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit 84% du total des RWA. Ces expositions pondérées ont augmenté de 6% par rapport au 31 décembre 2020 et reposent principalement sur l'approche en modèle interne (63% des RWA risques de crédit et de contrepartie). Cette hausse s'explique principalement par une croissance de l'activité (+18 milliards d'euros), principalement localisée sur l'activité *Global Banking* et par un effet change (+5 milliards d'euros), principalement lié à l'appréciation du dollar américain et de la couronne tchèque face à l'euro, compensés partiellement par une amélioration de la qualité globale des actifs (-1 milliard d'euros).

Le portefeuille de crédit présente un profil diversifié. Au 31 décembre 2021, l'exposition aux risques de crédit et de contrepartie représente un montant d'EAD de 1 079 milliards d'euros, en hausse (+8%) par rapport à fin 2020, portée notamment par la hausse des expositions « Entreprises ». La répartition du portefeuille entre principales catégories de clientèle est équilibrée : clientèles Entreprises (31%), Souverains (28%), Clientèle de détail (19%), Établissements (11%) et Autres (11%).

En termes de décomposition géographique du portefeuille, l'exposition aux pays émergents reste limitée : l'exposition du Groupe

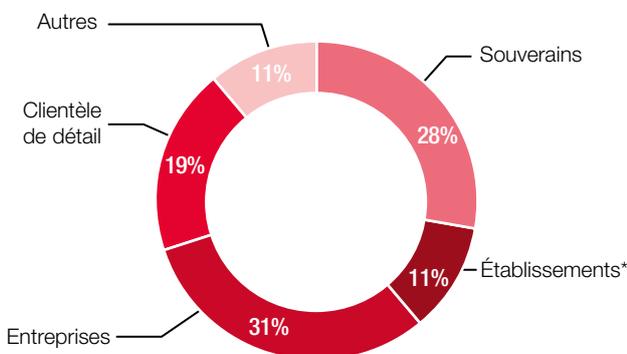
porte à hauteur de 67% sur l'Europe de l'Ouest (dont 46% sur la France) et à hauteur de 14% sur l'Amérique du Nord. En termes sectoriels, seul le secteur Activités financières représente plus de 10% des expositions Entreprises du Groupe, suivi par les secteurs Activités immobilières et Services aux entreprises.

Concernant plus particulièrement le risque de contrepartie, l'exposition représente un montant d'EAD de 144 milliards d'euros, augmente (+15%) par rapport à fin 2020, liée à la hausse importante sur les expositions Établissements et dans une moindre mesure sur les expositions Entreprises.

Au 31 décembre 2021, l'EAD sur la Russie représente 1,7% des expositions aux risques de crédit et de contrepartie du Groupe, soit 18,6 milliards d'euros (dont 15,4 milliards d'euros sur sa filiale Rosbank et 3,2 milliards d'euros d'expositions off-shore essentiellement constituées d'opérations mises en place dans le cadre des activités de financement de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs)⁽¹⁾.

(Voir détail en chapitre 6 « Risque de crédit » et chapitre 7 « Risque de contrepartie ».)

VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITIONS AU 31.12.2021 ENGAGEMENTS BILAN ET HORS BILAN (SOIT 1 079 MD EUR D'EAD) - RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

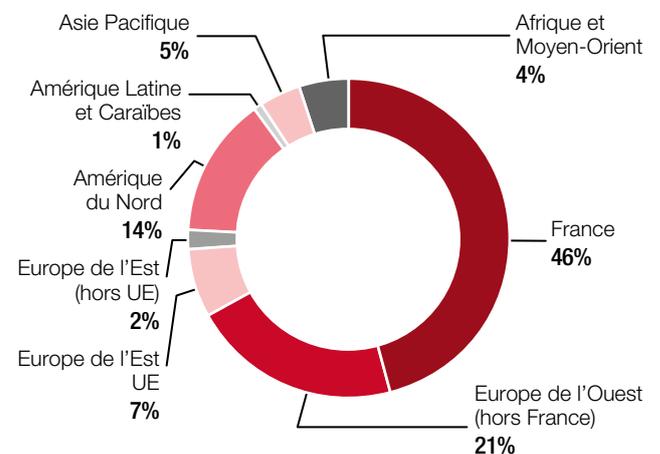


* Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

Concernant la charge nette du risque du Groupe, elle s'élève en 2021 à -0,7 milliards d'euros, en baisse de -79% par rapport à 2020. Le coût du risque est ainsi en forte baisse par rapport à 2020, du fait d'un niveau très faible de coût du risque sur les encours en défaut (stage 3) et des reprises modérées de provisions sur encours sains (stage 1/stage 2) tout en maintenant une politique de provisionnement prudente dans un environnement qui reste marqué par des incertitudes fortes.

Exprimé en points de base (pb), le coût du risque s'établit ainsi à 13 pb pour l'année 2021 contre 64 pb en 2020. Ce coût du risque est en baisse sur les trois piliers Banque de détail en France (5 pb l'année 2021 contre 52 pb pour l'année 2020), Banque de détail et Services Financiers Internationaux (38 pb pour l'année 2021 contre 96 pb pour

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DE L'EAD DU GROUPE AU 31.12.2021 (EAD 31.12.2021 : 1 079 MD EUR VS. 1 004 MD EUR AU 31.12.2020) - RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE



l'année 2020) et Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (5 pb pour l'année 2021 contre 57 pb pour l'année 2020).

Le taux brut de couverture des encours douteux diminue légèrement à 51% au 31 décembre 2021 (contre 52% au 31 décembre 2020), en raison essentiellement de la révision à la baisse des taux de provisionnement sur les encours en défaut des clientèles de particuliers et de professionnels en France, en reflet d'une performance de recouvrement améliorée et de vente de portefeuilles.

(Voir détail en section 6 « Informations quantitatives » du chapitre 6 « Risque de crédit ».)

(1) Voir également la section 2.10 « Événements postérieurs à la clôture » du Document universel d'enregistrement 2022.

TABLEAU 2 : COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DOUTEUX

(En M EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Taux brut d'encours douteux ⁽¹⁾	2,9%	3,3%
Créances douteuses (classées en Étape 3)	16,5	17,0
Provisions Étape 3	8,4	8,8
Taux brut de couverture des encours douteux	51%	52%

(1) Prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques, crédit-bail, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Données du 31.12.2020 retraitées des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9.

TABLEAU 3 : COÛT DU RISQUE

(En pb)

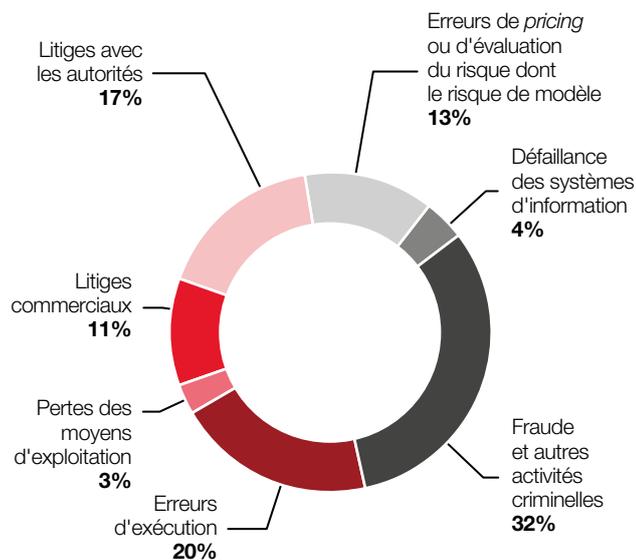
	31.12.2021	31.12.2020
Coût du risque	13	64

1.3 RISQUE OPÉRATIONNEL

Au 31 décembre 2021, les expositions pondérées sur le risque opérationnel représentent 46,8 milliards d'euros, soit 13% des RWA du Groupe, en baisse de -5% par rapport à fin 2020 (49,2 milliards d'euros). Ces expositions pondérées sont déterminées essentiellement en modèle interne (95% du total). Leur variation s'explique

principalement par la mise à jour des analyses de scénarios dont le chiffrage peut évoluer à la baisse pour certaines catégories d'événements de risques opérationnels.

(Voir détail en section 4 du chapitre 10 « Risque opérationnel ».)

PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE EN VALEUR (PÉRIODE 2017-2021)

1.4 RISQUE DE MARCHÉ

Les expositions pondérées au titre du risque de marché sont déterminées essentiellement via des modèles internes (88% du total à fin 2021). Ces expositions pondérées s'établissent à 11,6 milliards d'euros à fin 2021, soit 3% des RWA totaux du Groupe, en baisse de -24% par rapport à fin 2020 (15,3 milliards d'euros).

La baisse des exigences de fonds propres au titre du risque de marché s'explique notamment par la baisse continue de la VaR en 2021 sur

l'ensemble des activités pour atteindre des niveaux historiquement bas au quatrième trimestre, la diminution sur l'IRC et la CRM liée à la réduction des positions sur les instruments de dette par le front office et par la baisse du RWA calculé en approche standard pour le risque d'intérêt.

(Voir détail en chapitre 9 « Risque de marché ».)

VENTILATION DES RWA RISQUE DE MARCHÉ PAR COMPOSANTE AU 31.12.2021 : 11,6 MD EUR VS. 15,3 MD EUR AU 31.12.2020

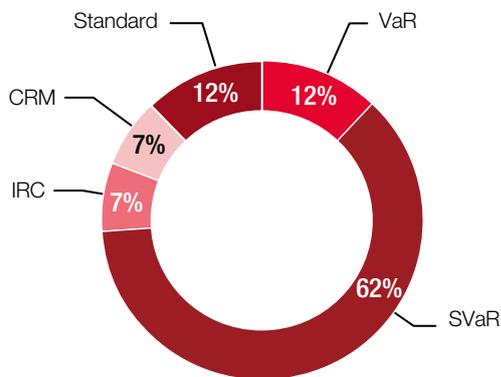


TABLEAU 4 : RISQUE DE MARCHÉ - VAR ET SVAR

(En M EUR)

	2021	2020
VaR (1 jour, 99%) moyenne	15	33
SVaR (1 jour, 99%) moyenne	37	50

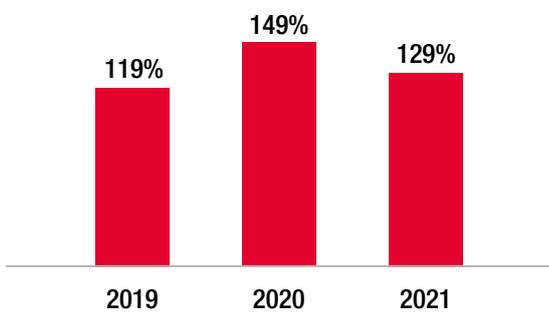
1.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) s'établit à 129% à fin 2021 (contre 149% à fin 2020), correspondant à un surplus de liquidité de 51 milliards d'euros (contre 78 milliards d'euros à fin 2020), par rapport à une exigence réglementaire de 100%. Cette évolution par rapport au 31 décembre 2020 s'explique principalement par une forte activité de la production commerciale conjuguée à une hausse de la consommation des activités de marché impactant l'inventaire titres.

Les réserves de liquidité s'élèvent à 229 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 243 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Cette variation s'explique principalement par une baisse des Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote), partiellement compensée par une hausse des dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires).

(Voir détail en sections 5 et 6 du chapitre 12 « Risque de liquidité ».)

RATIO LCR



1.6 RISQUES STRUCTURELS

Le montant de sensibilité de la valeur du Groupe à une variation de taux de +10 pb s'établit à -20 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre +345 millions d'euros au 31 décembre 2020). La sensibilité de la

marge nette d'intérêt du Groupe sur les trois prochaines années est faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de +10 pb, elle est positive et représente moins de 1% du produit net bancaire.

TABLEAU 5 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DU GROUPE À UNE VARIATION DE TAUX DE +10 PB

(En M EUR)

	Total
Montant de la sensibilité (31.12.2021)	(20)
Montant de la sensibilité (31.12.2020)	345

(Voir détail en section 2 du chapitre 11 « Risques structurels de taux et de change ».)

1.7 OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES EN 2021

Le Groupe a procédé courant 2021 à la cession de sa filiale de gestion d'actifs Lyxor⁽¹⁾. Cette cession s'inscrit dans la stratégie de Société Générale en matière d'épargne, qui consiste à opérer en architecture ouverte et à proposer à ses clients des solutions d'investissement et de gestion d'actifs dans le cadre de partenariats avec des gestionnaires d'actifs externes.

Cette cession a généré une plus-value de cession de 0,4 milliards d'euros ainsi qu'un impact de +18bps sur le ratio CET1 du Groupe et

de -0,6 milliards d'euros en RWA. Les encours gérés par *Lyxor Asset Management* totalisaient environ 140 milliards d'euros à fin décembre 2020 dont 124 milliards d'euros au titre du périmètre de l'opération considérée.

Le Groupe a par ailleurs finalisé le programme de recentrage de ses activités débuté en 2017.

1.8 INDICATEURS CLÉS

TABLEAU 6 : INDICATEURS CLÉS (KMI)

(En M EUR)		31.12.2021	30.09.2021	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	49 835	47 752	48 315	47 082	47 290
2	Fonds propres de catégorie 1	57 907	55 620	57 258	55 318	56 179
3	Fonds propres totaux	68 487	66 432	69 331	66 858	67 584
EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA)						
4	Montant total de RWA	363 371	363 508	361 488	353 063	351 852
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,71%	13,14%	13,37%	13,34%	13,44%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,94%	15,30%	15,84%	15,67%	15,97%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	18,85%	18,28%	19,18%	18,94%	19,21%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES AUTRES QUE LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)⁽¹⁾						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
EU 7b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	0,98%	0,98%	0,98%	0,98%	0,98%
EU 7c	dont à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (%)	1,31%	1,31%	1,31%	1,31%	1,31%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,75%	9,75%	9,75%	9,75%	9,75%
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
11	Exigence globale de coussin (%)	3,54%	3,54%	3,54%	3,54%	3,54%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,29%	13,29%	13,29%	13,29%	13,29%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,23%	7,65%	7,88%		

(1) <https://www.societegenerale.com/fr/actualites/communiqués-de-presse/cession-des-activités-de-gestion-dactifs-opérées-par-lyxor-amundi>.

(En M EUR)

		31.12.2021	30.09.2021	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020
RATIO DE LEVIER						
13	Mesure de l'exposition totale ⁽²⁾	1 189 253	1 263 831	1 243 050	1 241 437	1 178 543
14	Ratio de levier (%)	4,87%	4,40%	4,61%	4,46%	4,77%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-		
EU 14b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	-	-	-		
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%) ⁽³⁾	3,09%	3,09%	3,09%		
EXIGENCE DE COUSSIN LIÉ AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-	-		
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%) ⁽³⁾	3,09%	3,09%	3,09%		
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	229 464	228 704	224 460	217 669	204 815
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	395 120	380 694	365 861	357 186	356 100
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	226 434	218 257	215 876	218 961	227 719
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	168 687	162 438	149 984	138 226	128 381
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	135,95%	141,15%	151,41%	159,23%	160,14%
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET						
18	Financement stable disponible total	619 442	598 266	597 160		
19	Financement stable requis total	561 043	567 222	555 238		
20	Ratio NSFR (%)	110,41%	105,47%	107,55%		

(1) À compter du 1^{er} mars 2022, l'exigence de fonds propres applicable au groupe Société Générale au titre du Pilier 2 s'élèvera à 2,12% (dont 1,19% en CET1), portant l'exigence de fonds propres SREP totale à 10,12%.

(2) La mesure de l'exposition de levier tient compte, sur tout l'historique considéré, de l'option d'exemption temporaire de certaines expositions banques centrales permise par la réglementation européenne.

(3) L'exigence de ratio de levier applicable au groupe Société Générale est de 3,09% (rehaussement de l'exigence réglementaire initiale de 3% en lien avec l'exemption banques centrales susmentionnée).

TABLEAU 7 : TLAC - INDICATEURS CLÉS (KM2)

		TLAC				
		31.12.2021	30.09.2021	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020
(En M EUR)						
FONDS PROPRES ET INSTRUMENTS DE DETTES ÉLIGIBLES, RATIOS ET ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS⁽¹⁾						
1	Fonds propres et instruments de dettes éligibles	113 098	107 817	110 318	108 915	108 871
2	Montant total d'expositions pondérées (RWA) du Groupe	363 371	363 508	361 488	353 063	351 852
3	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage des RWA	31,12%	29,66%	30,52%	30,85%	30,94%
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 189 253	1 263 831	1 243 050	1 241 437	1 178 543
5	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage de l'exposition de levier	9,51%	8,53%	8,87%	8,77%	9,24%
6a	Application de l'exemption prévue par le règlement (UE) n° 2019/876, article 72 ter, paragraphe 4	Non	Non	Non	Non	Non
6b	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC	6 921	5 571	5 910	7 300	8 289
6c	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Avec prise en compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré.

Le Groupe présente, au 31 décembre 2021, un ratio TLAC de 31,1% des expositions pondérées (RWA) en utilisant l'option des dettes senior préférées dans la limite de 2,5% des RWA (ratio de 29,2% sans prise en compte de cette option), pour une exigence réglementaire de 19,5%, et de 9,5% de l'exposition de levier pour une exigence réglementaire de 6%.

2

FACTEURS DE RISQUE

EN BREF

Dans cette section sont décrites les différentes typologies de risques et les risques auxquels le groupe Société Générale est exposé.

2.1 TYPOLOGIE DES RISQUES

La gestion des risques du Groupe s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle ;
- **le risque de contrepartie** : risque de crédit d'une contrepartie sur une opération de marché, combiné au risque de variation de l'exposition ;
- **le risque de marché** : risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre ces derniers. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif ;
- **les risques opérationnels** : risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Cette catégorie de risques comprend notamment :
 - **les risques de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques,
 - **le risque de réputation** : risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement,
 - **le risque de conduite inappropriée *misconduct*** : risque résultant d'action (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque,
 - **les risques IT et de la Sécurité des Systèmes d'Information** (cybercriminalité, défaillance de services, etc.) ;
- **les risques structurels** : risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Ce risque est lié aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et inclut le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs liés aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs ;
- **le risque de liquidité et de financement** : le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement se définit comme le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents ;
- **le risque de modèle** : risque de pertes résultant de décisions prises sur la base de résultats de modèles internes dues à des erreurs de développement, d'implémentation ou d'utilisation de ces modèles ;
- **le risque lié aux activités d'assurance** : risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité ;
- **le risque stratégique/business** : risque résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son business plan pour des raisons ne relevant pas des autres risques de cette nomenclature ; par exemple, la non-réalisation de scénarios macroéconomiques ayant servi à construire le business plan ou une performance commerciale moindre qu'escomptée ;
- **le risque de capital investissement** : baisse de la valeur des participations du Groupe en actions ;
- **le risque de valeur résiduelle** : au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail ou de location inférieure à l'estimation) ;
- **le risque de règlement/livraison** : risque survenant sur opérations de marché lorsque les transactions (matières premières au comptant, titres de gré à gré au comptant, devises au comptant, produits dérivés de gré à gré, opérations de financement de titres, etc.) sont basées sur le paiement de type FoP (*Free of Payment*) ce qui induit un décalage dans le temps entre les flux à payer et les flux à recevoir.

Par ailleurs, **les risques liés aux changements climatiques** qu'ils soient de type physique (augmentation de fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) sont identifiés comme des facteurs aggravants des autres risques existants.

2.2 FACTEURS DE RISQUE

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

Les risques propres à l'activité du Groupe sont présentés ci-après sous six principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017 :

- risques liés aux contextes macroéconomique, géopolitique, de marché et réglementaire ;
- risques de crédit et de contrepartie ;
- risques de marché et structurels ;

- risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles ;
- risques de liquidité et de financement ;
- risques liés aux activités d'assurance.

Les facteurs de risques sont présentés sur la base d'une évaluation de leur importance, les risques majeurs étant indiqués en premier au sein de chaque catégorie. Les chiffres d'exposition ou de mesures de risques présentés en regard des facteurs de risques indiquent le degré d'exposition du Groupe mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

2.2.1 RISQUES LIÉS AUX CONTEXTES MACROÉCONOMIQUE, GÉOPOLITIQUE, DE MARCHÉ ET RÉGLEMENTAIRE

2.2.1.1 Le contexte économique et financier mondial, les tensions géopolitiques ainsi que l'environnement des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe exerce 49% de son activité en France (en termes de produit net bancaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021), 32% en Europe, 7% en zone Amériques et 12% dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique résultant notamment de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets pourraient ne pas avoir été anticipés et couverts, sont susceptibles d'affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles le Groupe évolue et d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, son coût de risque et ses résultats.

L'environnement économique reste très incertain malgré la bonne tenue de l'industrie et du commerce mondial. Bien qu'initialement rapide, la reprise économique a été fortement perturbée en 2021 par l'effet premièrement des retards de production dus aux fermetures occasionnelles d'usines, à l'absentéisme pour cause de maladie et aux pénuries de main-d'œuvre, de composants (notamment électroniques) et d'électricité dans certaines régions et deuxièmement aux retards dans les livraisons de transport dus, entre autres, à la congestion des ports. Par ailleurs, le conflit russo-ukrainien intervenu début 2022 provoque des tensions historiquement élevées avec les pays occidentaux, avec notamment des impacts potentiels significatifs sur la croissance mondiale et sur le prix de l'énergie et un impact humanitaire. Ces perturbations pourraient persister en 2022 et avoir un impact significatif sur l'activité et la rentabilité de certaines contreparties du Groupe en 2022.

Les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, accompagnées de tensions sur le marché du travail, et la hausse des prix de l'énergie se traduisent également par une hausse de l'inflation notamment aux États-Unis, où un vaste plan de relance budgétaire a fortement stimulé la demande. L'Europe et les pays émergents sont

aussi confrontés à des pressions inflationnistes. Plus la pandémie durera, plus ces perturbations seront persistantes, avec potentiellement un impact durable sur l'inflation, le pouvoir d'achat des consommateurs et in fine sur l'activité économique. Le conflit russo-ukrainien est susceptible d'accentuer certains de ces déséquilibres, notamment en Europe où par exemple les prix du gaz ont fortement augmenté et demeurent très volatils.

L'environnement économique et financier reste exposé à des risques géopolitiques qui s'intensifient. Les tensions entre la Russie et les pays occidentaux autour de la situation de l'Ukraine ont considérablement augmenté depuis mi-février 2022. Les sanctions économiques et financières exceptionnelles mises en place par un grand nombre de pays, notamment en Europe et aux États-Unis, vis-à-vis de la Russie et de la Biélorussie pourraient affecter significativement les opérateurs en lien avec la Russie, avec un impact matériel sur les risques du Groupe (crédit et contrepartie, marché, réputation, conformité, juridique, opérationnel, etc.). Sur la base des sanctions publiées au 27 février 2022, l'exposition locale du Groupe sur des contreparties entreprises et institutions financières soumises à sanctions est faible à 0,2 milliard d'euros et les contreparties sous sanctions représentent environ 0,7 milliards d'euros d'encours nets off-shore du Groupe. Toute nouvelle sanction internationale ou contre-mesure russe pourrait avoir des effets sur l'économie mondiale et par conséquent sur les risques du Groupe. Le Groupe continuera à analyser en temps réel l'impact global de l'évolution de cette crise et à prendre l'ensemble des mesures qui s'avèreraient nécessaires afin de se conformer à la réglementation en vigueur et de protéger sa franchise.

L'incertitude quant aux conséquences de la situation en Ukraine rend difficile la prévision de l'impact sur l'économie mondiale et le Groupe. Plusieurs scénarii restent envisageables pour le Groupe. L'affectation des droits de propriété sur ses actifs bancaires en Russie aurait un impact estimé d'environ -50 points de base de ratio de capital CET1 sur la base notamment d'un actif net comptable de Rosbank équivalent à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021, de 0,5 milliard d'euros de dettes subordonnées et en tenant compte de l'annulation des actifs pondérés associés.

Cette crise pourrait également exacerber l'augmentation déjà visible des prix et la disponibilité des hydrocarbures, de même que le prix de certaines denrées alimentaires et de certains métaux. Elle pourrait également générer une forte volatilité sur les marchés financiers et une baisse significative du cours de certains actifs financiers. Par ailleurs, l'État russe et certaines institutions financières russes pourraient connaître des défauts de paiement, avec des conséquences difficiles à anticiper pour le Groupe.

Au 31 décembre 2021, l'EAD sur la Russie représente 1,7% des expositions aux risques de crédit et de contrepartie du Groupe, soit 18,6 milliards d'euros (dont 15,4 milliards d'euros sur sa filiale Rosbank et 3,2 milliards d'euros d'expositions off-shore essentiellement constituées d'opérations mises en place dans le cadre des activités de financement de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs). En 2021, les activités localisées en Russie ont représenté 2,8% du produit net bancaire et 2,7% du résultat net du Groupe. En complément, Société Générale a une exposition mineure en Ukraine (moins de 80 millions d'euros au 31 décembre 2021), principalement au travers de sa filiale ALD. Voir également la section 2.10 « *Événements postérieurs à la clôture* » du Document d'enregistrement universel 2022.

Par ailleurs, la confrontation américano-chinoise est porteuse de tensions commerciales et de risques de fracture technologique. En Afrique, une série de coups d'état est venue rappeler les fragilités des cadres institutionnels des pays du Sahel exposés au terrorisme.

Les risques géopolitiques toujours élevés sont une source supplémentaire d'instabilité qui pourrait peser sur l'activité économique et la demande de crédit, tout en augmentant la volatilité des marchés financiers. Dans le cadre du Brexit, le sujet de non-équivalence des chambres de compensation (*central counterparties* - CCPs) reste un point de vigilance, avec de possibles impacts sur la stabilité financière notamment en Europe et sur l'activité du Groupe.

Au cours de la dernière décennie, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant notamment de l'inquiétude sur l'évolution des politiques de taux d'intérêt des banques centrales, la trajectoire de la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, le Brexit, la persistance des tensions commerciales et politiques (notamment entre les États-Unis et la Chine), les craintes d'un atterrissage brutal de la croissance en Chine, nourries encore récemment par les difficultés financières des sociétés de développement immobilier chinois, les perturbations des chaînes de valeur et d'approvisionnement engendrées par la crise liée au Covid-19 ou plus récemment les tensions liées à la crise en Ukraine. Compte tenu de l'ampleur des besoins de financement externe, plusieurs pays émergents seraient confrontés à des difficultés croissantes en cas de hausse des taux d'intérêt américains et du resserrement associé de leurs conditions financières.

La période prolongée de taux d'intérêt bas en zone euro et aux États-Unis, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a affecté la marge nette d'intérêt du Groupe depuis plusieurs années. La croissance de l'encours de crédits aux sociétés non financières, déjà soutenue avant la pandémie, avait fortement accéléré en 2020, avec la mise en place des programmes nationaux d'appui au crédit (comme le mécanisme de Prêts Garantis par l'Etat en France). En 2021, cette progression s'est tassée avec le remboursement d'une partie des lignes de crédit tirées en 2020. En cas de reprise trop fragile de l'activité économique, le risque est une possible hausse des prêts non performants et une dynamique faible de l'investissement, avec des bilans d'entreprises fragilisés. L'environnement de taux d'intérêt bas tend à entraîner une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire et financier, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs. Ces conditions de marché pourraient évoluer rapidement en cas de remontée plus rapide des taux d'intérêt directeurs par les grandes banques centrales pouvant provoquer une correction marquée des prix d'actifs.

Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France et qui a été amplifiée par la mise en place des PGE pourrait conduire dans le futur à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de supervision afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier.

Les résultats du Groupe sont ainsi exposés aux conditions économiques, financières, politiques et géopolitiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent.

La situation liée à la crise de Covid-19 constitue par ailleurs un élément aggravant supplémentaire des différents risques auxquels le Groupe est confronté. Voir également la section 2.2.1.2 « *La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe* ».

Au 31 décembre 2021, les expositions EAD aux risques de crédit et de contrepartie du Groupe sont concentrées à hauteur de 90% sur l'Europe et les États-Unis, avec une exposition prépondérante sur la France (46% des EAD). Les autres expositions concernent l'Europe de l'Ouest, hors France (à hauteur de 21%), l'Amérique du Nord (à hauteur de 14%), l'Europe de l'Est, partie de l'Union européenne (à hauteur de 7%) et l'Europe de l'Est hors Union européenne (à hauteur de 2%).

En France, principal marché du Groupe, la bonne performance en termes de croissance durant la période 2016-2019 et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier. Un retournement de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actifs et l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts et par une hausse des prêts non performants.

Le Groupe exerce également des activités sur des marchés émergents tels que la Russie ou l'Afrique/Moyen-Orient (5% des expositions crédit du Groupe). Un changement significatif défavorable du contexte macroéconomique, sanitaire, politique ou financier de ces marchés pourrait peser négativement sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe. Ces marchés peuvent être affectés par des facteurs d'incertitudes et des risques spécifiques tels qu'une nouvelle hausse des prix du pétrole et du gaz qui pèseraient sur la situation financière des pays importateurs, sur leur croissance et sur leur taux de change. La correction des déséquilibres macroéconomiques ou budgétaires qui en résulterait pourrait être imposée par les marchés avec un impact sur la croissance et le taux de change. Une grande source d'incertitude résulte actuellement du conflit en cours en Ukraine avec ses conséquences humanitaires, économiques et financières. À plus long terme, la transition énergétique vers une économie « bas carbone » pourrait affecter les producteurs d'énergies fossiles, les secteurs d'activité fortement consommateurs d'énergie et les pays qui en dépendent. En outre, les activités de marchés de capitaux (y compris de change) et de trading de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Ces éléments pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

2.2.1.2 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde, avec une forte concentration de cas dans certains des pays où le Groupe opère. L'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie pandémique en mars 2020. La pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires prises pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques, etc.) ont eu et pourront continuer à avoir un impact important, direct et indirect, sur la situation économique mondiale et les marchés financiers.

Le déploiement des programmes de vaccination a réduit le risque de maladie grave lié aux infections au Covid-19 au sein de la population vaccinée et la nécessité d'un confinement strict en cas de forte circulation du virus dans les pays où les vaccins ont été déployés à grande échelle. La persistance de la pandémie et l'émergence de nouveaux variants du virus (tels que le variant Omicron, particulièrement transmissible) ont et pourraient encore entraîner de nouvelles mesures restrictives ciblées ou une augmentation de l'absentéisme et des arrêts de travail, exacerber les perturbations déjà

présentes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, et ainsi affecter négativement l'activité, la performance financière et les résultats du Groupe.

L'impact de la crise liée à la pandémie de Covid-19 aura aussi des conséquences durables qui restent encore difficiles à évaluer, en lien notamment avec la perte de capital humain (perte de compétences liée à de longues périodes d'inactivité, moindre qualité de formation, etc.) et avec la hausse de la dette publique et des entreprises.

Les différentes mesures de restriction avaient par ailleurs conduit, notamment au début de la crise sanitaire, à une baisse de l'activité commerciale et des résultats du Groupe, du fait d'une ouverture réduite de son réseau d'agences et d'une moindre demande de ses clients, en dépit d'une adaptation rapide. De nouvelles phases de confinement ou de couvre-feux, dans les pays où le Groupe opère, pourraient impacter de nouveau ses résultats financiers.

Dans de nombreuses juridictions à l'intérieur desquelles le Groupe opère, les gouvernements et banques centrales ont pris ou annoncé des mesures exceptionnelles pour soutenir l'économie et ses acteurs (systèmes de garanties de prêts, reports d'échéances fiscales, recours facilités au chômage partiel, versement d'indemnités, etc.) ou pour améliorer la liquidité des marchés financiers (achats d'actifs, etc.). Si ces mesures de soutien ont permis de répondre efficacement aux effets immédiats de la crise, les dispositifs mis en place pourraient néanmoins être insuffisants pour accompagner durablement la reprise.

Les diverses mesures de restriction prises depuis le début de la pandémie dans plusieurs des principaux pays où le Groupe exerce ses activités (l'Europe de l'Ouest représente 67% des expositions EAD (*Exposure at Default*) du Groupe au 31 décembre 2021, dont 46% en France), ont eu un impact significatif sur l'activité économique. Le risque de nouvelles mesures restrictives (en cas notamment de nouvelles vagues épidémiques) de même qu'un rattrapage trop lent de la demande (notamment dans certains secteurs économiques) pourraient accroître les difficultés économiques liées à la crise sanitaire. Cela, combiné à un haut niveau d'endettement des États et des entreprises, serait susceptible de constituer un frein à la croissance économique et avoir des répercussions négatives importantes sur la qualité de crédit des contreparties du Groupe (affectées notamment par l'arrêt progressif des mesures de soutien de la part des États ou par les difficultés de ceux-ci à prolonger ces mesures) et le niveau des prêts non performants, octroyés aux entreprises et aux particuliers.

L'année 2020 avait été marquée par une hausse significative du coût du risque, du fait principalement du provisionnement en étapes 1 et 2 en anticipation de défauts futurs. En 2021, le coût net du risque a été faible en l'absence de défaut, tout en conservant une politique de provisionnement en étapes 1 et 2 au cas où des défauts viendraient à se matérialiser. Le coût du risque du Groupe pourrait dans les années futures être impacté par sa participation aux programmes de prêts garantis par le gouvernement français (au titre de l'exposition résiduelle non garantie) sur lesquels les défauts constatés restent à quantifier.

Au sein du portefeuille Entreprises, au 31 décembre 2021, les secteurs les plus impactés sont notamment les secteurs automobile (0,9% de l'exposition totale du Groupe), de l'hôtellerie, restauration et loisirs (0,6% de l'exposition totale du Groupe), de la distribution *retail* non alimentaire (l'ensemble du secteur distribution *retail* représente 1,6% de l'exposition totale du Groupe) et du transport aérien (moins de 0,5% de l'exposition totale du Groupe).

Les résultats et la situation financière du Groupe ont été affectés par les évolutions défavorables des marchés financiers dues à la crise liée à la Covid-19 notamment observées en mars et avril 2020 (volatilités extrêmes et dislocation de la structure par terme, alternance des journées de forte baisse et de rebonds rapides sur les marchés actions, élargissement des *spreads* de crédit, baisse brutale et annulations inédites des dividendes, etc.). Ces conditions exceptionnelles ont

affecté notamment la gestion des produits structurés sur actions. Depuis, ces activités ont été revus en profondeur, afin d'améliorer et de réduire le profil de risque. Même si les *stimuli* monétaires et budgétaires – ainsi que les avancées médicales – ont permis de soutenir économies et marchés financiers, le Groupe reste attentif aux risques de correction qui pourraient advenir notamment en cas de nouvelles vagues épidémiques.

À titre d'information, les encours pondérés du risque (RWA – *Risk-Weighted Assets*) liés au risque de marché sont ainsi en baisse de 24% à fin décembre 2021 par rapport à la situation à fin décembre 2020, à 11,6 milliards d'euros. Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs, qui concentrent l'essentiel des risques de marché du Groupe, représentent 5,6 milliards d'euros de produit net bancaire, soit 22% des revenus globaux du Groupe en 2021.

Les mesures de restriction ont amené le Groupe à recourir massivement au travail à distance, y compris sur une partie significative de ses Activités de Marché. Ce fonctionnement en réponse immédiate à la situation de crise accroît le risque d'incidents opérationnels et le risque de cyberattaque. Même si le Groupe a mis en place des mesures d'adaptation et d'accompagnement, ces risques demeurent plus élevés en période de recours massif au travail à distance. L'ensemble du personnel reste par ailleurs sujet au risque sanitaire au niveau individuel. Un contexte prolongé de travail à distance accroît également les risques psychosociaux, avec des impacts potentiels en termes d'organisation et de continuité de l'activité en cas d'absence prolongée.

L'environnement inédit généré par la crise liée à la Covid-19 pourrait altérer les résultats des modèles utilisés au sein du Groupe (notamment en matière de valorisation des actifs et d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit), du fait notamment d'un recalibrage effectué sur des périodes non comparables à la crise actuelle ou d'hypothèses qui ne seraient plus valables, conduisant les modèles au-delà de leur zone de validité. La baisse de performance temporaire et le recalibrage de ces modèles pourraient avoir un impact négatif sur le résultat du Groupe.

La recommandation de la BCE de restreindre la distribution de dividendes et les rachats d'actions pour l'ensemble des banques placées sous sa supervision directe a expiré le 30 septembre 2021. À compter de cette date, les politiques de distribution de dividendes et de rachats d'actions sont déterminées selon les modalités prévues par la réglementation prudentielle.

L'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie de Covid-19 rend difficile la prévision de l'impact sur l'économie mondiale. Les conséquences sur le Groupe dépendront de la durée de la pandémie, des mesures prises par les gouvernements et banques centrales et de l'évolution du contexte sanitaire mais également économique, financier et social.

2.2.1.3 La non-réalisation par le Groupe de ses objectifs stratégiques et financiers communiqués au marché pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et sur la valeur de ses instruments financiers.

Lors de la publication le 10 février 2022 de ses résultats annuels, le Groupe a communiqué de nouveaux éléments de perspective concernant les frais de gestion, le coût du risque et sa solvabilité. Le Groupe vise un coefficient d'exploitation sous-jacent (hors Fonds de Résolution Unique – FRU) entre 66% et 68% en 2022 et en amélioration au-delà. Sur l'année 2022, le coût du risque ne devrait pas excéder 30 points de base. Compte tenu de la situation en Ukraine, le Groupe a communiqué en date du 3 mars 2022 sur le fait qu'il ne changeait pas sa cible de coût du risque et qu'il l'actualiserait, le cas échéant, à l'occasion de la publication de ses résultats au premier trimestre 2022. Le Groupe pilote son ratio de CET1 avec une marge de manœuvre supérieure à 200 à 250 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire, définie par le *Maximum Distributable Amount* (MDA), y compris sous Bâle IV.

Ces éléments reposent sur un certain nombre d'hypothèses notamment relatives au contexte macro-économique, géopolitique et sanitaire. La non-réalisation de ces hypothèses (y compris en cas de matérialisation d'un ou plusieurs des risques décrits dans cette section) ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques et financiers du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Plus spécifiquement, le projet « Vision 2025 » du Groupe prévoit la fusion entre le réseau Banque de détail en France de Société Générale et le Crédit du Nord. Si son déploiement a été élaboré pour permettre une exécution maîtrisée, cette fusion pourrait toutefois avoir un effet défavorable de manière transitoire sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe. Le rapprochement des systèmes informatiques pourrait connaître des retards, décalant ainsi certains des bénéfices attendus de la fusion. Le projet pourrait engendrer le départ d'un certain nombre de collaborateurs, nécessitant leur remplacement et des efforts de formation, générant potentiellement des coûts supplémentaires. La fusion pourrait également conduire à la perte d'une partie de la clientèle, avec pour conséquence une perte de revenus. Les aspects juridiques et réglementaires de l'opération pourraient provoquer des retards ou des coûts supplémentaires. Le Groupe a présenté au mois d'octobre 2021 le projet détaillé de Vision 2025 en précisant que le calendrier et les ambitions restaient alignés avec la présentation initiale du projet. Par ailleurs, la cession effective de Lyxor a été finalisée le 31 décembre 2021. Le Groupe a également annoncé la signature par Société Générale et ALD de deux accords (*Memorandums of Understanding*) prévoyant l'acquisition par ALD de 100% de LeasePlan, dans l'optique de créer un leader mondial dans les solutions de mobilité durable. Le Groupe a également annoncé le 1^{er} février 2022 la signature par Boursorama d'un protocole d'accord (*Memorandum of Understanding*) avec ING. Dans ce cadre, seraient envisagées, selon les produits, des offres de bienvenue réservées et une souscription simplifiée pour les clients d'ING qui souhaiteraient devenir clients de Boursorama.

Néanmoins, le Groupe pourrait connaître un risque d'exécution sur ces projets stratégiques à mener de front. Toute difficulté rencontrée au cours du processus d'intégration des activités (notamment d'un point de vue ressources humaines) est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies, synergies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles acquises au sein du Groupe pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de ses filiales et détourner l'attention de la Direction, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités et résultats. Ces opérations d'acquisition pourraient par ailleurs ne pas se matérialiser, en intégralité ou partiellement, entraînant une réduction des gains attendus.

Par ailleurs, le Groupe vise une position de leader bancaire dans le domaine de la finance responsable à travers, entre autres :

- plus de 150 milliards d'euros de financement accordés pour accompagner la transition énergétique, au-dessus de l'objectif 2019-2023 de 120 milliards d'euros, avec 2 ans d'avance sur le calendrier ;
- des cibles fortes de décarbonation des portefeuilles du Groupe dont une sortie totale du charbon thermique programmée et une réduction de 10% de l'exposition globale du Groupe au secteur extraction de pétrole et de gaz (*upstream*) d'ici à 2025 ;
- la signature en tant que cofondateur des Principes pour un secteur bancaire responsable (*Principles for Responsible Banking*), à travers lesquels le Groupe s'engage à aligner stratégiquement son activité sur les Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations unies et l'Accord de Paris sur le changement climatique ;
- un rôle clé en tant que membre fondateur dans l'initiative *Net-Zero Banking Alliance*, avec un engagement d'aligner ses portefeuilles sur des trajectoires visant à la neutralité carbone globale d'ici à 2050 de manière à atteindre l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Ces mesures (et les mesures additionnelles susceptibles d'être prises à l'avenir) pourraient dans certains cas réduire le résultat réalisé dans les secteurs concernés.

2.2.1.4 Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités. Cela concerne les réglementations française, européenne, américaine, mais aussi d'autres réglementations locales, compte tenu entre autres des activités transfrontalières du Groupe. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui pourraient peser sur les performances du Groupe. Par ailleurs, le non-respect éventuel de la réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments. À titre d'illustration, les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (EAD) en France, dans l'Union européenne à 27 États membres (dont la France) et aux États-Unis représentent respectivement 46%, 67% et 14% de l'EAD du Groupe au 31 décembre 2021.

Parmi les réglementations qui sont susceptibles d'avoir une influence significative sur le Groupe :

- plusieurs évolutions réglementaires sont encore susceptibles de dégrader le contexte des Activités de Marché : (i) le possible renforcement des contraintes de transparence et de protection des investisseurs (revue de MiFID II/MiFIR, IDD, ELTIF (règlement sur les fonds européens d'investissement à long terme), (ii) la mise en œuvre de la revue fondamentale du book de *trading* (FRTB), qui risque d'augmenter significativement les exigences appliquées aux banques européennes et (iii) en dépit de la décision du 8 février 2022 de la Commission européenne de prolonger jusqu'au 30 juin 2025 l'équivalence accordée aux contreparties centrales britanniques d'éventuelles relocalisations pourraient être demandées ;
- aux États-Unis, la mise en œuvre de la loi Dodd-Frank est quasiment finalisée. Les nouveaux règlements de la *Securities and Exchange Commission* ou SEC relatifs aux *security-based swap dealers* sont applicables depuis 2021 et impliquent l'enregistrement prochain de Société Générale comme *Securities Based Swap Dealer* auprès de la SEC et le respect des réglementations afférentes. De plus, lorsque la SEC émettra une détermination finale de conformité substituée pour la France, une partie de l'ensemble des règles de la SEC pourra alors être satisfaite en prouvant la conformité à la loi du pays d'origine ;
- des mesures européennes visant à assainir le bilan des banques au travers notamment d'une gestion active des créances non performantes (*Non-Performing Loans* ou NPLs) se traduisent par une hausse des exigences prudentielles et nécessitent une adaptation de la stratégie du Groupe en matière de gestion des NPLs. Plus généralement, des mesures additionnelles pour définir un cadre de bonnes pratiques d'octroi (cf. les orientations *Loan origination* publiées par l'Autorité Bancaire Européenne) et de suivi des prêts pourraient également impacter le Groupe ;
- le renforcement des exigences en matière de qualité et de protection des données et un renforcement potentiel des exigences en matière de cyber-résilience en lien avec la publication le 24 septembre 2020 de la proposition de règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier ;
- la mise en place du dispositif réglementaire européen relatif à la finance durable avec l'accroissement des obligations de *reportings* non financiers, le renforcement de l'inclusion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de la gestion des risques et la potentielle prise en compte de ces risques dans le cadre du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process* – SREP) ;

- le renforcement du régime de prévention et de résolution des crises prévu par la directive communément appelée directive sur le redressement et la résolution des banques du 15 mai 2014 (DRRB), telle que révisée, donne pouvoir au Conseil de Résolution Unique (CRU) d'entamer une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement bancaire lorsque le point de non-viabilité est considéré atteint. Dans ce cadre, le CRU pourrait, afin de limiter le coût supporté par les contribuables, faire porter les pertes en priorité à certains créanciers et aux actionnaires du Groupe. En cas de déclenchement du mécanisme de résolution, le Groupe pourrait notamment se voir contraint de céder certaines de ses activités, de modifier les conditions de rémunération de ses instruments de dette, d'émettre de nouveaux instruments de dette ou encore de subir à une dépréciation de ses instruments de dette, ou leur conversion en titres de capital. Par ailleurs, la contribution du Groupe au financement annuel du Fonds de Résolution Unique (FRU) est significative et sera en croissance graduelle continue jusqu'à 2023, 2024 étant l'année lors de laquelle ce fonds sera pleinement doté. La contribution du Groupe aux mécanismes de résolution bancaire est détaillée en Note 7.3.2 « *Autres provisions pour risques et charges* » du Document d'enregistrement universel 2022.

De nouvelles obligations légales et réglementaires pourraient par ailleurs s'imposer au Groupe dans le futur, telles que :

- la poursuite en France de mesures consuméristes et sociétales pesant sur les banques de détail : limitation des frais bancaires sur les particuliers avec des demandes d'élargissement aux TPE, PME, mesures de protection des clientèles vulnérables ;
- l'obligation potentielle à l'échelle européenne d'ouvrir davantage l'accès à des données bancaires (livrets d'épargne, investissements) à des prestataires tiers et/ou de mettre en commun des données relatives aux clients ;
- de nouvelles obligations issues du cadre des propositions de mesures publiées par la Commission européenne le 20 juillet 2021 visant à renforcer le cadre de surveillance européen en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que l'instauration d'une nouvelle agence européenne dédiée à la lutte contre le blanchiment ;
- de nouvelles mesures issues des adaptations au droit des entreprises en difficulté relatives à la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 dont celles visant à faciliter le recours aux procédures de sauvegarde accélérée ;
- de nouvelles obligations issues de la proposition de réforme de la réglementation bancaire de l'UE présentée le 27 octobre 2021 par la Commission européenne. La réforme se compose de plusieurs instruments législatifs visant à modifier la directive sur les exigences de fonds propres (Parlement européen et Conseil UE, directive 2013/36/UE, 26 juin 2013) ainsi que le règlement sur les exigences de fonds propres dit « CRR » (Parlement européen et Conseil UE, règlement (UE) n° 575/2013, 26 juin 2013).

Le Groupe est également soumis à des règles fiscales complexes dans les différents pays où il opère. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de certaines évolutions ou leurs impacts peuvent avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe.

Par ailleurs, en tant que banque internationale, traitant notamment des opérations avec des *US persons*, libellées en dollar américain, ou faisant intervenir une institution financière américaine, le Groupe est soumis aux réglementations américaines relatives notamment au respect des sanctions économiques, à la lutte contre la corruption et aux abus de marché. Plus généralement, dans le cadre de ses accords avec les autorités américaines et françaises, le Groupe s'est engagé à mettre en place, *via* un programme dédié et une organisation spécifique, des actions correctrices visant à remédier aux défaillances constatées et à renforcer son programme de conformité. Le Groupe serait exposé à un risque (i) de sanctions administratives, incluant des amendes, une suspension de l'accès aux marchés américains, voire

des retraits d'agrément, (ii) de poursuites pénales, et (iii) d'atteinte à sa réputation, dans l'hypothèse où serait constaté un manquement aux réglementations américaines concernées, ou une violation des engagements pris par le Groupe dans le cadre de ces accords.

2.2.1.5 Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur son marché domestique français qu'à l'international.

Du fait de son activité internationale, le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et internationaux dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

Les mouvements de concentration dans le secteur des services financiers pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux, leurs ressources, et leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue. En France et sur les autres marchés principaux où le Groupe exerce ses activités, la présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (notamment des néobanques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe. Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les fintechs, de nouveaux services, automatisés, évolutifs et fondés sur de nouvelles technologies (telle que la *blockchain*) se développent rapidement et modifient fondamentalement la relation des consommateurs avec les prestataires de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. La concurrence avec ces nouveaux acteurs pourrait être exacerbée par le développement de substituts à la monnaie banque centrale (crypto-devises, monnaie digitale banque centrale, etc.).

Par ailleurs, la concurrence s'accroît avec l'émergence d'acteurs non bancaires qui, dans certains cas, peuvent être avantagés par une réglementation plus souple et notamment moins exigeante en termes de fonds propres.

Pour répondre à ces défis, le Groupe a mis en place une stratégie, notamment en matière de développement des technologies digitales et de mise en place de partenariats commerciaux ou capitalistiques avec ces nouveaux acteurs (telle que la plateforme Lumo proposant des investissements verts ou la néobanque Shine pour les professionnels). Dans ce contexte, des investissements complémentaires pourraient être nécessaires pour que le Groupe soit en mesure de proposer de nouveaux services innovants et d'être compétitif face à ces nouveaux acteurs. Cette intensification de la concurrence pourrait toutefois avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur le marché français qu'à l'international.

2.2.1.6 Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en particulier liés au changement climatique sont susceptibles d'impacter les activités, les résultats et la situation financière du Groupe à court, moyen et long terme.

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont définis comme les risques découlant des impacts actuels ou futurs des facteurs ESG sur les contreparties ou les actifs investis des établissements financiers. Les risques ESG sont vus comme des facteurs aggravant des catégories traditionnelles de risques (risque de crédit et de contrepartie, risque de marché et structurels, risques opérationnels, risque de réputation, risques de conformité, risques de liquidité et de financement, risques liés aux activités d'assurance) et sont susceptibles d'impacter les activités, les résultats et la situation financière du Groupe à court, moyen et long terme.

Le Groupe est ainsi exposé aux risques environnementaux, et en particulier aux risques liés aux changements climatiques, *via* ses activités de financement, d'investissement et de services. Concernant les risques climatiques, on distingue notamment (i) le risque physique,

avec un impact direct de l'évolution du climat et de la multiplication des événements météorologiques extrêmes sur les entités, les personnes et les biens ; (ii) le risque de transition, qui résulte du processus de transition vers une économie bas carbone, à savoir par exemple les changements de réglementation, les ruptures technologiques ou encore l'évolution des préférences des consommateurs.

Le Groupe pourrait être exposé au risque physique *via* la dégradation de la qualité de crédit de ses contreparties dont l'activité pourrait être impactée négativement par des épisodes climatiques extrêmes ou par des changements graduels à long terme du climat et *via* la diminution de la valeur des collatéraux reçus (notamment dans le cadre du financement de biens immobiliers). Le Groupe pourrait aussi être impacté à travers ses activités d'assurance avec une exposition dans des régions et pays particulièrement exposés aux changements climatiques.

Le Groupe pourrait par ailleurs être exposé au risque de transition à travers son portefeuille de crédit, sur un périmètre restreint de secteurs sensibles soumis à des réglementations plus sévères ou du fait de ruptures technologiques et être exposé à un risque de réputation, s'il ne respectait pas ses engagements en faveur de la transition ou si ces engagements étaient considérés comme insuffisants par ses parties prenantes.

Au-delà des risques liés au changement climatique, les risques plus généralement liés à la dégradation de l'environnement (tels que le risque lié à la perte de biodiversité) constituent également des facteurs aggravants des risques du Groupe. Le Groupe pourrait notamment être exposé au risque de crédit sur une partie de son portefeuille, lié à une moindre rentabilité de certaines de ses contreparties due par exemple à la baisse significative des revenus suite à des changements de comportement chez leurs clients ou à des coûts juridiques et opérationnels majorés (en raison par exemple de l'application de nouvelles normes environnementales).

Par ailleurs, le Groupe est exposé à des risques sociaux, liés par exemple au non-respect par certaines de ses contreparties des droits du travail ou à des problématiques de santé et de sécurité sur le lieu de travail, problématiques qui sont susceptibles de déclencher ou d'aggraver les risques de non-conformité, de réputation et de crédit du Groupe.

De même, les risques liés à la gouvernance de ses contreparties et parties prenantes (fournisseurs, prestataires, etc.), relatifs par exemple à une gestion inadéquate des questions environnementales et sociales ou au non-respect des Codes de gouvernance d'entreprise relatifs entre autres aux problématiques de lutte contre le blanchiment d'argent, pourraient générer un risque de crédit et de réputation pour le Groupe.

Au-delà des risques portant sur ses contreparties ou sur ses actifs investis, le Groupe pourrait aussi être exposé à des risques liés à ses activités propres. Ainsi, le Groupe reste exposé au risque climatique physique à travers sa capacité à maintenir ses services dans des zones géographiques impactées par des événements extrêmes (inondations, etc.).

Le Groupe reste par ailleurs exposé à des risques sociaux et de gouvernance propres, liés par exemple au respect du droit du travail, à la gestion de ses ressources humaines et à des problématiques éthiques, de transparence ou de composition (en termes de diversité par exemple) de son Conseil d'administration ou du personnel.

L'ensemble de ces risques pourraient ainsi avoir un impact sur l'activité, les résultats ou la réputation du Groupe à court, moyen et long terme.

2.2.1.7 Le Groupe est assujéti à la réglementation relative aux procédures de résolution, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et la valeur de ses instruments financiers.

La DRRB et le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 juillet 2014 (le règlement MRU, Mécanisme de Résolution Unique) définissent un cadre à l'échelle de l'Union européenne pour le redressement et la résolution des

établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La DRRB fournit aux autorités un ensemble d'outils permettant d'intervenir suffisamment tôt et rapidement dans un établissement considéré défaillant, de manière à assurer la continuité des fonctions financières et économiques essentielles de l'établissement tout en minimisant l'impact de sa défaillance sur l'économie et le système financier (y compris l'exposition des contribuables aux pertes). En vertu du règlement MRU, un pouvoir centralisé de résolution est établi et confié au CRU et aux autorités nationales de résolution.

Les pouvoirs conférés à l'autorité de résolution dans la DRRB et le règlement MRU comprennent des pouvoirs de dépréciation/conversion pour garantir que les instruments de capital et les passifs éligibles absorbent les pertes du Groupe et le recapitalisent conformément à un ordre de priorité établi (l'« Outil de renflouement interne »). Sous réserve de certaines exceptions, les pertes sont d'abord supportées par les actionnaires, puis par les détenteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*), et de fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*), puis par les détenteurs de dette senior non préférée et enfin par les détenteurs de dette senior préférée, le tout conformément à l'ordre de leurs créances dans une procédure d'insolvabilité normale. Les conditions de résolution prévues par le Code monétaire et financier mettant en œuvre la DRRB sont réputées remplies lorsque : (i) l'autorité de résolution ou l'autorité de surveillance compétente détermine que l'établissement est défaillant ou susceptible de l'être, (ii) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une mesure autre qu'une mesure de résolution puisse empêcher la défaillance dans un délai raisonnable, et (iii) une mesure de résolution est nécessaire à la réalisation des objectifs de résolution (notamment, assurer la continuité des fonctions critiques, éviter un effet négatif significatif sur le système financier, protéger les fonds publics en réduisant au minimum le recours à un soutien financier public extraordinaire, et protéger les fonds et les actifs des clients) et la liquidation de l'établissement dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité normale ne permettrait pas d'atteindre ces objectifs de résolution dans la même mesure.

L'autorité de résolution pourrait également, indépendamment d'une mesure de résolution ou en combinaison avec une mesure de résolution, procéder à une dépréciation ou à une conversion totale ou partielle des instruments de fonds propres du Groupe (y compris les instruments de dette subordonnés) en fonds propres lorsqu'elle détermine que le Groupe ne sera plus viable à moins d'exercer ce pouvoir de dépréciation ou de conversion ou lorsque le Groupe a besoin d'un soutien financier public extraordinaire (sauf lorsque le soutien financier public extraordinaire est fourni sous la forme définie à l'article L. 613-48 III, 3° du Code monétaire et financier).

L'Outil de renflouement interne pourrait entraîner une dépréciation ou une conversion totale ou partielle des instruments de fonds propres en actions ordinaires ou autres instruments de propriété du capital.

Outre l'Outil de renflouement interne, la DRRB confère à l'autorité de résolution des pouvoirs plus larges pour mettre en œuvre d'autres mesures de résolution à l'égard des établissements qui remplissent les conditions de résolution, ce qui peut inclure (sans limitation) la vente des activités de l'établissement, la création d'un établissement relais, la séparation des actifs, le remplacement ou la substitution de l'établissement en tant que débiteur de titres de créance, la modification des modalités des titres de créance (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou l'imposition d'une suspension temporaire des paiements), le renvoi de la direction, la nomination d'un administrateur provisoire et l'interruption de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers.

Avant de prendre une mesure de résolution, y compris la mise en œuvre de l'Outil de renflouement interne, ou d'exercer le pouvoir de déprécier ou de convertir les instruments de capital pertinents, l'autorité de résolution doit s'assurer qu'une évaluation juste, prudente et réaliste des actifs et des passifs de l'institution est effectuée par une personne indépendante de toute autorité publique.

L'application de toute mesure en vertu des dispositions françaises d'application de la DRRB ou toute suggestion d'une telle application à l'égard du Groupe pourrait avoir un impact négatif important sur la capacité du Groupe à satisfaire ses obligations en vertu de tout instrument financier et, en conséquence, les détenteurs de titres pourraient perdre la totalité de leur investissement.

2.2.2 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Les actifs pondérés (RWA) au titre des risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 305 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

2.2.2.1 Le Groupe est exposé à des risques de crédit, de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Du fait de ses Activités de Financement ou de ses Activités de Marché, le Groupe est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer les sûretés affectées à ses expositions ou si la valeur de ces sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendances de ces contreparties.

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son coût du risque, ses résultats et sa situation financière.

À titre d'information, au 31 décembre 2021, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 934 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie : 30% sur les souverains, 30% sur les entreprises, 23% sur la clientèle de détail et 6% sur les établissements de crédit et assimilés. Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de crédit s'élèvent à 277 milliards d'euros.

S'agissant des risques de contrepartie résultant des opérations de marché (hors CVA), à fin décembre 2021, la valeur exposée aux risques (EAD) est de 145 milliards d'euros, principalement sur les entreprises (42%) et les établissements de crédit et assimilés (38%), et dans une moindre mesure les souverains (17%). Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de contrepartie sont de 25 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2021, les principaux secteurs auxquels le Groupe est exposé sur son portefeuille Entreprises sont les secteurs Activités financières (à hauteur de 20,2 % de l'EAD), les Activités immobilières (9,7%), les Services aux entreprises (9,6 %), le Commerce de gros (8,0%), le secteur Transports, postes, logistique (7,1 %), les Services collectifs (7,0%) et le secteur Pétrole et Gaz (5,4%).

En termes de concentration géographique, les cinq principaux pays auxquels le Groupe est exposé au 31 décembre 2021 sont la France (pour 46 % de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la Clientèle de détail et les Souverains), les États-Unis (pour 13% de l'EAD, portant principalement sur les Entreprises et les souverains), la République tchèque (pour 5% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la clientèle de détail, les entreprises et les souverains), le Royaume-Uni (pour 4% de l'EAD, portant principalement sur les entreprises et les établissements de crédit), et l'Allemagne (pour 4% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur les entreprises et les établissements de crédit). Par ailleurs, la situation financière de certaines contreparties pourrait être affectées

En outre, si la situation financière du Groupe se détériore, l'existence de l'Outil de renflouement interne, l'exercice de pouvoirs de dépréciation/conversion ou tout autre outil de résolution par l'autorité de résolution indépendamment d'une mesure de résolution ou en combinaison avec une mesure de résolution lorsqu'elle détermine que la Société Générale ou son Groupe ne sera plus viable pourrait entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers plus rapide qu'en l'absence de tels pouvoirs.

par les tensions géopolitiques mentionnées en section 2.2.1.1 « *Le contexte économique et financier mondial, les tensions géopolitiques ainsi que l'environnement des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats* ».

Pour plus de détails sur les risques de crédit et de contrepartie, voir les sections 4.5.5 « *Informations quantitatives* » et 4.6.3 « *Mesures des risques de contrepartie* » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

2.2.2.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

Les institutions financières et autres acteurs de marché (banques commerciales ou d'investissement, fonds communs de placement, fonds alternatifs, clients institutionnels, chambres de compensation, prestataires de services d'investissement, etc.) constituent des contreparties importantes du Groupe sur les marchés de capitaux ou les marchés interbancaires. Les établissements et acteurs financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marchés, de compensation ou de financement. Par ailleurs, on observe une implication croissante sur les marchés financiers d'acteurs peu ou non réglementés (fonds alternatifs par exemple). La défaillance d'un ou plusieurs acteurs du secteur ou une crise de confiance affectant un ou plusieurs acteurs peut entraîner par un effet de contagion une contraction généralisée de la liquidité sur le marché ou des défaillances en chaîne, ce qui aurait un effet défavorable sur l'activité du Groupe. La situation en Ukraine et les conséquences entre autres des sanctions internationales et de l'évolution des marchés financiers pourraient par ailleurs fragiliser, voire provoquer le défaut, d'un certain nombre d'acteurs financiers. Par ailleurs, certains acteurs financiers pourraient connaître des difficultés opérationnelles ou juridiques lors du débouclage ou du règlement/livraison de certaines transactions financières.

Le Groupe est exposé aux chambres de compensation et à leurs membres du fait de l'augmentation des opérations traitées au travers de ces institutions, induite en partie par les changements réglementaires imposant la compensation obligatoire des instruments dérivés négociés de gré à gré standardisés par ces contreparties centrales de marché. À titre d'information, l'exposition du Groupe aux chambres de compensation s'élevait à 39 milliards d'euros d'EAD au 31 décembre 2021. Le défaut d'une chambre de compensation ou de l'un de ses membres pourrait générer des pertes pour le Groupe et avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats du Groupe.

Le Groupe est également exposé sur les actifs détenus en garantie des prêts ou produits dérivés, avec le risque qu'en cas de défaut de la contrepartie, certains de ces actifs ne puissent pas être cédés ou que leur prix de cession ne permette pas de couvrir l'intégralité de l'exposition en risque de crédit et de contrepartie. Ces actifs font l'objet d'un suivi périodique et d'un encadrement spécifique.

À titre d'information, au 31 décembre 2021, l'exposition (EAD) du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie sur les Établissements financiers s'élève à 116 milliards d'euros, soit 11% de l'EAD au risque de crédit du Groupe.

2.2.2.3 Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation, basée notamment sur des approches multi scénarios, s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas (prêts aux clients individuels), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas

de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macroéconomiques régulièrement mis à jour.

Les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement peuvent s'avérer pro cycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement. Une aggravation de l'environnement géopolitique et macroéconomique pourrait entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

Au 31 décembre 2021, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors-bilan) s'élève à 3,6 milliards d'euros sur les actifs sains et à 8,9 milliards d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables en défaut (Étape 3 en IFRS 9) représentent 17,8 milliards d'euros, dont 47% sur la France, 23% sur la zone Afrique et Moyen-Orient et 14% sur la zone Europe de l'Ouest (hors France). Le taux brut d'encours douteux au bilan représente 2,9% et le taux de couverture brut de ces encours s'élève à environ 51%. À titre d'information, le coût du risque s'établit à 13 points de base sur l'année 2021, à comparer à un coût du risque de 64 points de base sur l'année 2020.

2.2.3 RISQUES DE MARCHÉ ET STRUCTURELS

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

2.2.3.1 L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et les résultats des activités de marché du Groupe.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et sur d'autres types d'actifs, notamment *via* des contrats de produits dérivés. Le Groupe est ainsi exposé à un « Risque de marché ». La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. En particulier :

- une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs financiers (et notamment sur les actifs les plus risqués) et générer des pertes pour le Groupe ;
- un changement brutal du niveau de volatilité et de sa structure ou l'alternance rapide de journées de forte hausse et de forte baisse des marchés sur une plus courte période peuvent rendre difficiles ou plus coûteuses les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité élevée, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de trading et de couverture, notamment sur les produits dérivés, aussi bien vanilles que structurés.

Dans le cas où un environnement de volatilité plus bas émerge, reflétant un sentiment globalement optimiste sur les marchés et/ou la présence de vendeurs systématiques de volatilité, des risques accrus de correction sont également présents, notamment si les principaux acteurs du marché ont des positions similaires (positions de place) sur certains produits. De telles corrections pourraient se traduire par des pertes significatives sur les activités de marché du Groupe. La volatilité des marchés financiers rend difficiles les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. La réalisation de telles pertes

pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

De même, la baisse soudaine, voire l'annulation des dividendes comme observée lors de la dernière crise liée à la Covid-19, ainsi que des changements entre les corrélations des différents actifs d'une même classe, pourraient impacter les résultats du Groupe, de nombreuses activités étant sensibles à ces derniers risques.

Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite sur les marchés financiers pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs ou la manœuvrabilité des positions, et entraîner d'importantes pertes. Dans de nombreux métiers du Groupe, une baisse prolongée des marchés financiers, en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. Ces variations pourraient entraîner des pertes importantes si le Groupe n'était pas en mesure de solder rapidement les positions concernées, d'ajuster la couverture de ses positions, ou si les actifs détenus en garantie ne pouvaient pas être cédés, ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe au titre des prêts ou de produits dérivés en défaut.

L'évaluation et l'encadrement des risques de marché au sein du Groupe reposent sur un ensemble d'indicateurs de risque permettant d'évaluer les pertes potentielles encourues à divers horizons de temps et niveaux de probabilité donnés, en définissant divers scénarios d'évolution des paramètres de marché impactant les positions du Groupe. Ces scénarios sont fondés sur des observations historiques ou sont définis de façon hypothétique. Cependant ces approches de gestion du risque reposent sur un ensemble d'hypothèses et de raisonnements qui pourraient se révéler inadaptés dans certaines configurations ou en cas de survenance d'événements non anticipés, avec pour conséquence une sous-évaluation potentielle des risques et un impact négatif significatif sur le résultat des activités de marché.

Par ailleurs, en cas de dégradation de la situation des marchés, le Groupe pourrait connaître un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité et notamment des commissions perçues.

Enfin, la perspective d'un resserrement monétaire, plus rapide que prévu, a entraîné à la fin de l'année 2021 des tensions et de la volatilité sur les taux avec notamment un aplatissement des principales courbes. Plus généralement, la réduction des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur les marchés du fait d'une hausse des taux d'intérêt et d'une liquidité moindre. Par ailleurs, certains acteurs ayant bénéficié d'un

environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité pourraient se retrouver en difficulté, avec un risque de propagation à l'ensemble des marchés financiers, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et les résultats des activités de marché du Groupe.

À titre d'information, les activités de Marché et Services aux Investisseurs, qui concentrent l'essentiel des risques de marché du Groupe, représentent 5,6 milliards d'euros de produit net bancaire sur l'année 2021, soit 22% des revenus globaux du Groupe. Au 31 décembre 2021, les encours pondérés (RWA) soumis au risque de marché s'élèvent à 11,6 milliards d'euros (soit 3% du total des encours pondérés du Groupe).

2.2.3.2 Une brutale variation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable à court terme sur les résultats de la Banque de détail en France.

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux, notamment dans ses activités de Banque de détail en France. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés où le Groupe est présent. En Europe, en particulier, un environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorable les résultats de la Banque de détail du Groupe, principalement en France.

De plus, une séquence de remontée des taux qui serait très rapide présente aussi un risque pour les revenus du Groupe. Un tel scénario peut notamment être la conséquence de la fin de la politique accommodante en réaction à une reprise économique ou à des taux d'inflation élevés. La hausse des taux directeurs ou la réduction voire la fin des programmes d'achat d'actifs des banques centrales pourraient

alors induire une hausse de la courbe des taux qui aurait pour conséquence d'amoindrir la valeur des actifs à taux fixes évalués en juste valeur et un changement de comportement des clients pouvant affecter les revenus de la banque et conduire la banque à réajuster ses couvertures dans un contexte défavorable.

À titre d'information, le produit net bancaire (PNB) de la Banque de détail en France représente 7,8 milliards d'euros sur l'année 2021.

Pour plus de détails sur les risques structurels de taux, voir le chapitre 4.9 « *Risques structurels de taux et de change* » et la Note 8.1 « *Information sectorielle* » du chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2022.

2.2.3.3 Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe.

Du fait de ses activités internationales et de son implantation géographique dans de nombreux pays, les revenus et charges du Groupe ainsi que ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, ce qui l'expose au risque de variations des taux de change.

Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euros, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion pour les éléments libellés dans d'autres devises, lors de la préparation de ses états financiers consolidés. Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter de manière négative la valeur (libellée en euros) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

Voir le chapitre 4.7.4 « *Expositions pondérées et exigences de fonds propres* », le chapitre 4.9.3 « *Risque Structurel de Change* » du Document d'enregistrement universel 2022.

2.2.4 RISQUES OPÉRATIONNEL (Y COMPRIS RISQUE DE CONDUITE INAPPROPRIÉE) ET DE MODÈLES

Au 31 décembre 2021, les actifs pondérés au titre des risques opérationnels du Groupe s'élevaient à 47 milliards d'euros, soit 13% des RWA totaux du Groupe. Ces encours pondérés portent principalement sur les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (à hauteur de 65% du total du risque opérationnel).

Entre 2017 et 2021, le risque opérationnel de Société Générale s'est concentré en moyenne sur cinq catégories de risque, qui représentent 93% du montant total des pertes opérationnelles du Groupe constatées sur la période : les fraudes (principalement fraudes externes) et autres activités criminelles (32%), les erreurs d'exécution (20%), les litiges avec les autorités (17%), les erreurs de *pricing* ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle (13%) et les litiges commerciaux (11%). Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, représentant en moyenne 7% des pertes du Groupe entre 2017 et 2021.

Voir le chapitre 4.8.3 « *Mesure du risque opérationnel* » du Document d'enregistrement universel 2022 pour plus d'informations sur la répartition des pertes opérationnelles.

2.2.4.1 Une violation des systèmes d'information, notamment en cas de cyber-attaque pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe sont cruciaux pour la conduite de ses activités, cette importance étant renforcée par la généralisation de la banque à distance et la digitalisation des processus. Toute violation de ses systèmes ou des systèmes de ses partenaires externes pourrait matériellement perturber l'activité du Groupe. De tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une attrition de la clientèle, des litiges avec des contreparties ou des clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement entacher la réputation du Groupe. Des difficultés chez certaines de ses contreparties pourraient également engendrer indirectement des risques de crédit et/ou de réputation pour le Groupe. La situation générée par le conflit en Ukraine mentionné en 2.2.1.1 « *Le contexte économique et financier mondial, les tensions géopolitiques ainsi que l'environnement des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats* » augmente le risque de cyber-attaque pour le Groupe et pour ses partenaires externes.

Chaque année, le Groupe est la cible de nombreuses cyber-attaques sur ses systèmes ou via ceux de ses clients, partenaires ou fournisseurs. Le Groupe pourrait subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, aboutissant à des détournements de fonds, des pertes, vols ou divulgations de données confidentielles ou de données clients (pouvant notamment constituer des violations du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »). De tels agissements sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa réputation auprès de ses clients.

2.2.4.2 Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués, en cas de non-conformité avec les lois et règlements

applicables, dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel. La situation générée par le conflit en Ukraine mentionné en 2.2.1.1 « *Le contexte économique et financier mondial, les tensions géopolitiques ainsi que l'environnement des marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats* » pourrait accentuer le risque juridique du Groupe.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences financières des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque les pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

La provision enregistrée dans les comptes du Groupe au titre des litiges de droit public représente 338 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Pour une description des procédures en cours les plus significatives, se référer à la section 4.11 « *Risques de non-conformité, litiges* », à la Note 8.3.2 « *Autres provisions* », et à la Note 9 « *Informations sur les risques et litiges* » du chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2022.

2.2.4.3 Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe ou une défaillance des systèmes d'information pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.

Tout dysfonctionnement, toute panne, toute interruption de service des systèmes de communication et d'information du Groupe ou des systèmes de ses partenaires externes, même bref et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. De tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement entacher la réputation du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents et chambres de compensation, entreprises de marchés) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché. Les tensions internationales liées à la situation en Ukraine et les sanctions mises en place et futures pourraient par ailleurs engendrer des difficultés opérationnelles au sein de la filiale Rosbank.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières, agents et chambres de compensation, entreprises de marché et prestataires de services, dont les services de *cloud* externe, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est également sujet aux réformes réglementaires diverses ainsi qu'à des projets stratégiques internes d'envergure pouvant entraîner des perturbations opérationnelles et avoir un impact sur les activités du Groupe, la comptabilisation des opérations et leur traitement fiscal ou prudentiel et sur le résultat du Groupe en cas de mauvaise gestion de projet et d'appréhension des risques opérationnels. On peut citer par exemple la réforme des taux interbancaires IBOR qui vise à garantir la pérennité des contrats indexés sur taux interbancaires ou le projet interne de regroupement des réseaux Société Générale et Crédit du Nord avec la bascule du système d'information Crédit du Nord vers le système d'information Société Générale.

Voir la partie « Risques liés à la sécurité de l'information et aux technologies de l'information et de la communication » de la section 4.8.1 « Organisation de la gestion du risque opérationnel », la partie « Données quantitatives » de la section 4.8.3 « Mesure du risque opérationnel » pour un détail des pertes liées au risque opérationnel et la section 4.8.4 « Expositions pondérées et exigences de fonds propres » du Document d'enregistrement universel 2022 concernant la répartition des encours pondérés au titre des risques opérationnels par Pôle.

Les risques opérationnels spécifiques liés à la crise de Covid-19 sont par ailleurs mentionnés dans la section 2.2.1.2 « La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe ».

2.2.4.4 Le Groupe est exposé au risque de fraude, qui pourrait entraîner des pertes et constituer une atteinte à sa réputation.

Le risque de fraude est défini comme le non-respect intentionnel de lois, règlements ou procédures existants, qui engendre dans la plupart des cas un préjudice pour la banque ou ses clients, et apporte au fraudeur ou à ses proches un avantage matériel ou moral, direct ou indirect.

Le risque de fraude augmente intrinsèquement dans un contexte de crise (pression financière chez nos clients, tiers ou chez nos collaborateurs) et dans un environnement de travail à distance pouvant limiter la capacité de surveillance et d'échanges par ou avec le responsable ou d'autres collaborateurs contribuant à la prévention ou à la détection du risque de fraude. Ce risque se traduit principalement par des fraudes externes liées aux activités de crédit de la Banque et aux moyens de paiements (monétique, virements et chèques) mis à disposition des clients. Les schémas de fraudes évoluent rapidement en volume ou dans leur schéma d'exécution en ligne avec les moyens de sécurité et contre-mesures développées sur la place et au sein du Groupe. La fraude interne se réalise au travers de détournement de fonds et octroi de facilités indues et peut être réalisée avec ou sans collusion externe. Enfin, des opérations non autorisées sur activités de marché (*rogue trading*), avec ou sans contournement de contrôles pourraient impacter les résultats et avoir un impact négatif très significatif sur la réputation du Groupe.

Entre 2017 et 2021, le risque de fraude a représenté 32% du montant total des pertes opérationnelles du Groupe.

2.2.4.5 Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle, son activité et sa situation financière.

Une organisation bénéficie d'une bonne réputation lorsque ses activités et services sont conformes ou de qualité supérieure aux attentes de ses parties prenantes tant externes (clients, investisseurs, actionnaires, régulateurs, superviseurs, fournisseurs, *leaders* d'opinion de type ONG, etc.) qu'internes (collaborateurs).

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties dans un contexte hautement concurrentiel. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients ou une perte de confiance de la part de ses investisseurs, susceptible d'affecter la position concurrentielle du Groupe, son activité et sa situation financière.

Des financements accordés par la Banque non conformes à la réglementation ou à ses engagements, notamment en matière de responsabilité environnementale et sociale, pourraient impacter la réputation du Groupe. Ainsi, des modalités de distribution des produits et services qui n'assureraient pas une information suffisante aux clients, un défaut de transparence dans sa communication – notamment financière – ou encore des règles de gestion interne (incluant la gestion des ressources humaines ou les relations avec les fournisseurs et prestataires) ne répondant pas aux obligations réglementaires ou aux engagements de la Banque pourraient influencer sur la réputation du Groupe. Par ailleurs, la situation en Ukraine et les sanctions internationales mises en place créent un environnement susceptible d'augmenter fortement le risque de réputation pour le Groupe.

Une stratégie en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (et en particulier concernant les enjeux environnementaux) jugée insuffisamment ambitieuse par rapport aux attentes des parties prenantes externes ou des difficultés à mettre en œuvre cette stratégie pourraient avoir un impact sur la réputation du Groupe.

Ainsi, des commentaires négatifs concernant le Groupe, qu'ils soient fondés ou non, pour des faits qui lui sont imputables ou non, pourraient détériorer la réputation du Groupe et affecter sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait également être entachée de problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle visant à surveiller et prévenir les risques opérationnels, de non-conformité, de crédit et de marché, notamment lorsqu'il s'agit de surveiller les comportements inappropriés de ses salariés (corruption, fraude, abus de marchés, évasion fiscale, etc.), le risque pouvant provenir du comportement lui-même, mais également des sanctions administratives ou pénales résultant d'un environnement de contrôle insuffisamment efficace, telle que la sanction émise par les autorités américaine et française en 2018, relative au non-respect de mesures d'embargo économique par le Groupe.

Ainsi une appropriation jugée non suffisante du Code de conduite du Groupe qui vise à ancrer les valeurs du Groupe en termes d'éthique et de responsabilité pourrait être préjudiciable à la bonne réputation du Groupe.

Ces différentes thématiques pourraient également avoir un impact non négligeable sur la capacité du Groupe à attirer et recruter de jeunes talents ou à maintenir les talents au sein du Groupe.

Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte et restent difficiles à estimer.

De plus amples informations sur le risque de réputation sont disponibles dans le chapitre 4.11 « Risques de non-conformité, litiges » et dans la section 5.3.2 « Appliquer les meilleurs standards de la relation client » du chapitre 5 « Responsabilité Sociale d'Entreprise » du Document d'enregistrement universel 2022.

2.2.4.6 Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés pourrait peser sur les performances du Groupe.

Le Groupe emploie 131 000 collaborateurs dans 64 pays. Les ressources humaines sont l'une des ressources clés du Groupe, de son modèle d'affaire et de sa création de valeur. Une gestion inadéquate des carrières, des compétences (intégration, parcours professionnel et formation, alignement de la rémunération avec les pratiques de marché, etc.) pourrait impacter la performance des activités bancaires et financières du Groupe. L'incapacité du Groupe à attirer et retenir les collaborateurs, une rotation du personnel trop élevée et le départ de talents stratégiques pourraient ainsi exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation de la qualité de service, au détriment de la satisfaction du client.

En outre, l'encadrement accru des politiques de rémunération des collaborateurs auquel le secteur financier est confronté, avec notamment des règles sur certaines modalités de rémunération (fixes, variables, conditions de performance, paiements différés, etc.), est susceptible de contraindre le Groupe dans sa faculté à attirer et fidéliser les talents. C'est le cas en particulier de la directive CRD IV, qui s'applique depuis 2014 aux banques de l'Espace économique européen (EEE) et donc au Groupe et de la directive CRD V applicable depuis janvier 2021. Cette directive comprend un plafonnement de la composante variable de la rémunération par rapport à sa composante fixe pour la population régulée, à même de réduire les capacités du Groupe à attirer et conserver des collaborateurs, notamment face à des concurrents hors EEE.

Par ailleurs, le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19 a renforcé les aspirations d'une partie des collaborateurs du Groupe à accéder à de nouvelles façons de travailler, avec l'instauration durable d'une forme de travail « Hybride » (actant une organisation fondée à la fois sur la présence sur site des salariés et sur le travail à distance). Le recul sur ce mode de travail hybride reste cependant limité à date et doit encore être évalué en termes de niveau de satisfaction et d'engagement des collaborateurs du Groupe.

Voir la section 5.4.1.3.4 « *Garantir la santé et la sécurité des personnes sur le lieu de travail et dans l'exercice du travail et améliorer en continu les conditions de travail* » du Document d'enregistrement universel 2022.

2.2.4.7 Les modèles utilisés notamment au sein du Groupe dans la prise de décisions stratégiques et dans le système de gestion des risques pourraient connaître des défaillances ou des retards de déploiement ou s'avérer inadéquats et engendrer des pertes financières pour le Groupe.

Les modèles internes déployés au sein du Groupe pourraient s'avérer déficients sur le plan de la conception, du calibrage, de l'utilisation ou du suivi de la performance au cours du temps relevant du risque opérationnel et donc générer des résultats erronés, avec notamment des conséquences financières. Une utilisation défaillante des techniques dites d'« intelligence artificielle » dans le cadre de la conception de ces modèles pourrait également concourir à la production de résultats erronés.

En particulier :

- la valorisation de certains instruments financiers ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de trading, tels que des contrats de dérivés de gré à gré entre banques, fait appel à des modèles internes qui intègrent des paramètres non observables. Le caractère non observable de ces paramètres induit un degré supplémentaire d'incertitude sur l'adéquation de la valorisation des positions. Dans l'hypothèse où les modèles internes concernés s'avéreraient inadéquats à l'évolution des conditions de marché, certains instruments détenus par le Groupe pourraient se trouver mal valorisés, ce qui engendrerait des pertes pour le Groupe. À titre d'information, les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan de niveau 3 (pour lesquels la valorisation n'est pas établie sur des données observables) représentent respectivement 13,4 milliards d'euros et 43,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (voir Note 3.4.1 et Note 3.4.2 des états financiers consolidés inclus dans le Document d'enregistrement universel 2022 sur les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur) ;

- l'évaluation de la solvabilité des clients et de l'exposition de la Banque au risque de crédit et contrepartie est généralement fondée sur des hypothèses et des observations historiques qui peuvent s'avérer inadéquates au regard des nouvelles conditions économiques. Elle s'appuie sur des scénarios et perspectives économiques qui peuvent mal anticiper des conditions économiques défavorables ou la survenance d'événements sans précédent. Cette évaluation erronée pourrait entre autres entraîner un sous-provisionnement des risques et une mauvaise évaluation des exigences de fonds propres ;
- les stratégies de couverture utilisées dans le cadre des activités de marché font appel à des modèles qui incluent des hypothèses quant à l'évolution des paramètres de marché et leur corrélation, en partie déduite d'observations historiques. Ces modèles pourraient s'avérer inadéquats dans certaines configurations de marché (en cas de conflit armé d'ampleur, de forts mouvements de volatilité découlant par exemple d'une pandémie ou encore de tensions entre les Etats-Unis et la Chine, au Moyen-Orient ou en Afrique, induisant une stratégie de couverture inefficace, causant ainsi des pertes non anticipées susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la situation financière du Groupe ;
- la gestion du risque de taux du portefeuille d'investissement et du risque de liquidité de l'ensemble du bilan et hors bilan fait appel à des modèles comportementaux dépendant des conditions de marché. Ces modèles, s'appuyant notamment sur des observations historiques, pourraient avoir un impact sur la couverture de ces risques lors de la survenance d'événements sans précédent.

Par ailleurs, le Groupe a initié une évolution de son dispositif de modèles internes de risque de crédit (projet « Hausmann »). Cette évolution pourrait avoir des impacts significatifs sur le calcul de ses RWA risque de crédit et de contrepartie en cas de retard sur le planning de soumission de ses modèles au superviseur ou en cas de validation tardive par le superviseur.

Enfin, l'environnement inédit initié par la crise liée à la Covid-19 pourrait altérer les résultats des modèles utilisés au sein du Groupe (notamment en matière de valorisation des actifs et d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit), du fait notamment d'un calibrage effectué sur des périodes non comparables à la crise actuelle ou d'hypothèses qui ne seraient plus valables, conduisant les modèles au-delà de leur zone de validité. La baisse de performance temporaire et le recalibrage de ces modèles pourraient avoir un impact négatif sur le résultat du Groupe.

2.2.4.8 Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment une crise sanitaire, des conflits armés d'ampleur, des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.

Le Groupe reste dépendant de son environnement naturel et social. La survenue d'une nouvelle crise épidémique ou pandémique (telle que la crise liée à la Covid-19) ou d'une crise sanitaire liée à la pollution de l'environnement naturel pourrait avoir un impact significatif sur les activités du Groupe. De même, des conflits armés d'ampleur, des attaques terroristes, des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre notamment en Roumanie, les inondations, notamment la crue exceptionnelle de la Seine), des conditions météorologiques extrêmes (telles que des canicules) ou encore des mouvements sociaux d'ampleur (tels que le mouvement des « Gilets jaunes ») pourraient affecter les activités du Groupe.

De tels événements sont susceptibles de créer des perturbations économiques, financières et logistiques et de provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) pour le Groupe.

Ces événements pourraient affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et également exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance). En cas de survenance de tels événements, le Groupe pourrait subir des pertes.

2.2.5 RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

2.2.5.1 L'accès du Groupe au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières ou de détérioration des conditions économiques.

À l'occasion de crises passées (telles que la crise financière de 2008, la crise de la dette souveraine de la zone euro, les tensions sur les marchés financiers liées à la crise liée à la Covid-19 avant l'intervention des banques centrales ou plus récemment les tensions liées à la crise en Ukraine), l'accès au financement des banques européennes a pu être ponctuellement restreint ou soumis à des conditions moins favorables.

Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une nouvelle crise systémique ou propre au Groupe, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur le Groupe en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe ainsi que sur sa situation financière.

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont par ailleurs pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas, en mettant en place des facilités de type TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*) et en procédant à une politique d'achat d'actifs permettant de maintenir les taux d'intérêt à long terme à des niveaux très bas. Dans un contexte d'inflation plus élevée, les banques centrales (notamment la BCE et la Réserve Fédérale américaine) ont amorcé une réduction de ces politiques accommodantes. A titre d'illustration, la BCE a ainsi indiqué en décembre 2021 qu'elle cessera le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) en mars 2022 et ses opérations de refinancement ciblé à long terme (TLTRO 3) en juin 2022. Dans ce contexte, le Groupe pourrait faire face à une évolution défavorable de son coût de financement et de son accès à la liquidité.

En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le ratio réglementaire de liquidité court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) s'établit à 129% au 31 décembre 2021 et les réserves de liquidité s'élèvent à 229 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

2.2.5.2 Une dégradation de la notation externe du Groupe ou de la notation souveraine de l'État français pourrait avoir un effet défavorable sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. En cas de difficultés d'accès au marché de la dette garantie et/ou non garantie, en raison de la situation du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe, à des conditions jugées acceptables, ou si le Groupe subissait un retrait imprévu de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des *spreads* de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des *spreads* de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces *spreads* peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe et de ses filiales par les agences de notation.

Le Groupe est actuellement suivi par quatre agences de notation financière – Fitch Ratings, Moody's, R&I et Standard & Poor's. Une dégradation de la notation de crédit du Groupe accordée par ces agences, ou par d'autres agences, est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi contraindre le Groupe à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

La dégradation de l'environnement économique à la suite de la crise sanitaire ou plus récemment à la suite de la crise en Ukraine, et ses impacts sur le Groupe, notamment en termes de profitabilité et de coût du risque, pourraient accroître le risque de voir ses notations externes dégradées (du fait notamment de son exposition sur la Russie). Les notations du Groupe pourraient ainsi faire l'objet d'un placement sous perspective négative ou faire l'objet d'une dégradation. Par ailleurs, les notations de l'État français pourraient également faire l'objet d'une dégradation, du fait notamment d'une augmentation de son endettement et des déficits publics (encore accrus par la crise liée à la Covid-19 et les mesures prises par l'État français pour y répondre). Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité. Les notations du Groupe par les agences Fitch Ratings, Moody's, R&I et Standard & Poor's sont disponibles sur le site internet du Groupe (<https://investors.societegenerale.com/fr/informations-financieres-et-extra-financiere/notations/notations-financieres>).

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

A fin 2021, le Groupe a levé un total de 39,1 milliards d'euros de financement long terme (dont 35,3 milliards d'euros pour la maison mère et 3,8 milliard d'euros pour les filiales), portant au niveau de la maison mère sur des émissions seniors structurées (19,9 milliards d'euros), sur des émissions subordonnées (2,4 milliards d'euros), sur des émissions seniors vanille non préférées (6,9 milliards d'euros), sur des émissions seniors vanille préférées non sécurisées (2,1 milliards d'euros) et sur des émissions sécurisées (7,1 milliard d'euros).

Pour l'année 2022, le Groupe a prévu un programme d'émissions d'environ 20 milliards d'euros de dette vanille long terme, portant sur de la dette senior préférée et sécurisée, de la dette senior non préférée et de la dette subordonnée.

2.2.6 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

2.2.6.1 Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance-vie du métier « Assurance » du Groupe.

En 2021, les activités d'assurances du Groupe représentaient un produit net bancaire de 1 milliard d'euros, soit 4% du produit net bancaire consolidé du Groupe. L'activité du Pôle Assurances du Groupe est principalement concentrée sur l'assurance-vie. Au 31 décembre 2021, les contrats d'assurance-vie présentaient un encours de 135 milliards d'euros, réparti entre contrats en support euro (à hauteur de 63%) et contrats en unités de compte (à hauteur de 37%).

Le métier Assurance du Groupe est fortement exposé au risque de taux du fait de la proportion obligataire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Le niveau et les évolutions de taux d'intérêt peuvent dans certaines configurations avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière de ce métier.

En pesant sur le rendement des contrats en support euros, une perspective prolongée de taux d'intérêt bas réduit l'attractivité de ces supports pour les investisseurs, ce qui peut affecter négativement la collecte de fonds et les revenus tirés de ce compartiment d'activité de l'assurance-vie.

Une forte hausse des taux d'intérêt pourrait aussi dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire. Cette configuration pourrait affecter les revenus et la rentabilité du Pôle Assurance-vie.

Plus généralement, un fort écartement des *spreads* et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance-vie du Groupe.

En cas de détérioration des paramètres de marché, le Groupe pourrait être amené à renforcer les fonds propres de ses filiales d'Assurance afin de leur permettre de continuer à satisfaire leurs exigences réglementaires en la matière.

3

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

EN BREF

Dans cette section sont décrites les approches et stratégies relatives à la gestion des risques de Société Générale. Elle décrit la manière dont les fonctions en charge de la gestion des risques sont organisées, comment ces fonctions garantissent leur indépendance et comment elles diffusent la culture risque au sein du Groupe.

3.1 ADÉQUATION DES DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES

Le présent rapport Pilier 3, publié sous la responsabilité de la Direction générale du groupe Société Générale, présente, en application du règlement CRR, les informations quantitatives et qualitatives requises sur les fonds propres, la liquidité et la gestion des risques au sein de Société Générale, dans un souci de transparence vis-à-vis des différents acteurs du marché. Ces informations ont été établies conformément aux procédures de contrôle interne approuvées par le Conseil d'administration dans le cadre de la validation du *Risk Appetite*

Framework (dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'Appétit pour le risque) et du *Risk Appetite Statement* (Appétit pour le risque), et s'appuient entre autres sur la revue annuelle, par la Direction générale en Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCI) et par le Comité des Risques du Conseil d'administration, de la fonction Risques de Société Générale, notamment dans sa capacité à exercer son rôle de deuxième ligne de défense pour l'ensemble du Groupe.

3.2 APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques et financiers.

Principes encadrant l'appétit pour le risque

L'ambition du Groupe est de poursuivre un développement durable fondé sur un modèle de banque diversifié et équilibré avec un ancrage européen fort et une présence mondiale ciblée sur quelques domaines d'expertises métiers fortes. Le Groupe souhaite entretenir avec sa clientèle des relations de long terme bâties sur une confiance mutuelle méritée, et à répondre aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes en leur apportant des solutions financières responsables et innovantes.

Cela se traduit par :

- une organisation en 16 *Business Units* offrant différents produits et services aux clients du Groupe dans différentes zones géographiques ;
- une allocation de capital sélective entre activités :
 - prépondérance des activités de Banque de détail en France et à l'international qui représentent actuellement environ 60% des encours pondérés (RWA) du Groupe,
 - limitation du poids de la *Business Unit Global Markets* dans les RWA du Groupe. Conformément à sa stratégie de développement tournée vers ses clients, le Groupe a arrêté en 2019 ses activités de *trading* pour compte propre⁽¹⁾ et a finalisé son projet de simplification des produits traités en 2021,

- des activités de services non bancaires, en particulier d'assurance et de gestion et de financement de parcs automobiles, qui sont cohérentes avec la stratégie commerciale, dont le profil de risque est maîtrisé, générant ainsi une rentabilité conforme aux attentes du Groupe ;
- un modèle équilibré géographiquement :
 - dans les activités de Banque de détail, le Groupe concentre son développement à l'international où il bénéficie d'une présence historique, d'une connaissance approfondie des marchés et de positions de premier plan,
 - concernant les activités de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, en dehors des implantations historiques, le Groupe cible les domaines où il peut s'appuyer sur une expertise de niveau mondial ;
- une politique de croissance ciblée, privilégiant les domaines d'expertise existants, un fonds de commerce de bonne qualité et la recherche de synergies au sein du modèle de banque diversifié ;
- une contribution positive et durable aux transformations de nos économies, notamment la révolution technologique, et les transitions économiques, sociales et environnementales ; les enjeux RSE sont ainsi au cœur de la stratégie et des relations du Groupe avec les parties prenantes ;
- une attention forte portée à sa réputation que le Groupe considère comme un actif de grande valeur qu'il est essentiel de protéger.

(1) Conformément à la Loi Bancaire Française, les quelques activités résiduelles de *trading* du Groupe sans lien avec les clients étaient isolées dans une filiale dédiée appelée Descartes Trading.

Un profil de solidité financière robuste

Le Groupe recherche une rentabilité durable, en s'appuyant sur un profil de solidité financière robuste, cohérent avec son modèle de banque diversifié :

- en visant le développement rentable et résilient des métiers ;
- en maintenant une notation cible permettant un coût de financement compatible avec le développement des activités du Groupe et son positionnement concurrentiel ;
- en calibrant ses cibles de capital et de dette de manière à assurer :
 - la satisfaction des exigences réglementaires minimales sur les ratios réglementaires de fonds propres,
 - le respect du ratio de conglomérat financier qui prend en compte la solvabilité combinée des activités de banque et d'assurance du Groupe,
 - la couverture du « Besoin interne de capital » à un an par les fonds propres CET disponibles,
 - un niveau suffisant de protection des créanciers avec un programme d'émissions de dette notamment hybride cohérent avec les objectifs du Groupe en matière de notation ou de ratios réglementaires tel que le *Tier 1*, *Total Capital*, *TLAC (Total Loss Absorbency Capacity)* ainsi que le *MREL (Minimum Required Eligible Liabilities)* et le ratio de levier ;
- en s'assurant de la résilience de son passif, calibré en tenant compte de l'horizon de survie visé en stress de liquidité, du respect des ratios réglementaires *LCR (Liquidity Coverage Ratio)* et *NSFR (Net Stable Funding Ratio)* et du niveau de dépendance aux financements de marché court terme et des besoins en devises des métiers du Groupe, notamment en dollars ;
- en maîtrisant son ratio de levier, à travers une cible de ratio de levier.

Risque de crédit (y compris les effets de concentration)

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification.

Lorsqu'il assume des risques de crédit, le Groupe privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la Banque a établi une relation de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.

Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération.

Dans une opération de crédit, l'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. Pour les opérations à moyen et long terme, la maturité des financements doit rester compatible avec la durée de vie économique de l'actif financé et l'horizon de visibilité des flux de trésorerie de l'emprunteur.

La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque. Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la possibilité effective de leur mise en œuvre.

La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées au sein du Groupe disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.

Le Groupe recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière Risques. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle⁽¹⁾).

La mesure de risque du portefeuille de crédit s'appuie principalement sur les paramètres bâlois qui sont utilisés pour calibrer le besoin en capital. À ce titre, le Groupe privilégie les modèles bâlois dits avancés (IRBA), plus sensibles au risque et plus adaptés aux caractéristiques propres du portefeuille de la Banque. Ces mesures sont complétées par une évaluation interne du risque sous hypothèse de stress, soit au niveau du portefeuille global soit au niveau de sous portefeuilles, reliant les mesures des risques et la migration de notations aux variables macroéconomiques. En outre, le calcul des pertes attendues selon les dispositions de la norme IFRS 9, utilisée pour déterminer le niveau de dépréciation sur encours sains, fournit un éclairage complémentaire pour évaluer le risque du portefeuille.

Les métiers mettent en place, le plus souvent en concertation avec la filière Risques, des politiques de tarification différenciées selon le niveau de risque des contreparties et des opérations. La tarification d'une opération vise à assurer une rentabilité acceptable, en ligne avec les objectifs de ROE (*Return on equity*) du métier ou de l'entité, après prise en compte du coût du risque de l'opération en question. La tarification d'une opération peut néanmoins être adaptée dans certains cas pour tenir compte de la rentabilité globale et du potentiel de développement de la relation client. La rentabilité intrinsèque des produits et des segments de clientèle fait l'objet d'une analyse périodique afin de s'adapter à l'évolution de l'environnement économique et concurrentiel.

La gestion proactive des contreparties dont la situation s'est dégradée est clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. À ce titre, le Groupe met en place des procédures rigoureuses de mise sous surveillance des contreparties hors Clientèle de détail et/ou de suivi renforcé des contreparties Clientèle de détail dont le profil de risque se dégrade. En outre, les métiers et entités, conjointement avec les filières Risques et Finance, et, au travers de collaborateurs spécialisés en recouvrement et procédures contentieuses, travaillent de concert pour préserver efficacement les intérêts de la Banque en cas de défaut.

Risque de contrepartie

La valeur *future* de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché. Ainsi, l'encadrement des risques de contrepartie repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- les indicateurs d'expositions potentielles *futures (potential future exposures, ou PFE)*, visant à mesurer l'exposition face à nos contreparties :
 - le Groupe encadre les risques de contrepartie idiosyncratiques *via* un ensemble de limites de CVaR (*Counterparty VaR*)⁽²⁾. La CVaR mesure l'exposition *future* potentielle liée au risque de remplacement en cas de défaut de l'une des contreparties du Groupe. La CVaR est calculée pour un niveau de confiance de 99% et différents horizons temporels, d'un jour jusqu'à la maturité du portefeuille,

(1) Pour les processus non automatisés.

(2) L'indicateur économique CVaR est construit sur la base des mêmes hypothèses de modélisation que l'indicateur réglementaire EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) utilisé pour la détermination des RWA.

- en complément du risque de défaut d'une contrepartie, la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) mesure l'ajustement de la valeur de notre portefeuille de dérivés et repos afin de tenir compte de la qualité de crédit de nos contreparties ;
- les indicateurs précédents sont complétés par des encadrements en *stress tests* ou sur des nominaux afin de capter les risques plus difficilement mesurables :
 - les risques de corrélation plus extrêmes sont mesurés *via* des *stress tests* à différents niveaux (risque de corrélation défavorable (*wrong-way risk*), suivi en stress au niveau sectoriel, risque sur activités de financements collatéralisés et *agency*),
 - le risque de CVA est quant à lui mesuré *via* un *stress test* dans lequel sont appliqués des *scenarios* de marché représentatifs impliquant notamment les *spreads* de crédit de nos contreparties ;
- les expositions face aux chambres de compensation (*central counterparty clearing houses* – CCP) font quant à elles l'objet d'un encadrement spécifique :
 - le montant de collatéral posté pour chaque segment d'une CCP : les marges initiales postées, tant pour nos activités en principal que celles *agency*, et nos contributions aux fonds de défaut de CCP,
 - en complément, un *stress test* mesure l'impact lié au défaut d'un membre moyen sur l'ensemble des segments d'une CCP et au défaut d'un membre majeur sur un segment d'une CCP ;
- le *stress test* Global sur activités de marché inclut les risques croisés marché-contrepartie, il est décrit plus en détail dans la section « Risque de marché ».

Risque de marché

Les activités de marché du Groupe sont conduites dans le cadre d'une stratégie de développement orientée en priorité vers la réponse aux besoins des clients à travers une gamme complète de solutions.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs (dont notamment la valeur en risque (VaR), *stress test*, indicateurs en « Sensibilité » et en « Nominal »). Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de seuils d'alerte et de limites, proposés par les lignes-métiers et validés par la Direction des risques dans le cadre d'un processus d'échanges contradictoires.

Le choix des limites et leur calibrage traduisent qualitativement et quantitativement la fixation de l'appétit du Groupe pour les risques de marché. La revue régulière de ces encadrements permet en outre de piloter les risques de manière rapprochée en fonction de l'évolution des conditions de marché, avec, par exemple, une réduction temporaire de limites en cas de dégradation. Des seuils d'alerte sont par ailleurs mis en place pour prévenir de l'occurrence possible de dépassements de limites.

Les limites sont fixées à divers niveaux du Groupe et permettent ainsi de décliner opérationnellement l'appétit pour le risque du Groupe au sein de son organisation.

Au sein de ces limites, les limites en *stress test* Global sur activités de marché et en *stress test* Marché jouent un rôle pivot dans la définition et la calibration de l'appétit pour le risque de marché du Groupe : ces indicateurs couvrent en effet l'ensemble des activités et les principaux facteurs de risques de marché et risques connexes associés à une crise sévère de marché, ce qui permet à la fois de limiter le montant global de risque et de prendre en compte les éventuels effets de diversification.

Risque opérationnel (y compris risque de réputation et de non-conformité)

Le Groupe est confronté à une diversité de risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance

contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, mais aussi risque de non-conformité, de conduite inappropriée ou encore de réputation.

De façon générale, le Groupe n'a pas d'appétit pour le risque opérationnel et le risque de non-conformité. Par ailleurs, il n'a aucune tolérance pour les incidents dont la gravité est susceptible de nuire gravement à son image, de menacer ses résultats ou la confiance de ses clients et de ses collaborateurs, d'empêcher la continuité de son activité sur ses activités critiques ou de remettre en cause ses orientations stratégiques.

Le Groupe précise sa tolérance nulle ou très faible au risque opérationnel pour les thématiques suivantes :

- fraude interne : le Groupe ne présente aucune tolérance aux activités non autorisées de la part de ses collaborateurs. Le développement du Groupe est fondé sur la confiance tant entre les collaborateurs qu'entre le Groupe et ceux-ci. Cela suppose le respect, à tous les échelons, des principes du Groupe tels que le fait de faire preuve de loyauté et d'intégrité. Le dispositif de contrôle interne du Groupe doit être en mesure de prévenir les événements de fraude significatifs ;
- cybersécurité : le Groupe n'a aucune tolérance pour les intrusions frauduleuses, en particulier celles qui généreraient un vol de données client ou une perte opérationnelle majeure. Le Groupe a pour objectif de mettre en place des moyens efficaces pour prévenir et détecter ce risque. Il se dote de l'organisation adéquate pour traiter les éventuels incidents ;
- fuite de données : le Groupe s'est engagé à déployer des moyens et des contrôles afin de prévenir, détecter et remédier aux fuites de données. Il ne tolère aucune fuite de ses informations les plus sensibles, en particulier lorsqu'elles concernent ses clients ;
- continuité d'activité : le Groupe s'appuie largement sur ses systèmes d'information pour la réalisation de son activité et s'est donc engagé à déployer et à maintenir des systèmes informatiques résilients afin d'assurer la continuité de ses services les plus essentiels. Le Groupe a une tolérance très faible aux risques d'indisponibilité de systèmes en charge de ses fonctions essentielles, en particulier les systèmes directement accessibles à ses clients ou ceux permettant d'exercer son activité sur les marchés financiers ;
- prestations de service externalisées : le Groupe entend démontrer une grande rigueur dans la maîtrise des activités confiées à des prestataires externes. À ce titre, le Groupe s'astreint à une discipline stricte de suivi de ses prestataires ;
- continuité managériale : le Groupe entend assurer la continuité managériale de son organisation pour parer toute absence durable d'un manager qui remettrait en cause la réalisation de ses objectifs stratégiques, qui pourrait atteindre la cohésion des équipes ou perturber les relations du Groupe avec ses parties prenantes.

Risques structurels de taux d'intérêt et de change, risque sur les engagements sociaux

Le Groupe mesure et encadre de façon stricte les risques structurels. Le dispositif d'encadrement du risque de taux, du risque de change et du risque sur engagements sociaux repose sur des limites en sensibilité ou en *stress* qui sont déclinées dans les différents métiers (entités et lignes-métiers).

On distingue principalement quatre types de risque structurel de taux : le risque de niveau absolu des taux, le risque de courbe, le risque d'optionnalité (lié aux options automatiques ou comportementales) et le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents taux. La gestion du risque structurel de taux du Groupe repose essentiellement sur l'évaluation de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) des éléments de bilan à taux fixe (à l'actif ou au

passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios. Les limites sont établies soit par le Conseil d'administration, soit par le Comité financier, au niveau Groupe et au niveau *Business Units/Service Units*. Par ailleurs, le Groupe mesure et encadre la sensibilité de sa marge nette d'intérêt (MNI) sur différents horizons.

La politique du Groupe en matière de risque structurel de change consiste à limiter autant que possible la sensibilité de son ratio de fonds propres CET1 aux variations des taux de change, de façon à ce que l'impact sur le ratio CET1 d'une appréciation ou une dépréciation de l'ensemble des devises contre l'euro ne dépasse pas un certain seuil en termes de bp en faisant la somme des valeurs absolues de l'impact de chaque devise.

Concernant le risque structurel sur les engagements sociaux relatifs aux engagements à long terme du Groupe vis-à-vis de ses salariés, l'évolution de la provision est suivie en risque sur la base d'un *stress test* spécifique et une limite lui est associée. La politique de gestion des risques suit deux axes principaux : diminuer les risques en transformant les régimes à prestations définies en prestation à cotisations définies, et optimiser l'allocation des risques à l'actif (entre actifs de couverture et actifs de performance) lorsque les contraintes réglementaires et fiscales le permettent.

Risques de liquidité et de financement

La maîtrise du risque de liquidité repose principalement sur :

- le respect des ratios réglementaires de liquidité, moyennant des coussins de précaution : ratio LCR (*liquidity coverage ratio*) qui traduit une situation de *stress* et ratio NSFR (*net stable funding ratio*) ;
- la définition d'un horizon minimal de survie sous *stress* combiné marché et idiosyncratique ;
- un encadrement des positions de transformation et d'antitransformation (risque de prix).

La maîtrise du risque de financement repose notamment sur :

- le maintien d'une structure de passifs visant à respecter les contraintes réglementaires du Groupe (ratios *Tier1*, *Total Capital*, *Levier*, *TLAC*, *NSFR*, *MREL*) et respecter les contraintes des agences de notation afin de sécuriser un niveau de *rating* minimal ;
- un recours aux financements de marché : des programmes annuels d'émissions long terme et un stock d'émissions structurées modérées et des financements court terme levés par les trésoreries encadrées.

Risque de modèle

Le Groupe s'attache à définir et déployer des normes internes pour limiter le risque de modèle sur la base de principes fondamentaux, dont la mise en place de trois lignes de défense indépendantes, la proportionnalité des diligences en fonction du niveau de risque inhérent à chaque modèle, la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des modèles, la cohérence des approches au sein du Groupe.

Risque lié aux activités d'assurance

Le Groupe exerce des activités d'Assurance (Assurance-vie Épargne, Prévoyance, Assurance Dommages) pour lesquelles il s'expose à deux principaux types de risques :

- le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité ;
- les risques liés aux marchés financiers (taux d'intérêt, crédit et actions) et à la gestion actif-passif.

Risque de capital investissement

Le Groupe a un appétit limité pour les participations financières, de type opérations de capital investissement pour compte propre. Les poches d'investissement admises sont principalement liées à :

- l'accompagnement commercial du réseau à travers l'activité de capital investissement des réseaux Société Générale et Crédit du Nord et de certaines filiales à l'étranger ;
- la prise de participation, directe ou *via* des fonds d'investissement, dans des sociétés innovantes ;
- la prise de participation dans des sociétés de place : Euroclear, Crédit Logement, etc.

Les investissements réalisés en matière de capital investissement sont gérés directement par les réseaux concernés (Société Générale, Crédit du Nord et filiales à l'étranger) dans la limite d'une enveloppe de 25 MEUR. Au-delà de cette limite, l'enveloppe d'investissement doit être validée par la Direction de la stratégie du Groupe sur la base d'un dossier réalisé par la *Business Unit* avec le concours de sa Direction financière. Ce dossier vise à justifier cette enveloppe, les retombées attendues, la rentabilité en tenant compte de la consommation de fonds propres associés, les caractéristiques des investissements (critères, typologies, durée, etc.), une analyse des risques et une proposition de gouvernance. Si l'enveloppe dépasse 50 MEUR, elle doit faire l'objet d'une validation par la Direction générale du Groupe, avec l'appui d'avis de la Direction de la stratégie, de la Direction financière, du Secrétariat général et de la Direction de la conformité. La *Business Unit* concernée doit présenter semestriellement à la Direction de la stratégie un état de suivi des opérations et de l'enveloppe d'investissement.

Les autres prises de participation minoritaires font l'objet d'un processus de validation dédié dans les phases d'investissement comme de désinvestissement : validation des Responsables des *Business Units* et des entités concernées et de leur Direction financière, de la Direction de la stratégie, voire de la Direction générale du Groupe (au-delà de 50 MEUR) ou du Conseil d'administration (au-delà de 250 MEUR). Ces dossiers sont instruits par le Département stratégie en s'appuyant sur les avis des *Services* et *Business Units* experts concernés par l'opération (a minima la Direction financière, les Départements juridique et fiscal au sein du Secrétariat général et la Direction de la conformité). L'instruction se base sur une analyse de la participation concernée, des motivations et du contexte d'investissement, la structuration de l'opération, ses impacts financiers et prudentiels, ainsi qu'une évaluation des risques identifiés et des moyens mis en œuvre pour les suivre et les gérer.

Risque de règlement livraison

Le risque de règlement-livraison sur instruments financiers survient lorsque des opérations (de gré à gré au comptant ou à terme) donnent lieu lors de leur dénouement à un décalage dans le temps (habituellement de quelques heures) entre le paiement et la livraison du sous-jacent (titres, matières premières, change, etc.).

Le Groupe définit un appétit au risque en risque livraison en lien avec la qualité de la contrepartie (*via* sa notation) avec de plus grosses limites octroyées aux contreparties de la catégorie d'*investissement grade* (IG).

3.3 CADRE GÉNÉRAL DE L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque fait l'objet d'une fixation au niveau Groupe, d'une déclinaison opérationnelle dans les métiers et filiales, et d'un suivi dont les principes, décrits dans le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'appétit pour le risque (*Risk Appetite Framework*), sont résumés ci-dessous.

Gouvernance

Dans le cadre de la gouvernance de l'appétit pour le risque, le Groupe s'appuie sur l'organisation suivante :

- le Conseil d'administration :
 - approuve, chaque année, l'appétit pour le risque du Groupe (*Group Risk Appetite Statement*), ainsi que le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'appétit pour le risque (*Group Risk Appetite Framework*),
 - approuve en particulier les encadrements majeurs de l'appétit pour le risque du Groupe (indicateurs de compétence Conseil d'administration) validés au préalable par la Direction générale,
 - s'assure de la pertinence de l'appétit pour le risque au regard des objectifs stratégiques et financiers du Groupe et de sa vision des risques de l'environnement macroéconomique et financier,
 - examine trimestriellement les tableaux de bord sur le respect de l'appétit pour le risque qui lui sont présentés, et est informé des dépassements relatifs à l'appétit pour le risque et des plans d'actions de remédiation mis en œuvre,
 - fixe la rémunération des mandataires sociaux, arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment pour les personnes régulées dont les activités peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques.

Le Conseil d'administration s'appuie principalement sur le Comité des risques.

- la Direction générale :
 - valide, sur proposition du Directeur des risques et du Directeur financier, l'appétit pour le risque du Groupe (*Risk Appetite Statement*) et son dispositif de gouvernance et de mise en œuvre (*Risk Appetite Framework*),
 - s'assure régulièrement du respect de l'appétit pour le risque,
 - s'assure de l'efficacité et de l'intégrité du dispositif de mise en œuvre de l'appétit pour le risque,
 - s'assure que l'appétit pour le risque pour les *Business Units* et les filiales/succursales éligibles du Groupe est formalisé et traduit en encadrements cohérents avec l'appétit pour le risque du Groupe,
 - s'assure de la communication interne de l'appétit pour le risque et de sa transcription dans le Document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, la Direction des risques a pour mission principale l'élaboration de l'appétit pour le risque du Groupe, ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise, de suivi et de contrôle des risques.

La Direction financière contribue à la fixation de cet appétit pour le risque sur les encadrements des indicateurs de rentabilité, solvabilité, liquidité et risques structurels.

La Direction de la conformité est également responsable d'instruire la fixation de l'appétit pour le risque des indicateurs relevant de son périmètre.

Processus d'identification des risques

Le processus d'identification des risques est une pierre angulaire de la gestion des risques du Groupe. C'est un processus à l'échelle du Groupe pour identifier tous les risques qui sont matériels ou pourraient l'être. L'approche est à la fois globale et holistique : elle couvre toutes les catégories de risques⁽¹⁾ et toutes les expositions du Groupe.

Outre l'examen annuel de la taxonomie des risques du Groupe, le processus d'identification des risques repose sur deux piliers afin d'assurer une vision complète et à jour de tous les risques importants auxquels le Groupe est exposé :

- la gouvernance de gestion des risques et les comités clés tels que les CORISQ ou le COFI au niveau du Groupe ou des *Business Units* ou les Comités nouveaux produits permettant de suivre l'évolution du profil de risque sur l'ensemble des types de risque (crédit, marché, opérationnel, etc.). En plus de la surveillance des risques bien identifiés, cette gouvernance peut également engendrer un débat entre les experts en risques et le senior management sur les risques émergents. Ce débat est alimenté par les dernières nouvelles du marché, les signaux d'alerte précoces, les alertes internes, etc. ;
- une série d'exercices visant à identifier les risques supplémentaires, par exemple découlant de l'évolution des conditions macroéconomiques ou sectorielles, des marchés financiers, des contraintes réglementaires, des concurrents/pression du marché, du modèle d'affaires (effets de concentration) et des évolutions des organisations bancaires. Ces exercices d'identification supplémentaires sont également organisés par types de risque, mais comprennent une certaine identification des effets de risque croisé (par exemple crédit et marché ou crédit et opérationnel). Pour un type de risque donné, ces exercices analysent/segmentent l'exposition du Groupe selon plusieurs axes (*Business Unit/activité/client/produit/région*, etc.). Pour les périmètres où ce risque est évalué comme important, les facteurs de risque sous-jacents sont identifiés.

Lorsqu'un risque important est identifié, un dispositif de gestion des risques, qui peut inclure un appétit quantitatif pour le risque (plafond/seuil de risque) ou une politique de risque, est mis en œuvre.

De plus, dans la mesure du possible, les facteurs de risque sous-jacents à un risque important sont identifiés et combinés dans un scénario dédié, et la perte associée est ensuite quantifiée au moyen d'un *stress test* (voir également la section « Quantification des risques et dispositif de *stress test* »).

Quantification des risques et dispositif de *stress test*

Pour chaque risque matériel identifié, des indicateurs de mesure de ce risque sont mis en place pour en assurer le suivi. Ces indicateurs peuvent reposer sur des mesures d'encours (pondérés du risque ou non), des sensibilités à la variation d'un ou plusieurs facteurs de risque (taux d'intérêt...), des impacts de *stress tests* reposant sur des *scenarios*, etc. Ces indicateurs peuvent être exprimés sous forme de ratios et font parfois l'objet d'exigences réglementaires ou de publication.

(1) Les risques sont classés sur la base de la taxonomie des risques du Groupe, qui nomme et définit les catégories de risques et leurs sous-catégories éventuelles.

Concernant plus spécifiquement les *stress tests*, tests de résistance, ou simulations de crises, ils évaluent ce que serait le comportement d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe dans un contexte d'activité dégradé.

Au sein du Groupe, les *stress tests* contribuent à l'identification, à la mesure et au pilotage des risques, ainsi qu'à l'évaluation de l'adéquation du capital et de la liquidité au profil de risque du Groupe.

Ainsi, les *stress tests* :

- constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du processus d'élaboration de l'appétit pour le risque ;
- s'appuient sur des scénarios économiques hypothétiques définis en lien avec le service Études économiques et sectorielles, ou des scénarios historiques. Les *stress tests* déclinent ces scénarios en impacts sur les activités du Groupe, en prenant en compte les capacités de réaction des activités, en combinant systématiquement des méthodes quantitatives et le jugement d'experts (risques, finance ou métiers) ;
- peuvent également s'appuyer sur des analyses en sensibilité (mono ou multifacteur de risque).

Le dispositif de *stress tests* comprend ainsi :

- un *stress test* global, intégré dans le processus budgétaire (Plan stratégique et financier), pour s'assurer que le Groupe respecte ses objectifs en cas de scénario adverse, mais aussi pour quantifier la dégradation de la rentabilité des *Business Units* dans ce scénario. Le dispositif de *stress test* est partie intégrante de l'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) ;
- des *stress tests* spécifiques par type de risque ou de portefeuille :
 - des *stress tests* sur le risque de crédit complètent l'analyse globale par une approche plus granulaire, et permettent ainsi d'éclairer la fixation de l'appétit pour le risque à une maille portefeuille, activité, etc. Ils sont également utilisés pour affiner l'identification, la mesure et le pilotage opérationnel de ce risque,
 - des *stress tests* sur les activités de marché s'appuient sur des scénarios historiques et hypothétiques et s'appliquent à l'ensemble du Groupe. Ils sont complétés par des *stress tests* spécifiques en sensibilité sur certains facteurs de risque (taux, actions...) ou certaines activités (marchés émergents, etc.). Une limite en *stress test* est établie pour ces différentes mesures du risque,

- des *stress tests* appréhendent la sensibilité au risque structurel de taux. L'exercice se concentre sur les changements de la valeur économique des actifs et passifs inscrits dans les portefeuilles bancaires et sur l'évolution de la marge nette d'intérêts générée par ces actifs et passifs. Le Groupe fixe des limites sur ces sensibilités dans des scénarios de translation et de déformation (pentification et aplatissement) des courbes de taux,
- un *stress test* sur les engagements sociaux consiste à simuler l'impact de variations de facteurs de risque de marché (inflation, taux d'intérêt, etc.) sur la position nette du Groupe (investissements dédiés minorés des engagements sociaux correspondants). Une limite en *stress test* est établie sur cet indicateur,
- des *stress tests* de liquidité,
- une évaluation du risque opérationnel en stress utilise les travaux d'analyse de scénarios et de modélisation des pertes réalisés pour le calibrage du besoin de capital du Groupe au titre du risque opérationnel, et permet d'appréhender l'exposition aux pertes opérationnelles, y compris l'exposition à des pertes rares et sévères non présentes dans l'historique,
- les *stress tests* des activités d'assurance soutiennent le processus de définition de l'appétit pour le risque de la *Business Unit* Assurances, qui repose sur des objectifs minimaux de rentabilité et de solvabilité en scénario central et en scénario stressé. En outre, la *Business Unit* Assurances utilise également les résultats de ses *stress tests* pour définir sa politique de couverture, la répartition de ses actifs ainsi que la politique de distribution de dividendes ;
- des *stress tests* inversés (*reverse stress tests*), à la fois dans le cadre de l'appétit pour le risque et du plan de rétablissement. L'impact de ces *stress tests* est défini *a priori*, typiquement *via* un point de rupture de ratio de solvabilité ou d'indicateur de liquidité (qui matérialisent une menace forte pour la Banque). Des scénarios hypothétiques menant à ce point de rupture sont ensuite construits afin de permettre d'identifier de nouvelles vulnérabilités.

En parallèle des exercices de *stress tests* internes, le Groupe fait partie de l'échantillon de banques européennes participant aux grands programmes de *stress tests* internationaux pilotés par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et la BCE (Banque Centrale Européenne).

Plus spécifiquement sur le risque climatique, le Groupe a participé de manière volontaire aux exercices exploratoires de stress climatiques organisés par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et l'Autorité Bancaire Européenne en 2020. Un *stress test* coordonné par la Banque Centrale Européenne (BCE) auquel le Groupe participe est par ailleurs en cours sur le premier semestre 2022.

DÉFINITION DES SCÉNARIOS ÉCONOMIQUES « CENTRAL » ET « STRESSÉ »

Scénario central

Sa construction repose d'abord sur un ensemble de facteurs observés : situation économique récente, orientations de politique économique (politique budgétaire, monétaire et de change), etc. À partir de l'observation de ces facteurs, les économistes déterminent la trajectoire la plus probable des variables économiques et financières pour l'horizon de prévision souhaité.

Scénario stressé

La sévérité du scénario de stress, déterminée par la déviation de la trajectoire du PIB par rapport au scénario central, est fondée sur l'ampleur de la crise de 2008-2009 et a été ajustée pour tenir compte des impacts, tant sanitaires, économiques que financiers, de la crise de Covid-19 sur la base des connaissances actuelles. La sévérité est comparée en permanence à celle des divers scénarios défavorables produits par des institutions réputées tel que la BCE, la Banque d'Angleterre ou la Réserve Fédérale.

Fixation et formalisation de l'appétit pour le risque au niveau Groupe

L'appétit pour le risque du Groupe est formalisé dans un document *Risk Appetite Statement* qui fixe :

- le profil stratégique du Groupe ;
- son profil de rentabilité et de solidité financière ;
- les encadrements relatifs à la gestion des principaux risques du Groupe (qualitatifs, à travers des politiques de risque, et quantitatifs, à travers des indicateurs).

Concernant le profil de rentabilité et de solidité financière, la Direction financière propose chaque année en amont de la procédure budgétaire, à la Direction générale, des cibles financières au niveau Groupe. Ces cibles, complétées par des seuils d'alerte et des niveaux de crise selon une approche *Traffic light*, permettent :

- de respecter, avec une marge de sécurité suffisante, les obligations réglementaires auxquelles le Groupe est soumis (notamment les ratios réglementaires minimaux de solvabilité, de levier et de liquidité), en anticipant au mieux la mise en œuvre des nouvelles réglementations ;
- d'assurer, *via* une marge de sécurité, une résistance suffisante aux scénarios de stress (stress normés par les régulateurs ou stress définis selon un processus interne au Groupe).

Les encadrements relatifs à la gestion des risques, également représentés *via* une approche graduée (limites, seuils d'alerte, etc.), sont issus d'un processus dans lequel les besoins exprimés par les métiers sont confrontés à un avis contradictoire indépendant de la deuxième ligne de défense. Ce dernier repose sur :

- une analyse indépendante des facteurs de risques ;
- l'utilisation de mesures prospectives fondées sur des approches en stress ;
- la proposition d'un encadrement.

Pour les principaux risques, les encadrements fixés permettent de conforter l'atteinte des cibles financières Groupe et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe.

Déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de l'organisation

La déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de l'organisation repose sur le plan stratégique et financier, et sur les dispositifs de gestion des risques :

- sur proposition de la Direction financière à la Direction générale, les cibles financières définies au niveau Groupe sont déclinées en cibles d'allocation budgétaire au niveau des métiers, dans le cadre du budget et du plan stratégique et financier ;
- la déclinaison des encadrements et des politiques de risques s'appuie sur une compréhension des besoins des métiers et de leurs perspectives d'activité et prend en compte les objectifs de rentabilité et de solidité financière de la *Business Unit* et/ou de l'entité.

3.4 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une sensibilisation forte aux risques et la promotion de l'innovation. Cette gestion des risques, pilotée au plus haut niveau, s'effectue dans le respect de normes applicables, notamment de l'arrêté du 3 novembre 2014 révisé par l'arrêté du 25 février 2021 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de la réglementation européenne Bâle 3 (CRR/CRD). (Voir « Compétences du Conseil d'administration » en p. 82).

Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques est assurée au travers de deux instances principales au plus haut niveau du Groupe : le Conseil d'administration et la Direction générale.

La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe quelle que soit leur nature.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité des risques (cf. paragraphe « Comité des risques » et article 11 « règlement intérieur du Conseil d'administration », p. 87) conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.

Le Comité d'audit et de contrôle interne du Conseil d'administration (cf. paragraphe « Comité d'audit et de contrôle interne » et article 10 « règlement intérieur du Conseil d'administration », p. 86) s'assure du bon fonctionnement des dispositifs de contrôle des risques.

Présidés par la Direction générale, les comités spécialisés qui assurent le pilotage central du contrôle interne et des risques sont :

- **le Comité risques Groupe (CORISQ)**, qui s'est réuni 21 fois au cours de l'exercice 2021, a pour objectif de définir les grandes orientations du Groupe en matière de risques (risques de crédit et de contrepartie, risques environnementaux, risques pays, risque de marché, risque opérationnel, risque de modèle, etc.), dans le cadre de l'appétit pour le risque et des objectifs financiers fixés par le Conseil et d'en suivre le respect. Sous réserve des compétences propres au Conseil d'administration, le CORISQ présidé par le Directeur général (*Chief Executive Officer*) du Groupe, sur proposition de la Direction des risques, valide les principales décisions portant sur l'encadrement de ces différents risques. Parallèlement au Comité des risques, le Comité des grands risques (CGR) constitue une instance *ad hoc* qui valide la stratégie commerciale et la prise de risques à l'égard des grands groupes clients ;
- **le Comité financier (COFI)**, présidé par le Directeur général, a vocation à définir la stratégie financière du Groupe et à assurer le pilotage des ressources rares (capital, liquidité, bilan, capacité fiscale). Le COFI, sur proposition de la Direction financière et de la Direction des risques, valide le dispositif de gestion et d'encadrement des risques structurels du Groupe et des entités significatives et revoit les évolutions de ces risques (limites, consommation). Il évalue périodiquement la consommation des

ressources rares. Il examine le panorama financier, les documents ILAAP, ICAAP, les sujets récurrents concernant l'ALM, la liquidité, le Plan Préventif de Rétablissement et le budget de la Gestion Propre et des refacturations intra-groupe. Enfin, il traite des sujets sur la fiscalité du Groupe (cogérés par la Direction financière et le Secrétariat général) ;

- **le Comité de conformité (COMCO)**, présidé par le Directeur générale, arrête les grandes orientations du Groupe, définit les principes Groupe en matière de conformité ;
- **le Comité de transformation numérique (DTCO)**, présidé par le Directeur général, a pour objet, en conformité avec les décisions du Comité stratégique Groupe, d'engager et de suivre les transformations du système d'information et du modèle opérationnel associé qui nécessitent, par leur caractère transverse ou par l'ampleur de la transformation envisagée, une décision de la Direction générale ;
- **le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCIG)**, présidé par le Directeur général ou en son absence par un directeur général délégué, a pour objectif de donner une vision consolidée du dispositif de contrôle interne du Groupe et des risques non financiers de chaque deuxième ligne de défense, de l'évaluer en termes d'efficacité, de cohérence et d'exhaustivité, de prendre les actions correctives et suivre leur exécution ;
- **le Comité de coordination du contrôle interne par la Direction générale de supervision (CCCIS)**, présidé par le Directeur général ou, en son absence, par un directeur général délégué ou un directeur général adjoint en charge du périmètre sous revue, a pour objectif d'effectuer une revue régulière du dispositif de contrôle interne et des risques non financiers de chaque *Business et Service Units* de la première ligne de défense, de l'évaluer en termes d'efficacité, de cohérence et d'exhaustivité, de prendre des actions correctives et suivre leur exécution ;
- **le Comité de pilotage des risques non financiers (NFR Steering Committee)**, présidé par le Responsable du dispositif de contrôle permanent et de la coordination du contrôle interne du Groupe, a pour objectif de décliner et d'instruire les orientations prises en Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCIG) et celles issues du Comité d'audit et du contrôle interne (CACI), d'assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficacité des transformations des dispositifs de maîtrise des risques non financiers (NFR), de fixer des cibles au regard des feuilles de route, de valider, coordonner et piloter les évolutions des dispositifs NFR à travers le Groupe, de mettre en évidence les risques et les alertes en lien avec les dispositifs NFR, de fournir les ressources, prioriser et décider de leur allocation, en procédant aux arbitrages éventuellement nécessaires ;
- **le Comité des engagements responsables (CORESP)**, présidé par le Directeur général, traite les sujets liés aux engagements et aux standards du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Culture & Conduite, ou autre sujet ayant un impact sur la responsabilité ou la réputation du Groupe et non déjà couvert par un comité existant ;
- **le Comité de provisions Groupe (COPRO)**, présidé par le Directeur général, se réunit à fréquence trimestrielle et a pour objectif d'effectuer une revue des provisions du Groupe pour le trimestre concerné.

Les Directions impliquées dans la gestion et le contrôle interne des risques

Les Directions centrales du Groupe, indépendantes des Pôles d'activités, concourent à la gestion et au contrôle interne des risques.

Les Directions centrales fournissent à la Direction générale du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe. Ces Directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe :

- **la Direction des risques** a pour principale mission de contribuer au développement des activités et à la rentabilité durable du Groupe par l'élaboration, avec la Direction financière et les *Business Units/Service Units*, de l'appétit pour le risque du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques au titre de son rôle de seconde ligne de défense. La Direction des risques est sous supervision du Directeur général du Groupe.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les *Business Units* qui sont responsables, en premier ressort, des risques associés aux opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe,
 - instruit, avec la Direction financière, la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe à travers le *Risk Appetite Statement* du Groupe qui est proposé à la Direction générale et validé *in fine* par le Conseil d'administration,
 - recense l'ensemble des risques du Groupe et identifie les besoins par anticipation,
 - met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire,
 - contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
 - définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
 - met en œuvre un contrôle de second niveau pour s'assurer de la correcte application de ces méthodes et procédures,
 - instruit et valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
 - définit ou valide l'architecture du système d'information risques central, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers ;
 - **la Direction financière** s'articule selon trois niveaux de supervision, chacun rattaché à un Directeur financier délégué :
 - la Banque de détail en France et la Banque de détail et Services Financiers Internationaux,
 - la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs,
 - les fonctions transverses, regroupant l'ensemble des expertises clés du fonctionnement de la Direction financière ;
- Elle se voit confier de larges missions de contrôle comptable et financier. À ce titre :
- **la Direction des affaires comptables** est en charge de l'animation du dispositif concourant à l'établissement des comptes consolidés du Groupe,

- **la Direction « Expertise sur les métriques et les reportings »** est en charge de la production des états réglementaires du Groupe,
- **la Direction du traitement des opérations mutualisées** pilote les centres de services partagés de la Direction financière en s'appuyant sur ses équipes parisiennes et la supervision des équipes Finance à Bucarest et Bangalore,
- **la Direction « Contrôle Finance »** est en charge du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des processus Finance,
- **la Direction Asset and Liability Management** assure la responsabilité de la fonction ALM pour l'ensemble du Groupe, la maîtrise des risques structurels de taux, de liquidité et de change du Groupe ainsi que la gestion opérationnelle de l'ALM de Société Générale Personne Morale (SGPM) ;

Les autres fonctions transverses assurent diverses missions pour la Direction financière, avec notamment la Direction financière des *Services Units* Groupe, les relations avec les investisseurs et la communication financière du Groupe, les ressources humaines et le Secrétariat général.

- **les Directions financières des Business Units et Service Units**, supervisées par la Direction financière du Groupe, veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* (comptables, contrôle de gestion, réglementaires, etc.) ;
- **la Direction de la conformité Groupe** est responsable de la définition et de la cohérence du dispositif de prévention et de contrôle du risque de non-conformité liés à la réglementation bancaire et financière ainsi que de coordonner le dispositif destiné à prévenir, détecter, évaluer et maîtriser le risque de non-conformité dans l'ensemble du Groupe. Elle s'assure que les rôles et responsabilités sont identifiés avec le niveau d'expertise adéquat afin que le dispositif de veille réglementaire et de documentation normative liée, dont son déploiement, soient opérationnels. Elle veille notamment à harmoniser les procédures et à optimiser, en liaison avec les BU/SU, les ressources sur le plan international de manière à s'assurer du respect des règles et de l'efficacité du dispositif. Dans ce cadre, elle exerce une autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les équipes conformité des entités du Groupe ;

La Direction de la Conformité Groupe est organisée autour de trois grandes catégories de risques de non-conformité :

- la sécurité financière : la connaissance du client ; le respect des règles relatives aux sanctions internationales et embargos ; la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme y compris les déclarations de soupçons auprès des autorités référentes quand nécessaire,
- les risques réglementaires : la protection de la clientèle ; l'intégrité des marchés financiers ; la lutte contre la corruption, l'éthique et la conduite ; le respect des réglementations liées à la transparence fiscale (reposant sur la connaissance du profil fiscal des clients) ; le respect des réglementations sur la responsabilité sociale et environnementale et les engagements du Groupe,
- la protection des données dont les données personnelles et en particulier celles des clients ;
- **le Secrétariat général** regroupe en son sein :
 - la Direction juridique du Groupe qui veille notamment à la sécurité et à la régularité juridique des activités du Groupe, en s'appuyant le cas échéant sur les services juridiques des filiales et succursales,
 - la Direction fiscale du Groupe, qui veille au respect des lois fiscales en France et à l'étranger,

- la Direction de la sécurité du Groupe qui pilote la sécurité du Groupe en lien avec la *Service Unit* de la Direction des ressources et de la transformation numérique s'agissant de la sécurité des systèmes d'information,
- la Direction administrative du Groupe qui assure les services d'administration centrale du Groupe et apporte en tant que de besoin son soutien au Secrétaire du Conseil d'administration ;
- **la Direction des Ressources humaines et Communication** veille notamment à la mise en œuvre des politiques de rémunération ;
- **la Direction des Ressources et de la Transformation numérique** est notamment en charge de définir les politiques devant s'appliquer en matière de système d'information et de sécurité des systèmes d'information (SI/SSI) ;
- **la Direction de l'Inspection générale et de l'Audit**, sous l'autorité de l'Inspecteur Général, est en charge de l'exercice du contrôle périodique.

Enfin, la **Direction du Développement Durable Groupe** est rattachée à la Direction générale et assiste le Directeur général délégué en charge de l'ensemble des politiques ESG (RSE) et de leur traduction effective dans les trajectoires des métiers et des fonctions. Elle accompagne la transformation RSE du Groupe pour en faire un avantage concurrentiel majeur tant dans le développement du business que dans la gestion des risques E & S (environnementaux et sociaux). Elle assure une mission de conseil auprès de la Direction générale à travers trois tâches principales :

- la définition et le pilotage stratégique de l'ambition RSE du Groupe,
- l'accompagnement de la transformation RSE des *Business Units* et *Service Units*,
- la contribution à promouvoir le rayonnement RSE du Groupe.

D'après le dernier recensement réalisé sur (en date du 31 décembre 2021), les effectifs en équivalent temps plein (ETP) :

- de la filière Risques du Groupe au titre de la 2ème ligne de défense représentent environ 4 609 ETP (1 550 au sein même de la Direction des risques du Groupe et 3 059 pour le reste de la filière Risques) ;
- de la filière Conformité s'élèvent à environ 2 870 ETP au titre de la 2ème ligne de défense ;
- de la filière Sécurité des systèmes d'information sont d'environ 635 ETP.

Systèmes de déclaration et d'évaluation des risques

Les systèmes de mesure des risques du Groupe servent de base à la production des Rapports de gestion internes permettant le suivi régulier des principaux risques du Groupe (risque de crédit, contrepartie, marché, opérationnels, liquidité, structurels, règlement-livraison ainsi que le suivi du respect des exigences réglementaires.

Le système de *reporting* des risques fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Groupe et est adapté à sa structure organisationnelle. Les différents indicateurs sont ainsi calculés au niveau des entités légales et *Business Units* pertinentes et servent de base pour les différents *reportings*. Des départements établis au sein des filières Risques, Finance et Conformité assument la responsabilité de la mesure, de l'analyse et de la communication de ces éléments.

Depuis 2015, le Groupe a défini des principes d'architecture communs aux filières Finance et Risque, les principes TOM-FIR (*Target Operating Model for Finance & Risk*), afin de garantir la cohérence des données et des indicateurs utilisés pour le pilotage interne et la production réglementaire. Les principes s'articulent autour :

- d'usages Risques et Finance que ce soit au niveau local et aux différents niveaux de consolidation asservis à un dispositif organisé de « *golden sources* », avec un cycle de collecte adaptés aux usages ;
- de règles de gestion et d'un langage communs pour garantir l'interopérabilité ;
- d'une cohérence des données d'usages Finance et Risque, via un alignement strict entre les données comptables et les données de gestion.

Le Groupe produit, *via* l'ensemble de ses reportings internes pour des besoins de suivi interne par les *Business Units* et *Service Units*, un grand nombre de **métriques risques** constituant une mesure des risques suivis. Certaines de ces métriques sont également produites dans le cadre de la transmission d'états réglementaires ou dans le cadre de publication d'informations au marché.

Le Groupe sélectionne au sein de ces métriques un ensemble de **métriques majeures**, à même de fournir une synthèse du profil de risque du Groupe et de son évolution à intervalle régulier. Ces métriques concernent à la fois la notation financière du Groupe, sa solvabilité, sa rentabilité et les principaux risques (crédit, marché, opérationnels, liquidité et financement, structurels, modèle) et sont reprises dans les *reportings* à destination des instances internes de direction.

Elles font par ailleurs l'objet d'un encadrement défini et décliné en lien avec l'appétit pour le risque du Groupe, donnant lieu à une procédure de remontée de l'information en cas de franchissement.

Ainsi, les *reportings* de risques à destination des organes de direction sont notamment guidés par les principes suivants :

- couverture de l'ensemble des risques significatifs ;
- combinaison d'une vision globale et holistique des risques et d'une analyse plus approfondie des différents types de risques ;
- vision d'ensemble complétée par des focus sur certains périmètres spécifiques, des éléments prospectifs (fondés notamment sur la présentation d'éléments sur l'évolution du contexte macroéconomique) et d'éléments sur les risques émergents ;
- équilibre entre les données quantitatives et les commentaires qualitatifs.

Les principaux *reportings* Risques à destination des organes de direction sont :

- le *reporting* mensuel au Comité des Risques du Conseil d'administration a pour objet de fournir une vision de l'évolution du profil de risque.

Un tableau de bord de suivi des indicateurs du *Risk Appetite Statement* du Groupe est également transmis trimestriellement au Conseil d'administration. Ces indicateurs sont encadrés et présentés suivant une approche *traffic light* (avec distinction des seuils et limites) afin de présenter visuellement le suivi du respect de l'appétit au risque. En complément, un tableau de bord conformité ainsi qu'un tableau de bord réputation sont transmis au Comité des risques du Conseil d'administration et fournissent une vue d'ensemble sur chaque risque de non-conformité :

- le *reporting* mensuel au Comité des risques Groupe (CORISQ), a pour objet de fournir régulièrement à ce comité une analyse des risques sous sa supervision, avec un niveau de détail plus important par rapport au *reporting* au Comité des risques du Conseil d'administration. Est notamment présentée une synthèse des principaux dossiers de crédit sur la période couverte par le *reporting* ;
- les *reportings* au Comité financier (COFI) à destination de la Direction générale donne notamment lieu aux deux *reportings* suivants : un *reporting* « Trajectoire des ressources rares » permettant de suivre l'exécution du budget et un *reporting* « Suivi des risques structurels (ALM) » permettant de contrôler le respect des seuils et limites relatifs aux risques de liquidité et risques structurels de taux et change ;

- le *reporting* trimestriel du Comité de Conformité Groupe (COMCO) à destination de la Direction générale : le COMCO fournit *via* un *reporting* dédié une vision d'ensemble des principaux risques de non-conformité, remonte les points d'attention sur les sujets de conformité Groupe, arrête les grandes orientations et définit les principes Groupe en matière de conformité ;
- le *reporting* trimestriel du Comité de provisions (COPRO) à destination de la Direction générale a pour objet de fournir une vision de l'évolution du niveau de provisions au niveau Groupe. Il présente notamment l'évolution de la charge nette du coût du risque par pilier, par *Business Unit* et par stage ;
- le *reporting* du Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCIG) à destination de la Direction générale : ce comité revoit, sur la base d'un tableau de bord standardisé pour l'ensemble des *Business Units/Service Units*, l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent mis en oeuvre au sein du Groupe, ainsi que, dans le cadre du processus de *Risk Internal Governance Assessment* (RIGA), la capacité de la fonction Risques à exercer son rôle de 2e ligne de défense dans l'ensemble du Groupe. La Direction des risques contribue enfin, en tant que membre permanent, à l'ensemble des séances du CCCIG, par des notes de position sur les sujets sous revue.

Bien que les rapports ci-dessus soient utilisés au niveau du Groupe pour surveiller et examiner le profil de risque du Groupe de manière globale, d'autres *reportings* sont transmis au Conseil d'administration ou à la Direction générale afin de surveiller et contrôler certains types de risque spécifiques.

Des *reportings ad hoc* peuvent également être produits. À titre d'illustration, le Groupe a été amené à adapter son dispositif de gestion des risques dès le début de la crise de la Covid-19 en mars 2020. La gouvernance a également été renforcée pendant cette période grâce à l'activation de cellules de crise et à la mise en place de *reportings* dédiés, que ce soit à destination de la Direction générale, du Conseil d'administration ou du superviseur, produits à une fréquence plus élevée et comprenant des indicateurs adaptés au contexte (suivi des secteurs d'activité sensibles/fragilisés par la crise économique, continuité de l'activité, etc.). Ce dispositif de crise a fait l'objet en 2021 d'un allègement progressif.

Des informations complémentaires concernant les systèmes de déclaration et d'évaluation des risques par type de risque sont par ailleurs présentées dans les chapitres suivants.

RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

Présentation de la réforme

La réforme des indices de taux d'intérêt « interbancaires » (*InterBank Offered Rates* – IBOR), initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces taux par des taux alternatifs, en particulier par les *Risk Free Rates* (RFR). Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021, lorsque la *Financial Conduct Authority* (FCA) britannique, chargée de la supervision du LIBOR, a annoncé les dates d'arrêt et de perte de représentativité officielles :

- LIBOR CHF et EUR (toutes les échéances) ; LIBOR GBP et JPY (échéances : au jour le jour, une semaine, deux mois et douze mois) ; LIBOR USD (échéances : une semaine et deux mois) : La publication de ces indices, sous leur format contribué par les banques, a définitivement cessé au 1^{er} janvier 2022 ;
- LIBOR GBP et JPY (échéances : un, trois et six mois) : Ces indices ne sont plus contribués par des banques depuis le 1^{er} janvier 2022 et sont dorénavant publiés sous une forme synthétique, ainsi leur utilisation est réservée à une gestion extinctive ;
- LIBOR USD (échéances : au jour le jour, un, trois, six et douze mois) : La publication de ces indices, sous leur format contribué par les banques, est prévue d'être arrêtée à fin juin 2023.

Par ailleurs, s'agissant des principaux indices de taux de la zone euro :

- EURIBOR : EMMI (*European Money Markets Institute*), l'administrateur de l'indice, n'envisage pas de mettre fin à sa publication. L'EURIBOR est donc maintenu pour les prochaines années ;
- EONIA : sa publication a cessé définitivement le 3 janvier 2022. Le taux successeur recommandé par le groupe de travail sur les taux de la zone euro mis en place par la Banque Centrale Européenne est l'€STR sur lequel était construit l'EONIA depuis fin 2019.

En parallèle, d'autres indices de taux d'intérêt calculés sur la base des LIBOR font également l'objet d'une réforme (p. ex : SOR, MIFOR, THBFX, Taux *swap* ICE...). Les régulateurs locaux ou les administrateurs continuent à clarifier la feuille de route et à émettre des recommandations pour réduire les risques associés à ces transitions.

Incidence de la réforme pour le groupe Société Générale

Le Groupe Société Générale soutient ces réformes et participe activement aux groupes de travail mis en place par les banques centrales des devises concernées. Le Groupe se prépare à ces changements au travers d'un programme de transition dédié mis en place à l'été 2018 et supervisé par la Direction financière.

À cet effet, le groupe Société Générale a engagé des campagnes de sensibilisation et de communication actives vis-à-vis de ses clients, qui sont accompagnées d'un bulletin d'information mensuel et d'un recueil de réponses aux questions les plus fréquemment posées sur la transition IBOR accessibles au public sur le site web de Société Générale.

En vue des échéances annoncées pour le LIBOR et l'EONIA, les autorités financières et les groupes de travail constitués par les banques centrales ont émis des recommandations à destination des acteurs de marché ; Celles-ci visent d'une part, à ce que cesse la production de nouveaux contrats indexés sur ces indices et d'autre part, à ce que les contrats existants indexés sur ces indices soient migrés vers des taux de référence alternatifs.

Pour assurer qu'une approche cohérente de la transition est adoptée au sein du groupe Société Générale, un comité interne a été mis en place. Son rôle consiste à émettre périodiquement des orientations qui reflètent les évolutions du marché et les recommandations des régulateurs et de leurs groupes de travail. À la date de rédaction de cette note, dix lignes directrices internes ont été émises et couvrent trois thématiques principales :

- le renforcement des nouveaux contrats à travers l'inclusion de clauses de substitution d'indice (*fallbacks*) et d'avertissements contre les risques ;
- l'arrêt de la production de nouvelles transactions référençant LIBOR et EONIA (sauf exceptions prévues par les régulateurs sur LIBOR USD) et l'utilisation de solutions alternatives ;
- le traitement équitable et homogène des clients à travers l'implication des équipes de conformité dans le cadre des renégociations de contrats.

À ce stade, toutes les Directives sont appliquées et ont été largement diffusées auprès du personnel du Groupe.

Afin de se doter de la capacité de traiter sur des produits référençant les RFR et d'assurer ainsi la continuité de son activité après la disparition du LIBOR et de l'EONIA, le groupe Société Générale a mis à niveau ses outils et processus sur les principales méthodologies de calcul recommandées par les groupes de travail ou les associations professionnelles compétentes. Néanmoins, le Groupe continue sa veille pour suivre l'évolution de l'utilisation des RFR et des autres taux alternatifs afin de poursuivre ses efforts d'implémentation des nouvelles conventions et répondre aux besoins de ses clients.

L'arrêt progressif de la production de nouveaux produits indexés sur LIBOR et EONIA a débuté au printemps 2021 et le groupe Société Générale propose d'accompagner ses clients vers des solutions alternatives depuis 2020. En parallèle, le Groupe a introduit des clauses de substitution d'indices alignées avec les standards de marché dans les nouveaux contrats qui demeurent indexés sur les indices IBOR (y compris EURIBOR).

En 2021, l'action du Groupe s'est focalisée sur la migration des contrats sur LIBOR GBP, LIBOR CHF, LIBOR JPY et LIBOR EUR, ainsi que sur EONIA. Cette migration a concerné au premier chef les clients de la banque d'investissement et les clients des activités de financement et de conseil et, dans une moindre mesure, certains clients des réseaux français et internationaux. En fonction des produits, la migration s'est globalement effectuée selon trois modalités principales :

- les prêts et lignes de crédit ont fait l'objet de renégociations individuelles, de même que les instruments de couverture associés afin de maintenir leur efficacité ;
- la majorité des produits dérivés ont été migrés à l'instigation des chambres de compensation ou à travers l'activation de leurs clauses de substitution d'indices (protocole mis en place par l'ISDA et auquel le groupe Société Générale a adhéré en octobre 2020). Toutefois, certains produits dérivés ont été renégociés de manière bilatérale ; enfin
- pour certains produits (typiquement les comptes à vue et assimilés), la migration s'est faite par une mise à jour des conditions générales.

En parallèle, le groupe Société Générale s'est assuré que des solutions de transition sont apportées aux quelques émissions comportant une option de remboursement anticipé ayant une dépendance au LIBOR dans l'éventualité où cette option ne serait pas exercée. Et la seule émission directement indexée sur un taux LIBOR (ISIN JP525016CF64) a été basculée sur taux RFR TONA en décembre 2021.

À fin décembre 2021, le groupe Société Générale estime avoir accompli plus de 99,5% de son chantier de migration juridique des contrats sur les indices s'arrêtant ou cessant d'être représentatifs à la fin de l'année 2021. Le reliquat correspond principalement à des contrats qui étaient en cours de renégociation lors de l'échéance et pour lesquels l'utilisation des LIBORs synthétiques permettra de le faire en début d'année 2022.

Concernant les contrats référant les principales maturités du LIBOR USD, et compte tenu de l'échéance de leur disparition fixée à fin juin 2023, le groupe Société Générale n'a pas encore engagé la migration massive de son stock mais a pour objectif de la finir en juin 2023. Toutefois, le Groupe profite des interactions avec ses clients pour proposer une bascule proactive vers des solutions alternatives et accompagne ceux qui souhaitent afin d'effectuer la transition par anticipation.

Le tableau suivant présente une estimation des expositions relatives aux contrats impactés par la réforme des taux et venant à maturité au-delà des dates de cessation officielles.

Cette vue a été constituée sur la base des données de suivi du projet et du statut des migrations juridiques des contrats. À fin janvier 2022, on constate l'absence d'expositions significatives sur les indices qui ont cessé d'être publiés au 31 décembre 2021.

TABLEAU 8 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET DÉRIVÉS IMPACTÉS PAR LA RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

(En Md EUR)

		2021		
		Capital restant dû		Notionnels ⁽¹⁾
		Actifs financiers ⁽²⁾ (hors dérivés) impactés par la réforme	Passifs financiers ⁽³⁾ (hors dérivés) impactés par la réforme	Dérivés ⁽⁴⁾ impactés par la réforme
Taux d'intérêt de référence actuels ⁽⁵⁾	Nouveaux taux sans risque susceptibles de remplacer les taux d'intérêt de référence actuels			
Indices dont la cotation cesse au 31/12/2021 – Expositions en date du 31 janvier 2022				
EONIA – Euro OverNight Index Average	Euro Short-Term Rate (€STR)	1	0	0
LIBOR – London Interbank Offered Rate – GBP	Reformed Sterling Overnight Index Average (SONIA)	1	0	0
LIBOR – London Interbank Offered Rate – CHF	Swiss Average Rate Overnight (SARON)	0	0	0
LIBOR – London Interbank Offered Rate – JPY	Tokyo OverNight Average (TONA)	0	0	0
LIBOR – London Interbank Offered Rate – EUR	Euro Short-Term Rate (€STR)	0	0	0
Indices dont la cotation cesse au 30/06/2023 – Expositions en date du 30 novembre 2021				
LIBOR – London Interbank Offered Rate – USD	Secured Overnight Financing Rate (SOFR)	35	3	2 397
SOR – Singapore Dollar Swap Offer Rate	Singapore Overnight Rate Average (SORA)	0	0	6

(1) Notionnels utilisés en combinaison d'un taux d'intérêt de référence en vue de calculer les flux de trésorerie des dérivés.

(2) Dont comptes débiteurs, prêts, titres reçus en pension livrée, titres de dette rémunérés à taux variables.

(3) Dont dépôts, emprunts, opérations de titres donnés en pension livrée, dette émise sous forme de titres rémunérés à taux variables.

(4) Dont instruments fermes (type swap et contrat à terme) et instruments conditionnels.

(5) Seuls les principaux indices de référence impactés par la réforme des taux sont présentés dans ce tableau. La méthodologie de construction de l'EURIBOR a fait l'objet d'une réforme en 2019 et d'une révision en 2020. Sa cessation n'a été annoncée ni par EMMI – son administrateur – ni par l'ESMA – son régulateur. Les contrats exposés à ce taux ne sont donc plus présentés dans ce tableau.

RISQUES ASSOCIÉS À LA RÉFORME DES TAUX

Les risques liés à la réforme des taux interbancaires se limitent désormais essentiellement au LIBOR USD pour la période courant jusqu'en juin 2023. Ils restent gérés et suivis par la gouvernance dédiée à la transition IBOR. Ils ont été identifiés comme suit :

- risque de gouvernance et d'exécution du programme, pouvant conduire à des délais et des pertes d'opportunités, dont le suivi s'effectue dans le cadre de comités réguliers et d'instances d'arbitrage ;
- risque de documentation juridique pouvant mener à des litiges post-transition, géré par l'introduction de clauses de substitution dans les contrats selon la disponibilité de standards de marché ;
- risque de marché, avec la création d'un risque de base entre les courbes de taux associées aux différents indices, qui fait l'objet d'un suivi et d'un encadrement ;
- risques opérationnels dans l'exécution des migrations de transactions, lié à plusieurs facteurs dont la volonté et à l'état de préparation de nos contreparties ainsi que le volume de transactions à migrer et leur étalement dans le temps ;
- risque de liquidité lié à un accroissement des tirages dans des circonstances d'accroissement du coût du crédit. La pertinence d'intégrer cette composante aux modèles de liquidité sera évaluée lors de la revue annuelle des modèles de tirage ;
- risque réglementaire encadré par les *guidelines* Groupe qui sont alignées sur les recommandations et des régulateurs et des groupes de travail ayant trait à la transition du LIBOR. Il s'agit des *guidelines* encadrant les produits qui par exception continuent de référencer le Libor USD ;
- risque de conduite inappropriée (*conduct risk*), en lien avec la fin du LIBOR, géré notamment au travers de :
 - lignes de conduite spécifiques et déclinées par ligne-métier,
 - formations aux équipes,
 - communications aux clients (conférences, événements, points bilatéraux notamment avec les clients les moins bien informés) sont organisées sur les risques liés à la transition, les solutions alternatives qui peuvent être déployées, et sur la manière dont ils pourraient être affectés.



4

CONTRÔLE INTERNE

EN BREF

Cette section décrit le cadre et l'application du contrôle interne chez Société Générale.

4.1 CADRE D'EXERCICE

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires.

En France, les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent de l'Arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe de surveillance doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

Le Comité de Bâle a défini les quatre principes – Indépendance, Universalité, Impartialité, Adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Le Conseil d'administration veille à ce que le groupe Société Générale ait un dispositif de gouvernance solide et une organisation claire avec :

- un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent ;
- des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il donne mandat à la Direction générale du Groupe qui a en charge de décliner les orientations stratégiques du Groupe.

Le Comité d'audit et de contrôle interne est un comité du Conseil d'administration plus particulièrement en charge de préparer les décisions du Conseil d'administration en matière de supervision du contrôle interne.

À ce titre, il reçoit les *Reportings* de la Direction générale sur le contrôle interne du Groupe. Il suit la mise en œuvre des plans de remédiation, lorsqu'il estime que le niveau de risque est justifié.

Le contrôle interne s'appuie sur un **corpus de normes et de procédures**.

Toutes les activités du groupe Société Générale sont encadrées par des règles et procédures regroupées en un ensemble documentaire appelé la « Documentation normative », regroupé au sein du Code Société Générale qui :

- énonce les règles d'action et de comportement s'appliquant aux collaborateurs du Groupe ;
- définit l'organisation des métiers et le partage des rôles et responsabilités ;
- décrit les règles de gestion et de fonctionnement interne propres à chaque métier et chaque activité.

Le Code Société Générale rassemble les textes normatifs qui, notamment :

- définissent la gouvernance du groupe Société Générale, l'organisation et les missions de ses *Business Units* et *Services Units*, ainsi que les principes de fonctionnement des dispositifs et processus transverses (Codes de conduite, chartes...);
- posent le cadre de fonctionnement d'une activité, les principes et les règles de gestion applicables aux produits et services rendus à la clientèle et définissent les procédures internes.

Le Code Société Générale a force de loi interne. Il relève de la responsabilité du Secrétaire général du Groupe.

S'ajoutent au Code Société Générale les procédures opérationnelles propres à chacune des activités du Groupe. Les règles et procédures en vigueur sont conçues de façon à respecter les règles de base du contrôle interne telles que :

- la séparation des fonctions ;
- l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction ;
- le rapprochement entre informations de provenances différentes.

Par nature multiples et évolutifs, les risques sont présents dans l'ensemble des processus de l'entreprise. À cet égard, les dispositifs de maîtrise des risques et de contrôle jouent un rôle clé dans la capacité de la Banque à atteindre ses objectifs.

Le dispositif de contrôle interne se caractérise par l'ensemble des moyens qui permettent de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes :

- aux dispositions légales et réglementaires ;
- aux usages professionnels et déontologiques ;
- aux règles internes et aux orientations définies par l'organe de Direction de l'entreprise dans sa fonction exécutive.

Le contrôle interne vise notamment à :

- prévenir les dysfonctionnements ;
- mesurer les risques encourus, et exercer un contrôle suffisant pour assurer leur maîtrise ;
- s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- déceler les irrégularités ;
- garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur **cinq principes fondamentaux** :

- l'exhaustivité du périmètre des contrôles, qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- la responsabilité individuelle de chaque collaborateur et de chaque manager dans la maîtrise des risques qu'il prend ou supervise, et le contrôle des opérations qu'il traite ou qui sont placées sous sa responsabilité ;
- la responsabilité des fonctions, au titre de leur expertise et de leur indépendance, dans la définition de contrôles normatifs et, pour trois d'entre elles, l'exercice d'un contrôle permanent de niveau 2 ;
- la proportionnalité des contrôles à l'ampleur des risques encourus ;
- l'indépendance du contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle interne repose sur le modèle des « **trois lignes de défense** », en accord avec les textes du Comité de Bâle et de l'Autorité Bancaire Européenne :

- la **première ligne de défense** est composée de l'ensemble des collaborateurs et du management opérationnel du Groupe, dans les *Business Units* et les *Services Units* pour leurs opérations propres.

Le management opérationnel est responsable des risques, prend en charge leur prévention et leur gestion – entre autres, par la mise en place de moyens de contrôle permanent de niveau 1, ainsi que la mise en place des actions correctives ou palliatives en réponse aux éventuelles déficiences constatées par les contrôles et/ou dans le cadre du pilotage des processus ;

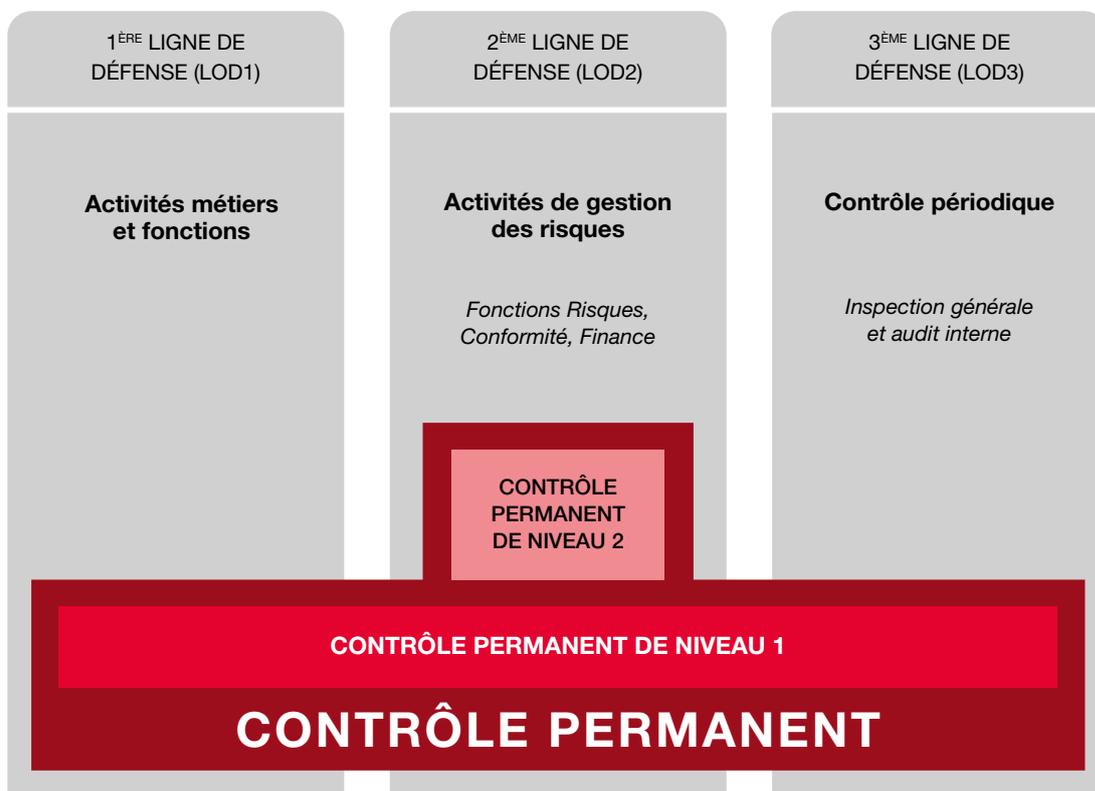
- la **deuxième ligne de défense** est assurée par les fonctions risques et conformité, ainsi que par la fonction finance pour l'année 2021 (à compter de l'exercice 2022, la fonction finance relèvera de la première ligne de défense).

Dans le dispositif de contrôle interne, il incombe à ces fonctions de vérifier de façon permanente que la sécurité et la maîtrise des risques des opérations sont assurées, sous la responsabilité du management

opérationnel, par la mise en œuvre effective des normes édictées, des procédures définies, des méthodes et des contrôles demandés.

Ces fonctions fournissent ainsi l'expertise nécessaire pour définir sur leurs domaines respectifs les contrôles et les autres moyens de maîtrise des risques à mettre en œuvre par la première ligne de défense, et veiller à leur bon fonctionnement ; assurer une mission de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des risques du Groupe, en s'appuyant notamment sur les contrôles qu'elles ont définis, ainsi que ceux définis, le cas échéant, par d'autres fonctions d'expertise (par ex., achats, juridique, fiscal, ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, etc.), ainsi que par les métiers ;

- la **troisième ligne de défense** est assurée par la SU IGAD, qui comprend l'Audit interne et l'Inspection générale. Elle assure une mission de contrôle périodique strictement indépendant des métiers comme du contrôle permanent ;
- une **coordination du contrôle interne**, rattachée à un Directeur général délégué pour l'année 2021 et au Directeur général à compter de 2022, assurée au niveau du Groupe et relayée dans chacun des pôles et Directions centrales.



La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué pour l'année 2021 et le Directeur général à compter de 2022.

Le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCSIG) a pour objectif de donner une vision consolidée du dispositif de contrôle interne du Groupe et des risques non financiers de chaque deuxième ligne de défense, de l'évaluer en termes d'efficacité, de cohérence et d'exhaustivité, de prendre des actions correctives et suivre leur exécution.

Il est présidé par le Directeur général et réunit le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur de la conformité, le Directeur des systèmes d'information Groupe, l'Inspecteur général et le Directeur de la coordination du contrôle interne.

Le Comité de coordination du contrôle interne Groupe s'est réuni à neuf reprises en 2021. Il a examiné les sujets suivants :

- revue de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne du Groupe ;
- revue de l'efficacité du contrôle permanent dans les *Service Units* Risques, Conformité et Finance, ainsi que de la capacité des fonctions Risques et Conformité à exercer leur rôle de deuxième ligne de défense pour le Groupe ;
- examen du tableau de bord trimestriel de contrôle permanent du Groupe, préalablement à sa communication au Comité d'audit et de contrôle interne du Conseil d'administration ;
- revues transverses sur les contrôles en matière de cybersécurité et sur le contrôle des prestations de services externalisées.

Le Comité de coordination du contrôle interne par Direction générale de supervision (CCCIS) a pour objectif, d'effectuer une revue régulière du dispositif de contrôle interne et des risques non financiers de chaque BU/SU de la première ligne de défense, de l'évaluer en termes d'efficacité, de cohérence et d'exhaustivité, de prendre des actions correctives et suivre leur exécution.

Il est présidé par le représentant de la Direction générale (Directeur général, Directeur général délégué ou Directeur général adjoint) en charge du périmètre sous revue, et réunit le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur de la conformité, le Directeur des systèmes d'information Groupe, l'Inspecteur général et le Directeur de la coordination du contrôle interne ainsi que les Responsables des *Business Units* et des *Services Units* concernées par l'ordre du jour.

L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne est déclinée au sein de chaque *Business Unit* (BU) et *Service Unit* (SU). L'ensemble des BU et SU du Groupe sont dotées de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable de la BU ou de la SU, ces comités réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent et périodique compétents pour la BU ou la SU, ainsi que des représentants du Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et des responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe.

Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est constitué par :

- le **contrôle permanent de niveau 1**, logé au sein des métiers, qui est le socle du contrôle permanent du Groupe. Il a pour finalité de garantir, au niveau opérationnel, la sécurité, la qualité, la régularité et la validité des transactions ;
- le **contrôle permanent de niveau 2**, indépendant des métiers, relève de trois Directions, la Direction des risques, la Direction financière, et la Direction de la conformité.

La Direction générale a initié en 2018 un programme de transformation du contrôle permanent du Groupe, qui lui est directement rattaché. À travers un ensemble d'actions touchant les normes, les méthodes, les outils et procédures, la formation, etc., ce programme visait à consolider la culture de contrôle et à optimiser la maîtrise des risques, contribuant ainsi à améliorer la qualité et la fiabilité des services rendus à nos clients et partenaires. En 2021, ce programme a été finalisé et clôturé, et le transfert des activités pérennes vers des équipes d'exploitation a été achevé.

CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 1

Exercés dans le cadre des opérations, au sein des BU et des SU, les contrôles permanents de niveau 1 permettent de garantir la sécurité et la qualité des transactions et des opérations. Ces contrôles sont définis comme un ensemble de dispositions constamment mis en œuvre pour assurer, au niveau opérationnel, la régularité, la validité, et la sécurité des opérations effectués.

Les contrôles permanents de niveau 1 se composent :

- **de toute combinaison d'actions et/ou de dispositifs, susceptibles de limiter la probabilité de survenance d'un risque ou d'en réduire les conséquences pour l'entreprise** : il s'agit notamment de contrôles effectués sur une base régulière et permanente par les métiers ou par des systèmes automatisés pendant le traitement des transactions, de règles et de contrôles de sécurité – automatisés ou non – faisant partie du traitement des opérations, ou de contrôles inclus dans les procédures opérationnelles. Des dispositifs d'organisation (par exemple, séparation des fonctions) ou de gouvernance, des actions de formation, lorsqu'ils contribuent directement à maîtriser certains risques, relèvent également de cette catégorie ;

- **de contrôles réalisés par les managers** : les responsables hiérarchiques vérifient le correct fonctionnement des dispositifs placés sous leur responsabilité. À ce titre, ils sont dans l'obligation d'appliquer régulièrement des procédures formalisées pour s'assurer que les employés respectent les règles et procédures et que les contrôles de niveau 1 sont effectués efficacement.

Définis par une entité du Groupe au sein de son périmètre, les contrôles de niveau 1 comprennent les contrôles – automatisés ou non – intégrés au traitement des opérations, les contrôles de proximité inclus dans les modes opératoires, les règles de sécurité, etc. Ils sont réalisés, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, par les agents directement en charge d'une activité ou par leur hiérarchie, avec pour objectifs :

- d'assurer la bonne application des procédures en vigueur et la maîtrise de l'ensemble des risques afférents aux processus, aux opérations et/ou aux comptes ;
- d'alerter la hiérarchie en cas d'anomalies ou de dysfonctionnements constatés.

Les contrôles permanents de niveau 1 sont établis par la hiérarchie et évitent, autant que possible, les situations d'autocontrôle. Ils sont définis dans les procédures et doivent être tracés, sans nécessairement être formalisés (par exemple, dans le cas de contrôles automatisés préventifs rejetant les opérations non conformes aux règles programmées dans le système).

Afin de coordonner le dispositif de gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de niveau 1, les BU/SU déploient un département spécifique appelé « CORO » pour *Controls & Operational Risks Office function* (Département des contrôles et de gestion des risques opérationnels).

CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 2

Le contrôle permanent de niveau 2 s'assure du bon fonctionnement du contrôle de niveau 1 :

- le périmètre visé inclut l'ensemble des contrôles permanents de niveau 1 y compris notamment les contrôles de supervision managériale et les contrôles effectués par des équipes dédiées ;
- cette revue et ces vérifications ont pour objectif de donner un avis sur (i) l'effectivité des contrôles de niveau 1, (ii) la qualité de leur réalisation, (iii) leur pertinence (notamment, en termes de prévention des risques), (iv) la définition de leurs modes opératoires, (v) la pertinence des plans de remédiation mis en œuvre suite à la détection d'anomalies, et la qualité de leur suivi, et de concourir ainsi à l'évaluation de l'efficacité des contrôles de niveau 1.

Le contrôle permanent de niveau 2, contrôle des contrôles, est exercé par des équipes indépendantes des opérationnels.

Ces contrôles sont réalisés au niveau central par les équipes de contrôle dédiées au sein de la Direction des risques (RISQ/CTL), de la Direction de la conformité (CPL/CTL) et de la Direction financière (DFIN/CTL), et au niveau local par les équipes de contrôles de niveau 2 dans les BU/SU ou entités.

Dispositif de contrôle périodique

Placée sous l'autorité de l'Inspecteur général, la Direction Inspection générale et Audit (IGAD) constitue la troisième ligne de défense du Groupe.

La Direction Inspection générale et Audit est composée de l'Inspection générale (IGAD/INS), des Départements de l'audit (IGAD/AUD) et d'une fonction support (IGAD/COO). Pour remplir ses objectifs, la Direction du contrôle périodique du Groupe est dotée de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif. Au total, elle comprend environ 1 100 collaborateurs.

L'Inspecteur général est rattaché directement au Directeur général du Groupe, avec lequel il a des réunions régulières. L'Inspecteur général rencontre aussi régulièrement le Président du Conseil d'administration. Le Comité d'audit et de contrôle interne (CACI) ainsi que le Comité des risques entendent l'Inspecteur général à leur initiative ou à sa demande sur tout sujet. L'Inspecteur général participe aux réunions du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques (CR). De plus, des réunions bilatérales se tiennent entre l'Inspecteur général et les Présidents de ces Comités.

L'Inspection générale et l'Audit contribuent au dispositif de contrôle interne du Groupe. Ils exercent un mandat d'audit interne *via* leur mission. En tant que troisième ligne de défense au sein du Groupe, IGAD est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent.

La fonction d'audit interne exercée par IGAD est définie conformément aux standards de l'IIA (*Institute of Internal Auditors*), comme une activité indépendante et objective qui donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. À travers l'exercice de ce mandat, l'Inspection et l'Audit interne aident le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'Inspection générale et l'Audit interne exercent un rôle essentiel dans le dispositif de gestion des risques du Groupe et peuvent en évaluer l'ensemble des composantes.

Dans le cadre de ce mandat, l'Inspection générale et l'Audit interne évaluent la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent ainsi que la sensibilité aux risques du management et le respect des règles de conduite et pratiques professionnelles attendues.

Si l'Audit exerce strictement une fonction d'audit interne, l'Inspection générale peut, au-delà de cette fonction, être amenée à réaliser d'autres types de travaux tels que tout type de mission d'analyse ou d'étude, à être impliquée dans l'évaluation de projets stratégiques ou enfin à intervenir sur des sujets spécifiques à la demande de la Direction générale. Ces missions, limitées en termes d'allocation de ressources, s'inscrivent dans un cadre garantissant le respect des critères d'éthique définis par les Standards de l'Institute of Internal Auditors (IIA) pour les travaux de la troisième ligne de défense.

L'Inspection générale assure aussi un rôle d'animation et de supervision du déploiement des initiatives en matière d'analyse de données sur l'ensemble du périmètre de l'Inspection et de l'Audit interne. Cette mission est assurée à travers un laboratoire de données dédié (INS/DAT), placé sous la responsabilité d'un Inspecteur principal. L'Inspection générale assure aussi un rôle de coordination des relations d'IGAD avec les régulateurs.

IGAD comporte, en central, six départements d'audit distincts. Chacun est placé sous la supervision d'un Responsable de l'Audit interne et a la responsabilité de l'audit interne sur un périmètre d'activités du Groupe. Une organisation matricielle permet de couvrir les principaux sujets transversaux à l'échelle du Groupe. En France, les équipes d'Audit interne sont rattachées hiérarchiquement à l'Inspecteur général. Au sein de l'Audit interne, les responsables d'audit basés dans les succursales à l'étranger ou filiales sont rattachés hiérarchiquement au responsable de l'entité locale. Néanmoins pour l'exercice de leur fonction d'audit interne ils sont placés sous la supervision hiérarchique du responsable d'audit interne en charge de leur périmètre.

L'Inspection générale et l'Audit interne travaillent ensemble sur l'évaluation annuelle des risques pour concevoir le plan d'intervention pour l'année à venir. Les équipes d'IGAD coopèrent régulièrement dans le cadre de missions conjointes. Elles émettent des préconisations afin de remédier aux causes des manquements identifiés et, plus généralement, d'améliorer la gestion des opérations et la maîtrise des risques du Groupe. Elles ont ensuite la responsabilité d'en contrôler la mise en œuvre.

4.2 CONTRÔLE DE LA PRODUCTION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET DE LA PUBLICATION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET DE GESTION

Acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- le **Conseil d'administration** et tout particulièrement son **Comité d'audit et de contrôle interne** ont pour mission d'examiner le projet des états financiers qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Le Comité d'audit et de contrôle interne assure également le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes, ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques liés aux processus comptables et financiers. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit et de contrôle interne dans le cadre de leur mission ;

- la **Direction financière du Groupe** collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les *Business Units/Services Units* via une série de *Reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...). Elle dispose par ailleurs d'une équipe en charge de la production des états réglementaires Groupe ;

Dans le cadre des missions qui lui sont allouées, elle est, notamment, en charge de :

- suivre au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier,
- assurer la gestion du bilan et de ce fait définir, gérer et contrôler les équilibres bilanciaux et les risques structurels du Groupe,
- veiller au respect des ratios réglementaires,
- définir les normes, référentiels, principes et procédures comptables et réglementaires applicables au Groupe et en vérifier le respect,
- assurer la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe ;
- les **Directions financières de filiales et de Business Units/Services Units** assurent la certification des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back-offices* et des informations de gestion remontant des *front-offices*. Elles sont responsables des états financiers et des informations réglementaires requis au plan local ainsi que des *Reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à destination de la Direction financière du Groupe. Elles peuvent assurer ces activités de manière autonome ou en déléguer la réalisation sous leur responsabilité à des centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance, placés sous la gouvernance de la Direction financière du Groupe ;
- la **Direction des risques** centralise les informations de suivi des risques en provenance des *Business Units/Services Units* et filiales du Groupe pour assurer le contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces informations sont utilisées dans les communications du Groupe à l'égard des instances de gouvernance du Groupe et des tiers. Par ailleurs, elle assure, conjointement avec la Direction financière du Groupe, son rôle d'expert sur les dimensions risque de crédit, risques structurels de liquidité, taux, change, sur les enjeux de redressement et de résolution ainsi que la responsabilité de certains processus d'arrêter notamment la production des ratios de solvabilité ;

- les **Back offices** sont les fonctions support des *front offices* et s'assurent des règlements livraisons liés aux contrats. Ils vérifient notamment le bien-fondé économique des opérations, effectuent l'enregistrement des transactions et sont en charge des moyens de paiement.

Normes comptables et réglementaires

Les normes comptables applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les normes applicables sur la solvabilité et la liquidité, édictées par le Comité de Bâle, ont été traduites en droit européen par une directive (CRD4) et un règlement (CRR). Elles ont été complétées par le règlement CRR2 et la directive CRD5 qui sont entrés en vigueur le 28 juin 2019. Ces textes sont précisés par plusieurs actes délégués et actes d'exécution. Enfin, le groupe Société Générale identifié comme « conglomérat financier » est soumis à une surveillance complémentaire.

Les départements en charge des normes au sein de la Direction financière du Groupe assurent la veille normative et édictent de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation comptable et réglementaire.

Modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du périmètre de consolidation du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et s'accompagne d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence par les Directions financières ou par délégation sous leur responsabilité par les centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance, à destination de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les *Reportings* de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire.

Procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

Les producteurs des données comptables sont indépendants des *front office* et des équipes commerciales.

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par la séparation des fonctions commerciales et de l'ensemble des fonctions de traitement opérationnel et de suivi des opérations : *back-offices*, *middle offices* intégrés à la Direction des Ressources et des équipes de suivi de la production du résultat intégrées à la Direction financière. Le contrôle effectué par ces différentes équipes en matière de données financières et comptables est défini dans les procédures du Groupe, avec notamment :

- vérification de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;

- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques ;
- sur les activités de marché, rapprochement du résultat comptable (produit par la Direction financière) avec le résultat économique quotidien (produit par un département d'experts dédiés au sein de la Direction des risques).

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, les collaborateurs sont régulièrement formés et les outils informatiques remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matière générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES

La Direction financière de chaque filiale s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon les différents référentiels qui lui incombent (normes locales et IFRS pour les filiales ainsi que les normes françaises pour les succursales). Elle réalise des contrôles pour garantir la fiabilité de l'information communiquée.

Les liasses de consolidation de chaque filiale sont alimentées par les données comptables de la comptabilité sociale des filiales après mise en conformité localement avec les principes comptables du Groupe.

Chaque filiale est responsable de la justification du passage des comptes sociaux aux comptes reportés sous l'outil de consolidation.

Les Directions financières de *Business Units/Services Units* disposent d'un département dédié à la gestion et au pilotage financier.

CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES CENTRES DE SERVICES PARTAGÉS OPÉRANT DANS LE DOMAINE DE LA FINANCE

Les centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance assurent les contrôles de niveau 1, nécessaires à la fiabilité de l'information comptable, fiscale et réglementaire, sur les comptes qu'ils produisent en normes locales et IFRS, et notamment des contrôles de qualité et de cohérence des données (capitaux propres, titres, change, tous agrégats du bilan et du compte de résultat, écarts de normes), la justification et certification des comptes sous leur responsabilité, la réconciliation des opérations intra-groupe, le contrôle des états réglementaires et le contrôle de la preuve d'impôt et des soldes d'impôts (courants, différés et taxes).

Ces contrôles sont déclarés dans le cadre de la supervision managériale et de la certification comptable du Groupe.

Ces contrôles leur permettent d'apporter tous les éléments nécessaires aux Directions financières des *Business Units/Services Units* et à la Direction financière et comptable du Groupe pour garantir de la fiabilité et de la cohérence des comptes ainsi établis.

SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation au sein du Département des affaires comptables valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues et à travers les liasses de consolidation :

- validation de la correcte agrégation des données collectées ;
- vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes ;
- traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation ;
- traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies.

In fine, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au moyen d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

Au sein de ce département une équipe est également en charge d'animer et de coordonner le dispositif de certification trimestrielle des contrôles de premier niveau.

La Direction financière du Groupe dispose d'une équipe dédiée, en charge du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des processus Finance de Société Générale SA et de l'animation de ce dispositif au sein du Groupe. Sa mission consiste à s'assurer de l'effectivité, de la qualité et de la pertinence du dispositif de contrôle de niveau 1, par une évaluation du dispositif *via* des revues de process ou d'activités, des testings de contrôles et le suivi des certifications trimestrielles. Cette équipe, directement rattachée à la Direction financière du Groupe, est également rattachée fonctionnellement au responsable de la Coordination du contrôle interne du groupe Société Générale.

Dispositif d'audit comptable

CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le contrôle s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au recensement correct des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

CONTRÔLE PAR LES AUDITS ET LES ÉQUIPES D'AUDIT SPÉCIALISÉS DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

L'Audit interne et l'Inspection générale définissent leurs missions d'audit et d'inspection à partir d'une approche par les risques et définissent un plan d'intervention annuel (« plan de tournée » de l'Inspection et plan d'audit). Les équipes de la Direction Inspection générale et Audit (IGAD) peuvent être amenées à réaliser dans le cadre de leurs missions, des travaux visant à évaluer la qualité de l'environnement de contrôle concourant à la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux peuvent conduire à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à évaluer la performance des outils informatiques et la rigueur des traitements manuels.

Le département d'audit des Directions centrales est en charge de l'audit de la Direction financière du Groupe. Au sein de ce département, une équipe, placée sous la responsabilité d'un correspondant métier dédié, assure un rôle de pilotage et d'animation des travaux d'audit portant sur des sujets comptables et financiers à l'échelle du Groupe. Elle apporte son expertise dans l'identification des principaux risques comptables et réalise des actions de formation et de production de méthodologies contribuant à la diffusion des connaissances en termes d'audit des risques comptables.

Les missions d'audit portant sur les sujets comptables sont réalisées par cette équipe dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ainsi que par les départements des différentes filiales du Groupe.

Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion. La mise en œuvre de ces recommandations est de la responsabilité des départements auxquelles elles sont adressées. Un suivi est effectué par IGAD.

5

GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

EN BREF

Cette partie fournit le détail des ressources en fonds propres, les exigences réglementaires ainsi que la composition du ratio de levier.

Variation des fonds propres CET1

+2,5 Md EUR*

(entre 2020 et 2021)

Variation des fonds propres globaux

+0,9 Md EUR*

Ratio CET1 à fin 2021

13,7%*

** Chiffres prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 de 13,55% à fin 2021 sans phasage, soit un effet phasage de +16 pb).*

5.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis janvier 2014, Société Générale applique la nouvelle réglementation Bâle 3 mise en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4).

Le cadre général défini par Bâle 3 s'articule autour de trois piliers :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité, de levier, de liquidité, et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

Plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 (CRR2/CRD5). La majorité des dispositions sont entrées en application en juin 2021.

Les modifications portent notamment sur les éléments suivants :

- NSFR : le texte introduit les exigences réglementaires relatives au ratio NSFR. Un ratio de 100% doit désormais être respecté à compter de juin 2021 ;
- Ratio de levier : l'exigence minimale de 3% à laquelle s'ajoute, à partir de 2023, 50% du coussin exigé en tant qu'établissement systémique ;
- Risque de contrepartie des dérivés (SA-CCR) : la méthode « SA-CCR » est la méthode bâloise remplaçant l'actuelle méthode « CEM » pour déterminer l'exposition prudentielle sur les dérivés en approche standard ;
- Grands Risques : le principal changement est le calcul de la limite réglementaire (25%) sur le Tier 1 (au lieu des fonds propres totaux), ainsi que l'introduction d'une limite spécifique croisée sur les institutions systémiques (15%) ;
- TLAC : l'exigence de ratio applicable aux G-SIB est introduite dans CRR. Conformément au texte de Bâle, les G-SIB doivent respecter un montant de fonds propres et dettes éligibles égal au plus haut entre 16%+coussins de capital en risques pondérés et 6% de l'exposition levier en 2019, le ratio passant à 18%+coussins en risques pondérés et 6,75% en levier en 2022.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme du risque de marché (FRTB), après la publication en janvier 2016 du premier standard révisé et en mars 2018 d'une consultation sur le sujet, le Comité de Bâle a publié en janvier 2019 son texte final : BCBS457. En mars 2020, le Comité de Bâle a annoncé un différé d'un an de la mise en application de FRTB (1^{er} janvier 2023 au lieu de 1^{er} janvier 2022 comme initialement prévu dans le texte de janvier 2019).

Le calendrier européen de FRTB serait le suivant :

- en ce qui concerne les obligations de *reporting* :
 - pour l'approche Standard (SA) : le *reporting* est effectif depuis le T3 2021,
 - pour l'approche en modèle interne (IMA) : le *reporting* devrait démarrer trois ans après la publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) de trois standards techniques (RTS) de l'EBA, qui sont attendus pour T1 2022 ;
- les exigences de fonds propres au titre de FRTB : un report de 2 ans (soit au 1er janvier 2027) pourrait être appliqué en cas de distorsion de concurrence avec les États-Unis.

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, a approuvé les réformes réglementaires visant à compléter Bâle 3.

Une première version du texte de transposition a été publiée par la Commission européenne le 27 octobre 2021 (« CRR3 – CRD6 ») et servira de support au Trilogue européen. Le texte devra être ensuite voté par le Parlement pour devenir applicable.

Ces nouvelles règles, qui devaient s'appliquer à partir de 2022, sont décalées à janvier 2025, avec un *output floor* global : les actifs pondérés par les risques (*Risk-Weighted Assets*, RWA) du Groupe se verront appliquer un plancher correspondant à un pourcentage de la méthode standard (crédit, marché et opérationnel). Le niveau d'*output floor* augmentera progressivement, passant de 50% en 2025 à 72,5% en 2030.

Face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et financières, un certain nombre de mesures ont été prises en 2020 par les autorités de supervision et de régulation, dont certaines perdurent encore. Par exemple, la BCE a annoncé la possibilité de fonctionner en deçà des coussins de conservation (CCB), contracyclique (CCyB) et *Systemic Risk Buffer* (0% en France).

D'autre part, le Parlement et le Conseil européens sont parvenus à un accord à travers le règlement CRR « *quick fix* » mis en œuvre dès le 30 juin 2020, dont une partie des dispositions a consisté à anticiper la mise en œuvre de mesures de CRR2/CRD5 qui améliorent les fonds propres CET1 des banques. Le « *quick fix* » a reporté la mise en œuvre du coussin de levier (0,5% pour le Groupe) du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023 pour être en phase avec la préconisation du Comité de Bâle.

En 2021, le niveau d'exigence supplémentaire au titre du Pilier 2 est resté fixé à 1,75% comme en 2020. En 2022, la Banque Centrale Européenne a notifié au groupe Société Générale l'exigence de capital au titre du Pilier 2 (P2R – Pilier 2 obligatoire) à compter du 1^{er} mars 2022. Cette dernière s'établit à 2,12%, y compris l'exigence complémentaire au titre des attentes prudentielles Pilier 2 sur le provisionnement des prêts non performants octroyés avant le 26 avril 2019.

Des détails concernant les exigences G-SIB et autres informations prudentielles sont disponibles sur le site internet du Groupe, www.societegenerale.com.

Tout au long de l'année 2021, le groupe Société Générale a respecté ses exigences minimales en matière de ratios.

5.2 PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille, sous le pilotage de la Direction financière et le contrôle de la Direction des Risques, à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- maintien de sa solidité financière dans le respect de l'appétit pour le risque ;
- préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe ;
- allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers en fonction des objectifs stratégiques du Groupe ;
- maintien d'une bonne résilience du Groupe en cas de scénarios de stress ;
- réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, investisseurs en dette et capital, agences de notation et actionnaires.

Le Groupe détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le Groupe dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui permet de mesurer et d'expliquer l'évolution des ratios de capital du Groupe dans le temps, en tenant compte le cas échéant des contraintes réglementaires à venir.

La vérification de cette adéquation s'appuie sur une sélection d'indicateurs pertinents pour le Groupe en termes de mesure de risque et de mesure du capital, tels que les ratios CET1, Tier 1 et *Total Capital*. Ces indicateurs réglementaires sont complétés par l'évaluation de la couverture du besoin de capital interne par les fonds propres CET1 disponibles, confirmant ainsi la pertinence des cibles définies dans l'appétit pour le risque. En outre, cette évaluation intègre les contraintes issues des autres cibles de l'appétit pour le risque, par exemple, en *rating*, en MREL et TLAC ou en ratio de levier.

Tous ces indicateurs sont appréhendés de façon prospective par rapport à leur cible à pas trimestriel, voire mensuel, pour l'année en cours. Lors de l'élaboration du plan financier, ils sont également évalués à un pas annuel sur un horizon minimum de 3 ans selon deux scénarios distincts, central et adverse, afin d'attester de la résilience du modèle d'activités de la banque face à des environnements macroéconomiques et financiers contraires. L'adéquation des fonds propres fait l'objet d'un suivi continu par la Direction générale et le Conseil d'administration dans le cadre de la gouvernance du Groupe ainsi que d'une revue approfondie lors de l'élaboration du plan financier pluriannuel. Elle permet de s'assurer que la banque respecte à tout moment que sa cible financière est supérieure au seuil de déclenchement des restrictions de distribution.

Par ailleurs, le Groupe maintient une allocation en capital équilibrée entre ses trois pôles stratégiques :

- la Banque de détail en France ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Chaque pôle métier du Groupe représente environ un tiers des expositions pondérées avec une prédominance du risque de crédit (84% des expositions pondérées du Groupe en incluant le risque de contrepartie).

Au 31 décembre 2021, les expositions pondérées du Groupe sont en hausse de 3% à 363 milliards d'euros contre 352 milliards d'euros à fin décembre 2020.

L'évolution des RWA des métiers est au cœur du pilotage opérationnel de la trajectoire de capital du Groupe s'appuyant sur une compréhension fine des vecteurs de variation. Le cas échéant, la Direction générale peut décider, sur proposition de la Direction financière, de la mise en œuvre d'actions managériales visant à augmenter ou réduire l'emprise des métiers, en validant par exemple l'exécution de titrisation synthétique ou de cessions de portefeuilles performants ou non performants.

5.3 CHAMP D'APPLICATION - PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale à l'exception des filiales d'assurance qui sont soumises à des obligations de supervision distinctes en matière de fonds propres.

Toutes les entités réglementées du Groupe respectent leurs engagements prudentiels sur base individuelle.

Les entités exclues du périmètre prudentiel de consolidation font l'objet d'une revue périodique a minima annuelle.

Le tableau suivant présente les principales sources d'écarts entre le périmètre comptable (Groupe consolidé) et le périmètre prudentiel (vision réglementaire bancaire).

TABLEAU 9 : DIFFÉRENCE ENTRE PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Type d'entité	Traitement comptable	Traitement prudentiel
Entités ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation globale
Entités ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Mise en équivalence
Participations ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Co-entreprises ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle

Le tableau suivant rapproche le bilan consolidé statutaire et le bilan consolidé sous périmètre prudentiel. Les montants présentés sont des données comptables, et non une mesure d'expositions pondérées, d'EAD ou de fonds propres prudentiels. Les retraitements prudentiels liés aux filiales ou participations ne relevant pas d'une activité d'assurance sont regroupés du fait de leur poids non significatif (< 0,1%).

Le rendement des actifs (soit le résultat net comptable divisé par le total du bilan comptable sur base consolidée) de Société Générale est de 0,39% en 2021 et de -0,02% en 2020. Sur base prudentielle, ce ratio est de 0,43% en 2021 et de -0,02% en 2020, déterminé en divisant le résultat net part du Groupe (données présentes dans le tableau suivant) par le total du bilan comptable sur périmètre prudentiel.

TABLEAU 10 : RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS (CC2)

ACTIF au 31.12.2021 (En M EUR)	Bilan dans les états financiers publiés	Retraitements liés aux assurances⁽¹⁾	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau 14 (CC1)
Caisse et banques centrales	179 969	(0)	0	179 969	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	342 714	11 128	(0)	353 842	
Instruments dérivés de couverture	13 239	30	-	13 269	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	43 450	(0)	-	43 450	
Titres au coût amorti	19 371	(0)	-	19 371	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	55 972	(0)	90	56 062	1
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	99	(0)	-	99	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	497 164	1 575	(6)	498 733	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	131	-	-	131	
Placements des activités d'assurance	178 898	(178 898)	-	-	
Actifs d'impôts	4 812	(195)	0	4 617	
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	1 719	-	(622)	1 096	2
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 111	-	378	2 489	
Autres actifs	92 898	(2 654)	114	90 357	
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	85	-	-	85	3
Actifs non courants destinés à être cédés	27	-	-	27	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	95	4 629	(76)	4 649	
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 968	(163)	0	31 805	
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 733	-	(134)	2 599	4
Écarts d'acquisition	3 741	(325)	-	3 416	4
TOTAL ACTIF	1 464 449	(164 873)	121	1 299 698	

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ces entités.

PASSIF au 31.12.2021 (En M EUR)	Bilan dans les états financiers publiés	Retraitements liés aux assurances⁽¹⁾	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau 14 (CC1)
Banques centrales	5 152	-	-	5 152	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	307 563	1 854	-	309 418	
Instruments dérivés de couverture	10 425	4	-	10 429	
Dettes représentées par un titre	135 324	432	-	135 757	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	139 177	(2 574)	49	136 652	
Dettes envers la clientèle	509 133	1 002	(121)	510 013	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 832	-	-	2 832	
Passifs d'impôts	1 577	(299)	0	1 279	
Autres passifs	106 305	(8 962)	193	97 536	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1	-	-	1	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	155 288	(155 288)	-	-	
Provisions	4 850	(23)	-	4 827	
Dettes subordonnées	15 959	40	-	15 999	
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	15 519	42	-	15 561	5
TOTAL DETTES	1 393 586	(163 813)	122	1 229 894	
Capitaux propres part du Groupe	65 067	(202)	(0)	64 865	6
<i>Capital et réserves liées</i>	29 447	1	-	29 448	
<i>Réserves consolidées</i>	30 631	(203)	(0)	30 428	
<i>Résultat de l'exercice</i>	5 641	0	-	5 641	
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(652)	0	(0)	(653)	
Participations ne donnant pas le contrôle	5 796	(858)	-	4 939	7
TOTAL CAPITAUX PROPRES	70 863	(1 060)	(0)	69 804	
TOTAL PASSIF	1 464 449	(164 873)	121	1 299 698	

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces entités.

Certains travaux comptables détaillés dans le chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2022 (ainsi que dans les états financiers du Groupe publiés le 10 février 2022) ont donné lieu à des retraitements des données comparatives du bilan au 31 décembre 2020. Le principal impact (pour un montant de 17,5 milliards d'euros) est lié aux travaux de revue des compensations entre des actifs et passifs financiers

menés par le Groupe en 2021, ayant permis d'identifier des réévaluations de dérivés de transaction comptabilisées à tort au passif du bilan au lieu d'être enregistrées en diminution des encours concernés à l'actif et inversement, ainsi que des incohérences de schémas comptables sur les opérations de macro-couverture ayant les mêmes effets de présentation au bilan.

ACTIF au 31.12.2020 (En M EUR)	Bilan dans les états financiers publiés	Retraitements liés aux assurances ⁽¹⁾	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau 14 (CC1)
Caisse et banques centrales	168 179	(0)	0	168 179	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	411 916	10 966	(0)	422 882	
Instruments dérivés de couverture	20 667	22	-	20 689	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	52 060	(0)	-	52 060	
Titres au coût amorti	15 635	(0)	-	15 635	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	53 380	0	214	53 594	1
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	97	(0)	-	97	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	448 761	1 543	(5)	450 299	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	378	-	-	378	
Placements des activités d'assurance	166 854	(166 854)	-	-	
Actifs d'impôts	4 995	(88)	0	4 907	
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	1 840	-	(613)	1 227	2
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 261	-	436	2 697	
Autres actifs	67 341	(2 529)	50	64 862	
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	52	-	-	52	3
Actifs non courants destinés à être cédés	6	-	-	6	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	100	4 668	(76)	4 692	
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 088	(166)	0	29 922	
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 485	-	(140)	2 345	4
Écarts d'acquisition	4 044	(325)	-	3 719	4
TOTAL ACTIF	1 444 404	(152 763)	183	1 291 824	

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ces entités.

PASSIF au 31.12.2020 (En M EUR)	Bilan dans les états financiers publiés	Retraitements liés aux assurances ⁽¹⁾	Retraitements liés aux méthodes de consolidation	Bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau 14 (CC1)
Banques centrales	1 489	-	-	1 489	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	372 705	2 031	-	374 736	
Instruments dérivés de couverture	12 461	10	-	12 471	
Dettes représentées par un titre	138 957	823	-	139 780	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	135 571	(2 710)	43	132 904	
Dettes envers la clientèle	456 059	1 438	(58)	457 439	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 696	-	-	7 696	
Passifs d'impôts	1 227	(294)	0	933	
Autres passifs	84 937	(6 881)	198	78 254	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	146 126	(146 126)	-	-	
Provisions	4 732	(20)	-	4 712	
Dettes subordonnées	15 432	40	-	15 472	
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	15 001	40	-	15 041	5
TOTAL DETTES	1 377 392	(151 690)	183	1 225 885	
Capitaux propres part du Groupe	61 710	(202)	(0)	61 508	6
<i>Capital et réserves liées</i>	31 628	0	-	31 628	
<i>Réserves consolidées</i>	32 102	(202)	(0)	31 900	
<i>Résultat de l'exercice</i>	(258)	(0)	-	(258)	
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(1 761)	(0)	(0)	(1 762)	
Participations ne donnant pas le contrôle	5 302	(871)	-	4 431	7
TOTAL CAPITAUX PROPRES	67 012	(1 074)	(0)	65 938	
TOTAL PASSIF	1 444 404	(152 763)	183	1 291 824	

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces entités.

Les principales sociétés exclues du périmètre prudentiel sont les suivantes :

TABLEAU 11 : ENTITÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurance	France
ALD RE Designated Activity Company	Assurance	Irlande
Catalyst RE International LTD	Assurance	Bermudes
Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelifé	Assurance	Luxembourg
SG Strakhovanie LLC	Assurance	Russie
Sogecap	Assurance	France
Komerčni Pojstovna AS	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradea Vie	Assurance	France
SGL RE	Assurance	Luxembourg
Société Générale RE SA	Assurance	Luxembourg
Sogessur	Assurance	France
Banque Pouyanne	Banque	France

De manière générale, toutes les entreprises régulées du Groupe sont soumises à des exigences de solvabilité par leurs autorités de tutelle respectives. Les entités financières soumises à la réglementation bancaire et les autres entités n'entrant pas dans le périmètre de consolidation prudentiel de Société Générale respectent toutes leurs obligations de solvabilité respectives. En principe, les établissements doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base individuelle et sur base consolidée, mais le CRR prévoit, sous certaines conditions, des possibilités d'exemption des exigences sur base individuelle par les autorités compétentes.

Le superviseur a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de la dérogation à l'application des exigences prudentielles sur base individuelle ou le cas échéant sur base sous-consolidée. Les modalités d'exemption des filiales par le superviseur impliquent notamment un engagement d'apporter à ces filiales le soutien du Groupe assurant leur solvabilité et leur liquidité globales ainsi qu'un engagement à ce qu'elles soient gérées de façon prudente au sens de la réglementation bancaire en vigueur.

Les conditions d'exemption d'une surveillance sur base individuelle pour les entreprises mères, pour les ratios de solvabilité et de grands risques, sont définies par le CRR qui prévoit que deux conditions doivent être remplies :

- il n'existe, en droit ou en fait, aucun obstacle significatif, actuel ou prévu, au transfert rapide de fonds propres ou au remboursement rapide de passifs à la maison mère dans un État membre ;
- les procédures d'évaluation, de mesure et de contrôle des risques utiles aux fins de la surveillance sur base consolidée couvrent la maison mère dans un État membre.

Dans ce cadre, par exemple, Société Générale SA est exemptée de l'assujettissement sur base individuelle.

Tout transfert de fonds propres et remboursement rapide de passifs entre la société mère et ses filiales se fait dans le respect des exigences locales en capital et en liquidité. L'obligation de satisfaire à ces exigences pourrait affecter la capacité des filiales à transférer des fonds à la société mère.

La description des écarts entre les périmètres de consolidation (entité par entité) est disponible sur le site internet du Groupe www.societegenerale.com, rubrique « Document d'enregistrement universel et Pilier 3 ». Ces informations correspondent au tableau LI3 des instructions ABE (EBA/ITS/2020/04).

5.4 FONDS PROPRES

Les fonds propres réglementaires de Société Générale, dont la valeur comptable est établie conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS), se composent comme suit :

Fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1)

Selon la réglementation applicable, les fonds propres de base de catégorie 1 sont principalement constitués des éléments suivants :

- actions ordinaires (nettes des actions rachetées et autodétenues) et primes d'émission afférentes ;
- résultats non distribués ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires dans certaines limites fixées par CRR/CRD4.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- résultat sur risque de crédit propre ;
- actifs d'impôts différés sur déficits ;
- actifs d'impôts différés sur différences temporaires au-delà d'une franchise ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances clientèle traités en approche avancée (IRB) et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations y afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- positions de titrisation pondérées à 1250%, lorsque ces positions sont exclues du calcul des expositions pondérées.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont constitués de titres super subordonnés émis directement par la Banque, qui ont principalement les caractéristiques suivantes :

- ils constituent des engagements à durée indéterminée, non garantis et très subordonnés. Leur rang de créance est subordonné à tous les autres engagements de la Banque, y compris les titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée, et n'est prioritaire que vis-à-vis des actions ordinaires ;

- Société Générale peut décider de manière discrétionnaire de ne pas payer intérêts et coupons relatifs à ces instruments. Cette rémunération est versée à partir des éléments distribuables ;
- ils ne comportent ni saut de rémunération ni aucune autre incitation au rachat ;
- ils doivent avoir une capacité d'absorption de pertes ;
- ils peuvent être décotés ou convertis en résolution ou indépendamment d'une mesure de résolution ;
- sous réserve de l'accord préalable de la Banque Centrale Européenne, Société Générale a la faculté de rembourser ces instruments à certaines dates, mais pas avant cinq ans après leur date d'émission.

Les déductions des fonds propres additionnels de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres hybrides AT1 autodétenus ;
- détention de titres hybrides AT1 émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en T1 dans les entités concernées.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres de catégorie 2 incluent :

- titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)⁽¹⁾ ;
- titres subordonnés remboursables (TSR) ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations relatifs aux expositions sur les prêts et créances clientèle traités en approche avancée et les pertes attendues dans un montant admissible de 0,6% des expositions pondérées au titre du risque de crédit en approche avancée ;
- ajustements de valeurs pour risque de crédit général relatifs aux expositions sur les prêts et créances clientèle traités en approche standard dans un montant admissible de 1,25% des expositions pondérées au titre du risque de crédit en approche standard.

Les déductions des fonds propres de catégorie 2 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres Tier 2 autodétenus ;
- détention de titres Tier 2 émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en capital dans les entités concernées.

L'ensemble des instruments de fonds propres et leurs caractéristiques sont disponibles en ligne (www.societegenerale.com, rubrique « Investisseurs, Document d'enregistrement universel et Pilier 3 »).

(1) La rémunération des TSDI est prélevée sur les bénéfices distribuables au sens de la réglementation prudentielle consolidée.

TABLEAU 12 : MONTANT TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTE ASSIMILÉS AUX FONDS PROPRES TIER 1

Date d'émission	Devise	Montant émis (M DEV)	Première date de call	Taux avant la date de call et périodicité	Taux après la date de call et périodicité	Valeur (M EUR) au 31.12.2021	Valeur (M EUR) au 31.12.2020
18.12.2013	USD	1 750 M	18.12.2023	7,875% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,979%	1 545	1 426
07.04.2014	EUR	1 000 M	07.04.2021	6,750% par an	Mid Swap EUR 5 ans majoré de 5,538%	-	1 000
29.09.2015	USD	1 250 M	29.09.2025	8,000% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 5,873%	1 104	1 019
13.09.2016	USD	1 500 M	13.09.2021	7,375% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 6,238%	-	1 222
06.04.2018	USD	1250 M	06.04.2028	6,750% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 3,929%	1 104	1 019
04.10.2018	USD	1250 M	04.10.2023	7,375% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,302%	1 104	1 019
16.04.2019	SGD	750 M	16.04.2024	6,125% par an	Swap Offer Rate SGD 5 ans majoré de 4,207%	491	462
12.09.2019	AUD	700 M	12.09.2024	4,875% par an	Mid Swap S/Q AUD 5 ans majoré de 4,036%	448	440
18.11.2020	USD	1 500 M	18.11.2030	5,375% par an	U.S. Treasury Rate 5 ans majoré de 4,514%	1 324	1 222
26.05.2021	USD	1 000 M	26.05.2026	4,750% par an	U.S. Treasury Rate 5 ans majoré de 3,931%	883	-
TOTAL						8 003	8 830

TABLEAU 13 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES

(En M EUR)	31.12.2020	Émissions	Remboursements	Décote prudentielle	Autres	31.12.2021
Dettes admissibles en Tier 1	8 830	883	(2 222)	-	512	8 003
Dettes admissibles en Tier 2	12 587	2 011	(1 630)	(1 512)	364	11 820
TOTAL DETTES ADMISSIBLES	21 417	2 894	(3 852)	(1 512)	876	19 823

Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (*Common Equity Tier 1* (CET1), *Tier 1* (T1) ou *Total Capital* (TC)) et, d'autre part, la somme des expositions de crédit pondérées par les risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour le risque de marché et le risque opérationnel. Ils sont exprimés en pourcentage des expositions pondérées par les risques (RWA) et en référence à la méthode de construction des fonds propres i.e. *Common Equity Tier 1* (CET1), *Tier 1* (T1) ou *Total Capital* (TC).

Chaque trimestre, les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios.

L'exigence minimum au titre du Pilier 1 est fixée par la réglementation à 4,5% pour le CET1, 6% pour le T1 et 8% pour le *Total Capital*. Cette exigence minimale est constante dans le temps.

L'exigence minimum au titre du Pilier 2 (P2R) est fixée par le superviseur à l'issue du processus d'évaluation et de revue annuelle (SREP). Cette exigence s'élève à 1,75% depuis le 1^{er} mars 2019, et ce

jusqu'au 28 février 2022. À compter du 1^{er} mars 2022, elle s'établira à 2,12%, en ce compris l'exigence complémentaire au titre des attentes prudentielles Pilier 2 sur le provisionnement des prêts non performants octroyés avant le 26 avril 2019.

À ces exigences s'ajoute l'exigence globale de coussin, qui est la somme de :

- la moyenne des taux de coussin contracyclique de chaque pays, pondérés par les expositions pertinentes au risque de crédit dans ces pays. Au 1^{er} janvier 2022, le coussin contracyclique du groupe Société Générale s'élève à 0,04% ;
- le taux de coussin de conservation, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, fixé à un taux maximum de 2,50% depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- le coussin requis au titre de la situation d'institution systémique mondiale du Groupe décrétée par le Conseil de stabilité financière (FSB), qui est de 1%.

Au 1^{er} janvier 2022, la somme des exigences, qui déclencherait le mécanisme de restriction des distributions, s'établit à 9,02% (seuil « MDA » : *Maximum Distributable Amount*). Elle sera de 9,23% à compter du 1^{er} mars 2022.

TABLEAU 14 : COMPOSITION DE L'EXIGENCE MINIMUM PRUDENTIELLE DE CAPITAL POUR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	01.03.2022	01.01.2022	01.01.2021
Exigence minimum au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%	4,50%
Exigence minimum au titre du <i>Pillar 2 Requirement</i> (P2R) ⁽¹⁾	1,19%	0,98%	0,98%
Exigence minimum au titre du coussin contracyclique	0,04%	0,04%	0,04%
Exigence minimum au titre du coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Exigence minimum au titre du coussin systémique	1,00%	1,00%	1,00%
Exigence minimum du ratio CET1	9,23%	9,02%	9,02%

(1) Selon l'article 104 bis de la directive CRD5, un minimum de 56% du P2R doit être couvert par du CET1 (au lieu de 100% précédemment) et 75% par du Tier 1.

TABLEAU 15 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ⁽¹⁾

(En M EUR)	31.12.2021	31.12.2020
Capitaux propres part du Groupe	65 067	61 684
Titres super subordonnés (TSS)	(8 003)	(8 830)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(0)	(264)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	57 064	52 590
Participations ne donnant pas le contrôle	4 762	4 378
Immobilisations incorporelles	(1 828)	(1 647)
Écarts d'acquisitions	(3 408)	(3 710)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(2 345)	(557)
Déductions et retraitements prudentiels	(4 410)	(3 764)
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1	49 835	47 290
Titres super subordonnés (TSS) et actions de préférence	8 003	8 830
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	206	195
Déductions <i>Additional Tier 1</i>	(137)	(136)
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	57 907	56 179
Instruments <i>Tier 2</i>	11 820	12 587
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	287	240
Déductions <i>Tier 2</i>	(1 527)	(1 422)
Fonds propres globaux	68 487	67 584
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES	363 371	351 852
Expositions pondérées au titre des risques de crédit et de contrepartie	304 922	287 324
Expositions pondérées au titre du risque de marché	11 643	15 340
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	46 806	49 188
Ratios de solvabilité		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	13,71%	13,44%
Ratio <i>Tier 1</i>	15,94%	15,97%
Ratio Global	18,85%	19,21%

(1) Ratios établis selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance, et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 au 31 décembre 2021 de 13,55% sans phasage, soit un effet phasage de +16 pb).

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2021 s'élève à 13,7% en *Common Equity Tier 1* (13,4% au 31 décembre 2020) et à 15,9% en *Tier 1* (16,0% au 31 décembre 2020) pour un ratio global de 18,8% (19,2% au 31 décembre 2020).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2021 à 65,1 milliards d'euros (contre 61,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et des retraitements prudentiels, les fonds propres prudentiels CET1 s'élèvent à 49,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 47,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Les déductions *Additional Tier 1* portent essentiellement sur les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ainsi que les prêts subordonnés bancaires et assurantiels.

TABLEAU 16 : DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CET1

(En M EUR)	31.12.2021	31.12.2020
Écrêtage des intérêts minoritaires	(2 860)	(2 507)
Actifs d'impôt différé	(1 096)	(1 226)
<i>Prudent Valuation Adjustment</i>	(911)	(884)
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	254	289
Autres	203	564
TOTAL DES DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CET1	(4 410)	(3 764)

Les déductions et retraitements prudentiels inclus dans la catégorie « Autres » portent essentiellement sur les éléments suivants :

- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances clientèle traités en approche avancée et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations y afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- positions de titrisation pondérées à 1 250%, lorsque ces positions sont exclues du calcul des expositions pondérées.

5.5 EXPOSITIONS PONDÉRÉES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle 3 a établi les règles de calcul des exigences minimales de fonds propres afin de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Le calcul des expositions pondérées au titre du risque de crédit prend en compte le profil de risque des opérations grâce

à l'utilisation de deux approches de détermination de ces expositions pondérées : une approche standard et une approche avancée s'appuyant notamment sur des méthodes internes modélisant le profil de risque des contreparties.

Évolution des expositions pondérées et des exigences de fonds propres

TABLEAU 17 : VUE D'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES (OVI)

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)			Exigences totales de fonds propres
	31.12.2021	30.09.2021	31.12.2020	31.12.2021
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)	271 012	262 308	255 431	21 681
<i>dont approche standard</i>	103 323	98 931	92 771	8 266
<i>dont approche notations internes simple (IRBF)</i>	4 121	4 162	4 417	330
<i>dont approche par référencement</i>	752	701	795	60
<i>dont actions selon la méthode de pondération simple</i>	3 515	3 159	3 355	281
<i>dont autres actions traitées en approche IRB</i>	18 189	18 583	18 586	1 455
<i>dont approche notations internes avancée (IRBA)</i>	141 111	136 772	135 507	11 289
Risque de contrepartie – CCR	27 478	31 725	26 330	2 198
<i>dont approche standard⁽¹⁾</i>	9 304	10 457	5 588	744
<i>dont méthode du modèle interne (IMM)</i>	13 088	14 906	15 767	1 047
<i>dont expositions sur une CCP</i>	1 273	1 516	1 263	102
<i>dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA</i>	2 807	3 867	3 131	225
<i>dont autres CCR</i>	1 007	979	581	81
Risque de règlement	63	6	77	5
Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	6 368	5 960	5 486	509
<i>dont approche SEC-IRBA</i>	2 082	2 033	2 233	167
<i>dont SEC-ERBA (y compris IAA)</i>	3 978	3 571	2 951	318
<i>dont approche SEC-SA</i>	308	356	301	25
<i>dont 1 250%/déductions</i>	-	-	-	-
Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	11 643	14 276	15 340	931
<i>dont approche standard</i>	1 419	1 761	1 728	114
<i>dont IMA</i>	10 225	12 515	13 612	818
Grands risques	-	-	-	-
Risque opérationnel	46 806	49 232	49 188	3 744
<i>dont approche élémentaire</i>	-	-	-	-
<i>dont approche standard</i>	2 412	2 294	2 250	193
<i>dont approche par mesure avancée</i>	44 394	46 938	46 938	3 552
Montants (inclus dans la section « risque de crédit » supra) inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de 250%)	7 344	7 570	8 008	588
TOTAL	363 371	363 508	351 852	29 070

(1) Les montants de RWA au 31 décembre 2021 et au 30 septembre 2021 correspondent à la nouvelle approche SA-CCR consécutive à la mise en application du règlement (UE) N°2019/876 (CRR2). L'équivalent au 31 décembre 2020 est présenté ici selon l'ancienne méthode CEM (« Current exposure method »).

TABLEAU 18 : VENTILATION PAR PÔLE DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES PAR TYPE DE RISQUE

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 31.12.2021	Total 31.12.2020
Banque de détail en France	91,8	0,1	3,7	95,5	98,9
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	112,1	0,1	5,5	117,7	108,0
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	89,3	11,5	30,3	131,2	125,9
Hors Pôles	11,7	0,0	7,3	19,0	19,1
Groupe	304,9	11,6	46,8	363,4	351,9

Au 31 décembre 2021, la ventilation des expositions pondérées (363,4 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit et de contrepartie représentent 84% des expositions pondérées (dont 37% pour la Banque de détail et Services Financiers Internationaux) ;
- le risque de marché représente 3% des expositions pondérées (dont 99% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- le risque opérationnel représente 13% des expositions pondérées (dont 65% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

TABLEAU 19 : CONTRIBUTION DES PRINCIPALES FILIALES AUX EXPOSITIONS PONDÉRÉES DU GROUPE

(En M EUR)	Crédit du Nord		Rosbank		Komerční Banka	
	IRB	Standard	IRB	Standard	IRB	Standard
Risques de crédit et risque de contrepartie	16 982	3 136	796	9 016	12 465	2 092
Souverains	3	0	746	1	65	2
Établissements	154	3	-	560	766	244
Entreprises	9 524	1 029	-	4 724	7 631	1 219
Clientèle de détail	5 436	956	-	3 316	3 882	118
Actions du portefeuille bancaire	1 681	84	49	0	121	0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	1 063	-	415	-	509
Titrisation	186	-	-	-	-	-
Risque de marché	85		30		81	
Risque opérationnel	917		1 198		612	
TOTAL 2021	21 120		11 039		15 251	
TOTAL 2020	21 409		9 652		13 217	

5.6 RATIOS TLAC ET MREL

L'exigence de TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) qui s'applique au groupe Société Générale est de 16% des expositions pondérées jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et de 18% au-delà, auxquels s'ajoutent le coussin de conservation de 2,5%, le coussin d'établissement systémique de 1% et le coussin contracyclique. L'exigence globale de TLAC au 31 décembre 2021 s'élève donc à 19,54% des expositions pondérées du Groupe.

L'exigence de TLAC prévoit également un ratio minimal de 6% de l'exposition de levier depuis 2019 et de 6,75% à compter de janvier 2022.

Au 31 décembre 2021, le ratio TLAC phasé des expositions pondérées en fonds propres et dettes éligibles junior est de 29,2% sans l'option des dettes senior préférées. Ce ratio atteint 31,1% en utilisant l'option des dettes senior préférées dans la limite de 2,5% des expositions

pondérées. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage de l'exposition de levier est de 9,5%.

Les informations quantitatives relatives au ratio TLAC se trouvent dans le chapitre 1 (synthèse) ainsi qu'en section 5.10 (détail).

L'exigence de fonds propres et dettes éligibles (MREL : *Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) s'applique à l'ensemble des établissements de crédit et des entreprises d'investissement de l'Union européenne depuis 2016.

Contrairement au ratio TLAC, l'exigence de MREL est spécifique à chaque établissement et révisée périodiquement par l'autorité de résolution.

Tout au long de l'année 2021, le Groupe a respecté son exigence de MREL.

5.7 RATIO DE LEVIER

Le Groupe calcule son ratio de levier selon les règles de CRR2 applicables depuis juin 2021 (sauf pour le coussin *G-SIB* attendu en janvier 2023).

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres *Tier 1* (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition de levier (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe. Pour ce faire, l'exposition de levier des différents métiers fait l'objet d'un encadrement sous le contrôle de la Direction financière du Groupe.

Le Groupe se donne comme objectif de maintenir un ratio de levier consolidé sensiblement supérieur au niveau minimum de 3,5% requis par le Comité de Bâle, adopté en Europe dans CRR2 et incluant une fraction du coussin systémique applicable au Groupe.

Au 31 décembre 2021, le ratio de levier du groupe Société Générale s'élève à 4,9%, tenant compte d'un montant de capital Tier 1 de 57,9 milliards d'euros rapporté à une exposition de levier de 1 189 milliards d'euros (contre 4,8% au 31 décembre 2020, avec 56,2 milliards d'euros et 1 179 milliards d'euros respectivement).

En comparaison au 31 décembre 2020, l'exposition de levier présente une hausse de 11 milliards d'euros. L'exposition de levier bilancielle excluant les dérivés et financements sur titres (SFT) est en augmentation de 49 milliards d'euros, de par la croissance soutenue des encours de crédits clientèle portée par les conditions favorables d'octroi de crédits bancaires. Le hors bilan suit la même tendance que l'encours, affichant une croissance annuelle de 14 milliards d'euros. Ces hausses sont complétées par celle des expositions relatives aux dérivés, en augmentation de 10 milliards d'euros, reflétant en particulier le changement de méthodologie de calcul pour la valorisation des dérivés, *i.e* le passage de la méthode CEM à la méthode SA-CCR. *A contrario*, les expositions SFT présentent une baisse de 26 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2020, traduisant notamment un ralentissement de l'activité des titres reçus en pension. Un autre facteur baissier atténuant la hausse globale de l'exposition de levier réside dans le volume plus important des différentes exemptions réglementaires, avec une variation de 36 milliards d'euros (dont plus de la moitié provient des exemptions banques centrales). Les montants évoqués dans le présent paragraphe sont disponibles en lecture directe en section 5.10.

TABLEAU 20 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL À L'EXPOSITION DE LEVIER⁽¹⁾

(En M EUR)	31.12.2021	31.12.2020
Fonds Propres Tier 1⁽²⁾	57 907	56 179
Total des actifs dans le bilan prudentiel⁽³⁾	1 299 698	1 291 824
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	8 619	(60 054)
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres ⁽⁴⁾	14 896	5 988
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	118 263	104 034
Ajustements techniques et réglementaires ⁽⁵⁾	(252 223)	(163 248)
<i>dont exemption banques centrales</i>	<i>(117 664)</i>	<i>(98 192)</i>
Exposition de levier	1 189 253	1 178 543
Ratio de levier	4,87%	4,77%

(1) Ratio établi selon les règles CRR2 et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio de levier au 31 décembre 2021 de 4,82% sans phasage, soit un effet phasage de +5 pb).

(2) La présentation du capital est disponible en tableau 15.

(3) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance). Données du 31 décembre 2020 modifiées conformément aux retraitements comptables des données comparatives décrits en accompagnement du tableau 10.

(4) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toute autre opération sur titres similaire.

(5) La ventilation des ajustements au 31 décembre 2020 tient compte d'un changement de méthode ayant conduit au reclassement de certains ajustements divers (auparavant classés par défaut sur la ligne relative aux dérivés) vers la ligne « Ajustements techniques et réglementaires ».

5.8 RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

Le CRR contient les dispositions relatives à la réglementation des grands risques. À ce titre, le groupe Société Générale ne peut présenter d'exposition sur un tiers qui excéderait 25% des fonds propres du Groupe.

Les règles définitives du Comité de Bâle relatives aux grands risques transposées en Europe *via* CRR2 sont applicables depuis juin 2021. Les principaux changements par rapport à CRR sont le calcul de la limite réglementaire (25%), dorénavant exprimée en proportion du *Tier 1* (au lieu du cumul *Tier 1* et *Tier 2*), et l'introduction d'une limite spécifique croisée sur les institutions systémiques (15%).

5.9 RATIO DE CONGLOMÉRAT FINANCIER

Le groupe Société Générale, identifié aussi comme « Conglomérat financier », est soumis à une surveillance complémentaire assurée par la BCE.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres « conglomérat financier » du groupe Société Générale couvrent les exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires d'une part et aux activités d'assurance d'autre part.

Au 30 juin 2021, le ratio de conglomérat financier était de 151%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 76,1 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 50,5 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2020, le ratio de conglomérat financier était de 153%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 75,1 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 49,2 milliards d'euros.

TABLEAU 21 : CONGLOMÉRAT FINANCIER - MONTANT D'EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET RATIO (INS2)

(En M EUR)

31.12.2021

Montant d'exigences de fonds propres supplémentaires du conglomérat financier	25 593
Ratio du conglomérat financier (%)	151%

5.10 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL ET L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU 22 : COMPARAISON DES FONDS PROPRES ET DES RATIOS DE SOLVABILITÉ ET DE LEVIER AVEC ET SANS APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES IFRS 9 (IFRS9-FL)

(En M EUR)		31.12.2021	30.09.2021	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	49 835	47 752	48 315	47 082	47 290
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	49 223	47 044	47 568	46 262	46 374
3	Fonds propres de catégorie 1	57 907	55 620	57 258	55 318	56 179
4	Fonds propres de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	57 295	54 912	56 510	54 498	55 263
5	Total des Fonds propres	68 487	66 432	69 331	66 858	67 584
6	Total des Fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	67 875	65 724	68 583	66 038	66 668
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES EN FONCTION DU RISQUE (MONTANTS)						
7	Total des expositions pondérées en fonction du risque	363 371	363 508	361 488	353 063	351 852
8	Total des expositions pondérées en fonction du risque comme si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	363 216	363 356	361 373	353 416	352 380
RATIOS DE FONDS PROPRES						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	13,71%	13,14%	13,37%	13,34%	13,44%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	13,55%	12,95%	13,16%	13,09%	13,16%
11	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	15,94%	15,30%	15,84%	15,67%	15,97%
12	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	15,77%	15,11%	15,64%	15,42%	15,68%
13	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA)	18,85%	18,28%	19,18%	18,94%	19,20%
14	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	18,69%	18,09%	18,98%	18,69%	18,92%
RATIO DE LEVIER						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽¹⁾	1 189 253	1 263 831	1 243 050	1 241 437	1 178 543
16	Ratio de levier	4,87%	4,40%	4,61%	4,46%	4,77%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	4,82%	4,35%	4,55%	4,43%	4,69%

(1) Mesure de l'exposition de levier tenant compte des dispositions transitoires IFRS 9 et de l'option d'exemption de certaines expositions banques centrales sur tout l'historique considéré.

TABLEAU 23 : PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (INSI)

(En M EUR)	31.12.2021	
	Valeur exposée au risque	Montant de RWA
Instruments de fonds propres détenus dans des entreprises d'assurance ou de réassurance ou des sociétés holding d'assurance non déduits des fonds propres	4 583	16 959

DÉTAIL DES FONDS PROPRES

TABLEAU 24 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (CCI)

		31.12.2021		30.06.2021	
		Montants	Source basée sur les numéros de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	Montants	Source basée sur les numéros de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(En M EUR)</i>					
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES					
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	21 006	6	21 006	6
	<i>dont capital souscrit</i>	1 067		1 067	
	<i>dont primes d'émission</i>	19 939		19 939	
2	Résultats non distribués	5 535	6	5 832	6
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	25 347	6	25 070	6
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-		-	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-		-	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	1 902	7	1 881	7
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 297	6	1 153	6
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	57 087		54 942	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES					
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(911)		(910)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(5 236)	4	(5 276)	4
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	(1 096)	2	(1 127)	2
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	(173)		(174)	
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-		-	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-		-	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	256		265	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(132)	3	(73)	3
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(517)		(40)	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-		-	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(0)		-	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(0)		-	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(45)		(37)	
EU-20b	<i>dont participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-		-	
EU-20c	<i>dont positions de titrisation (montant négatif)</i>	(45)		(37)	
EU-20d	<i>dont positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-		-	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	0		-	
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)	(0)		-	
23	<i>dont detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-		-	
25	<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-		-	
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-		-	

		31.12.2021		30.06.2021	
		Montants	Source basée sur les numéros de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	Montants	Source basée sur les numéros de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(En M EUR)</i>					
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-		-	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-		-	
27a	Autres ajustements réglementaires	601		746	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(7 252)		(6 626)	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	49 835		48 315	
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS					
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	5 354		5 118	
31	<i>dont classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable</i>	8 003	6	8 905	6
32	<i>dont classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable</i>	-		-	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-		-	
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-		-	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	2 649		3 787	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	206	7	174	7
35	<i>dont instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-		-	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	8 209		9 079	
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES					
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(125)		(125)	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-		-	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-		-	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(12)	1	(11)	1
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-		-	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-		-	
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(137)		(136)	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	8 072		8 943	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	57 907		57 258	
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS					
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	5 923	5	5 789	5
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-		-	
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-		-	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	5 896	5	7 465	5
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	287	7	259	7
49	<i>dont instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-		-	
50	Ajustements pour risque de crédit	366		478	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	12 473		13 991	
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES					
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(150)		(150)	

		31.12.2021		30.06.2021	
		Montants	Source basée sur les numéros de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	Montants	Source basée sur les numéros de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(En M EUR)</i>					
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-		-	
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0		-	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(1 743)	1	(1 768)	1
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-		-	
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-		-	
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	(1 893)		(1 918)	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	10 580		12 073	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	68 487		69 331	
60	Montant total de RWA	363 371		361 488	
RATIOS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES, Y COMPRIS LES COUSSINS					
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13,71%		13,37%	
62	Fonds propres de catégorie 1	15,94%		15,84%	
63	Total des fonds propres	18,85%		19,18%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	9,02%		9,02%	
65	dont exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%		2,50%	
66	dont exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,04%		0,04%	
67	dont exigence de coussin pour le risque systémique	-		-	
EU-67a	dont exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	1,00%		1,00%	
EU-67b	dont exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,98%		0,98%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	8,23%		7,88%	
MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)					
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	2 706		3 644	
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des positions courtes éligibles)	450		504	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	2 488		2 648	
PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2					
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-		-	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	1 354		1 297	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	366		478	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	1 117		1 100	
INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS À EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2014 ET LE 1^{ER} JANVIER 2022 UNIQUEMENT)					
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-		-	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-		-	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-		-	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-		-	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-		-	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-		-	

Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont détaillés par élément constituant les fonds propres prudentiels.

Notes

I Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves

1. Écart lié à la neutralisation des actions propres déduites des fonds propres CET1 ;
2. Écart lié au mécanisme d'écrêtement.

II Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires

3. Les écarts d'acquisition prudentiels ainsi que les immobilisations incorporelles nets de passifs d'impôts sont totalement déduits des fonds propres ;
4. Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont liés aux impôts différés sur OCA et DVA ;
5. Les variations de résultat latent (OCI) relatives aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres ne sont pas filtrées des fonds propres, à l'exception des OCI sur pertes et gains générés par la couverture de flux de trésorerie des instruments financiers ;
6. Les variations de juste valeur sur les variations de *spread* de crédit de la dette liée au risque de crédit propre enregistrée à la juste valeur par compte de résultat (OCA) ainsi que les gains et pertes liés aux variations de *spread* de crédit propre sur les dérivés au passif (DVA) sont neutralisés des fonds propres CET1.

III Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments

7. Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont liés aux écarts de conversion sur ces instruments de fonds propres ;
8. Les intérêts minoritaires reconnus en AT1 suivent le même traitement que celui décrit en note 2.

IV Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires

9. Écart lié à la déduction des emprunts subordonnés assurantiers qui sont éliminés dans les comptes consolidés.

V Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions

10. Écart lié à la non-éligibilité de certains instruments de fonds propres ;
11. Les intérêts minoritaires reconnus en *Tier 2* suivent le même traitement que celui décrit en note 2.

DÉTAIL DU RATIO TLAC

TABLEAU 25 : TLAC - COMPOSITION (TLAC)

(En M EUR)		31.12.2021	30.06.2021
FONDS PROPRES ET ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES ET AJUSTEMENTS			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	49 835	48 315
2	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	8 072	8 943
6	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	10 580	12 073
11	Total des fonds propres éligibles	68 487	69 331
ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES : ÉLÉMENTS D'ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES			
12	Instruments d'engagements éligibles émis directement par l'entité de résolution qui sont subordonnés à des engagements exclus (ne bénéficiant pas d'une clause d'antériorité)	34 183	32 425
EU-12a	Instruments d'engagements éligibles émis par d'autres entités au sein du groupe de résolution qui sont subordonnés à des engagements exclus (ne bénéficiant pas d'une clause d'antériorité)	-	-
EU-12b	Instruments d'engagements éligibles subordonnés à des engagements exclus, émis avant le 27 juin 2019 (avec clause d'antériorité)	-	-
EU-12c	Instruments de fonds propres de catégorie 2 ayant une échéance résiduelle d'au moins un an, dans la mesure où ils ne sont pas éligibles en tant qu'éléments de fonds propres de catégorie 2	3 507	2 652
13	Engagements éligibles non subordonnés à des engagements exclus (ne bénéficiant pas d'une clause d'antériorité, avant plafonnement)	5 217	2 854
EU-13a	Engagements éligibles non subordonnés à des engagements exclus émis avant le 27 juin 2019 (avant plafonnement)	1 703	3 057
14	Montant des engagements non subordonnés éligibles après application du plafond de l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) No 575/2013	6 921	5 910
17	Eléments d'engagements éligibles avant ajustements réglementaires	44 612	40 987
EU-17a	dont subordonnés	37 691	35 076
ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES			
18	Fonds propres et engagements éligibles avant ajustements réglementaires	113 098	110 318
19	Déduction des expositions entre groupes de résolution à points d'entrée multiples	-	-
20	Déduction des investissements dans d'autres instruments d'engagements éligibles	-	-
22	Fonds propres et engagements éligibles après ajustements réglementaires	113 098	110 318
EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA) ET EXPOSITION DE LEVIER			
23	Montant total d'expositions pondérées (RWA) du Groupe	363 371	361 488
24	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 189 253	1 243 050
RATIO TLAC			
25	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage des RWA	31,12%	30,52%
26	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de l'exposition de levier	9,51%	8,87%
27	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage des RWA) disponibles une fois remplies les exigences applicables à l'entité	8,23%	10,98%
28	Exigence globale de coussin de fonds propres (en %)	3,54%	3,54%
29	dont exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%
30	dont exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,04%	0,04%
31	dont exigence de coussin pour le risque systémique	-	-
EU-31a	dont exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	1,00%	1,00%
POUR MÉMOIRE			
EU-32	Engagements exclus (article 72 bis, paragraphe 2, du règlement (UE) No 575/2013)	907 968	939 378

TABLEAU 26 : TLAC - HIÉRARCHIE DES CRÉANCIERS DE L'ENTITÉ DE RÉOLUTION⁽¹⁾ (TLAC3)

		31.12.2021							
		Rang en cas d'insolvabilité							
		1	2	4	5	6	10	13	
		(plus junior)						(plus senior)	Somme de 1 à 13
(En M EUR)									
1	Description du rang en cas d'insolvabilité ⁽²⁾	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et fonds propres de catégorie 2 (T2)	Dettes senior non préférées	Dettes senior préférées	Dépôts	Dettes sécurisées	Dettes super privilégiées envers des salariés	
2	Engagements et fonds propres	49 835	22 159	37 570	508 863	135 844	266 698	1 821	1 022 791
3	<i>dont engagements exclus</i>	-	-	-	343 508	135 844	266 698	1 821	747 872
4	Engagements et fonds propres moins les engagements exclus	49 835	22 159	37 570	165 355	-	-	-	274 919
5	Sous-ensemble de la ligne 4 : fonds propres et engagements potentiellement éligibles au ratio TLAC	49 835	22 159	34 183	7 223	-	-	-	113 400
6	<i>dont avec une échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans</i>	-	3 392	4 221	1 598	-	-	-	9 211
7	<i>dont avec une échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans</i>	-	7 939	16 072	2 854	-	-	-	26 865
8	<i>dont avec une échéance résiduelle ≥ 5 ans < 10 ans</i>	-	1 075	13 829	2 694	-	-	-	17 598
9	<i>dont avec une échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais excluant les titres à durée indéterminée</i>	-	1 681	50	76	-	-	-	1 807
10	<i>dont titres à durée indéterminée</i>	49 835	8 072	-	-	-	-	-	57 907

(1) Périmètre de l'entité de résolution Société Générale SA.

(2) Pour plus de précisions sur la nature des rangs et les définitions relatives à la juridiction française, se référer à la documentation du Conseil de résolution unique (partie 8, page 29) : https://www.srb.europa.eu/system/files/media/document/LDR%20-%20Annex%20on%20Insolvency%20ranking%202021%20v1.6_1.pdf.

		30.06.2021							
		Rang en cas d'insolvabilité							
		1	2	4	5	6	10		
		(plus junior)					(plus senior)	Somme de 1 à 10	
(En M EUR)									
1	Description du rang en cas d'insolvabilité ⁽²⁾	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et fonds propres de catégorie 2 (T2)	Dettes senior non préférées	Dettes senior préférées	Dépôts	Dettes sécurisées		
2	Engagements et fonds propres	48 315	23 667	35 728	516 600	130 819	296 878	1 052 007	
3	<i>dont engagements exclus</i>	-	-	-	310 998	130 819	296 878	738 695	
4	Engagements et fonds propres moins les engagements exclus	48 315	23 667	35 728	205 602	-	-	313 312	
5	Sous-ensemble de la ligne 4 : fonds propres et engagements potentiellement éligibles au ratio TLAC	48 315	23 667	32 425	5 910	-	-	110 318	
6	<i>dont avec une échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans</i>	-	2 761	1 730	2 925	-	-	7 416	
7	<i>dont avec une échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans</i>	-	8 850	16 259	1 702	-	-	26 811	
8	<i>dont avec une échéance résiduelle ≥ 5 ans < 10 ans</i>	-	1 705	14 386	1 283	-	-	17 374	
9	<i>dont avec une échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais excluant les titres à durée indéterminée</i>	-	1 408	50	-	-	-	1 458	
10	<i>dont titres à durée indéterminée</i>	48 315	8 943	-	-	-	-	57 258	

(1) Périmètre de l'entité de résolution Société Générale SA.

(2) Pour plus de précisions sur la nature des rangs et les définitions relatives à la juridiction française, se référer à la documentation du Conseil de résolution unique (partie 8, page 29) : https://www.srb.europa.eu/system/files/media/document/LDR%20-%20Annex%20on%20Insolvency%20ranking%202021%20v1.6_1.pdf.

DÉTAIL DU RATIO DE LEVIER

TABLEAU 27 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (LRI-LRSUM)

(En M EUR)		31.12.2021	31.12.2020
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	1 464 449	1 444 404
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	(164 752)	(152 580)
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	(2 874)	
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	(117 664)	(98 192)
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	(2)	-
8	Ajustements pour instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	8 619	(60 054)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	14 896	5 988
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	118 263	104 034
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-	
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-	-
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	(18 768)	(17 087)
12	Autres ajustements ⁽²⁾	(112 915)	(47 970)
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 189 253	1 178 543

(1) Données du 31 décembre 2020 modifiées conformément aux retraitements comptables des données comparatives décrits en accompagnement du tableau 10.

(2) Données du 31 décembre 2020 tenant compte d'un changement de méthode ayant conduit au reclassement de certains ajustements divers (auparavant classés par défaut sur la ligne relative aux dérivés) vers la ligne « Autres ajustements ».

TABLEAU 28 : RATIO DE LEVIER - DÉCLARATION COMMUNE (LR2-LRCOM)

(En M EUR)		31.12.2021	31.12.2020
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET OFT)			
1	Éléments du bilan (dérivés, OFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 009 966	953 170
2	(Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable)	-	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(25 233)	(18 273)
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(7 380)	(6 866)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	977 353	928 031
EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS			
8	Coût de remplacement associé à des opérations sur dérivés SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	77 700	-
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée ⁽¹⁾	-	29 662
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	141 694	-
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée ⁽¹⁾	-	88 717
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	(117 990)	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	(28 308)
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	85 359	101 932
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(81 706)	(96 895)
13	Total des expositions sur dérivés	105 057	95 108
EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	218 293	239 598
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	(92 821)	(89 021)
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	14 896	16 073
EU-16a	Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions pour OFT compensées par le client)	-	-
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres	140 368	166 650
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS BILAN			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	256 127	230 540
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(137 527)	(126 506)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	(337)	-
22	Autres expositions de hors bilan	118 263	104 034
EXPOSITIONS EXEMPTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHES 7 ET 14, DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-	-
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR) (au bilan et hors bilan)	(18 768)	(17 087)
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement - Investissements publics)	-	-

(En M EUR)		31.12.2021	31.12.2020
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	(12 482)	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires (Autres expositions exemptées) ⁽²⁾)	(120 538)	(98 192)
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	(151 788)	(115 279)
FONDS PROPRES ET TOTAL DES EXPOSITIONS			
23	Fonds propres de catégorie 1	57 907	56 179
24	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 189 253	1 178 543
RATIO DE LEVIER			
25	Ratio de levier (%)	4,87%	4,77%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	4,87%	4,77%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	4,43%	4,40%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,09%	-
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-
EU-26b	dont à constituer avec des fonds propres CET1 (%)	-	-
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,09%	-
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	-	-
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	185 546	-
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	125 471	-
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	1 249 329	-
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	1 366 993	-
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	4,64%	-
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	4,24%	-

(1) Montant au 31 décembre 2020 calculé selon la méthode de l'exposition initiale.

(2) Incluant notamment le montant d'exemption banques centrales temporaire.

TABLEAU 29 : RATIO DE LEVIER - VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (LR3-LRSPL)

(En M EUR)		31.12.2021	31.12.2020
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont :	832 980	819 617
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation ⁽¹⁾	122 145	63 619
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	710 835	755 998
EU-4	Obligations garanties	197	206
EU-5	Expositions considérées comme souveraines ⁽²⁾	168 690	181 674
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	15 086	14 453
EU-7	Établissements	59 464	48 161
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	18 568	16 447
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	198 602	195 019
EU-10	Entreprises	217 653	190 072
EU-11	Expositions en défaut	8 202	8 338
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	24 374	101 627

(1) Modification du montant au 31 décembre 2020 afin d'exclure toutes les expositions liées aux dérivés conformément aux instructions techniques de l'ABE.

(2) Modification du montant au 31 décembre 2020 afin d'exclure les expositions banques centrales exemptées conformément aux instructions techniques de l'ABE.

DÉTAIL AU TITRE DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE

Le taux de coussin contracyclique (*Countercyclical Capital Buffer* ou encore CCyB) est défini par pays. L'exigence de coussin contracyclique est calculée en effectuant la moyenne des taux de coussin contracyclique de chaque pays, pondérée par les expositions pertinentes au risque de crédit dans ces pays. Le taux de coussin contracyclique est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, avec une période transitoire ayant pris fin en 2019. En France, l'autorité en charge de fixer le taux de coussin contracyclique applicable pour les

expositions en France et en charge de reconnaître éventuellement les taux applicables dans les autres pays est le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Le HCSF publie trimestriellement le taux de CCyB pour la France et les taux reconnus pour les pays tiers. Le taux applicable au Groupe est recalculé dès lors qu'un pays fait l'objet d'une modification de taux. En conséquence, il n'existe pas un taux annuel de ce coussin, mais un taux applicable à une date donnée.

TABLEAU 30 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (CCYB1)

31.12.2021													
(En M EUR)	Expositions générales de crédit		Expositions de marché		Expositions de titrisation (portefeuille bancaire)	Total des expositions	Exigences de fonds propres				Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin de fonds propres contra-cyclique (%)	
	Expositions traitées en approche standard	Expositions traitées en approche avancée	Somme des positions longues et courtes (standard)	Valeur des expositions pour les modèles internes		dont expositions générales de crédit	dont expositions de marché	dont expositions de titrisation (portefeuille bancaire)	Total	RWA			
Europe	120 990	399 869	-	-	23 373	544 232	18 154	-	10	18 163	227 043	82,22%	
Bulgarie	63	136	-	-	-	198	7	-	-	7	83	0,03%	0,50%
République tchèque	3 447	31 442	-	-	-	34 890	1 074	-	-	1 074	13 428	4,86%	0,50%
Danemark	665	692	-	-	-	1 357	53	-	-	53	657	0,24%	-
France	51 956	262 077	-	-	14 196	328 230	10 587	-	4	10 591	132 393	47,94%	-
Norvège	535	1 234	-	-	-	1 769	68	-	-	68	850	0,31%	1,00%
Slovaquie	1 011	813	-	-	-	1 823	95	-	-	95	1 191	0,43%	1,00%
Suède	733	1 247	-	-	-	1 980	83	-	-	83	1 032	0,37%	-
Irlande	266	6 352	-	-	1 074	7 692	123	-	1	124	1 552	0,56%	-
Islande	0	7	-	-	-	7	0	-	-	0	1	0,00%	-
Lituanie	36	34	-	-	-	71	2	-	-	2	29	0,01%	-
Luxembourg	1 377	11 564	-	-	824	13 765	360	-	1	361	4 510	1,63%	0,50%
Royaume-Uni	8 448	15 302	-	-	1 589	25 339	809	-	2	811	10 139	3,67%	-
Amérique du Nord	3 153	64 030	-	-	17 255	84 437	1 514	-	14	1 528	19 105	6,92%	
Asie-Pacifique	1 872	22 051	-	-	3 437	27 361	581	-	4	585	7 315	2,65%	
Hong-Kong	319	1 044	-	-	-	1 363	27	-	-	27	336	0,12%	1,00%
Reste du monde	20 695	21 194	-	-	20	41 909	1 814	-	0	1 814	22 674	8,21%	
TOTAL	146 709	507 144	-	-	44 086	697 940	22 063	-	28	22 091	276 138	100,00%	0,04%

31.12.2020													
	Expositions générales de crédit		Expositions de marché		Expositions de titrisation (portefeuille bancaire)	Total des expositions	Exigences de fonds propres			Total	RWA	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin de fonds propres contractuel (%)
	Expositions traitées en approche standard	Expositions traitées en approche avancée	Somme des positions longues et courtes (standard)	Valeur des expositions pour les modèles internes	dont expositions générales de crédit	dont expositions de marché	dont expositions de titrisation (portefeuille bancaire)						
(En M EUR)													
Europe	101 936	381 567	53	3 850	21 523	508 929	17 047	36	7	17 090	213 629	83,5%	
Bulgarie	1	228	-	-	-	229	7	-	-	7	92	0,0%	0,50%
République tchèque	3 281	26 667	-	-	-	29 948	955	-	-	955	11 934	4,7%	0,50%
Danemark	508	527	-	32	-	1 067	47	0	-	47	592	0,2%	0,00%
France	41 259	258 167	7	619	14 721	314 773	10 246	9	3	10 259	128 233	50,2%	0,00%
Norvège	489	967	-	76	-	1 533	50	0	-	51	633	0,2%	1,00%
Slovaquie	910	217	-	3	-	1 131	69	-	-	69	859	0,3%	1,00%
Suède	593	961	-	254	-	1 807	65	1	-	66	822	0,3%	0,00%
Irlande	243	6 142	-	52	862	7 298	124	1	1	126	1 578	0,6%	0,00%
Islande	0	0	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0,0%	0,00%
Lituanie	13	25	-	-	-	38	1	-	-	1	11	0,0%	0,00%
Luxembourg	1 882	11 129	-	330	369	13 711	403	2	0	405	5 063	2,0%	0,25%
Royaume-Uni	6 810	14 541	-	799	1 653	23 804	666	7	1	674	8 421	3,3%	0,00%
Amérique du Nord	1 705	51 857	5 936	506	14 319	74 322	1 082	97	12	1 191	14 884	5,8%	
Asie-Pacifique	1 021	19 888	-	104	1 938	22 952	493	4	3	500	6 251	2,4%	
Hong-Kong	201	863	-	111	-	1 175	29	2	-	31	386	0,2%	1,00%
Reste du monde	19 162	18 763	-	230	148	38 302	1 669	5	0	1 674	20 929	8,2%	
TOTAL	123 824	472 075	5 988	4 690	37 928	644 505	20 291	142	23	20 455	255 693	100,0%	0,04%

TABLEAU 31 : MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTUEL SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (CCYB2)

(En M EUR)	31.12.2021	31.12.2020
Montant total d'expositions pondérées (RWA)	363 371	351 852
Coussin de fonds propres contractuel propre à l'établissement (taux)	0,04%	0,04%
Coussin de fonds propres contractuel propre à l'établissement (montant)	150	126

LIEN ENTRE BILAN PRUDENTIEL ET TYPE DE RISQUE

TABLEAU 32 : RAPPROCHEMENT DU BILAN CONSOLIDÉ SOUS PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET DU BILAN CONSOLIDÉ SOUS PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL ET AFFECTATION DANS LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (LII)

ACTIF au 31.12.2021 (En M EUR)	Bilan consolidé (périmètre statutaire)	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché	Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres
Caisse et banques centrales	179 969	179 969	177 510	-	-	-	2 459
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	342 714	353 842	33 045	192 231	-	320 797	-
Instruments dérivés de couverture	13 239	13 269	0	13 269	-	9	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	43 450	43 450	43 210	-	-	240	-
Titres au coût amorti	19 371	19 371	18 559	-	-	812	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	55 972	56 062	45 779	10 184	-	2 008	99
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	99	99	-	-	-	-	99
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	497 164	498 733	468 028	8 830	21 874	8 396	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	131	131	-	-	-	-	225
Placements des activités d'assurance	178 898	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts	4 812	4 617	3 521	-	-	-	1 096
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	1 719	1 096	-	-	-	-	1 096
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 111	2 489	2 489	-	-	-	-
Autres actifs	92 898	90 357	62 781	-	-	3 562	24 015
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	85	85	0	-	-	-	85
Actifs non courants destinés à être cédés	27	27	27	-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	95	4 649	4 649	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 968	31 805	29 945	-	-	-	1 860
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 733	2 599	739	-	-	-	1 860
Écarts d'acquisition	3 741	3 416	-	-	-	-	3 416
TOTAL ACTIF	1 464 449	1 299 698	887 055	224 514	21 874	335 823	33 170

PASSIF au 31.12.2021 <i>(En M EUR)</i>	Bilan consolidé (périmètre statutaire)	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché	Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres
Banques centrales	5 152	5 152	-	-	-	-	5 152
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	307 563	309 418	-	192 282	-	301 699	7 719
Instruments dérivés de couverture	10 425	10 429	-	10 429	-	8	0
Dettes représentées par un titre	135 324	135 757	-	-	-	35 879	99 878
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	139 177	136 652	-	996	-	995	135 656
Dettes envers la clientèle	509 133	510 013	-	6 738	-	6 264	503 275
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 832	2 832	-	-	-	-	2 832
Passifs d'impôts	1 577	1 279	-	-	-	-	1 279
Autres passifs	106 305	97 536	-	-	-	1 371	96 165
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1	1	-	-	-	-	1
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	155 288	-	-	-	-	-	-
Provisions	4 850	4 827	-	-	-	96	4 731
Dettes subordonnées	15 959	15 999	-	-	-	-	15 999
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	<i>15 519</i>	<i>15 561</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>15 561</i>
TOTAL DETTES	1 393 586	1 229 894	-	210 444	-	346 311	872 688
Capitaux propres part du Groupe	65 067	64 865	-	-	-	-	64 865
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>29 447</i>	<i>29 448</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>29 448</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>30 631</i>	<i>30 428</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>30 428</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>5 641</i>	<i>5 641</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5 641</i>
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(652)</i>	<i>(653)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(653)</i>
Participations ne donnant pas le contrôle	5 796	4 939	-	-	-	-	4 939
TOTAL CAPITAUX PROPRES	70 863	69 804	-	-	-	-	69 804
TOTAL PASSIF	1 464 449	1 299 698	-	210 444	-	346 311	942 492

Certains éléments du bilan ont été affectés à la fois aux catégories de risques « contrepartie » et « marché » : cela concerne essentiellement des dérivés comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que des titres reçus en pension.

Le tableau du 31 décembre 2020 a été modifié comme suit :

ACTIF au 31.12.2020 <i>(En M EUR)</i>	Bilan consolidé (périmètre statutaire)	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché	Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres
Caisse et banques centrales	168 179	168 179	165 837	-	-	-	2 342
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	411 916	422 882	22 490	263 990	-	400 392	-
Instruments dérivés de couverture	20 667	20 689	-	20 689	-	264	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	52 060	52 060	51 795	-	-	265	-
Titres au coût amorti	15 635	15 635	15 592	-	-	-	43
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	53 380	53 594	42 192	11 264	-	11 264	138
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	97	97	-	-	-	-	97
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	448 761	450 299	422 242	8 439	18 966	8 323	652
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	378	378	-	-	-	-	378
Placements des activités d'assurance	166 854	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts	4 995	4 907	3 687	-	-	-	1 227
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	1 840	1 227	0	-	-	-	1 227
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 261	2 697	2 697	-	-	-	-
Autres actifs	67 341	64 862	42 971	-	-	345	21 546
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	52	52	-	-	-	-	52
Actifs non courants destinés à être cédés	6	6	6	-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	100	4 692	4 692	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 088	29 922	28 235	-	-	-	1 687
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 485	2 345	658	-	-	-	1 687
Écarts d'acquisition	4 044	3 719	-	-	-	-	3 719
TOTAL ACTIF	1 444 404	1 291 824	799 732	304 382	18 966	420 854	31 732

PASSIF au 31.12.2020 <i>(En M EUR)</i>	Bilan consolidé (périmètre statutaire)	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché	Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres
Banques centrales	1 489	1 489	-	-	-	-	1 489
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	372 705	374 736	-	263 392	-	320 981	53 755
Instruments dérivés de couverture	12 461	12 471	-	12 471	-	49	0
Dettes représentées par un titre	138 957	139 780	-	-	-	41 426	98 353
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	135 571	132 904	-	621	-	621	132 283
Dettes envers la clientèle	456 059	457 439	-	5 536	-	5 536	451 903
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 696	7 696	-	-	-	-	7 696
Passifs d'impôts	1 227	933	-	-	-	-	933
Autres passifs	84 937	78 254	-	-	-	4 173	74 081
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	146 126	-	-	-	-	-	-
Provisions	4 732	4 712	-	-	-	36	4 676
Dettes subordonnées	15 432	15 472	-	-	-	-	15 472
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	<i>15 001</i>	<i>15 041</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>15 041</i>
TOTAL DETTES	1 377 392	1 225 885	-	282 020	-	372 822	840 642
Capitaux propres part du Groupe	61 710	61 508	-	-	-	-	-
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>31 628</i>	<i>31 628</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>31 628</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>32 102</i>	<i>31 900</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>31 900</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>(258)</i>	<i>(258)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(258)</i>
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(1 761)</i>	<i>(1 762)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(1 762)</i>
Participations ne donnant pas le contrôle	5 302	4 431	-	-	-	-	4 431
TOTAL CAPITAUX PROPRES	67 012	65 938	-	-	-	-	65 938
TOTAL PASSIF	1 444 404	1 291 824	-	282 020	-	372 822	906 580

TABLEAU 33 : PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS D'EXPOSITION RÉGLEMENTAIRE ET LES VALEURS COMPTABLES DES ÉTATS FINANCIERS (LI2)

(En M EUR)	Bilan comptable sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché
Valeur comptable des actifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	1 266 528	887 055	224 514	21 874	335 823
Valeur comptable des passifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	(210 444)	-	(210 444)	-	(346 311)
MONTANT TOTAL NET DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RÉGLEMENTAIRE	1 056 083	887 055	14 069	21 874	(10 487)
Montants d'exposition au hors bilan	267 890	243 882	-	24 008	
<i>Différences de valorisation</i>	(911)	-	-	-	
<i>Différences dues à des règles de netting</i>	130 840	-	130 840	-	
<i>Différences dues à la prise en compte des provisions</i>	7 014	7 014	-	-	
<i>Différences dues aux techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM)</i>	(9 946)	(9 946)	-	-	
<i>Différences dues au Credit Conversion Factor (CCF)</i>	(132 555)	(132 555)	-	-	
<i>Différences dues aux titrisations SRT (Significant Risk Transfer)</i>	-	-	-	-	
<i>Autres différences</i>	(239 081)	(105 111)	-	(1 796)	
MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES (EAD)	1 079 334	890 339	144 909	44 086	

Le tableau ci-dessus présente la décomposition des effets induisant le passage des valeurs comptables sur périmètre prudentiel à l'EAD, avec une ventilation par type de risque.

Conformément aux préconisations du Comité de Bâle et aux instructions de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le total des montants comptables correspond à celui du tableau LI1 hors éléments non soumis à des exigences de fonds propres ou déduits des fonds propres.

Les principaux facteurs illustrés par ce tableau sont les suivants :

- intégration des montants de hors bilan bruts : engagements de financement et de garantie au titre du risque de crédit et expositions de titrisation ;
- impact de l'application du CCF sur les montants de hors bilan au titre du risque de crédit ;
- réintégration des provisions correspondant aux expositions traitées en approche avancée, les montants comptables initiaux étant nets de provisions tandis que l'EAD risque de crédit en approche avancée est brute ;
- impact sur l'EAD traitée en approche standard de certains éléments d'atténuation du risque de crédit (sûretés financières) ;
- *netting* prudentiel du risque de contrepartie ;
- autres différences : catégorie englobant notamment la déduction des éléments soumis au risque de marché ne générant pas d'EAD.

Le tableau du 31 décembre 2020 a été modifié comme suit :

(En M EUR)	Bilan comptable sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au cadre de la titrisation	Soumis au risque de marché
Valeur comptable des actifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	1 260 092	799 732	304 382	18 966	420 854
Valeur comptable des passifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	(282 020)	-	(282 020)	-	(372 822)
MONTANT TOTAL NET DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RÉGLEMENTAIRE	978 072	799 732	22 362	18 966	48 032
Montants d'exposition au hors bilan	241 251	220 818	-	20 433	
<i>Différences de valorisation</i>	(884)	-	-	-	
<i>Différences dues à des règles de netting</i>	104 133	-	104 133	-	
<i>Différences dues à la prise en compte des provisions</i>	7 928	7 928	-	-	
<i>Différences dues aux techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM)</i>	(8 469)	(8 469)	-	-	
<i>Différences dues au Credit Conversion Factor (CCF)</i>	(123 282)	(123 282)	-	-	
<i>Différences dues aux titrisations SRT (Significant Risk Transfer)</i>	-	-	-	-	
<i>Autres différences</i>	(194 902)	(57 196)	-	(1 578)	
MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES (EAD)	1 003 847	839 531	126 495	37 821	

TABLEAU 34 : CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (PVA) (PVI)

(En M EUR)	31.12.2021									
	Catégorie de risque						AVA de catégorie – Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversification	
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'invest- issement et de financement	dont total approche principale dans le portefeuille de négociation	dont total approche principale dans le portefeuille bancaire	
Catégorie AVA										
Incertitude sur les prix du marché	293	122	7	51	-	-	17	245	232	13
Coûts de liquidation	89	114	3	24	-	0	12	121	102	19
Positions concentrées	226	75	5	7	-	-	-	313	260	53
Résiliation anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Risque lié au modèle	186	25	-	7	-	139	-	178	138	40
Risque opérationnel	-	0	-	-	-	-	-	0	-	0
Frais administratifs futurs	53	-	-	-	-	-	-	53	53	0
TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉMENTAIRES (AVA)								911	785	125

6

RISQUE DE CRÉDIT

EN BREF

Le risque de crédit correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

Montant de RWA risque de crédit
à fin 2021

277,4 Md EUR

(Montant à fin 2020 : 260,9 Md EUR)

Pourcentage de l'EAD traité en IRB

83%

Le risque de crédit correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

6.1 DISPOSITIF DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE CRÉDIT

Principes généraux

La politique d'octroi de crédit repose sur les grands principes suivants :

- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement et de manière indépendante au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées au sein de la fonction de gestion des risques. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnée. Ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- la notation interne des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi. Ces notations sont proposées par le secteur de suivi commercial et validées par l'unité de risque dédiée ;
- un régime de délégation de compétence, s'appuyant largement sur la notation interne des contreparties, confère des capacités décisionnelles aux unités de risque d'une part et aux secteurs de suivi commercial d'autre part.

La ligne-métier assume la charge des provisions et pertes liées à ses décisions de crédit en tant que première ligne de défense. La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur l'évolution de la politique d'octroi, assorties de limites de portefeuilles crédit, pour les pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients présentant des risques de concentration élevés.

Gouvernance

La Direction des risques formalise, conjointement avec la Direction financière, l'appétit pour le risque du Groupe, dispositif ayant pour but de définir le niveau de risque acceptable au regard des objectifs stratégiques du Groupe.

La mise en place du dispositif de maîtrise et de suivi des risques, y compris transversaux, est à la charge de la Direction des risques. À ce titre, ce dernier assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques en charge du risque de crédit du Groupe et recense donc l'ensemble des risques de crédit du Groupe.

La Direction des risques contribue à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants. Il définit ou valide, les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ainsi que le système d'information risques et s'assure, *in fine*, de son adéquation avec les besoins des métiers. En tant que seconde ligne de défense, les départements de la Direction des risques en charge du risque de crédit (pour les activités Banque de détail, Banque de financement et d'investissement et de marché) assurent en une revue indépendante et contradictoire des dossiers de crédit dont le niveau d'engagement dépasse le seuil de délégation accordé aux lignes métier et le cas échéant aux équipes Risques locales. La Direction des risques s'attache également à évaluer la qualité des analyses de crédit de 1^{er} niveau et à impulser si nécessaire les actions correctives.

La Direction des risques valide également, au titre du risque crédit, les opérations et limites proposées par les métiers.

Enfin, au titre de sa fonction de contrôle de second niveau, la Direction des risques assure le contrôle permanent sur les risques de crédit. À ce titre, la Direction des risques assure un contrôle indépendant en tant que seconde ligne de défense sur la détection et le suivi de la résolution des dépassements de limites.

Le Rapport mensuel de suivi des risques présenté au CORISQ par la Direction des risques commente entre autres l'évolution du portefeuille de crédit du Groupe et s'assure du respect des encadrements. L'évolution du portefeuille de crédit, les évolutions de politique crédit validées par le CORISQ et le respect de l'appétit pour les risques du Groupe sont présentés *a minima* trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration.

Dans le cadre du *reporting* trimestriel au Conseil d'administration et au Comité des risques du Conseil d'administration, une vision d'ensemble des principales métriques de risque de crédit complétées de précisions sur les seuils et limites le cas échéant est présentée. Les métriques suivantes font notamment l'objet d'une présentation avec un historique trimestriel : coût net du risque, taux de NPL (*non-performing loans*), taux de couverture, qualité de crédit moyenne des portefeuilles, encours Entreprises mis sous surveillance (*watchlist*), encadrement des expositions Entreprises par secteur d'activité, expositions Grands Risques Réglementaires, etc.

Une version mensuelle du *reporting* à destination du Comité des risques du Conseil d'administration apporte par ailleurs des compléments à un niveau *Business Unit* ou sur certaines activités de financement. Une synthèse des CORISQ thématiques est par ailleurs présentée.

Dans le cadre du *reporting* mensuel CORISQ à destination de la Direction générale, une synthèse des principaux dossiers de crédit est présentée. Des présentations thématiques apportent par ailleurs des précisions de façon récurrente sur certains périmètres et activités : prêts personnels immobiliers, crédit consommation, risque de crédit non *retail*, limites sectorielles, risques pays, grands risques réglementaires, etc.

Spécificités du portefeuille de la clientèle de détail (*retail*)

Les portefeuilles particuliers et professionnels (Clientèle de détail – *retail*) présentent des spécificités en matière de gestion des risques. Cette gestion s'appuie notamment sur une approche statistique et sur l'utilisation d'outils et de méthodes dans l'industrialisation des processus.

APPROCHE STATISTIQUE

Le portefeuille de la clientèle de détail est constitué d'une somme d'expositions de montant unitaire faible, validées de manière partiellement automatisée, et qui en cumulé constituent des encours significatifs au niveau Groupe et donc un niveau de risque important.

Compte tenu du nombre élevé et de la standardisation des engagements de la clientèle de détail, un suivi agrégé est nécessaire à tous les niveaux de la filière Risques en charge du risque de crédit. Ce suivi de masse des expositions de la clientèle de détail s'appuie sur l'utilisation d'une approche statistique des risques et un suivi par classe homogène de risques.

Dans ces conditions, le dispositif de suivi des risques du portefeuille de la clientèle de détail ne peut pas être totalement similaire à celui dédié aux entreprises, tant en termes de procédures que d'outils.

Il est notamment à souligner que toute modification de politique commerciale (réduction de la période probatoire sur la fidélisation, délégation de l'octroi à des courtiers, augmentation des taux de marge, etc.) peut avoir un impact rapide et massif, et doit donc être suivie dans un dispositif qui permette à tous les acteurs (i) d'identifier dans les meilleurs délais d'où provient la détérioration des encours et (ii) de prendre des mesures correctrices.

Même si la norme IFRS 9 autorise une approche collective et si le Groupe dispose d'une approche statistique sur clientèle de détail pour l'évaluation de la perte attendue, la hausse du risque pour les besoins du classement en étapes est identifiée sur base individuelle pour cette clientèle. Les paramètres disponibles (fonctionnement des comptes et retards de paiement) permettent l'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit au niveau des expositions individuelles. L'approche collective n'est aujourd'hui utilisée que dans un nombre d'occurrences très réduit dans le Groupe.

IMPORTANCE DES OUTILS ET DES MÉTHODES DANS L'INDUSTRIALISATION DES PROCESSUS

La filière Risques doit par ailleurs accompagner les Directions des *Business Units* et des filiales dans le pilotage de leurs risques avec le souci d'apprécier :

- l'efficacité des politiques de crédit ;
- la qualité du portefeuille et son évolution sur l'ensemble de la vie des transactions (de l'octroi au recouvrement).

La filière Risques structure sa supervision autour des 4 processus suivants :

- l'octroi : cette prise de décision est plus ou moins automatisée, en fonction de la nature et de la complexité des transactions, et donc du risque associé ;
- le suivi : en fonction des dispositifs d'octroi et de gestion des risques de la clientèle de détail existants dans les diverses entités (scores, systèmes experts, règles...), un mécanisme de suivi adapté est nécessaire afin d'évaluer la pertinence des règles d'octroi appliquées (notamment par la mise en place de *monitoring*) ;
- le recouvrement : le recouvrement est une étape particulièrement incontournable du cycle de vie du crédit sur le portefeuille de la clientèle de détail et contribue de manière déterminante à la maîtrise du coût du risque. Quelle que soit l'organisation adoptée (externalisation, recouvrement en interne, etc.), la mise en place d'un processus de recouvrement efficace est un élément essentiel d'une bonne gestion des risques. Il contribue de manière déterminante à la maîtrise du coût du risque et à la limitation du niveau de nos prêts non performants. Et dans le cas d'un recouvrement externalisé, celui-ci doit se conformer aux règles du Groupe en matière d'externalisation ;
- le provisionnement : les provisions sur le portefeuille de la clientèle de détail sont évaluées au niveau local. Elles sont calculées selon les méthodologies et gouvernances définies et validées par la Direction des risques.

Suivi de la concentration individuelle

Société Générale se conforme à la réglementation sur les grands risques (plafond d'exposition « Grands Risques Réglementaires » de 25% des fonds propres). Une limite interne de 10% plus contraignante sous délégation de la Direction Générale (qui peut ponctuellement ou durablement l'amender) a été mise en place. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le Haut Conseil de Stabilité Financière impose aux établissements financiers une limite d'exposition sur les entreprises implantées en France les plus endettées à un niveau maximal de 5% des fonds propres éligibles.

Des dispositifs internes sont mis en œuvre pour identifier et piloter les risques de concentrations individuelles, notamment à l'octroi de crédit. Par exemple, des seuils de concentration, fonction de la note interne des contreparties, sont fixés par le CORISQ et définissent la gouvernance de validation des limites sur les concentrations individuelles. Les expositions sur des groupes de clients jugées importantes par le Groupe sont revues en Comité Grands Risques présidé par la Direction générale. Dans le cadre de l'identification de ses risques, le Groupe réalise également des simulations de pertes par typologie de client (sur des expositions individuelles significatives que pourrait avoir le Groupe).

Le Groupe utilise des dérivés de crédit pour réduire certaines expositions jugées trop importantes. Par ailleurs, le Groupe recherche systématiquement un partage des risques avec d'autres partenaires bancaires en évitant de conserver une part trop importante dans le pool bancaire des entreprises de taille significative.

Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible de subir une évolution défavorable du fait de changements des conditions réglementaires, politiques, économiques, sociales et financières.

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- le risque politique et de non-transfert recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité, etc.), soit d'événements internes (émeute, guerre civile, etc.) ou externes (guerre, terrorisme, etc.) ;
- le risque commercial provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macroéconomique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire, etc.), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales en risque pays et/ou un suivi des expositions sont mis en place sur la base de la notation interne et d'indices de gouvernance des pays. L'encadrement est renforcé en fonction du niveau de risque présenté par chaque pays.

Les limites pays sont validées annuellement par la Direction des risques (ou la Direction générale dans certains cas). Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du Groupe (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie risque pays détermine un pays du risque initial et un pays du risque final (après effets de garanties éventuels), ce dernier étant encadré par des limites pays.

La procédure de mise sous alerte d'un pays est déclenchée en cas de dégradation du risque pays ou d'anticipation d'une telle dégradation par la Direction des risques.

Suivi des expositions sectorielles

Le Groupe revoit régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par secteur d'activité. Pour cela, il s'appuie sur des études macrosectorielles (comprenant notamment une anticipation du risque sectoriel à un an) et sur des analyses de concentration sectorielle.

De plus, le Groupe procède périodiquement à une revue de ses expositions sur des segments de portefeuille présentant un profil de risque spécifique, dans le cadre des CORISQs au niveau Groupe ou au niveau *Business Unit*. Ces secteurs ou sous portefeuilles identifiés font le cas échéant l'objet d'un encadrement spécifique au travers de limites d'exposition de portefeuille et de critères d'octroi spécifiques. Les limites sont suivies soit au niveau Direction générale, soit au niveau de la Direction des *Business Units* en fonction de la matérialité et du niveau de risque des portefeuilles.

En complément, à la demande de la Direction générale et/ou de la Direction des risques et/ou des Pôles, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles peuvent être réalisées au travers de revues ciblées en liaison avec l'actualité. Ainsi, certains secteurs fragilisés par la pandémie de Covid-19 ont fait l'objet d'un suivi dédié.

Les portefeuilles spécifiquement encadrés et suivis par le CORISQ Groupe sont entre autres :

- les portefeuilles de crédit particuliers et professionnels (*retail*) France métropolitaine d'une part et dans les réseaux bancaires internationaux en Europe d'autre part. Le Groupe définit notamment une cible d'appétit pour le risque concernant la part minimale couverte par la caution de Crédit Logement pour le portefeuille de prêts immobiliers octroyés aux particuliers en France ;
- le périmètre des secteurs pétrolier et gazier, pour lequel le Groupe a défini une politique de crédit adaptée aux différents types d'activités des acteurs de ce secteur. Cette politique distingue notamment les financements garantis par les réserves de pétrole, les financements de projets, les opérations de court terme de *trade finance*, et prend en compte les spécificités régionales ;
- le périmètre d'immobilier commercial, pour lequel le Groupe a fixé un cadre pour l'origination et le suivi des expositions ainsi que des limites selon les différents types de financements, zone géographique et/ou activités ;

- les financements à effet de levier, pour lesquels le Groupe applique la définition du périmètre et les orientations de gestion préconisées par la BCE en 2017 (*Guidance on leveraged transactions*). Le Groupe continue d'apporter une attention particulière au sous-portefeuille des *Leverage Buy-Out* (LBO) ;
- l'exposition *hedge funds* fait l'objet d'une vigilance particulière. Le Groupe porte du risque sur les *hedge funds* au travers d'opérations dérivées et par son activité de financement garantis par des parts de fonds. Les risques associés aux *hedge funds* sont entre autres encadrés par des limites individuelles et des limites globales sur les risques de marché ainsi que sur les risques de corrélation défavorable (*wrong way risk*) ;
- les expositions relevant du *shadow banking* sont encadrées et suivies conformément aux *guidelines* de l'EBA publiées en 2015 qui précisent des attentes concernant le cadre interne d'identification, de contrôle et de gestion des risques identifiés. Le CORISQ a fixé un seuil global d'exposition sur le périmètre *shadow banking*.

Stress tests de crédit

En vue de l'identification, du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques conduit, en collaboration avec les métiers, un ensemble de *stress tests* spécifiques, portant soit sur un pays, une filiale ou sur une activité. Ces *stress tests* spécifiques rassemblent à la fois des *stress tests* récurrents, portant sur des portefeuilles identifiés comme structurellement porteurs de risques, et des *stress tests* ponctuels, destinés à appréhender les risques émergents. Certains de ces *stress tests* sont présentés en CORISQ et utilisés pour déterminer l'encadrement des activités concernées.

Les *stress tests* au risque de crédit complètent l'analyse globale grâce à une approche plus granulaire et permettent d'affiner l'identification, l'évaluation et la gestion opérationnelle du risque, y compris la concentration. Ils permettent de calculer les pertes de crédit escomptées sur les expositions ayant fait l'objet d'un événement de défaut et sur les expositions n'ayant pas fait l'objet d'un événement de défaut, conformément à la méthode prescrite dans la norme IFRS 9. Le périmètre couvert peut inclure le risque de contrepartie lié aux activités de marché si nécessaire.

6.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

Garanties et collatéraux

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles (garanties) correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires, les rehausseurs de crédit et les compagnies d'assurances, les organismes de crédit à l'exportation, les États dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;

- les sûretés réelles (collatéraux) peuvent être constituées d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Les décotes (*haircuts*) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont dérivés de crédit).

À titre d'information, les prêts immobiliers de la clientèle de détail en France bénéficient très majoritairement d'une garantie apportée par la société de financement Crédit Logement, assurant le paiement du crédit immobilier à la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur (sous conditions de respect des modalités d'appel en garantie définies par Crédit Logement).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement. S'agissant des collatéraux, des revalorisations régulières sont réalisées sur la base d'une valeur de cession estimée composée de la valeur de marché de l'actif et d'une décote. La valeur de marché correspond à la valeur à laquelle le bien devrait s'échanger à la date de l'évaluation dans des conditions de concurrence normale. Elle est obtenue de préférence sur la base d'actifs comparables, à défaut par toute autre méthode jugée pertinente (exemple : valeur d'usage). Cette valeur fait l'objet de décotes (*haircuts*) en fonction de la qualité de la sûreté et des conditions de liquidité.

Concernant les garanties utilisées dans le cadre de l'atténuation du risque de crédit et éligibles pour le calcul du RWA, il est à noter que 95% des garants sont *investment grade*. Ces garanties sont principalement apportées par Crédit Logement, les agences de crédit export, l'État français (dans le cadre du dispositif de Prêts Garantis par l'État) et les assurances.

Conformément aux exigences du règlement européen n° 575/2013 (CRR), le Groupe applique pour l'ensemble des collatéraux détenus dans le cadre d'engagements octroyés des fréquences de revalorisation minimales dépendant du type de sûreté (sûretés financières, biens immobiliers commerciaux, biens immobiliers résidentiels, autres sûretés réelles, garanties en crédit-bail).

Des valorisations plus rapprochées doivent être effectuées en cas de changement significatif du marché concerné, de passage en défaut ou contentieux de la contrepartie ou à la demande de la fonction gestion des risques.

Par ailleurs, l'efficacité des politiques de couverture du risque de crédit est suivie dans le cadre de l'évaluation des pertes en cas de défaut (LGD).

Il appartient à la fonction de gestion des risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les Pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) plafonné au montant des encours nets de provisions s'élève à 373 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (319 milliards d'euros au 31 décembre 2020), dont 175 milliards d'euros sur la clientèle de détail et 198 milliards d'euros sur les autres types de contreparties (contre respectivement 156 milliards et 163 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Les encours couverts par ces sûretés correspondent essentiellement à des prêts et créances au coût amorti à hauteur de 294 milliards d'euros au 31 décembre 2021 et à des engagements hors bilan à hauteur de 68 milliards d'euros (contre respectivement 258 milliards et 51 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours sains (Etape 1) et dégradés (Etape 2) avec impayés s'élève au 31 décembre 2021 à 2,4 milliards d'euros (4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020), dont 1,5 milliard d'euros sur la clientèle de détail et 0,9 milliard d'euros sur les autres types de contreparties (contre respectivement 1,7 milliard et 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2021 à 5,2 milliards d'euros (contre 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020), dont 1,8 milliard d'euros sur la clientèle de détail et 3,4 milliards d'euros sur les autres types de contreparties (contre respectivement 1,8 milliard et 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration Corporate

Le Groupe peut utiliser le cas échéant des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué.

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, l'équipe de gestion du portefeuille de crédits (PSR : *Performance & Scarce Resources management*) a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille, d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie et de proposer des solutions améliorant l'allocation du capital. PSR est intégré au département en charge de la définition et de la déclinaison de la stratégie, du suivi de la performance et de la gestion des ressources rares du portefeuille de prêts et créances.

L'encours total des achats de protection via dérivés de crédit *Corporate* est stable à 2,5 milliards d'euros en nominal et une juste valeur correspondante de -10,3 millions d'euros à fin décembre 2021 (contre 2,5 milliards d'euros de nominal et une juste valeur correspondante de -7,3 millions d'euros à fin décembre 2020). Les opérations ont principalement été réalisées à des fins d'amélioration du capital alloué (1,7 milliard d'euros en nominal) et dans une moindre mesure de réduction des risques de concentration (0,8 milliard d'euros en nominal).

Sur 2021, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice iTraxx) ont été stables évoluant autour d'une moyenne annuelle de 50bps. La sensibilité globale du portefeuille (*Price Value of a Basis Point*) est en baisse du fait de la réduction de la maturité moyenne des protections.

Les achats de protections sont réalisés en majorité (99% des encours au 31 décembre 2021) face aux chambres de compensation européennes, et en totalité face à des contreparties de notations de type *investment grade* (notation au moins égale à BBB-).

Par ailleurs, les montants figurant à l'actif (0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2021 contre 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2020) et au passif (1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2021 contre 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2020) correspondent à la juste valeur des dérivés de crédit détenus au titre d'une activité de transaction.

Dans le cadre des stress tests du LCR, l'article 30(2) de l'acte délégué 2015/61 prévoit un flux additionnel spécifique associé à un choc de trois crans sur la notation de la banque. À cet effet, l'impact en collatéral additionnel en espèces en cas de dégradation de trois crans de la note de Société Générale est estimé à 2 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Assurances crédit

Le Groupe a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non-paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose notamment sur une

limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité. Les opérations assurées dans les pays *Non Investment Grade* sont également encadrées par une limite.

6.3 DÉPRÉCIATIONS

Les informations relatives aux dépréciations se trouvent dans la Note 3.8 des états financiers consolidés, consultable au sein du chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2022.

6.4 MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES

Cadre général de l'approche interne

Depuis 2007, Société Générale a l'autorisation des autorités de supervision d'appliquer, pour la majeure partie de ses expositions, la méthode interne (méthode IRB, *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Les expositions restant soumises à l'approche Standard concernent principalement les portefeuilles de clientèle de détail et PME (Petite et Moyenne Entreprise) des activités de Banque de détail à l'International. Pour les encours traités en méthode standard hors Banque de détail, le Groupe utilise principalement les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch et de la Banque de France. Dans le cas où plusieurs *ratings* sont disponibles pour un tiers, le deuxième meilleur *rating* est retenu.

Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences réglementaires, et détaillé dans la section 4.5.4 « *Mesure des risques et notations internes* » du Document d'Enregistrement Universel 2022».

Conformément aux textes publiés par l'EBA dans le cadre du programme *IRB Repair* et à la suite des missions de revue menées par la BCE (TRIM – *Targeted Review of Internal Models*), le Groupe prévoit de faire évoluer son dispositif de modèles internes de risque de crédit, de telle sorte à se mettre en conformité avec ces nouvelles exigences. Un programme (« *Hausmann* ») a été lancé en ce sens au sein du Groupe, et traite des aspects tels que :

- la simplification de l'architecture des modèles, et l'amélioration de son auditabilité : soit *via* le développement *ex nihilo* de nouveaux modèles s'appuyant sur la Nouvelle Définition du Défaut (NDoD), et intégrant nativement les attentes de l'EBA et BCE, soit *via* la mise aux normes de certains modèles existants ;
- l'amélioration de la qualité des données et leur traçabilité sur toute la chaîne ;
- la revue des rôles et responsabilités des équipes, notamment en matière de construction et surveillance (*back-test*) du dispositif ;
- la revue de certaines briques applicatives informatiques, et leur rationalisation ;
- la mise en place d'un socle normatif plus complet, et une relation avec le superviseur plus suivie.

Le programme se base aussi pour construire la stratégie modèle cible sur le plan de roll-out vers l'approche IRB.

À la suite des TRIM et dans le cadre de la mise en conformité à IRB Repair, des évolutions des systèmes de notations et des modèles ont été et seront soumises pour validation à la BCE.

Pour calculer ses exigences de fonds propres selon la méthode IRB, Société Générale estime l'actif pondéré par le risque (*Risk Weighted Asset*, RWA) ainsi que la perte attendue (*Expected Loss*, EL), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la nature de la transaction, de la solidité de la contrepartie (*via* la notation interne) et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Le calcul de RWA repose sur les paramètres bâlois, estimés à partir du dispositif interne de mesure des risques :

- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêts, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi qu'une proportion des expositions hors-bilan calculée à l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor*, CCF) internes ou réglementaires ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie du Groupe fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

L'estimation de ces paramètres s'appuie sur un dispositif d'évaluation quantitatif, parfois complété d'un jugement expert ou métier.

Par ailleurs, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *backtesting* (test rétroactif) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique, complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles hors clientèle de détail.

Le Groupe prend également en compte :

- l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur ;
- les collatéraux apportés en garantie (physiques ou financiers). Cet impact est pris en compte *via* le niveau de LGD.

De façon très minoritaire, Société Générale applique également une approche IRB Fondation (pour laquelle le seul paramètre de Probabilité de Défaut est estimé par la Banque, les paramètres LGD et CCF étant fixés forfaitairement par le superviseur) pour un portefeuille de financements spécialisés, notamment logé dans les filiales Franfinance Entreprises, Sogelease et Star Lease.

Par ailleurs, le Groupe dispose de la validation du superviseur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de titrisation d'ABCP (*Asset-Backed Commercial Paper*).

Outre les objectifs de calcul des exigences de fonds propres selon la méthode IRBA, les modèles de mesure des risques de crédit du Groupe contribuent au pilotage des activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent également des outils pour structurer, tarifier et approuver les transactions et contribuent à la détermination des limites d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

Quand une notation externe est disponible, l'exposition correspondante est convertie en expositions pondérées grâce aux tableaux de cartographie présents dans le règlement CRR (articles 120-121-122) ou plus précisément aux tableaux publiés par l'organisme de réglementation ACPR (lien : https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2021/07/08/20210707_notice_crdiv_college_clean.pdf).

TABLEAU 35 : AGENCES DE NOTATION UTILISÉES EN APPROCHE STANDARD

	MOODY'S	FITCH	S&P
Souverains	✓	✓	✓
Établissements	✓	✓	✓
Entreprises	✓	✓	✓

TABLEAU 36 : CHAMP D'APPLICATION DES APPROCHES IRB ET STANDARD (CR6-A)

	31.12.2021					
	Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Valeur exposée au risque totale des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (%)	dont pourcentage faisant l'objet de l'approche IRBA (%)
(En M EUR)						
Administrations centrales ou banques centrales	243 502	253 240	3,43%	-	96,57%	96,56%
<i>dont Administrations régionales ou locales</i>		1 833	7,33%	-	92,67%	92,67%
<i>dont Entités du secteur public</i>		111	92,65%	-	7,35%	7,35%
Établissements	40 410	46 806	9,63%	0,01%	90,36%	90,36%
Entreprises	266 895	312 786	9,37%	1,94%	88,69%	86,86%
<i>dont Entreprises – financement spécialisé, à l'exclusion de l'approche de référencement</i>		62 706	1,63%	-	98,37%	98,37%
<i>dont Entreprises – financement spécialisé dans le cadre de l'approche de référencement</i>		1 436	-	-	100,00%	100,00%
Clientèle de détail	177 266	244 359	19,22%	8,77%	72,01%	72,01%
<i>dont Clientèle de détail – garanties par des biens immobiliers PME</i>		6 504	12,33%	0,59%	87,08%	87,08%
<i>dont Clientèle de détail – garanties par des biens immobiliers non-PME</i>		141 329	11,17%	11,55%	77,28%	77,28%
<i>dont Clientèle de détail – expositions renouvelables éligibles</i>		6 001	32,18%	9,38%	58,44%	58,44%
<i>dont Clientèle de détail – autres PME</i>		36 052	33,29%	1,45%	65,26%	65,26%
<i>dont Clientèle de détail – autres non-PME</i>		54 473	30,21%	7,30%	62,49%	62,49%
Actions	6 203	7 410	16,29%	-	83,71%	83,71%
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	868	37 883	97,71%	-	2,29%	2,29%
TOTAL	735 144	902 485	14,15%	3,05%	82,80%	82,17%

TABLEAU 37 : PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES APPROCHES IRB ET STANDARD POUR LE GROUPE

	Approche IRB	Approche Standard
Banque de détail en France	La grande majorité des portefeuilles Banque de détail France, Crédit du Nord et de la Banque Privée	Certains types de clients ou de produits spécifiques pour lesquels la modélisation n'est pas adaptée Boursorama
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Filiales KB (République tchèque), CGI, Fidelity, GEFA, <i>SG leasing SPA</i> et <i>Fraer Leasing SPA</i> , SGEF Italy	Autres filiales internationales (notamment BRD, SG Maroc, Rosbank)
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	La plupart des portefeuilles de la Banque de Financement et d'Investissement	Les filiales SG Kleinwort Hambros et SGIL, ainsi que certains types de clients de produits spécifiques pour lesquels la modélisation n'est pas adaptée

Mesure du risque de crédit hors clientèle de détail

Pour les portefeuilles Entreprises (incluant le financement spécialisé), Banques et Souverains, le Groupe a mis en place le dispositif suivant.

DISPOSITIF DE NOTATION ET PROBABILITÉS DE DÉFAUT ASSOCIÉES

Le système de notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut déterminée à partir d'un historique observé par Standard & Poor's sur plus de vingt ans.

Le tableau ci-dessous présente la correspondance indicative avec les échelles des principaux organismes d'évaluation de crédit externes et les probabilités de défaut moyennes correspondantes, ainsi que l'échelle de notes internes du Groupe.

La note attribuée à une contrepartie est généralement calculée par un modèle, éventuellement ajustée par un analyste crédit, qui ensuite la soumet à la validation de la Fonction de gestion des Risques.

Les modèles de notation de contreparties se structurent notamment en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques...), de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Plus spécifiquement sur les entreprises, les modèles de notation s'appuient sur des modélisations statistiques (méthodes de régression) de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des entreprises et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

TABLEAU 38 : ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET CORRESPONDANCE INDICATIVE AVEC CELLE DES AGENCES

<i>Investment grade/ Non-investment grade</i>	Fourchette de Probabilité de défaut	Note interne de la Contrepartie	Équivalent Indicatif Standard & Poor's	Équivalent Indicatif Fitch	Équivalent Indicatif Moody's	Probabilité interne de défaut à un an (moyenne)
<i>Investment grade</i>	0,00 à < 0,10	1	AAA	AAA	Aaa	0,009%
		2+	AA+	AA+	Aa1	0,014%
		2	AA	AA	Aa2	0,020%
		2-	AA-	AA-	Aa3	0,026%
		3+	A+	A+	A1	0,032%
	0,10 à < 0,15 0,15 à < 0,25 0,25 à < 0,50 0,50 à < 0,75 0,75 à < 1,75	3	A	A	A2	0,036%
		3-	A-	A-	A3	0,061%
		4+	BBB+	BBB+	Baa1	0,130%
		4	BBB	BBB	Baa2	0,257%
		4-	BBB-	BBB-	Baa3	0,501%
<i>Non-investment grade</i>	1,75 à < 2,5	5+	BB+	BB+	Ba1	1,100%
		5	BB	BB	Ba2	2,125%
	2,5 à < 5	5-	BB-	BB-	Ba3	3,260%
		6+	B+	B+	B1	4,612%
	5 à < 10	6	B	B	B2	7,761%
		6-	B-	B-	B3	11,420%
10 à < 20	7+	CCC+	CCC+	Caa1	14,328%	
	7	CCC	CCC	Caa2	20,441%	
	7-	C/CC/CCC-	CCC-	Caa3	27,247%	
20 à < 30						
30 à < 100						

MODÈLES DE LGD

La perte en cas de défaut de la contrepartie (LGD) est une perte économique qui se mesure en prenant en compte tous les éléments inhérents à la transaction, ainsi que les frais engagés pour le recouvrement de la créance en cas de défaut de la contrepartie.

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) hors clientèle de détail s'appliquent par sous-portefeuilles réglementaires, type d'actif, taille et localisation géographique de la transaction ou de la contrepartie, selon la présence ou non de sûretés et selon leur nature. On définit ainsi des classes de risque homogènes notamment en termes de recouvrement, procédures, environnement juridique.

Les estimations sont étayées statistiquement, lorsque le nombre de dossiers tombés en défaut est suffisant. Elles se fondent alors sur l'observation de données de recouvrement sur longue période. Lorsque le nombre de défauts est insuffisant, l'estimation est revue ou déterminée à dire d'expert.

MODÈLES DE CCF (CREDIT CONVERSION FACTOR)

Pour ses expositions hors-bilan, le Groupe est autorisé à utiliser l'approche interne pour les produits *Term loan with drawing period* et les lignes de crédit renouvelables.

TABLEAU 39 : HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES ET MÉTHODES UTILISÉS

Paramètre modélisé	Portefeuille/Catégorie d'actifs Bâle	Nombre de méthodes, modèles	Méthodologie Nombre d'années défaut/perte
HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL			
Probabilité de défaut (PD)	Souverains	1 méthode.	Méthode de type économétrique. Portefeuille avec peu de défauts.
	Entités du secteur public	4 modèles selon la zone géographique.	Méthodes de type statistique (régression)/experte d'aide à la notation, basée sur la combinaison de ratios financiers et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.
	Institutions financières	11 modèles selon le type de contrepartie : Banques, Assurances, Fonds, Intermédiaires financiers, Fonds de fonds.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.
	Financements spécialisés	3 modèles selon le type de transaction.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.
	Grandes entreprises	9 modèles selon les zones géographiques.	Principalement modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratios financiers et un questionnaire qualitatif. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
Perte en cas de défaut (LGD)	Petites et moyennes entreprises	20 modèles selon la taille des entreprises, la zone géographique.	Principalement modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratios financiers et un questionnaire qualitatif, score comportemental. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
	Entités du secteur public – Souverains	6 modèles selon le type de contrepartie.	Calibrage basé sur les données historiques et les jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises – Approche forfaitaire	25 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté.	Calibrage basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises – Approche par décote	16 modèles Approche par décote selon le type de collatéral valorisable.	Calibrage statistique basé sur les données historiques de marché ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Petites et moyennes entreprises	16 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté ou non sécurisé.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Financements de projet	9 modèles Approche forfaitaire par type de projet.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Institutions financières	5 modèles Approche forfaitaire selon la nature de la contrepartie : Banque, Assurance, Fonds,... et la nature de la sûreté.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
Autres portefeuilles spécifiques	6 modèles : affacturage, location avec option d'achat et autres cas spécifiques.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajustées des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.	
Facteur de conversion crédit (CCF)	Grandes entreprises	5 modèles : <i>Term loan with drawing period</i> ; lignes de crédit renouvelable ; <i>Corporates</i> tchèques.	Modèles calibrés par segments sur une période d'observation des défauts plus de 10 ans.
Perte attendue (EL)	Transaction immobilière	2 modèles en affectation à des classes de pertes (<i>slotting</i>).	Modèle statistique basé sur avis expert et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.

SUIVI DE LA PERFORMANCE DES MODÈLES INTERNES

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de notation interne crédit hors clientèle de détail est mesuré par des *backtests* qui comparent, par portefeuille, les PD, LGD et CCF estimés aux réalisations, permettant ainsi de mesurer la prudence des paramètres de risque utilisés par l'approche IRB.

Les résultats de *backtests* et les plans de remédiation sont présentés au Comité experts pour être discutés et validés (cf. section «Gouvernance de la modélisation des risques de crédit»). Ces résultats peuvent justifier la mise en oeuvre de plans de remédiation si le dispositif est jugé insuffisamment prudent. Le pouvoir discriminant des modèles et l'évolution de la composition du portefeuille sont également mesurés.

Les résultats présentés ci-après couvrent l'intégralité des portefeuilles du Groupe. Les *backtests* comparent la probabilité de défaut estimée (moyenne arithmétique pondérée par débiteurs) aux résultats observés (le taux de défaut annuel historique). Le taux de défaut historique a été calculé sur la base des encours sains sur la période allant de 2008 à 2020.

Le taux de défaut historique reste stable sur l'ensemble des classes d'exposition. La probabilité de défaut estimée est plus élevée que les taux de défaut historique pour tous les portefeuilles bâlois et pour la plupart des notes. À noter que de nouveaux modèles internes sont en cours de développement afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires.

Mesure du risque de crédit de la clientèle de détail

Pour le portefeuille clientèle de détail composé de clients particuliers, de SCI (sociétés civiles immobilières) et de la clientèle identifiée comme professionnelle, le Groupe a mis en place le dispositif suivant :

DISPOSITIF DE NOTATION ET PROBABILITÉS DE DÉFAUT ASSOCIÉES

La modélisation de la probabilité de défaut des contreparties de la clientèle de détail est effectuée spécifiquement par chaque ligne-métier du Groupe traitant ses expositions en méthode IRBA. Les modèles intègrent des éléments du comportement de compte des contreparties. Ils sont segmentés selon le type de clientèle et distinguent les particuliers, les professionnels, les très petites entreprises et les sociétés civiles immobilières.

Les contreparties de chaque segment sont classées de façon automatique à l'aide de modèles statistiques en classes homogènes de risque (*pools*) par l'observation des taux de défaut moyens sur une longue période pour chaque produit. Ces estimations sont ajustées d'une marge de prudence afin d'estimer au mieux un cycle complet de défaut selon une approche à travers le cycle (*Through The Cycle*, TTC).

MODÈLES DE LGD

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) pour la clientèle de détail s'appliquent de façon spécifique par portefeuille et par produit, selon la présence ou non de sûretés.

En cohérence avec les processus opérationnels de recouvrement, les méthodes d'estimation sont en général basées sur une modélisation en deux étapes qui estime dans un premier temps la proportion des dossiers en défaut passant en déchéance du terme, puis la perte subie en cas de déchéance du terme.

Le niveau des pertes attendues est estimé à l'aide d'historiques de recouvrement sur longue période issus de données internes pour les expositions tombées en défaut. Les estimations sont ajustées de marges de prudence pour refléter l'impact éventuel de conditions économiques adverses (*downturn*).

MODÈLES DE CCF (CREDIT CONVERSION FACTOR)

Pour ses expositions hors-bilan, le Groupe applique ses estimations pour les crédits renouvelables et les découverts des comptes à vue des particuliers et professionnels.

TABLEAU 40 : CLIENTÈLE DE DÉTAIL - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES ET MÉTHODES UTILISÉS

Paramètre modélisé	Portefeuille/ Catégorie d'actifs bâlois	Nombre de modèles	Méthodologie Nombre d'années défaut/perte
CLIENTÈLE DE DÉTAIL			
Probabilité de défaut (PD)	Immobilier résidentiel	8 modèles selon l'entité, le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie : particuliers ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
	Autres crédits aux particuliers	15 modèles selon l'entité, la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt consommation, automobile...	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
	Expositions renouvelables	5 modèles selon l'entité, la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	10 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile, le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle de type statistique (régression ou segmentation), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
Perte en cas de défaut (LGD)	Immobilier résidentiel	9 modèles selon l'entité le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie particuliers ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Autres crédits aux particuliers	18 modèles selon l'entité, la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt consommation, automobile...	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Expositions renouvelables	7 modèles selon l'entité, la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	12 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile ; le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
Facteur de conversion crédit (CCF)	Expositions renouvelables	12 calibrages par entités pour les produits revolving et découverts particuliers.	Modèles calibrés par segments sur une période d'observation des défauts supérieure à 5 ans.

SUIVI DE LA PERFORMANCE DES MODÈLES INTERNES

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit de la clientèle de détail est mesuré par des *backtestings* qui vérifient la performance des modèles de PD, LGD et CCF et comparent les estimations aux réalisations.

Chaque année, les taux de défaut moyens de long terme constatés par classe homogène de risque sont comparés aux PD.

Les résultats présentés ci-après couvrent l'intégralité des portefeuilles du Groupe. Les *backtests* comparent la probabilité de défaut estimée (moyenne arithmétique pondérée par les débiteurs) aux résultats observés (le taux de défaut annuel historique). Le taux de défaut historique a été calculé sur la base des encours sains sur la période allant de 2010 à 2020. Les clients créditeurs sont inclus conformément aux instructions révisées de la publication EBA du 14 décembre 2016 (EBA/GL/2016/11).

Le taux de défaut historique est relativement stable sur l'ensemble des classes d'exposition, la probabilité de défaut baisse. En effet, la qualité des contreparties s'est améliorée (migration des populations vers les meilleures classes de risque) en raison notamment des mesures gouvernementales prises dans le contexte COVID. Les scores de risque reposant principalement sur le nombre de jours d'impayés et le solde de trésorerie, ils sont impactés par : (i) la mise en place de moratoire sur le remboursement des crédits, (ii) l'augmentation des soldes de trésorerie par le paiement de prêts garantis par l'État (PGE) et par le versement par l'Etat des diverses aides en soutien de l'économie dans le cadre de la crise COVID pour les professionnels, (iii) la constatation d'une augmentation du taux d'épargne des particuliers pendant la crise COVID.

À noter que de nouveaux modèles internes dont le développement est en cours/est planifié permettront d'adresser les faiblesses identifiées.

Voir également les tableaux 41 à 44 « Contrôle a posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) » pages suivantes.

Informations quantitatives sur les modèles de notation interne

TABLEAU 41 : CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (ÉCHELLE DE PD FIXE) (CR9) - IRBA

		31.12.2021					
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2021, pondérée (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	348	-	-	0,01%	0,02%	0,06%
	0,00 à < 0,10	341	-	-	0,01%	0,02%	0,05%
	0,10 à < 0,15	7	-	-	0,13%	0,13%	0,58%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	10	-	-	0,26%	0,26%	-
	0,50 à < 0,75	7	-	-	0,50%	0,50%	-
	0,75 à < 2,50	15	-	-	1,55%	1,74%	0,33%
	0,75 à < 1,75	6	-	-	1,10%	1,10%	0,68%
	1,75 à < 2,50	9	-	-	2,12%	2,12%	-
	2,50 à < 10,00	53	-	-	4,98%	4,77%	0,58%
	2,50 à < 5,00	37	-	-	4,01%	3,48%	0,38%
	5,00 à < 10,00	16	-	-	7,76%	7,76%	1,00%
	10,00 à < 100,00	18	1	5,56%	16,32%	15,15%	2,95%
	10,00 à < 20,00	14	1	7,14%	12,55%	12,67%	0,69%
20,00 à < 30,00	4	-	-	20,46%	23,84%	13,72%	
30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	
100,00 (défaut)	7	7	-	100,00%	100,00%	-	
Établissements	0,00 à < 0,15	2 487	-	-	0,04%	0,05%	0,20%
	0,00 à < 0,10	2 135	-	-	0,03%	0,04%	0,19%
	0,10 à < 0,15	352	-	-	0,13%	0,13%	0,27%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	292	-	-	0,26%	0,26%	0,07%
	0,50 à < 0,75	134	1	0,75%	0,50%	0,50%	0,24%
	0,75 à < 2,50	115	-	-	1,54%	1,52%	0,31%
	0,75 à < 1,75	68	-	-	1,10%	1,10%	0,27%
	1,75 à < 2,50	47	-	-	2,12%	2,12%	0,39%
	2,50 à < 10,00	389	1	0,26%	4,66%	3,78%	0,81%
	2,50 à < 5,00	355	1	0,28%	3,94%	3,40%	0,66%
	5,00 à < 10,00	34	-	-	7,76%	7,76%	1,18%
	10,00 à < 100,00	63	1	1,59%	14,59%	15,68%	4,39%
	10,00 à < 20,00	49	-	-	13,21%	12,99%	2,05%
20,00 à < 30,00	14	1	7,14%	21,19%	25,30%	10,35%	
30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	
100,00 (défaut)	22	22	-	100,00%	100,00%	-	
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	3 186	3	0,09%	0,10%	0,10%	0,32%
	0,00 à < 0,10	1 008	-	-	0,05%	0,07%	0,31%
	0,10 à < 0,15	2 178	3	0,14%	0,13%	0,13%	0,31%
	0,15 à < 0,25	2 046	11	0,54%	0,20%	0,18%	0,31%
	0,25 à < 0,50	5 836	24	0,41%	0,30%	0,31%	0,46%
	0,50 à < 0,75	5 778	15	0,26%	0,53%	0,55%	0,71%
	0,75 à < 2,50	15 135	65	0,43%	1,53%	1,38%	1,61%
	0,75 à < 1,75	9 281	30	0,32%	1,18%	1,18%	1,24%
	1,75 à < 2,50	5 854	35	0,60%	2,19%	2,06%	2,01%
	2,50 à < 10,00	21 803	329	1,51%	4,58%	4,47%	4,36%
	2,50 à < 5,00	15 877	194	1,22%	3,78%	3,58%	3,65%
	5,00 à < 10,00	5 926	135	2,28%	7,74%	7,36%	6,68%
	10,00 à < 100,00	7 542	541	7,17%	17,41%	18,83%	15,29%
	10,00 à < 20,00	5 081	263	5,18%	13,19%	14,09%	12,20%
20,00 à < 30,00	2 083	218	10,47%	25,41%	26,06%	20,37%	
30,00 à < 100,00	378	60	15,87%	33,55%	33,14%	25,13%	
100,00 (défaut)	5 787	5 787	-	100,00%	100,00%	-	

		31.12.2021					
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2021, pondérée (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	166	-	-	0,31%	0,07%	0,29%
	0,00 à < 0,10	102	-	-	0,05%	0,04%	0,27%
	0,10 à < 0,15	64	-	-	0,55%	0,13%	0,39%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	136	2	1,47%	0,27%	0,26%	0,22%
	0,50 à < 0,75	345	1	0,29%	0,53%	0,50%	0,45%
	0,75 à < 2,50	837	7	0,84%	1,61%	1,66%	0,94%
	0,75 à < 1,75	380	5	1,32%	1,15%	1,10%	0,55%
	1,75 à < 2,50	457	2	0,44%	2,18%	2,12%	1,34%
	2,50 à < 10,00	663	5	0,75%	4,32%	4,46%	2,78%
	2,50 à < 5,00	539	3	0,56%	3,82%	3,70%	2,03%
	5,00 à < 10,00	124	2	1,61%	7,11%	7,77%	5,52%
	10,00 à < 100,00	108	7	6,48%	16,57%	16,35%	11,63%
	10,00 à < 20,00	75	2	2,67%	12,09%	12,73%	9,39%
	20,00 à < 30,00	33	5	15,15%	22,66%	24,57%	19,12%
30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	
100,00 (défaut)	93	93	-	100,00%	100,00%	-	
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	3 152	-	-	0,07%	0,08%	0,15%
	0,00 à < 0,10	1 910	-	-	0,04%	0,04%	0,15%
	0,10 à < 0,15	1 242	-	-	0,13%	0,13%	0,15%
	0,15 à < 0,25	66	-	-	0,17%	0,16%	-
	0,25 à < 0,50	1 517	2	0,13%	0,26%	0,26%	0,23%
	0,50 à < 0,75	2 387	6	0,25%	0,50%	0,51%	0,43%
	0,75 à < 2,50	5 391	28	0,52%	1,58%	1,57%	1,19%
	0,75 à < 1,75	3 011	14	0,46%	1,11%	1,13%	0,90%
	1,75 à < 2,50	2 380	14	0,59%	2,14%	2,12%	1,52%
	2,50 à < 10,00	9 449	119	1,26%	4,52%	4,44%	3,16%
	2,50 à < 5,00	7 402	75	1,01%	3,75%	3,60%	2,81%
	5,00 à < 10,00	2 047	44	2,15%	7,83%	7,48%	4,50%
	10,00 à < 100,00	2 663	146	5,48%	15,24%	16,25%	10,96%
	10,00 à < 20,00	1 866	60	3,22%	12,64%	12,56%	8,83%
	20,00 à < 30,00	764	79	10,34%	21,41%	24,57%	15,53%
30,00 à < 100,00	33	7	21,21%	33,99%	34,02%	2,30%	
100,00 (défaut)	1 644	1 644	-	100,00%	100,00%	-	
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME	0,00 à < 0,15	169	1	0,59%	0,04%	0,01%	0,43%
	0,00 à < 0,10	169	1	0,59%	0,04%	0,01%	0,43%
	0,10 à < 0,15	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	24	-	-	0,24%	0,23%	0,23%
	0,25 à < 0,50	4 664	13	0,28%	0,27%	0,27%	0,28%
	0,50 à < 0,75	12 130	57	0,47%	0,62%	0,62%	0,37%
	0,75 à < 2,50	11 895	96	0,81%	1,04%	1,06%	0,98%
	0,75 à < 1,75	11 758	95	0,81%	1,04%	1,05%	0,94%
	1,75 à < 2,50	137	1	0,73%	2,14%	1,78%	1,93%
	2,50 à < 10,00	3 132	55	1,76%	2,83%	2,84%	2,48%
	2,50 à < 5,00	2 936	42	1,43%	2,57%	2,57%	2,24%
	5,00 à < 10,00	196	13	6,63%	6,90%	6,90%	5,05%
	10,00 à < 100,00	1 461	147	10,06%	15,46%	15,37%	14,84%
	10,00 à < 20,00	1 373	135	9,83%	14,72%	14,64%	14,38%
	20,00 à < 30,00	88	12	13,64%	26,83%	26,83%	19,18%
30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	
100,00 (défaut)	978	978	-	100,00%	100,00%	-	

31.12.2021							
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2021, pondérée (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	0,00 à < 0,15	378 321	127	0,03%	0,07%	0,07%	0,07%
	0,00 à < 0,10	378 321	127	0,03%	0,07%	0,07%	0,07%
	0,10 à < 0,15			-	0,18%	-	-
	0,15 à < 0,25	306 076	260	0,08%	0,22%	0,21%	0,13%
	0,25 à < 0,50	116 905	210	0,18%	0,41%	0,41%	0,21%
	0,50 à < 0,75	131 770	236	0,18%	0,62%	0,61%	0,37%
	0,75 à < 2,50	171 189	825	0,48%	1,60%	1,40%	0,63%
	0,75 à < 1,75	107 023	435	0,41%	1,03%	1,03%	0,52%
	1,75 à < 2,50	64 166	390	0,61%	2,08%	2,06%	1,24%
	2,50 à < 10,00	57 837	1 025	1,77%	4,95%	4,72%	2,70%
	2,50 à < 5,00	36 016	478	1,33%	3,27%	3,19%	1,83%
	5,00 à < 10,00	21 821	547	2,51%	6,94%	7,04%	4,73%
	10,00 à < 100,00	9 452	837	8,86%	17,80%	19,24%	14,88%
	10,00 à < 20,00	7 455	508	6,81%	16,06%	16,11%	13,28%
	20,00 à < 30,00	1 510	167	11,06%	24,48%	23,92%	17,36%
30,00 à < 100,00	487	162	33,26%	47,07%	51,86%	38,27%	
100,00 (défaut)	14 261	14 261	-	100,00%	100,00%	-	
Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	0,00 à < 0,15	1 641 405	1 423	0,09%	0,08%	0,09%	0,08%
	0,00 à < 0,10	1 197 039	1 058	0,09%	0,07%	0,06%	0,02%
	0,10 à < 0,15	444 366	365	0,08%	0,11%	0,12%	0,08%
	0,15 à < 0,25	44 156	68	0,15%	0,24%	0,23%	0,13%
	0,25 à < 0,50	1 170 445	3 130	0,27%	0,45%	0,41%	0,41%
	0,50 à < 0,75	125 987	485	0,38%	0,60%	0,62%	0,36%
	0,75 à < 2,50	1 329 939	10 581	0,80%	1,38%	1,39%	0,87%
	0,75 à < 1,75	858 332	5 312	0,62%	1,13%	1,13%	0,92%
	1,75 à < 2,50	471 607	5 269	1,12%	1,89%	2,00%	0,77%
	2,50 à < 10,00	1 055 799	25 898	2,45%	4,91%	4,58%	3,02%
	2,50 à < 5,00	611 708	9 876	1,61%	3,20%	2,97%	2,19%
	5,00 à < 10,00	444 091	16 022	3,61%	6,73%	6,44%	4,21%
	10,00 à < 100,00	334 174	38 731	11,59%	21,92%	21,83%	15,19%
	10,00 à < 20,00	241 829	24 291	10,04%	14,32%	15,39%	9,66%
	20,00 à < 30,00	11 657	1 613	13,84%	25,14%	25,03%	14,82%
30,00 à < 100,00	80 688	12 827	15,90%	40,80%	38,16%	56,87%	
100,00 (défaut)	184 626	184 626	-	100,00%	100,00%	-	
Clientèle de détail – Autres PME	0,00 à < 0,15	376	-	-	0,07%	0,06%	0,07%
	0,00 à < 0,10	376	-	-	0,06%	0,06%	0,07%
	0,10 à < 0,15	-	-	-	0,13%	-	-
	0,15 à < 0,25	38 033	186	0,49%	0,23%	0,22%	0,29%
	0,25 à < 0,50	190 909	603	0,32%	0,37%	0,34%	0,22%
	0,50 à < 0,75	70 607	547	0,77%	0,57%	0,58%	0,58%
	0,75 à < 2,50	275 430	3 067	1,11%	1,44%	1,47%	1,18%
	0,75 à < 1,75	201 855	2 049	1,02%	1,30%	1,22%	1,00%
	1,75 à < 2,50	73 575	1 018	1,38%	2,05%	2,04%	1,58%
	2,50 à < 10,00	139 367	5 061	3,63%	4,99%	4,92%	4,03%
	2,50 à < 5,00	83 910	3 006	3,58%	3,70%	3,87%	3,50%
	5,00 à < 10,00	55 457	2 055	3,71%	6,59%	6,41%	4,89%
	10,00 à < 100,00	56 104	7 654	13,64%	18,75%	17,97%	13,23%
	10,00 à < 20,00	38 251	3 731	9,75%	13,07%	11,96%	8,58%
	20,00 à < 30,00	12 347	2 299	18,62%	25,32%	23,07%	13,86%
30,00 à < 100,00	5 506	1 624	29,50%	39,78%	40,18%	34,95%	
100,00 (défaut)	43 010	43 010	-	100,00%	100,00%	-	

		31.12.2021					
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2021, pondérée (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Clientèle de détail – Autres non-PME	0,00 à < 0,15	33 496	22	0,07%	0,09%	0,09%	0,07%
	0,00 à < 0,10	26 804	21	0,08%	0,09%	0,09%	0,07%
	0,10 à < 0,15	6 692	1	0,01%	0,10%	0,11%	0,07%
	0,15 à < 0,25	233 442	148	0,06%	0,20%	0,20%	0,17%
	0,25 à < 0,50	358 109	856	0,24%	0,40%	0,35%	0,32%
	0,50 à < 0,75	191 111	794	0,42%	0,62%	0,66%	0,46%
	0,75 à < 2,50	479 546	3 049	0,64%	1,36%	1,44%	0,95%
	0,75 à < 1,75	373 545	2 062	0,55%	1,15%	1,23%	0,79%
	1,75 à < 2,50	106 001	987	0,93%	2,06%	2,12%	1,44%
	2,50 à < 10,00	415 438	9 956	2,40%	4,23%	4,71%	3,14%
	2,50 à < 5,00	259 312	3 608	1,39%	3,29%	3,28%	2,16%
	5,00 à < 10,00	156 126	6 348	4,07%	6,68%	7,00%	4,66%
	10,00 à < 100,00	113 369	15 555	13,72%	25,18%	27,53%	20,76%
	10,00 à < 20,00	42 241	2 868	6,79%	13,58%	13,21%	10,03%
	20,00 à < 30,00	25 866	3 356	12,97%	23,85%	23,72%	16,57%
	30,00 à < 100,00	45 262	9 331	20,62%	42,86%	42,08%	34,37%
	100,00 (défaut)	163 744	163 744	-	100,00%	100,00%	-

TABLEAU 42 : CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (ÉCHELLE DE PD FIXE) (CR9) - IRBF

		31.12.2021					
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2021, pondérée (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	102	-	-	0,01%	0,02%	-
	0,00 à < 0,10	102	-	-	0,01%	0,02%	-
	0,10 à < 0,15	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	0,01%	-	-
	0,75 à < 1,75	-	-	-	0,01%	-	-
	1,75 à < 2,50	-	-	-	0,01%	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	2,46%	-	-
	2,50 à < 5,00	-	-	-	3,26%	-	-
	5,00 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 20,00	-	-	-	-	-	-
20,00 à < 30,00	-	-	-	-	-	-	
30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	
Établissements	0,00 à < 0,15	18	-	-	0,05%	0,04%	0,06%
	0,00 à < 0,10	17	-	-	0,03%	0,03%	0,06%
	0,10 à < 0,15	1	-	-	0,13%	0,13%	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	1	-	-	0,26%	0,26%	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	0,50%	-	-
	0,75 à < 2,50	4	-	-	2,12%	1,36%	-
	0,75 à < 1,75	3	-	-	-	1,10%	-
	1,75 à < 2,50	1	-	-	2,12%	2,12%	-
	2,50 à < 10,00	3	-	-	5,73%	3,71%	0,85%
	2,50 à < 5,00	3	-	-	3,26%	3,71%	1,05%
	5,00 à < 10,00	-	-	-	7,76%	-	-
	10,00 à < 100,00	1	-	-	-	14,33%	6,35%
	10,00 à < 20,00	1	-	-	-	14,33%	2,47%
20,00 à < 30,00	-	-	-	-	-	7,05%	
30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	188	-	-	0,12%	0,13%	0,29%
	0,00 à < 0,10	9	-	-	0,04%	0,05%	0,13%
	0,10 à < 0,15	179	-	-	0,13%	0,13%	0,38%
	0,15 à < 0,25	277	-	-	0,16%	0,16%	0,01%
	0,25 à < 0,50	457	3	0,66%	0,29%	0,29%	0,45%
	0,50 à < 0,75	1 008	2	0,20%	0,55%	0,56%	0,63%
	0,75 à < 2,50	2 728	15	0,55%	1,59%	1,55%	1,65%
	0,75 à < 1,75	1 684	6	0,36%	1,20%	1,20%	1,19%
	1,75 à < 2,50	1 044	9	0,86%	2,24%	2,12%	2,22%
	2,50 à < 10,00	4 893	111	2,27%	4,53%	4,64%	5,04%
	2,50 à < 5,00	3 399	79	2,32%	3,73%	3,56%	4,26%
	5,00 à < 10,00	1 494	32	2,14%	7,40%	7,12%	7,85%
	10,00 à < 100,00	1 669	144	8,63%	17,24%	16,97%	16,16%
	10,00 à < 20,00	1 190	78	6,55%	13,33%	13,19%	12,08%
	20,00 à < 30,00	393	45	11,45%	24,51%	24,35%	22,59%
	30,00 à < 100,00	101	21	20,79%	33,66%	33,32%	2,01%
100,00 (défaut)	965	965	-	100,00%	100,00%	-	

		31.12.2021					
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2021, pondérée (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	572	1	0,17%	0,07%	0,08%	0,09%
	0,00 à < 0,10	336	1	0,30%	0,06%	0,05%	0,06%
	0,10 à < 0,15	236	-	-	0,13%	0,13%	0,11%
	0,15 à < 0,25	15	-	-	0,17%	0,16%	-
	0,25 à < 0,50	289	1	0,35%	0,26%	0,26%	0,22%
	0,50 à < 0,75	496	2	0,40%	0,51%	0,52%	0,34%
	0,75 à < 2,50	1 268	9	0,71%	1,77%	1,55%	1,02%
	0,75 à < 1,75	749	5	0,67%	1,17%	1,16%	0,70%
	1,75 à < 2,50	519	4	0,77%	2,33%	2,12%	1,41%
	2,50 à < 10,00	3 021	53	1,75%	4,85%	4,23%	3,52%
	2,50 à < 5,00	2 454	38	1,55%	3,78%	3,53%	3,02%
	5,00 à < 10,00	567	15	2,65%	7,80%	7,25%	5,61%
	10,00 à < 100,00	850	65	7,65%	17,07%	17,03%	11,97%
	10,00 à < 20,00	567	32	5,64%	13,17%	12,76%	9,27%
	20,00 à < 30,00	263	28	10,65%	24,64%	24,97%	16,29%
	30,00 à < 100,00	20	5	25,00%	33,30%	34,06%	2,61%
100,00 (défaut)		253	253	-	100,00%	100,00%	-

TABLEAU 43 : CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (UNIQUEMENT POUR LES ESTIMATIONS DE PD CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 180, PARAGRAPHE 1, POINT F, DU CRR) (CR9.1) - IRBA

		31.12.2021					
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Notation externe équivalente (S&P)	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
				dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année			
Administrations centrales et banques centrales	0,000 à < 0,011	AAA	31	-	-	0,01%	0,05%
	0,011 à < 0,017	AA+	240	-	-	0,01%	-
	0,017 à < 0,023	AA	45	-	-	0,02%	-
	0,023 à < 0,029	AA-	10	-	-	0,03%	-
	0,029 à < 0,034	A+	13	-	-	0,03%	-
	0,034 à < 0,047	A	5	-	-	0,04%	-
	0,047 à < 0,089	A-	4	-	-	0,06%	-
	0,089 à < 0,183	BBB+	7	-	-	0,13%	0,58%
	0,183 à < 0,359	BBB	10	-	-	0,26%	-
	0,359 à < 0,743	BBB-	7	-	-	0,50%	-
	0,743 à < 1,529	BB+	6	-	-	1,10%	0,68%
	1,529 à < 2,632	BB	9	-	-	2,12%	-
	2,632 à < 3,877	BB-	31	-	-	3,26%	0,61%
	3,877 à < 5,983	B+	6	-	-	4,61%	-
	5,983 à < 9,414	B	16	-	-	7,76%	0,76%
	9,414 à < 12,792	B-	8	-	-	11,42%	0,38%
	12,792 à < 17,113	CCC+	6	1	16,67%	14,33%	1,97%
	17,113 à < 23,600	CCC	2	-	-	20,44%	11,54%
	23,600 à < 100,00	C / CC / CCC-	2	-	-	27,25%	11,53%
	100,00 (défaut)	D / SD	7	7	-	100,00%	-
Établissements	0,000 à < 0,011	AAA	1	-	-	-	0,19%
	0,011 à < 0,017	AA+	-	-	-	-	-
	0,017 à < 0,023	AA	-	-	-	-	-
	0,023 à < 0,029	AA-	-	-	-	-	-
	0,029 à < 0,034	A+	1 467	-	-	0,03%	0,16%
	0,034 à < 0,047	A	277	-	-	0,04%	0,42%
	0,047 à < 0,089	A-	398	-	-	0,06%	0,21%
	0,089 à < 0,183	BBB+	352	-	-	0,13%	-
	0,183 à < 0,359	BBB	292	-	-	0,26%	0,07%
	0,359 à < 0,743	BBB-	134	1	0,75%	0,50%	0,24%
	0,743 à < 1,529	BB+	68	-	-	1,10%	0,27%
	1,529 à < 2,632	BB	47	-	-	2,12%	0,11%
	2,632 à < 3,877	BB-	320	1	0,31%	3,26%	0,65%
	3,877 à < 5,983	B+	38	-	-	4,61%	1,03%
	5,983 à < 9,414	B	34	-	-	7,76%	1,18%
	9,414 à < 12,792	B-	23	-	-	11,42%	2,32%
	12,792 à < 17,113	CCC+	27	-	-	14,33%	1,53%
	17,113 à < 23,600	CCC	4	-	-	20,44%	6,63%
	23,600 à < 100,00	C / CC / CCC-	10	1	10,00%	27,25%	15,37%
	100,00 (défaut)	D / SD	22	22	-	100,00%	-

		31.12.2021				
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
		Notation externe équivalente (S&P)	dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année			
Entreprises – PME	0,000 à < 0,011	AAA	-	-	-	-
	0,011 à < 0,017	AA+	-	-	-	-
	0,017 à < 0,023	AA	-	-	-	-
	0,023 à < 0,029	AA-	-	-	-	-
	0,029 à < 0,034	A+	45	-	-	0,03%
	0,034 à < 0,047	A	23	1	4,35%	0,04%
	0,047 à < 0,089	A-	937	-	-	0,06%
	0,089 à < 0,183	BBB+	3 085	3	0,10%	0,11%
	0,183 à < 0,359	BBB	6 506	26	0,40%	0,28%
	0,359 à < 0,743	BBB-	5 793	16	0,28%	1,03%
	0,743 à < 1,529	BB+	9 222	30	0,33%	1,17%
	1,529 à < 2,632	BB	7 415	49	0,66%	2,01%
	2,632 à < 3,877	BB-	8 076	113	1,40%	3,25%
	3,877 à < 5,983	B+	7 661	88	1,15%	4,59%
	5,983 à < 9,414	B	4 641	117	2,52%	7,78%
	9,414 à < 12,792	B-	2 688	105	3,91%	10,69%
	12,792 à < 17,113	CCC+	1 965	125	6,36%	14,94%
17,113 à < 23,600	CCC	1 223	104	8,50%	19,07%	
23,600 à < 100,00	C / CC / CCC-	1 716	210	12,24%	28,10%	
100,00 (défaut)	D / SD	5 787	5 787	-	100,00%	
Entreprises – Financement spécialisé	0,000 à < 0,011	AAA	19	-	-	3,85%
	0,011 à < 0,017	AA+	-	-	-	-
	0,017 à < 0,023	AA	-	-	-	-
	0,023 à < 0,029	AA-	-	-	-	-
	0,029 à < 0,034	A+	30	-	-	0,03%
	0,034 à < 0,047	A	22	-	-	0,04%
	0,047 à < 0,089	A-	32	-	-	0,06%
	0,089 à < 0,183	BBB+	64	-	-	0,13%
	0,183 à < 0,359	BBB	136	2	1,47%	0,26%
	0,359 à < 0,743	BBB-	345	1	0,29%	0,50%
	0,743 à < 1,529	BB+	380	5	1,32%	1,10%
	1,529 à < 2,632	BB	457	2	0,44%	2,12%
	2,632 à < 3,877	BB-	365	1	0,27%	3,26%
	3,877 à < 5,983	B+	174	2	1,15%	4,61%
	5,983 à < 9,414	B	124	2	1,61%	7,77%
	9,414 à < 12,792	B-	41	1	2,44%	11,42%
	12,792 à < 17,113	CCC+	34	1	2,94%	14,31%
17,113 à < 23,600	CCC	13	3	23,08%	20,44%	
23,600 à < 100,00	C / CC / CCC-	20	2	10,00%	27,25%	
100,00 (défaut)	D / SD	93	93	-	100,00%	

		31.12.2021					
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)	
		Notation externe équivalente (S&P)	dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises – Autres	0,000 à < 0,011	AAA	47	-	-	-	3,12%
	0,011 à < 0,017	AA+	-	-	-	-	-
	0,017 à < 0,023	AA	-	-	-	-	-
	0,023 à < 0,029	AA-	-	-	-	-	-
	0,029 à < 0,034	A+	786	-	-	0,03%	0,11%
	0,034 à < 0,047	A	256	-	-	0,04%	0,14%
	0,047 à < 0,089	A-	831	-	-	0,06%	0,15%
	0,089 à < 0,183	BBB+	1 306	-	-	0,13%	0,14%
	0,183 à < 0,359	BBB	1 517	2	0,13%	0,26%	0,22%
	0,359 à < 0,743	BBB-	2 387	6	0,25%	0,51%	0,42%
	0,743 à < 1,529	BB+	3 011	14	0,46%	1,13%	0,89%
	1,529 à < 2,632	BB	2 573	15	0,58%	2,16%	0,30%
	2,632 à < 3,877	BB-	4 999	48	0,96%	3,24%	2,35%
	3,877 à < 5,983	B+	2 432	33	1,36%	4,57%	3,61%
	5,983 à < 9,414	B	1 856	38	2,05%	7,68%	4,45%
	9,414 à < 12,792	B-	1 181	40	3,39%	11,27%	9,11%
	12,792 à < 17,113	CCC+	624	18	2,88%	14,31%	9,21%
	17,113 à < 23,600	CCC	366	33	9,02%	19,88%	16,02%
23,600 à < 100,00	C / CC / CCC-	512	56	10,94%	27,48%	15,43%	
100,00 (défaut)	D / SD	1 644	1 644	-	100,00%	-	

TABLEAU 44 : CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (UNIQUEMENT POUR LES ESTIMATIONS DE PD CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 180, PARAGRAPHE 1, POINT F, DU CRR) (CR9.1) - IRBF

		31.12.2021				
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
		Notation externe équivalente (S&P)	dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année			
Administrations centrales et banques centrales	0,000 à < 0,011	AAA	-	-	-	-
	0,011 à < 0,017	AA+	-	-	-	-
	0,017 à < 0,023	AA	93	-	0,01%	-
	0,023 à < 0,029	AA-	7	-	0,02%	-
	0,029 à < 0,034	A+	-	-	-	-
	0,034 à < 0,047	A	-	-	-	-
	0,047 à < 0,089	A-	1	-	0,04%	-
	0,089 à < 0,183	BBB+	1	-	0,06%	-
	0,183 à < 0,359	BBB	-	-	-	-
	0,359 à < 0,743	BBB-	-	-	-	-
	0,743 à < 1,529	BB+	-	-	-	-
	1,529 à < 2,632	BB	-	-	-	-
	2,632 à < 3,877	BB-	-	-	-	-
	3,877 à < 5,983	B+	-	-	-	-
	5,983 à < 9,414	B	-	-	-	-
	9,414 à < 12,792	B-	-	-	-	-
	12,792 à < 17,113	CCC+	-	-	-	-
	17,113 à < 23,600	CCC	-	-	-	-
	23,600 à < 100,00	C / CC / CCC-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	D / SD	-	-	-	-	
Établissements	0,000 à < 0,011	AAA	-	-	-	-
	0,011 à < 0,017	AA+	-	-	-	-
	0,017 à < 0,023	AA	-	-	-	-
	0,023 à < 0,029	AA-	-	-	-	-
	0,029 à < 0,034	A+	14	-	0,03%	0,03%
	0,034 à < 0,047	A	2	-	0,04%	0,38%
	0,047 à < 0,089	A-	1	-	0,06%	-
	0,089 à < 0,183	BBB+	1	-	0,13%	-
	0,183 à < 0,359	BBB	1	-	0,26%	-
	0,359 à < 0,743	BBB-	-	-	-	-
	0,743 à < 1,529	BB+	3	-	1,10%	-
	1,529 à < 2,632	BB	1	-	2,12%	-
	2,632 à < 3,877	BB-	2	-	3,26%	1,12%
	3,877 à < 5,983	B+	1	-	4,61%	1,00%
	5,983 à < 9,414	B	-	-	-	-
	9,414 à < 12,792	B-	-	-	-	-
	12,792 à < 17,113	CCC+	1	-	14,33%	-
	17,113 à < 23,600	CCC	-	-	-	-
	23,600 à < 100,00	C / CC / CCC-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	D / SD	-	-	-	-	

		31.12.2021					
Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente			Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne 31.12.2020 (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
		Notation externe équivalente (S&P)		dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année			
Entreprises – PME	0,000 à < 0,011	AAA	-	-	-	-	-
	0,011 à < 0,017	AA+	-	-	-	-	-
	0,017 à < 0,023	AA	-	-	-	-	-
	0,023 à < 0,029	AA-	-	-	-	-	-
	0,029 à < 0,034	A+	3	-	-	0,03%	0,10%
	0,034 à < 0,047	A	1	-	-	0,04%	0,25%
	0,047 à < 0,089	A-	5	-	-	0,06%	0,09%
	0,089 à < 0,183	BBB+	449	-	-	0,15%	0,37%
	0,183 à < 0,359	BBB	457	3	0,66%	0,29%	0,45%
	0,359 à < 0,743	BBB-	1 008	2	0,20%	0,56%	0,63%
	0,743 à < 1,529	BB+	1 684	6	0,36%	1,20%	1,21%
	1,529 à < 2,632	BB	1 437	15	1,04%	2,24%	0,59%
	2,632 à < 3,877	BB-	1 746	59	3,38%	3,21%	3,65%
	3,877 à < 5,983	B+	1 747	21	1,20%	4,64%	5,57%
	5,983 à < 9,414	B	1 041	28	2,69%	7,81%	8,11%
	9,414 à < 12,792	B-	543	26	4,79%	11,12%	11,36%
	12,792 à < 17,113	CCC+	517	41	7,93%	14,15%	14,36%
	17,113 à < 23,600	CCC	288	22	7,64%	19,00%	18,19%
	23,600 à < 100,00	C / CC / CCC-	350	55	15,71%	28,51%	28,85%
	100,00 (défaut)	D / SD	965	965	-	100,00%	-
Entreprises – Autres	0,000 à < 0,011	AAA	-	-	-	-	-
	0,011 à < 0,017	AA+	-	-	-	-	-
	0,017 à < 0,023	AA	-	-	-	-	-
	0,023 à < 0,029	AA-	-	-	-	-	-
	0,029 à < 0,034	A+	71	-	-	0,03%	0,02%
	0,034 à < 0,047	A	88	-	-	0,04%	0,02%
	0,047 à < 0,089	A-	177	1	0,56%	0,06%	0,13%
	0,089 à < 0,183	BBB+	251	-	-	0,13%	0,10%
	0,183 à < 0,359	BBB	289	1	0,35%	0,26%	0,22%
	0,359 à < 0,743	BBB-	496	2	0,40%	0,52%	0,34%
	0,743 à < 1,529	BB+	749	5	0,67%	1,16%	0,71%
	1,529 à < 2,632	BB	590	4	0,68%	2,18%	0,32%
	2,632 à < 3,877	BB-	1 744	33	1,89%	3,23%	2,64%
	3,877 à < 5,983	B+	725	9	1,24%	4,56%	4,14%
	5,983 à < 9,414	B	484	11	2,27%	7,55%	5,82%
	9,414 à < 12,792	B-	329	24	7,29%	11,19%	8,99%
	12,792 à < 17,113	CCC+	209	5	2,39%	14,33%	11,35%
	17,113 à < 23,600	CCC	119	14	11,76%	19,79%	17,92%
	23,600 à < 100,00	C / CC / CCC-	198	22	11,11%	27,80%	18,14%
	100,00 (défaut)	D / SD	253	253	-	100,00%	-

TABLEAU 45 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : LGD, EAD ESTIMÉES ET DES VALEURS RÉALISÉES - CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Portefeuille bâlois	31.12.2021		
	LGD IRBA	Pertes estimées hors marge de prudence	EAD observée/ EAD IRBA
Prêts immobiliers (hors expositions cautionnées)	18%	9%	-
Crédits renouvelables	48%	43%	66%
Autres crédits aux particuliers	28%	23%	-
TPE et professionnels	29%	22%	72%
ENSEMBLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE	26%	19%	68%

Portefeuille bâlois	31.12.2020		
	LGD IRBA	Pertes estimées hors marge de prudence	EAD observée/ EAD IRBA
Prêts immobiliers (hors expositions cautionnées)	18%	11%	-
Crédits renouvelables	46%	41%	74%
Autres crédits aux particuliers	28%	24%	-
TPE et professionnels	28%	22%	79%
ENSEMBLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE	25%	20%	75%

Gouvernance de la modélisation des risques de crédit

Les modèles d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont soumis au dispositif global de gestion du risque de modèles (cf. chapitre 14 « *Risque de modèle* »).

La première ligne de défense, responsable du développement, de la mise en œuvre, de l'usage et du suivi de la pertinence au cours du temps des modèles, est soumise aux règles relatives au cycle de vie du modèle, incluant notamment pour les modèles internes de risque de crédit une traçabilité des étapes de développement et implémentation et un *backtesting* réalisé à fréquence annuelle. En fonction des spécificités de chaque famille de modèles et notamment de l'environnement réglementaire, la deuxième ligne de défense peut décider d'effectuer le *backtesting* de ces modèles. Dans ce cas, la deuxième ligne de défense est responsable d'établir une norme dédiée pour la famille de modèle concernée et d'informer la première ligne de défense (notamment le propriétaire du modèle) des conclusions obtenues.

Le Département « Risque de modèle », directement rattaché à la Direction des risques, constitue la seconde ligne de défense sur les modèles de risque de crédit. Pour la conduite de leurs missions, les équipes de revue indépendante s'appuient sur des principes de contrôle de la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement) des modèles, la conformité de l'implémentation et de l'usage, le suivi continu de la pertinence du modèle au cours du temps. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des Comités de revue (« Comités modèles » dans le cas des modèles de risque de crédit) et d'approbation (« Comités experts »). Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à des *reportings* récurrents à la Direction des

risques dans le cadre de diverses instances et processus (Comité *Model Risk Management* Groupe, *Risk Appetite Statement/Risk Appetite Framework*, suivi des recommandations, etc.) et annuellement à la Direction générale (CORISQ). Le Département « Risque de modèle » revoit notamment les nouveaux modèles, les résultats de *backtesting* ainsi que toutes les modifications portant sur les modèles d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit. Conformément au règlement délégué (UE) n° 529/2014 du 20 mai 2014 relatif au suivi des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres, les évolutions du dispositif de notation du Groupe font ensuite l'objet de deux types de notifications principaux au superviseur compétent en fonction du caractère significatif de l'évolution, évalué selon ce même règlement :

- les évolutions significatives qui font l'objet d'une demande d'autorisation préalable à leur mise en œuvre ;
- les autres évolutions qui doivent être notifiées aux autorités compétentes : (i) avant leur mise en œuvre : les évolutions, selon les critères définis par le règlement, sont notifiées au superviseur (notification *ex ante*) ; en l'absence de réponse de la part du superviseur dans un délai de deux mois, celles-ci peuvent être mises en œuvre ; (ii) après leur mise en œuvre : ces évolutions sont notifiées aux autorités compétentes après leur mise en œuvre au moins une fois par an, par le biais d'un rapport spécifique (notification *ex post*).

La Direction de l'inspection et de l'audit interne, en tant que troisième ligne de défense a pour responsabilité d'évaluer périodiquement l'efficacité globale du dispositif de gestion du risque de modèle (la pertinence de la gouvernance pour le risque de modèle et l'efficacité des activités de la deuxième ligne de défense) et d'effectuer l'audit indépendant des modèles.

Risques climatiques – Mesure de la sensibilité au risque de transition

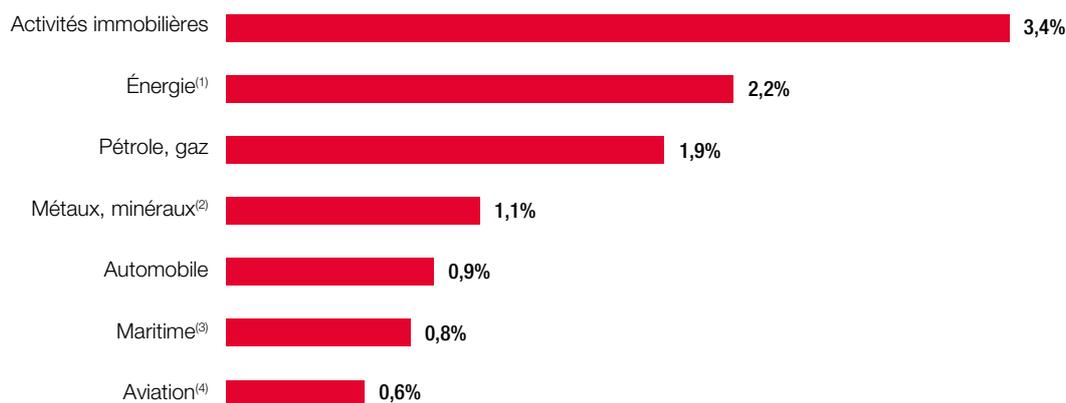
L'impact du risque de transition sur le risque de crédit des entreprises clientes de Société Générale a été identifié comme un des principaux risques liés au changement climatique pour le Groupe.

De manière à mesurer cet impact, le Groupe met progressivement en place un Indicateur de Vulnérabilité Climat Entreprises (*Corporate*

Climate Vulnerability Indicator – CCVI) qui conduit à une analyse crédit renforcée sur les emprunteurs les plus exposés.

Le dispositif de gestion des risques climatiques est par ailleurs détaillé dans la section 5.3.1.2 « *Agir en faveur du climat* » du Document d'enregistrement universel.

VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » DU GROUPE - FOCUS SUR LES SECTEURS LES PLUS SENSIBLES AU RISQUE DE TRANSITION



(1) Y compris Electricité (1,9%).

(2) Y compris Matériaux de construction.

(3) Y compris Transport par eau (0,7%) et Construction navale.

(4) Y compris Transport aérien (0,4%) et Construction aéronautique.

6.5 INFORMATIONS QUANTITATIVES

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors bilan). Les EAD en approche standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

L'EAD est ventilée selon l'axe du garant, après prise en compte de l'effet de substitution (sauf indication).

La présentation des données met en avant les catégories d'expositions telles que définies dans les portefeuilles des états réglementaires COREP, en lien avec les exigences de l'ABE sur le Pilier 3.

Une vision simplifiée des expositions au risque de crédit selon les catégories d'expositions est présentée ci-dessous.

TABLEAU 46 : CATÉGORIES D'EXPOSITIONS

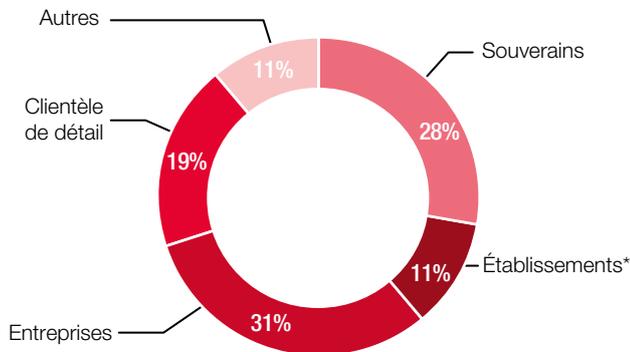
Souverains	Créances ou créances conditionnelles sur les états souverains, les autorités régionales, les collectivités locales ou les entités du secteur public ainsi que les banques multilatérales de développement et les organisations internationales.
Établissements	Créances ou créances conditionnelles sur des établissements de crédit réglementés et assimilés ou sur des États, collectivités locales ou autres entités du secteur public n'ayant pas le statut de contreparties souveraines.
Entreprises	Créances ou créances conditionnelles sur de grandes entreprises, lesquelles incluent toutes les expositions qui ne font pas partie des portefeuilles définis ci-dessus. De plus, les petites et moyennes entreprises, définies comme des sociétés dont le chiffre d'affaires total est inférieur à 50 M EUR par an, sont incluses dans cette catégorie en tant que sous-portfeuille.
Clientèle de détail	Créances ou créances conditionnelles soit sur un ou des particuliers, soit sur une entreprise de taille petite ou moyenne, sous réserve, dans ce dernier cas, que le montant total dû à l'établissement de crédit n'excède pas 1 million d'euros. L'exposition à la clientèle de détail est en outre décomposée en plusieurs catégories : prêts immobiliers, crédits renouvelables et autres crédits aux particuliers, le solde correspondant aux expositions aux très petites entreprises et aux professionnels.
Autres	Créances relatives essentiellement à des opérations de titrisation, aux participations, aux immobilisations, aux comptes de régularisation, aux contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales, aux expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier en méthode standard, et aux expositions en défaut en méthode standard.

Exposition au risque de crédit (incluant le risque de contrepartie)

Au 31 décembre 2021, l'EAD du Groupe est de 1 079 milliards d'euros.

**VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE
PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

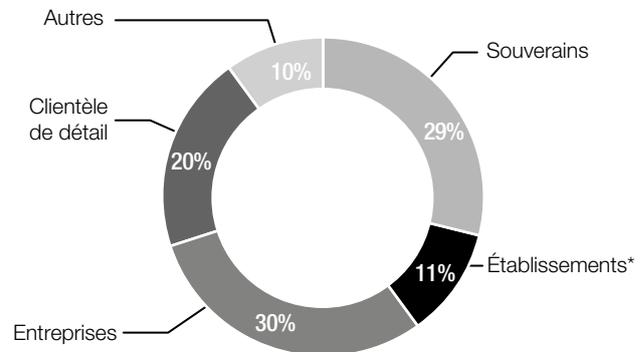
Engagements bilan et hors bilan (soit 1 079 Md EUR d'EAD)



* Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

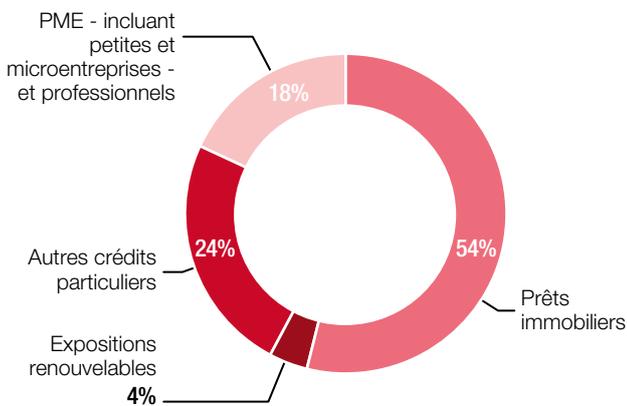
**VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE
PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Engagements bilan et hors bilan (soit 1 004 Md EUR d'EAD)



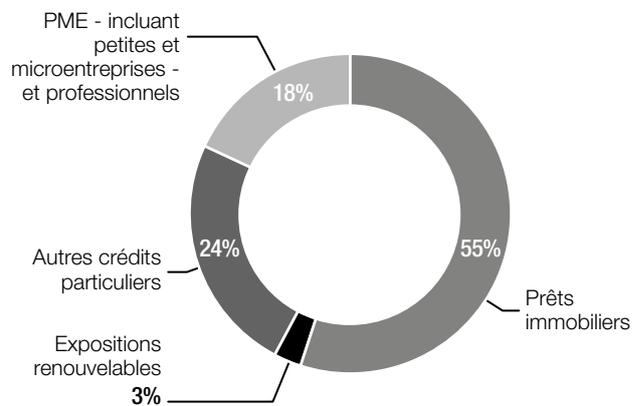
**VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE
DE DÉTAIL GROUPE PAR SOUS-CATÉGORIE
D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

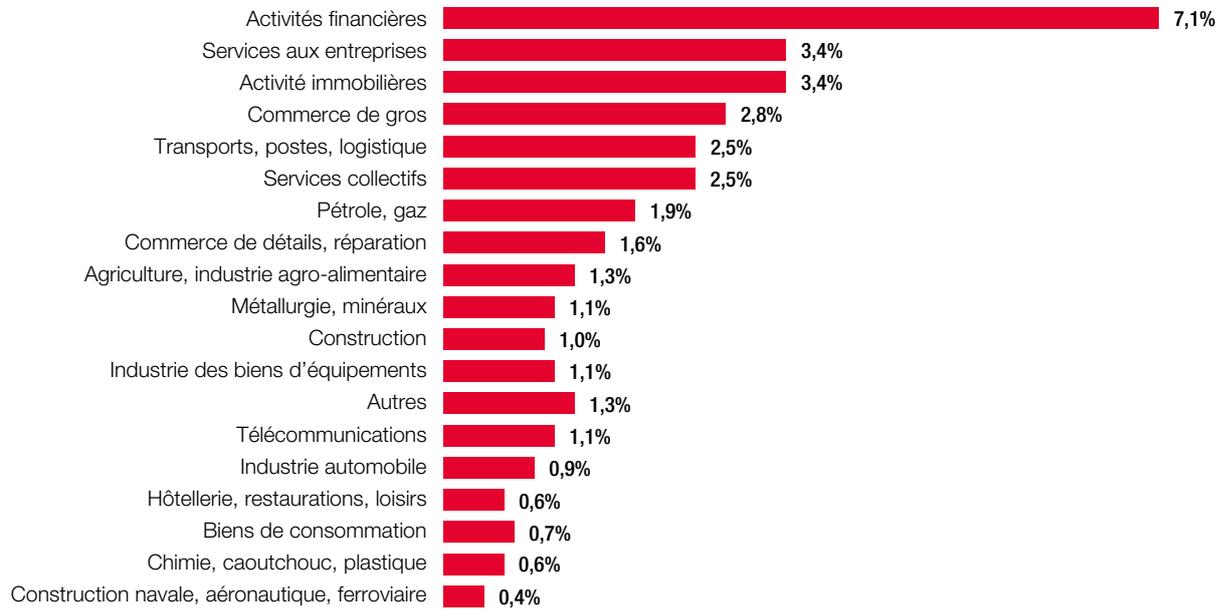
Engagements bilan et hors bilan (soit 210 Md EUR d'EAD)



**VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE
DE DÉTAIL GROUPE PAR SOUS-CATÉGORIE
D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Engagements bilan et hors bilan (soit 202 Md EUR d'EAD)



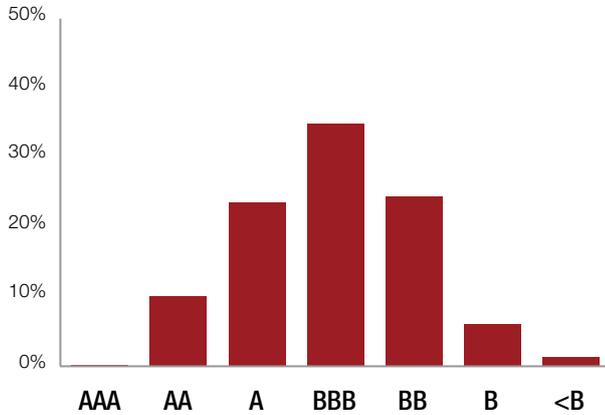
VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » SUR L'EXPOSITION TOTALE DU GROUPE (PORTEFEUILLE BÂLOIS)


L'EAD du portefeuille « Entreprises » est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et *hedge funds*, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque de crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

Au 31 décembre 2021, le portefeuille « Entreprises » s'élève à 380 milliards d'euros sur un total de 1 079 milliards pour le groupe (encours bilan et hors bilan mesurés en EAD). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties « Entreprises » représentent 5% de ce portefeuille.

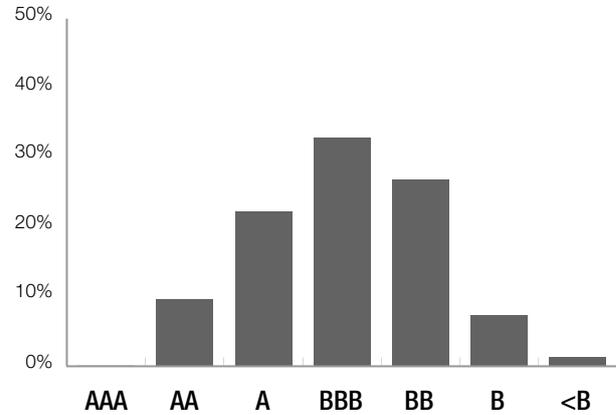
Exposition sur les clientèles « Entreprises » et bancaire

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES » AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EN % DE L'EAD)



Sur la clientèle « Entreprises », le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en approche IRB (hors critère de classement prudentiel, par pondération, du financement spécialisé), sur l'ensemble du portefeuille de clients « Entreprises », tous pôles confondus. Il représente une EAD de 295 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 332 milliards d'euros, approche standard comprise). La répartition par *rating* de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille.

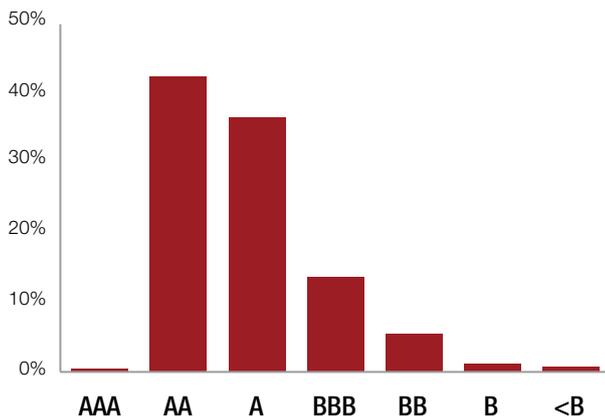
RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES » AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN % DE L'EAD)



Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent *Standard & Poor's*.

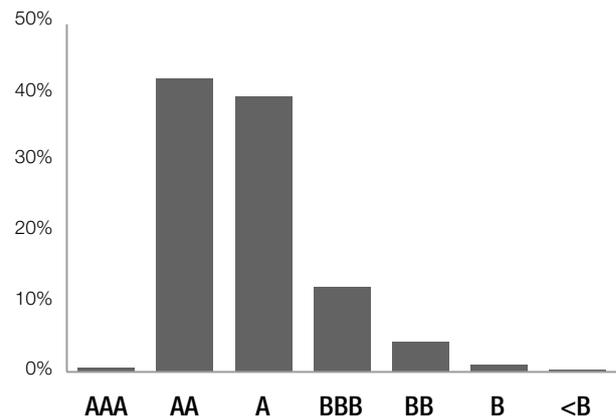
Au 31 décembre 2021, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *Investment Grade*, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent *Standard & Poor's* est supérieur à BBB- (69% de la clientèle « Entreprises »). Les opérations portant sur les contreparties *Non-Investment Grade* sont très souvent assorties de garanties et collatérales permettant d'atténuer le risque.

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EN % DE L'EAD)



Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en approche IRB, sur l'ensemble du portefeuille « Établissements », tous pôles confondus, et représente une EAD de 56 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Établissements » de 116 milliards d'euros, approche standard comprise). La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille.

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN % DE L'EAD)

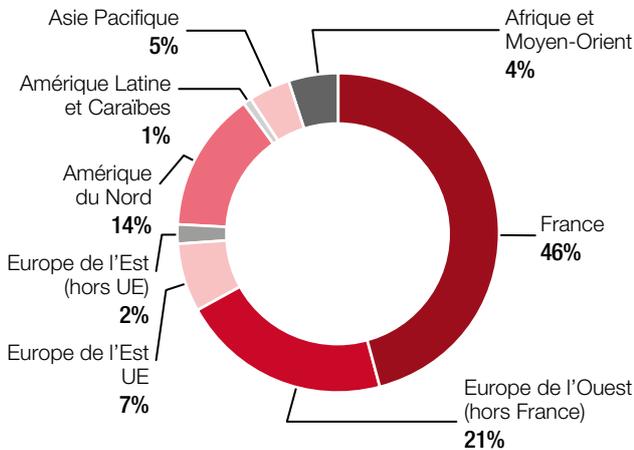


Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent *Standard & Poor's*.

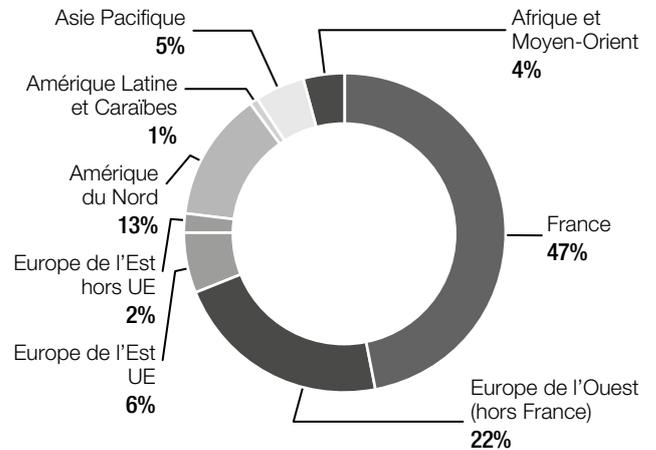
Au 31 décembre 2021, l'exposition sur la clientèle bancaire se concentre sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (93% de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (91%).

Ventilation géographique des expositions du Groupe

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES) : 1 079 MD EUR

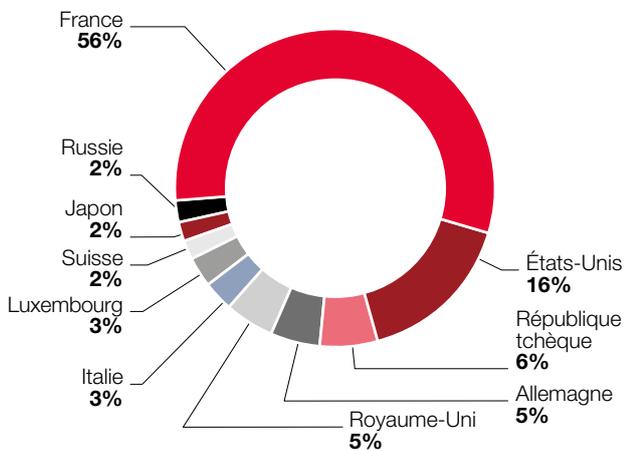


VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES) : 1 004 MD EUR

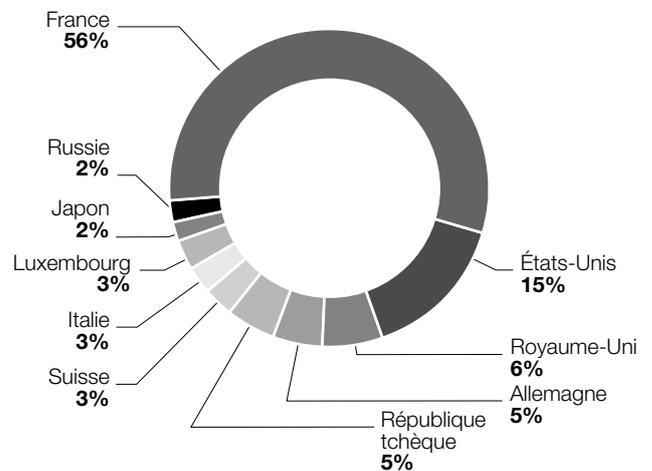


Au 31 décembre 2021, 90% des expositions du Groupe (bilan et hors bilan) sont concentrées sur les économies avancées. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (32% sur le portefeuille hors clientèle de détail et 14% sur la clientèle de détail).

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU GROUPE SUR LES 10 PRINCIPAUX PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2021 : 898 MD EUR



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU GROUPE SUR LES 10 PRINCIPAUX PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2020 : 844 MD EUR



L'exposition du Groupe sur les 10 principaux pays représente 83% du total (soit 898 milliards d'euros d'EAD) au 31 décembre 2021 (contre 84% et 844 milliards d'euros d'EAD au 31 décembre 2020).

TABLEAU 47 : VENTILATION DES EXPOSITIONS (RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE) DES 5 PRINCIPAUX PAYS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (EN %)

	France		États-Unis		Royaume-Uni		Allemagne		République tchèque	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Souverains	30%	29%	30%	31%	16%	32%	16%	19%	29%	31%
Établissements	9%	9%	12%	16%	23%	18%	21%	16%	4%	4%
Entreprises	22%	22%	44%	40%	39%	33%	26%	25%	29%	29%
Clientèle de détail	31%	32%	0%	0%	6%	4%	18%	21%	36%	34%
Autres	8%	8%	14%	13%	16%	13%	19%	19%	2%	2%

Évolution des expositions pondérées (RWA) et des exigences de fonds propres du risque de crédit et du risque de contrepartie

TABLEAU 48 : VARIATION DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA) PAR APPROCHE (RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE)

(En M EUR)

	RWA - IRB	RWA - Standard	RWA - Total	Exigences de fonds propres - IRB	Exigences de fonds propres - Standard	Exigences de fonds propres - total
RWA de fin de la période précédente (31.12.2020)	187 407	96 708	284 115	14 993	7 737	22 729
Volume	(2 599)	7 138	4 539	(208)	571	363
Qualité des actifs	(1 204)	(23)	(1 227)	(96)	(2)	(98)
Mise à jour des modèles	3 185	(1 754)	1 431	255	(140)	114
Méthodologie	1 633	3 345	4 978	131	268	398
Acquisitions et cessions	(38)	118	79	(3)	9	6
Change	3 190	1 692	4 882	255	135	391
Autre	795	2 459	3 254	64	197	260
RWA de fin de la période de reporting (31.12.2021)	192 368	109 682	302 051	15 389	8 775	24 164

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*).

Les principaux effets expliquant la hausse des expositions pondérées (hors CVA) de 18 milliards d'euros sur l'année 2021 sont les suivants :

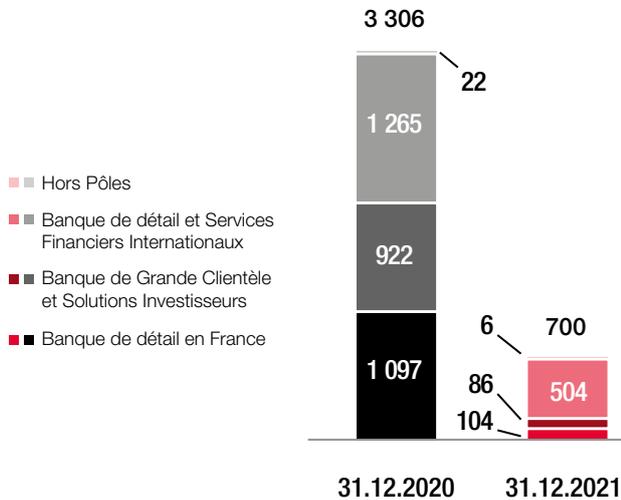
- une augmentation en lien avec la croissance de l'activité pour +4,5 milliards d'euros. Cette évolution haussière est principalement portée par la Banque de Détail à l'international, la Banque de détail en France et les solutions investisseurs ;
- un effet change de +4,9 milliards d'euros lié principalement à l'appréciation du dollar américain face à l'euro (+2,3 milliards d'euros) ainsi que de la couronne tchèque (+0,4 milliard d'euros) ;
- un effet méthodologique de +5,0 milliards d'euros localisé sur le risque de contrepartie généré par les dérivés, induit par le passage de l'ancienne méthode CEM à l'approche SA-CCR ;
- un effet « autre » de +3,3 milliards d'euros, lié principalement au reclassement des engagements de *leasing*.

Les effets sont définis comme suit :

- volume : variations de périmètre et de composition (y compris création de nouvelle ligne-métier et arrivée à échéance de prêts). Cela n'intègre pas les effets liés aux acquisitions et cessions d'entités ;
- qualité des actifs : évolution de la qualité des actifs de la Banque découlant de variations du risque de l'emprunteur, telles que des changements de note ou des effets similaires ;
- mises à jour des modèles : variations dues à l'application du modèle, à l'évolution de son périmètre ou à toute modification visant à remédier à ses faiblesses ;
- méthodologie : variations dues aux changements de méthodologie de calcul découlant d'évolutions réglementaires, y compris des révisions de réglementations existantes et des nouvelles réglementations ;
- acquisitions et cessions : évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités ;
- change : variations découlant des fluctuations de marché, telles que les mouvements de devises ;
- autres : catégorie reflétant les variations non prises en compte dans les autres catégories.

Charge nette du risque

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE DU RISQUE DU GROUPE (EN M EUR)



La charge nette du risque du Groupe en 2021 est de -700 millions d'euros, en baisse de -79% par rapport à 2020. Ce coût du risque est ainsi en forte baisse par rapport à 2020, du fait d'un niveau très faible de coût du risque sur les encours en défaut (stage 3) et des reprises modérées de provisions sur encours sains (stage 1/stage 2) tout en maintenant une politique de provisionnement prudente dans un environnement qui reste marqué par des incertitudes fortes.

Le coût du risque (exprimé en points de base sur la moyenne des encours de début période des quatre trimestres précédant la clôture, y compris locations simples) s'établit ainsi à 13 points de base pour l'année 2021 contre 64 points de base en 2020.

- Dans la **Banque de détail en France**, le coût du risque est en baisse à 5 points de base sur l'année 2021 à comparer aux 52 points de base de l'année 2020. Ce CNR inclut une reprise de 8 bps sur encours sains (à comparer à la dotation stage 1/stage 2 de 30 pb en 2020).
- À 38 points de base sur l'année 2021 (contre 96 points de base sur l'année 2020), le coût du risque du pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux** diminue du fait du ralentissement des défauts et d'une reprise de 3 points de base sur le stage 1/stage 2.
- Le coût du risque de la **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** affiche un niveau à 5 points de base (contre 57 points de base sur l'année 2020), traduisant une forte baisse du coût du risque sur encours en défaut (8 pb contre 38 pb en 2020) et une légère reprise de 3 pb sur encours sains.

ANALYSE DES ENCOURS NON PERFORMANTS

Analyse des encours non performants

Les tableaux qui suivent ont été élaborés selon les instructions techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) relatives à la publication des expositions non performantes et renégociées (EBA/ITS/2020/04).

Ils présentent la qualité de crédit des expositions restructurées et des expositions performantes et non performantes, par zone géographique et secteur d'activité, avec les provisions et sûretés assorties, ainsi que le détail de la variation sur l'exercice des encours de prêts et avances non performants.

Pour information, et conformément aux recommandations de la BCE, les notions de défaut bâlois, d'encours dépréciés et d'expositions non performantes sont alignées au sein du groupe Société Générale.

Le ratio de prêts non performants à fin décembre 2021 est de 2,9%.

Ce ratio est calculé conformément aux instructions relatives aux exigences de publications prudentielles publiées par l'ABE.

Encours restructurés

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration). Le groupe Société Générale aligne sa définition de prêts restructurés sur la définition de l'ABE.

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la Banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés en cas de perte de valeur supérieure à 1% de la créance d'origine, ou lorsque la capacité du client à rembourser la créance selon le nouvel échéancier apparaît compromise, doit entraîner le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés, en conformité avec les directives de l'ABE sur l'application de la définition du défaut selon l'article 178 du règlement européen n°575/2013. Dans ce cas, les clients sont maintenus en défaut tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an. Dans les autres cas, une analyse de la situation du client permet d'estimer sa capacité à rembourser selon le nouvel échéancier. Dans le cas contraire, le client est également transféré en défaut bâlois.

Le montant total au bilan des encours de crédit restructurés au 31 décembre 2021 correspond essentiellement à des prêts et créances au coût amorti pour un montant de 8,1 milliards d'euros.

TABLEAU 49 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (CRI)

31.12.2021															
(En M EUR)	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues		
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sortie du bilan cumulée	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾			
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	204 473	204 453	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-
Prêts et avances	543 930	479 941	43 471	16 491	-	16 485	(2 815)	(1 143)	(1 672)	(8 382)	-	(8 382)	(1 592)	292 794	4 944
Banques centrales	8 050	8 050	-	13	-	13	(0)	(0)	-	(13)	-	(13)	-	-	-
Administrations publiques	27 619	18 325	606	115	-	115	(15)	(6)	(9)	(58)	-	(58)	(0)	5 859	40
Établissements de crédits	14 681	14 336	301	22	-	22	(5)	(4)	(1)	(7)	-	(7)	(0)	2 252	15
Autres sociétés financières	44 887	42 388	223	131	-	131	(15)	(11)	(5)	(124)	-	(124)	-	9 179	8
Sociétés non financières	224 118	195 068	20 202	8 635	-	8 628	(1 526)	(546)	(980)	(4 124)	-	(4 124)	(737)	107 930	3 094
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	47 592	39 458	6 612	3 778	-	3 772	(597)	(180)	(417)	(2 024)	-	(2 024)	-	29 955	1 321
Ménages	224 575	201 774	22 139	7 574	-	7 574	(1 253)	(575)	(677)	(4 055)	-	(4 055)	(855)	167 574	1 787
Encours des titres de créances	62 609	62 163	248	107	-	107	(9)	(7)	(2)	(56)	-	(56)	-	6 654	-
Banques centrales	2 955	2 955	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	44 001	43 895	102	8	-	8	(6)	(5)	(1)	(6)	-	(6)	-	-	-
Établissements de crédits	5 100	5 052	48	-	-	-	(1)	(1)	(0)	-	-	-	-	118	-
Autres sociétés financières	4 789	4 513	98	-	-	-	(1)	(0)	(1)	-	-	-	-	1 922	-
Sociétés non financières	5 763	5 748	-	99	-	99	(1)	(1)	-	(50)	-	(50)	-	4 613	-
Expositions hors bilan	382 724	370 571	12 153	1 001	-	1 001	(530)	(217)	(313)	(358)	-	(358)	-	65 756	219
Banques centrales	241	241	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	43	-
Administrations publiques	6 275	6 153	122	0	-	0	(3)	(1)	(1)	-	-	-	-	3 690	0
Établissements de crédits	98 433	98 073	360	-	-	-	(22)	(2)	(21)	-	-	-	-	526	-
Autres sociétés financières	52 621	52 342	279	0	-	0	(5)	(4)	(1)	-	-	-	-	7 610	-
Sociétés non financières	207 858	197 127	10 731	904	-	904	(438)	(183)	(256)	(333)	-	(333)	-	47 931	205
Ménages	17 297	16 635	661	97	-	97	(62)	(28)	(34)	(26)	-	(26)	-	5 957	14
TOTAL	1 193 736	1 117 128	55 892	17 599	-	17 593	(3 354)	(1 367)	(1 987)	(8 796)	-	(8 796)	(1 592)	365 213	5 163

(1) Actifs sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

(2) Actifs présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés.

(3) Actifs dépréciés.

Le tableau du 31 décembre 2020 a été modifié comme suit :

31.12.2020															
	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions					Sûretés et garanties financières reçues			
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sortie du bilan cumulée	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾				
<i>(En M EUR)</i>															
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	191 476	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Prêts et avances	496 521	423 989	49 852	17 040	-	17 040	(3 024)	(1 075)	(1 950)	(8 795)	-	(8 795)	(1 917)	257 287	4 240
Banques centrales	8 771	8 770	1	13	-	13	(0)	(0)	(0)	(13)	-	(13)	-	5	-
Administrations publiques	26 829	17 291	377	137	-	137	(14)	(5)	(9)	(67)	-	(67)	(0)	4 922	59
Établissements de crédits	13 458	12 967	490	33	-	33	(5)	(3)	(2)	(7)	-	(7)	(0)	1 600	23
Autres sociétés financières	31 512	29 609	209	142	-	142	(16)	(10)	(6)	(72)	-	(72)	-	6 718	24
Sociétés non financières	205 332	164 774	29 736	8 731	-	8 731	(1 689)	(496)	(1 193)	(4 512)	-	(4 512)	(854)	94 814	2 358
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	44 633	36 479	6 312	3 705	-	3 705	(570)	(147)	(424)	(2 019)	-	(2 019)	-	25 943	912
Ménages	210 618	190 578	19 037	7 984	-	7 984	(1 301)	(561)	(740)	(4 124)	-	(4 124)	(1 063)	149 230	1 776
Encours des titres de créances	67 504	67 194	91	121	-	121	(5)	(5)	(1)	(45)	-	(45)	-	5 590	-
Banques centrales	4 563	4 522	41	-	-	-	(0)	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	47 727	47 679	19	13	-	13	(4)	(4)	(0)	(13)	-	(13)	-	-	-
Établissements de crédits	6 397	6 366	30	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	222	-
Autres sociétés financières	4 778	4 588	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	2 292	-
Sociétés non financières	4 039	4 039	-	108	-	108	(1)	(1)	-	(32)	-	(32)	-	3 076	-
Expositions hors bilan	336 234	308 236	27 998	1 160	-	1 160	(591)	(162)	(429)	(337)	-	(337)	-	51 849	222
Banques centrales	42	42	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	7 045	6 964	80	0	-	0	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-	3 324	-
Établissements de crédits	75 742	75 204	538	0	-	0	(64)	(2)	(63)	-	-	-	-	317	-
Autres sociétés financières	58 682	58 388	294	12	-	12	(7)	(5)	(2)	(2)	-	(2)	-	5 234	-
Sociétés non financières	179 597	153 032	26 565	1 058	-	1 058	(459)	(129)	(331)	(317)	-	(317)	-	38 257	208
Ménages	15 126	14 606	521	89	-	89	(58)	(27)	(32)	(18)	-	(18)	-	4 716	14
TOTAL	1 091 735	799 419	77 940	18 321	-	18 321	(3 621)	(1 242)	(2 379)	(9 177)	-	(9 177)	(1 917)	314 730	4 462

- (1) Actifs sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.
(2) Actifs présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés.
(3) Actifs dépréciés.

TABLEAU 50 : VARIATIONS DU STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (CR2)

	31.12.2021
	Valeur comptable brute des expositions en défaut
(En M EUR)	
Stock initial de prêts et avances non performants	17 040
Entrées dans les portefeuilles non performants	3 085
Sorties hors des portefeuilles non performants	(3 634)
Sorties dues à des sorties de bilan	(1 592)
Sorties dues à d'autres situations	(2 042)
Stock final de prêts et avances non performants	16 491

TABLEAU 51 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (CQ1)

	31.12.2021							
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de restructuration				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions restructurées	
	Non performantes restructurées							
(En M EUR)	Performantes restructurées	TOTAL	dont en défaut	dont dépréciées	Sur les expositions performantes restructurées	Sur les expositions non performantes restructurées	TOTAL	dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de mesures de restructuration
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	4 879	3 308	3 308	3 302	(58)	(1 239)	5 020	1 372
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	28	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	11	0	0	0	(0)	(0)	11	-
Entreprises non financières	3 665	2 051	2 051	2 046	(58)	(701)	4 229	1 109
Ménages	1 175	1 256	1 256	1 256	(0)	(538)	780	263
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financements donnés	545	34	34	34	(8)	(2)	488	19
TOTAL	5 424	3 342	3 342	3 336	(66)	(1 241)	5 508	1 391

31.12.2020

	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de restructuration				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions restructurées	
	Non performantes restructurées				Sur les expositions performantes restructurées	Sur les expositions non performantes restructurées	TOTAL	dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de mesures de restructuration
	Performantes restructurées	TOTAL	dont en défaut	dont dépréciées				
<i>(En M EUR)</i>								
Prêts et avances	1 210	2 438	2 438	2 438	(17)	(1 010)	992	613
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	0	-	-	-	(0)	-	-	-
Établissements de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	7	1	1	1	-	(0)	8	1
Entreprises non-financières	704	1 179	1 179	1 179	(17)	(487)	759	477
Ménages	499	1 258	1 258	1 258	(0)	(524)	225	135
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financements donnés	12	31	31	31	(1)	(2)	15	13
TOTAL	1 223	2 470	2 470	2 470	(18)	(1 012)	1 006	626

TABLEAU 52 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS D'IMPAYÉS (CQ3)

	31.12.2021											
	Performants					Non performants						
	TOTAL performants	Pas d'impayés ou impayés ≤ 30 j.	Impayés > 30 j. et ≤ 90 j.	TOTAL non performant	Pas d'impayés ou impayés ≤ 90 j.	Impayés > 90 j. ≤ 180 j.	Impayés > 180 j. ≤ 1 an	Impayés > 1 an ≤ 2 ans	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	dont en défaut
(En M EUR)												
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	204 473	204 473	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	543 930	543 055	874	16 491	12 017	477	612	1 185	1 319	316	565	16 491
Banques centrales	8 050	8 050	-	13	-	-	-	-	-	-	13	13
Administrations publiques	27 619	27 606	13	115	31	0	1	0	39	-	44	115
Établissements de crédits	14 681	14 680	0	22	19	-	-	-	-	-	3	22
Autres sociétés financières	44 887	44 886	0	131	32	2	0	-	98	-	-	131
Sociétés non financières	224 118	223 834	284	8 635	7 148	99	199	469	424	67	228	8 635
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	<i>47 592</i>	<i>47 490</i>	<i>102</i>	<i>3 778</i>	<i>2 910</i>	<i>69</i>	<i>152</i>	<i>204</i>	<i>219</i>	<i>52</i>	<i>172</i>	<i>3 778</i>
Ménages	224 575	223 998	577	7 574	4 786	376	411	716	758	249	277	7 574
Encours de titres de créances	62 609	62 609	-	107	107	-	-	-	-	-	-	107
Banques centrales	2 955	2 955	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	44 001	44 001	-	8	8	-	-	-	-	-	-	8
Établissements de crédits	5 100	5 100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	4 789	4 789	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	5 763	5 763	-	99	99	-	-	-	-	-	-	99
Expositions hors bilan	382 724	-	-	1 001	-	-	-	-	-	-	-	1 001
Banques centrales	241			-								-
Administrations publiques	6 275			0								0
Établissements de crédits	98 433			-								-
Autres sociétés financières	52 621			0								0
Sociétés non financières	207 858			904								904
Ménages	17 297			97								97
TOTAL	1 193 736	810 137	874	17 599	12 124	477	612	1 185	1 319	316	565	17 599

31.12.2020

(En M EUR)	Performants			Non performants								
	TOTAL performants	Pas d'impayés ou impayés ≤ 30 j.	Impayés > 30 j. et ≤ 90 j.	TOTAL non performant	Pas d'impayés ou impayés ≤ 90 j.	Impayés > 90 j. ≤ 180 j.	Impayés > 180 j. ≤ 1 an	Impayés > 1 an ≤ 2 ans	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	dont en défaut
Prêts et avances	496 521	495 424	1 097	17 040	13 221	422	661	1 009	902	291	534	17 040
Banques centrales	8 771	8 771	-	13	-	-	-	-	-	-	13	13
Administrations publiques	26 829	26 815	14	137	45	2	-	12	37	-	43	137
Établissements de crédits	13 458	13 458	-	33	30	-	-	-	-	-	3	33
Autres sociétés financières	31 512	31 511	1	142	41	10	-	1	90	-	-	142
Sociétés non financières	205 332	204 865	468	8 731	7 339	137	304	318	314	70	249	8 731
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	<i>44 633</i>	<i>44 527</i>	<i>106</i>	<i>3 705</i>	<i>2 945</i>	<i>79</i>	<i>115</i>	<i>159</i>	<i>176</i>	<i>61</i>	<i>170</i>	<i>3 705</i>
Ménages	210 618	210 004	614	7 984	5 766	274	356	679	462	221	227	7 984
Encours de titres de créances	67 504	67 504	-	121	121	-	-	-	-	-	-	121
Banques centrales	4 563	4 563	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	47 727	47 727	-	13	13	-	-	-	-	-	-	13
Établissements de crédits	6 397	6 397	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	4 778	4 778	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	4 039	4 039	-	108	108	-	-	-	-	-	-	108
Expositions hors bilan	336 234			1 160						-	-	1 160
Banques centrales	42			-						-	-	-
Administrations publiques	7 045			-						-	-	-
Établissements de crédits	75 742			-						-	-	-
Autres sociétés financières	58 682			12						-	-	12
Sociétés non financières	179 597			1 058						-	-	1 058
Ménages	15 126			89						-	-	89
TOTAL	900 259	562 928	1 097	18 321	13 342	422	661	1 009	902	291	534	18 321

TABLEAU 53 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE (CQ4)

	31.12.2021						Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	Valeur comptable brute/montant nominal					Dépréciation cumulée		
	TOTAL nominal	dont non performantes		dont en défaut	dont soumises à dépréciation			
(En M EUR)								
Expositions au bilan	623 135	16 596	16 596	602 583	(11 260)		-	
Europe	490 767	11 823	11 823	471 017	(7 779)		-	
<i>France</i>	305 781	7 913	7 913	287 486	(4 968)		-	
<i>République tchèque</i>	41 272	667	667	41 272	(496)		-	
<i>Allemagne</i>	22 659	501	501	22 528	(310)		-	
<i>Luxembourg</i>	12 360	425	425	12 353	(67)		-	
<i>Royaume-Uni</i>	27 049	374	374	26 053	(163)		-	
<i>Italie</i>	16 742	713	713	16 742	(571)		-	
<i>Suisse</i>	5 454	47	47	5 452	(26)		-	
<i>Fédération de Russie</i>	15 170	332	332	15 170	(438)		-	
<i>Roumanie</i>	10 564	295	295	10 564	(406)		-	
<i>Espagne</i>	4 918	175	175	4 856	(108)		-	
<i>Autres pays d'Europe : UE et AELE</i>	20 193	274	274	19 943	(179)		-	
<i>Autres pays d'Europe</i>	8 605	106	106	8 598	(48)		-	
Amérique du Nord	58 068	164	164	58 068	(149)		-	
<i>États-Unis</i>	55 863	162	162	55 863	(146)		-	
<i>Autres pays d'Amérique du Nord</i>	2 206	2	2	2 205	(2)		-	
Asie-Pacifique	23 218	612	612	23 181	(384)		-	
<i>Japon</i>	1 512	0	0	1 512	(1)		-	
<i>Chine</i>	5 003	148	148	5 003	(90)		-	
<i>Autres pays d'Asie-Pacifique</i>	16 703	464	464	16 666	(293)		-	
Afrique et Moyen-Orient	42 847	3 754	3 754	42 846	(2 850)		-	
<i>Maroc</i>	10 684	1 647	1 647	10 684	(1 113)		-	
<i>Autres pays d'Afrique et Moyen-Orient</i>	32 164	2 107	2 107	32 163	(1 736)		-	
Amérique Latine et Caraïbes	8 236	243	243	7 471	(98)		-	
Expositions hors bilan	383 725	1 001	1 001			(888)		
Europe	274 851	696	696			(664)		
<i>France</i>	176 038	481	481			(363)		
<i>République tchèque</i>	9 447	50	50			(43)		
<i>Allemagne</i>	14 574	5	5			(34)		
<i>Luxembourg</i>	9 634	1	1			(4)		
<i>Royaume-Uni</i>	14 329	1	1			(17)		
<i>Italie</i>	7 462	12	12			(17)		

31.12.2021							
(En M EUR)	Valeur comptable brute/montant nominal					Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	dont non performantes			dont soumises à dépréciation	Dépréciation cumulée		
	TOTAL nominal	TOTAL non performant	dont en défaut				
<i>Suisse</i>	8 135	1	1			(2)	
<i>Fédération de Russie</i>	4 696	7	7			(10)	
<i>Roumanie</i>	2 165	43	43			(64)	
<i>Espagne</i>	7 663	70	70			(54)	
<i>Autres pays d'Europe : UE et AELE</i>	18 935	22	22			(52)	
<i>Autres pays d'Europe</i>	1 774	1	1			(4)	
Amérique du Nord	71 131	10	10			(72)	
<i>États-Unis</i>	68 712	10	10			(71)	
<i>Autres pays d'Amérique du Nord</i>	2 419	0	0			(1)	
Asie-Pacifique	22 423	48	48			(12)	
<i>Japon</i>	6 725	-	-			(1)	
<i>Chine</i>	3 382	-	-			(0)	
<i>Autres pays d'Asie-Pacifique</i>	12 317	48	48			(11)	
Afrique et Moyen-Orient	11 857	247	247			(136)	
<i>Maroc</i>	2 040	73	73			(42)	
<i>Autres pays d'Afrique et Moyen-Orient</i>	9 817	174	174			(93)	
Amérique Latine et Caraïbes	3 463	0	0			(4)	
TOTAL	1 006 860	17 597	17 597	602 583	(11 260)	(888)	-

31.12.2020

	Valeur comptable brute/montant nominal					Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	TOTAL nominal	dont non performantes		dont soumises à dépréciation	Dépréciation cumulée		
		TOTAL non performant	dont en défaut				
(En M EUR)							
Expositions au bilan	581 186	17 161	17 161	558 286	(11 870)		-
Europe	469 123	12 535	12 535	446 422	(8 614)		-
<i>France</i>	298 966	8 264	8 264	277 736	(5 885)		-
<i>République tchèque</i>	37 480	643	643	37 480	(496)		-
<i>Allemagne</i>	24 610	560	560	24 552	(304)		-
<i>Luxembourg</i>	11 830	608	608	11 708	(52)		-
<i>Royaume-Uni</i>	20 460	398	398	19 974	(158)		-
<i>Italie</i>	16 126	642	642	16 126	(550)		-
<i>Suisse</i>	4 877	91	91	4 850	(22)		-
<i>Fédération de Russie</i>	13 732	420	420	13 732	(473)		-
<i>Roumanie</i>	9 770	293	293	9 770	(410)		-
<i>Espagne</i>	5 020	252	252	4 543	(97)		-
<i>Autres pays d'Europe : UE et AELE</i>	17 155	261	261	16 857	(118)		-
<i>Autres pays d'Europe</i>	9 097	105	105	9 093	(50)		-
Amérique du Nord	45 376	420	420	45 219	(242)		-
<i>États-Unis</i>	43 719	411	411	43 563	(232)		-
<i>Autres pays d'Amérique du Nord</i>	1 657	9	9	1 657	(10)		-
Asie-Pacifique	20 317	556	556	20 317	(404)		-
<i>Japon</i>	1 059	0	0	1 059	(17)		-
<i>Chine</i>	5 695	166	166	5 695	(14)		-
<i>Autres pays d'Asie-Pacifique</i>	13 563	390	390	13 563	(373)		-
Afrique et Moyen-Orient	39 209	3 399	3 399	39 184	(2 577)		-
<i>Maroc</i>	10 116	1 275	1 275	10 116	(1 021)		-
<i>Autres pays d'Afrique et Moyen-Orient</i>	29 093	2 124	2 124	29 067	(1 556)		-
Amérique Latine et Caraïbes	7 161	250	250	7 144	(33)		-
Expositions hors bilan	337 393	1 160	1 160			(928)	
Europe	234 089	819	819			(722)	
<i>France</i>	153 048	561	561			(381)	
<i>République tchèque</i>	6 905	63	63			(49)	
<i>Allemagne</i>	11 423	12	12			(32)	
<i>Luxembourg</i>	8 544	0	0			(2)	
<i>Royaume-Uni</i>	14 640	6	6			(12)	
<i>Italie</i>	6 748	5	5			(14)	

31.12.2020

	Valeur comptable brute/montant nominal			dont soumises à dépréciation	Dépréciation cumulée	Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négligées cumulées de la juste valeur due au risque de crédit sur expositions non performantes
	TOTAL nominal	TOTAL non performant	dont en défaut				
(En M EUR)							
Suisse	5 229	3	3			(10)	
Fédération de Russie	4 210	1	1			(5)	
Roumanie	1 803	53	53			(76)	
Espagne	5 160	77	77			(46)	
Autres pays d'Europe : UE et AELE	14 786	34	34			(88)	
Autres pays d'Europe	1 593	5	5			(4)	
Amérique du Nord	53 233	27	27			(80)	
États-Unis	50 911	27	27			(76)	
Autres pays d'Amérique du Nord	2 322	0	0			(4)	
Asie-Pacifique	36 135	71	71			(10)	
Japon	24 860	-	-			(2)	
Chine	2 597	7	7			(2)	
Autres pays d'Asie-Pacifique	8 678	64	64			(6)	
Afrique et Moyen-Orient	9 562	242	242			(111)	
Maroc	1 938	77	77			(39)	
Autres pays d'Afrique et Moyen-Orient	7 623	165	165			(72)	
Amérique Latine et Caraïbes	4 375	0	0			(4)	
TOTAL	918 579	18 321	18 321	558 286	(11 870)	(928)	-

TABLEAU 54 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (CQ5)

Le tableau ci-dessous présente les prêts et avances à des entreprises non financières, conformément aux instructions de l'ABE (EBA/ITS/2020/04).

(En M EUR)	31.12.2021					Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	
	TOTAL nominal	TOTAL non performant	dont en défaut	dont prêts et avances soumis à dépréciation		
Agriculture, sylviculture et pêche	1 907	125	125	1 841	(104)	-
Industries extractives	9 650	201	201	9 638	(102)	-
Industrie manufacturière	30 649	1 638	1 638	30 110	(1 073)	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	16 694	80	80	16 406	(83)	-
Alimentation en eau	2 159	23	23	1 778	(28)	-
Construction	7 152	805	805	6 956	(571)	-
Commerce de gros et de détail	28 738	1 817	1 817	28 138	(1 364)	-
Transports et stockage	21 479	592	592	21 142	(340)	-
Hébergement et restauration	4 070	1 143	1 143	3 902	(432)	-
Information et communication	8 824	79	79	8 346	(89)	-
Activités financières et d'assurance	19 817	280	280	18 552	(221)	-
Activités immobilières	31 417	491	491	29 141	(372)	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 798	213	213	6 611	(196)	-
Activités de services administratifs et de soutien	8 262	360	360	8 145	(156)	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	1 835	6	6	1 575	(4)	-
Enseignement	359	24	24	349	(15)	-
Services de santé humaine et action sociale	1 501	63	63	1 461	(39)	-
Arts, spectacles et activités récréatives	967	71	71	882	(51)	-
Autres services	30 476	623	623	28 926	(411)	-
TOTAL	232 753	8 635	8 635	223 899	(5 651)	-

Le tableau ci-dessous présente les prêts et avances à des entreprises non financières, conformément aux orientations de l'ABE (EBA/GL/2018/10).

31.12.2020					
Valeur comptable brute					
dont non performantes					
<i>(En M EUR)</i>	TOTAL nominal	TOTAL non performant	dont en défaut	dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dépréciation cumulée
Agriculture, sylviculture et pêche	1 773	103	103	1 695	(85)
Industries extractives	10 387	399	399	10 371	(188)
Industrie manufacturière	29 673	1 699	1 699	28 914	(1 235)
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11 891	100	100	11 778	(96)
Alimentation en eau	2 126	28	28	1 729	(30)
Construction	7 388	724	724	6 796	(578)
Commerce de gros et de détail	26 632	2 063	2 063	25 763	(1 432)
Transports et stockage	18 338	519	519	17 769	(361)
Hébergement et restauration	3 918	901	901	3 708	(376)
Information et communication	6 843	136	136	6 773	(110)
Activités financières et d'assurance	18 348	283	283	16 867	(313)
Activités immobilières	26 958	552	552	24 356	(336)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 572	262	262	6 217	(255)
Activités de services administratifs et de soutien	6 160	291	291	6 000	(165)
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	2 134	2	2	1 895	(2)
Enseignement	319	24	24	312	(12)
Services de santé humaine et action sociale	1 550	82	82	1 489	(55)
Arts, spectacles et activités récréatives	874	41	41	776	(59)
Autres services	32 181	522	522	30 033	(512)
TOTAL	214 063	8 731	8 731	203 241	(6 201)

TABLEAU 55 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (CQ7)

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2021	
	Sûretés obtenues par prise de possession cumulées	
	Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
Immobilisations corporelles (IC)	34	(14)
Autres que IC	64	(29)
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	0	(0)
<i>Biens immobiliers commerciaux</i>	-	-
<i>Biens mobiliers (voiture, expédition, etc.)</i>	-	-
<i>Instruments de capitaux propres et titres de créance</i>	-	-
<i>Autres</i>	63	(29)
TOTAL	98	(44)

Le tableau du 31 décembre 2020 a été modifié comme suit :

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2020	
	Sûretés obtenues par prise de possession cumulées	
	Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
Immobilisations corporelles (IC)	37	(8)
Autres que IC	52	(17)
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	2	(0)
<i>Biens immobiliers commerciaux</i>	2	-
<i>Biens mobiliers (voiture, expédition, etc.)</i>	-	-
<i>Instruments de capitaux propres et titres de créance</i>	-	-
<i>Autres</i>	49	(16)
TOTAL	89	(24)

TABLEAU 56 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS (CRI-A)

31.12.2021						
Valeur exposée au risque nette						
(En M EUR)	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
Prêts et avances	14 571	144 350	157 530	187 864	56 104	560 421
Titres de créance	5	20 750	24 689	17 160	112	62 716
TOTAL	14 576	165 100	182 220	205 025	56 216	623 137

30.06.2021						
Valeur exposée au risque nette						
(En M EUR)	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
Prêts et avances	12 121	155 694	144 952	185 837	37 447	536 052
Titres de créance	4	19 119	31 135	17 406	278	67 941
TOTAL	12 125	174 813	176 087	203 242	37 725	603 993

TABLEAU 57 : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT - VUE D'ENSEMBLE (CR3)

31.12.2021					
(En M EUR)	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable	dont garanties par des sûretés	dont garanties par des garanties financières	dont garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	467 156	297 738	124 447	173 291	-
Total titres de créance	56 063	6 654	6 561	93	-
EXPOSITIONS TOTALES	523 219	304 391	131 008	173 384	-
<i>dont expositions non performantes</i>	11 654	4 944	2 217	2 727	-
<i>dont en défaut</i>	11 654	4 944	2 217	2 727	-

31.12.2020					
(En M EUR)	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable	dont garanties par des sûretés	dont garanties par des garanties financières	dont garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	442 980	262 058	104 775	157 282	-
Total titres de créance	62 035	5 590	5 486	104	-
EXPOSITIONS TOTALES	505 014	267 648	110 262	157 386	-
<i>dont expositions non performantes</i>	12 921	4 240	1 975	2 265	-
<i>dont en défaut</i>	12 921	4 240	1 975	2 265	-

TABLEAU 58 : INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS

31.12.2021															
	Valeur comptable brute							Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit					Valeur comptable brute		
	Expositions performantes				Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes				
	TOTAL	TOTAL performant	restructuration	dont instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés	TOTAL non performant	restructuration	Pas d'impayés ou ≤ 90 j.	TOTAL	performant	restructuration	dont instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés	TOTAL non performant		restructuration	Pas d'impayés ou ≤ 90 j.
<i>(En M EUR)</i>															
Prêts et avances soumis à un moratoire	0	0	-	0	-	-	-	(0)	(0)	-	(0)	-	-	-	-
<i>dont ménages</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont sociétés non financières</i>	0	0	-	0	-	-	-	(0)	(0)	-	(0)	-	-	-	-
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	0	0	-	0	-	-	-	(0)	(0)	-	(0)	-	-	-	-
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

30.06.2021															
	Valeur comptable brute							Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit					Valeur comptable brute		
	Expositions performantes				Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes				
	TOTAL	TOTAL performant	restructuration	dont instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés	TOTAL non performant	restructuration	Pas d'impayés ou ≤ 90 j.	TOTAL	performant	restructuration	dont instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés	TOTAL non performant		restructuration	Pas d'impayés ou ≤ 90 j.
<i>(En M EUR)</i>															
Prêts et avances soumis à un moratoire	503	459	39	160	44	0	26	(48)	(24)	(5)	(16)	(24)	(0)	(7)	27
<i>dont ménages</i>	19	19	-	13	1	-	0	(2)	(1)	-	(1)	(0)	-	(0)	0
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	14	14	-	9	0	-	0	(1)	(1)	-	(1)	(0)	-	(0)	0
<i>dont sociétés non financières</i>	483	440	39	148	43	0	26	(46)	(23)	(5)	(15)	(23)	(0)	(7)	26
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	415	399	38	115	16	0	14	(22)	(19)	(5)	(12)	(2)	(0)	(2)	2
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	133	133	-	32	0	-	0	(2)	(1)	-	(1)	(0)	-	(0)	-

31.12.2020

	Valeur comptable brute								Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit						Valeur comptable brute
	Expositions performantes				Expositions non performantes				Expositions performantes			Expositions non performantes			
	TOTAL	dont expositions faisant l'objet de mesures de restructuration	dont instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés	TOTAL non performant	dont expositions faisant l'objet de mesures de restructuration	Pas d'impayés ou impayés ≤ 90 j.	TOTAL	TOTAL performant	dont expositions faisant l'objet de mesures de restructuration	dont instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés	TOTAL non performant	dont expositions faisant l'objet de mesures de restructuration	Pas d'impayés ou impayés ≤ 90 j.	Nouvelles expositions non performantes	
(En M EUR)															
Prêts et avances soumis à un moratoire	4 606	4 553	34	2 028	53	3	26	(76)	(69)	(4)	(54)	(8)	(0)	(3)	33
<i>dont ménages</i>	525	508	-	110	17	1	10	(3)	(1)	(0)	(1)	(2)	(0)	(1)	10
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	485	469	-	99	16	-	10	(3)	(1)	(0)	(1)	(2)	(0)	(1)	9
<i>dont sociétés non financières</i>	4 080	4 045	34	1 918	35	2	16	(73)	(67)	(4)	(53)	(6)	(0)	(2)	24
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	1 818	1 792	34	420	26	2	10	(54)	(50)	(4)	(38)	(4)	(0)	(1)	20
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	982	972	-	125	9	-	4	(5)	(4)	-	(4)	(1)	-	(0)	6

TABLEAU 59 : VENTILATION DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DES MORATOIRES

(En M EUR)	31.12.2021									
	Nombre de débiteurs	TOTAL	dont moratoires législatifs	dont expiré	Valeur comptable brute					
					Maturité résiduelle des moratoires					
					<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 1 année	
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été offert	433 443	25 777								
Prêts et avances soumis à moratoire (accordés)	408 620	24 910	3 052	24 910	0	-	-	-	-	-
<i>dont ménages</i>		4 596	1 362	4 596	-	-	-	-	-	-
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>		3 409	1 126	3 409	-	-	-	-	-	-
<i>dont sociétés non financières</i>		20 300	1 689	20 300	0	-	-	-	-	-
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>		12 598	1 413	12 598	0	-	-	-	-	-
<i>dont prêts collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>		2 670	1 117	2 670	-	-	-	-	-	-

Le groupe Société Générale a accordé à ses clients des moratoires sur leurs prêts et avances afin de les accompagner dans la crise de la Covid-19.

Au 31 décembre 2021, l'exposition du Groupe relative aux prêts ayant fait l'objet de moratoires⁽¹⁾ s'élève à 24,9 milliards d'euros, intégralement expirés. Ces moratoires ont bénéficié, pour 4,6 milliards d'euros, à des ménages, catégorie composée de professionnels et de particuliers, et, pour 20,3 milliards d'euros, à des entreprises non financières.

(En M EUR)	30.06.2021									
	Nombre de débiteurs	TOTAL	dont moratoires législatifs	dont expiré	Valeur comptable brute					
					Maturité résiduelle des moratoires					
					<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 1 année	
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été offert	441 322	29 332								
Prêts et avances soumis à moratoire (accordés)	416 479	28 489	3 689	27 986	188	314	1	0	0	0
<i>dont ménages</i>		4 971	1 491	4 952	16	3	0	0	0	0
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>		3 644	1 205	3 630	12	2	0	0	0	0
<i>dont sociétés non financières</i>		23 500	2 196	23 017	172	311	0	0	0	0
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>		14 943	1 838	14 528	121	294	0	0	0	0
<i>dont prêts collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>		2 928	1 293	2 795	1	132	-	-	-	-

(1) Conformément aux orientations de l'ABE sur les moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de Covid-19.

31.12.2020

(En M EUR)	Valeur comptable brute								
	Nombre de débiteurs	TOTAL	dont moratoires législatifs	dont expiré	Maturité résiduelle des moratoires				
					<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 9 mois	> 9 mois <= 12 mois	> 1 année
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été offert	443 017	33 831							
Prêts et avances soumis à moratoire (accordés)	418 533	32 930	3 996	28 324	2 494	1 921	133	22	36
<i>dont ménages</i>		5 978	1 611	5 453	207	275	33	2	7
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>		4 464	1 269	3 978	168	275	33	2	7
<i>dont sociétés non financières</i>		26 936	2 383	22 856	2 286	1 646	99	21	28
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>		17 022	1 964	15 204	337	1 405	57	8	10
<i>dont prêts collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>		3 162	1 346	2 180	165	796	19	-	-

TABLEAU 60 : INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES NOUVELLEMENT CONSENTIS FOURNIS DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RÉGIMES DE GARANTIE PUBLIQUE APPLICABLES INTRODUITS EN RÉPONSE À LA CRISE COVID-19

	31.12.2021			
	Valeur comptable brute		Montant maximum de la garantie envisageable	Valeur comptable brute
	TOTAL	dont restructurées	Garanties publiques reçues	Nouvelles expositions non performantes
(En M EUR)				
Prêts et avances nouvellement consentis soumis à des régimes de garantie publics	16 439	119	13 358	320
<i>dont ménages</i>	4 177			27
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	1			-
<i>dont sociétés non financières</i>	12 243	119	9 226	293
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	5 927			79
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	67			-

Au 31 décembre 2021, 16,4 milliards d'euros de prêts couverts *via* des mécanismes de garanties publiques ont été accordés par le groupe Société Générale à ses clients. Le montant des garanties associées à ces prêts s'élève à 13,4 milliards d'euros.

	30.06.2021			
	Valeur comptable brute		Montant maximum de la garantie envisageable	Valeur comptable brute
	TOTAL	dont restructurées	Garanties publiques reçues	Nouvelles expositions non performantes
(En M EUR)				
Prêts et avances nouvellement consentis soumis à des régimes de garantie publics	17 420	-	14 740	184
<i>dont ménages</i>	4 331			28
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	-			-
<i>dont sociétés non financières</i>	13 071	-	10 925	156
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	6 119			81
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	-			-

31.12.2020

	Valeur comptable brute		Montant maximum de la garantie envisageable	Valeur comptable brute
	TOTAL	dont restructurées	Garanties publiques reçues	Nouvelles expositions non performantes
<i>(En M EUR)</i>				
Prêts et avances nouvellement consentis soumis à des régimes de garantie publics	18 108	-	16 259	266
<i>dont ménages</i>	4 346			43
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	6			-
<i>dont sociétés non financières</i>	13 761	-	12 349	222
<i>dont petites et moyennes entreprises</i>	6 136			67
<i>dont prêts et avances collatéralisés par des biens immobiliers résidentiels</i>	-			-

6.6 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CRÉDIT

DÉFINITION DES MÉTRIQUES RÉGLEMENTAIRES

Les principales métriques utilisées dans les tableaux suivants sont :

- l'exposition, correspondant à la totalité des actifs (ex. : prêts, créances, produits à recevoir, etc.) qui sont liés à des transactions sur le marché ou avec un client et enregistrés dans le bilan et le hors bilan de la Banque ;
- l'EAD (*Exposure At Default*), correspondant à l'exposition (bilan et hors bilan) encourue par l'établissement financier en cas de défaut de la contrepartie. Sauf mention contraire, l'EAD est présentée post CRM (*Credit Risk Mitigation*), après prise en compte des garanties et des collatéraux. Les EAD en approche standard sont présentées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers ;
- les expositions pondérées en risque (*Risk-Weighted Assets*, RWA), calculées à partir des expositions et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties ;
- la perte attendue (*Expected Loss*, EL), correspondant à la perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Dans la méthode IRBA, l'équation suivante résume le rapport entre ces variables : $EL = EAD \times PD \times LGD$ (sauf pour les créances en défaut).

VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT - SYNTHÈSE

TABLEAU 61 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET APPROCHE

(En M EUR)	31.12.2021								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	244 975	265 460	6 755	8 494	10 511	1 753	253 469	275 971	8 508
Établissements	47 421	39 906	4 523	6 152	20 627	4 867	53 573	60 533	9 389
Entreprises	378 223	245 456	103 947	51 311	32 935	31 516	429 534	278 392	135 463
Clientèle de détail	177 329	177 250	30 629	39 624	33 015	21 510	216 954	210 266	52 139
Autres	48 312	47 690	27 893	82 859	61 566	43 986	131 171	109 256	71 879
TOTAL	896 261	775 763	173 747	188 440	158 655	103 632	1 084 701	934 418	277 379

Le tableau du 31 décembre 2020 a été modifié comme suit afin de réallouer les expositions associées aux impôts différés actifs de la catégorie d'expositions « Souverains » vers la catégorie « Autres » et d'affecter à cette même catégorie l'exposition initiale relative aux prêts immobiliers envers la clientèle de détail garantis par l'organisme Crédit Logement :

(En M EUR)	31.12.2020								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	238 278	259 525	6 035	7 182	9 093	1 211	245 460	268 619	7 246
Établissements	50 071	42 174	4 260	14 400	20 213	3 267	64 472	62 386	7 526
Entreprises	336 718	218 170	97 642	47 472	30 320	27 815	384 190	248 490	125 456
Clientèle de détail	173 480	171 042	32 667	36 589	30 688	20 413	220 969	201 730	53 081
Autres	41 646	41 345	27 241	69 994	54 781	40 367	100 740	96 126	67 607
TOTAL	840 192	732 255	167 845	175 638	145 095	93 072	1 015 831	877 351	260 917

VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT - DÉTAIL

TABLEAU 62 : APPROCHE STANDARD - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (CRM) (CR4)

La notion de « facteur de conversion » (CCF) est le rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit, l'importance de la ligne de crédit étant déterminée par la limite autorisée, à moins que la limite non autorisée soit supérieure.

La notion d'« atténuation du risque de crédit » (CRM) est une technique utilisée par un établissement pour réduire le risque de crédit associé à une ou des expositions qu'il conserve.

Dans le respect des instructions émanant de l'ABE (EBA/ITS/2020/04), les montants sont présentés hors titrisation et contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales.

Catégories d'expositions	31.12.2021					
	Expositions avant CCF et CRM		Expositions post-CCF et CRM		RWA et RW moyen	
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	RW moyen (%)
Administrations centrales ou banques centrales	7 153	37	8 992	69	1 710	19%
Administrations régionales ou locales	633	137	895	74	265	27%
Entités du secteur public	255	15	227	0	130	57%
Banques multilatérales de développement	1 285	17	1 450	1	43	3%
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
Établissements	3 982	1 114	18 760	671	4 472	23%
Entreprises	39 775	11 189	29 704	3 232	31 516	96%
Clientèle de détail	32 513	6 690	31 331	1 684	21 510	65%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	31 868	1 588	16 715	165	7 357	44%
Expositions en défaut	2 753	322	2 391	191	2 881	112%
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	210	82	162	36	297	150%
Obligations garanties	197	-	197	-	20	10%
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	13	-	13	-	84	656%
Actions	1 195	-	1 195	-	884	74%
Autres éléments	32 352	4 696	32 352	4 688	32 154	87%
TOTAL	154 185	25 888	144 385	10 811	103 323	67%

Le tableau du 31 décembre 2020 a été modifié comme suit afin de réallouer les expositions associées aux impôts différés actifs de la catégorie d'expositions « Administrations centrales ou banques centrales » vers la catégorie « Autres éléments » et d'affecter à la catégorie « Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier » l'exposition initiale relative aux prêts immobiliers envers la clientèle de détail garantis par l'organisme Crédit Logement :

Catégories d'expositions	31.12.2020					
	Expositions avant CCF et CRM		Expositions post-CCF et CRM		RWA et RW moyen	
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	RW moyen (%)
Administrations centrales ou banques centrales	5 791	35	7 586	28	1 178	15%
Administrations régionales ou locales	497	73	731	49	193	25%
Entités du secteur public	272	18	262	2	71	27%
Banques multilatérales de développement	1 339	16	1 478	1	33	2%
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
Établissements	8 806	4 719	18 710	459	3 002	16%
Entreprises	36 371	10 759	27 470	2 850	27 815	92%
Clientèle de détail	30 611	5 633	29 248	1 440	20 413	67%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	24 949	1 224	14 891	152	6 645	44%
Expositions en défaut	2 861	179	2 814	77	3 057	106%
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	295	186	294	75	553	150%
Obligations garanties	206	-	206	-	21	10%
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	5	-	5	-	5	100%
Actions	974	-	974	-	706	72%
Autres éléments	31 713	-	31 713	-	29 078	92%
TOTAL	144 692	22 841	136 382	5 134	92 771	66%

TABLEAU 63 : APPROCHE STANDARD - EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRE ET PONDÉRATION DE RISQUE (CR5)

Dans le respect des instructions émanant de l'ABE (EBA/ITS/2020/04), les montants sont présentés hors titrisation et contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales.

(En M EUR)	31.12.2021															Autres pondérations	Total	dont non notées
	Pondération																	
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1 250%				
Administrations centrales et banques centrales	7 353	-	-	-	2	-	-	-	-	1 698	7	-	-	-	-	-	9 060	2 456
Administrations régionales ou locales	174	-	-	-	652	-	1	-	-	140	-	-	-	-	-	2	969	546
Entités du secteur public	0	-	-	-	121	-	0	-	-	105	-	-	-	-	-	0	227	203
Banques multilatérales de développement	1 408	-	-	-	-	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-	-	1 451	66
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	328	-	-	-	17 985	-	461	-	-	657	0	-	-	-	-	0	19 431	1 039
Entreprises	-	-	-	-	1 498	-	782	-	35	30 213	392	-	-	-	-	15	32 935	26 349
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	1 714	-	-	31 089	176	-	-	-	-	-	37	33 015	32 202
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	11 663	1 818	-	3 156	238	-	-	-	-	-	6	16 880	15 731
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 838	673	-	-	-	-	72	2 582	2 448
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	198	-	-	-	-	-	198	181
Obligations garanties	-	-	-	197	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	197	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	6	5	13	13
Expositions sur actions	27	-	-	-	-	-	-	-	-	851	-	7	-	-	-	309	1 195	1 195
Autres expositions	1 537	-	-	1	443	-	3 567	-	-	19 842	-	2 487	-	-	-	9 163	37 041	35 270
TOTAL	10 827	-	-	198	20 701	13 376	6 628	-	34 280	55 804	1 270	2 494	-	6	9 610	155 195	117 700	

Le tableau du 31 décembre 2020 a été modifié comme suit afin de réallouer les expositions associées aux impôts différés actifs de la catégorie d'expositions « Administrations centrales et banques centrales » vers la catégorie « Autres expositions » :

Catégories d'expositions	31.12.2020															Autres pondérations	Total	dont non notées
	Pondération																	
(En M EUR)	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1 250%				
Administrations centrales et banques centrales	6 434	-	2	-	-	-	-	-	-	1 178	-	-	-	-	-	-	7 614	2 334
Administrations régionales ou locales	94	-	-	-	615	-	1	-	-	70	-	-	-	-	-	0	780	487
Entités du secteur public	0	-	-	-	240	-	-	-	-	23	-	-	-	-	-	0	263	230
Banques multilatérales de développement	1 436	-	-	-	-	-	20	-	-	23	-	-	-	-	-	-	1 479	46
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	5 053	1 617	17	-	11 750	-	203	-	-	505	0	-	-	-	22	19 169	7 313	
Entreprises	-	-	-	-	920	-	813	-	4	28 331	245	-	-	-	8	30 320	24 586	
Clientèle de détail	-	-	-	-	0	1 777	-	-	28 659	132	-	-	-	-	119	30 688	30 688	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	-	-	-	-	10 258	1 649	-	2 879	251	-	-	-	-	7	15 043	13 840	
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 810	702	-	-	-	379	2 891	2 769	
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	369	-	-	-	-	369	318	
Obligations garanties	-	-	-	206	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	206	-	
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5	5	
Expositions sur actions	3	-	-	-	-	-	-	-	-	668	-	10	-	-	293	974	974	
Autres expositions	1 914	-	-	-	456	-	2 776	-	-	17 284	0	2 702	-	-	6 581	31 713	30 101	
TOTAL	14 936	1 617	19	206	13 982	12 035	5 462	-	31 542	50 279	1 316	2 712	-	-	7 409	141 516	113 690	

TABLEAU 64 : APPROCHE INTERNE - EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (CR6) - IRBA

Le tableau suivant présente les expositions du Groupe soumises au risque de crédit et faisant l'objet d'un modèle interne pour la détermination des RWA.

La correspondance entre les tranches de PD et le statut *Investment grade/Non-Investment grade* est consultable en tableau 37.

31.12.2021													
(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW Royen	Pertes anticipées	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	228 423	1 723	87%	230 603	0,01%	363	1,91%	1	1 351	0,59%	2	
	0,00 à < 0,10	223 428	1 722	87%	225 187	0,01%	355	1,55%	1	568	0,25%	1	
	0,10 à < 0,15	4 996	1	34%	5 416	0,13%	8	16,82%	3	783	14,46%	1	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	118	-	-	-	2	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	1 575	2	100%	2 828	0,26%	11	13,55%	3	384	13,60%	1	
	0,50 à < 0,75	2 266	118	100%	5 951	0,50%	9	10,88%	3	1 017	17,10%	26	
	0,75 à < 2,50	3 007	508	100%	8 331	1,55%	10	10,11%	3	1 484	17,82%	8	
	0,75 à < 1,75	2 268	7	100%	4 635	1,10%	5	11,70%	3	1 062	22,92%	5	
	1,75 à < 2,50	739	502	100%	3 696	2,12%	5	8,11%	3	422	11,42%	3	
	2,50 à < 10,00	3 560	2 164	92%	10 770	4,98%	50	4,44%	3	1 395	12,95%	9	
	2,50 à < 5,00	2 632	1 927	91%	7 997	4,01%	38	3,65%	3	1 142	14,28%	7	
	5,00 à < 10,00	928	236	100%	2 773	7,76%	12	6,70%	3	253	9,12%	2	
	10,00 à < 100,00	1 095	405	91%	5 853	16,32%	19	5,63%	3	998	17,06%	21	
	10,00 à < 20,00	1 092	405	91%	2 888	12,55%	17	7,38%	3	834	28,87%	21	
	20,00 à < 30,00	2	-	-	2 896	20,46%	2	4,02%	4	165	5,69%	1	
30,00 à < 100,00	-	-	-	69	-	-	-	3	-	-	-		
100,00 (défaut)	110	0	100%	973	100,00%	9	8,59%	3	122	12,55%	71		
Sous-total	240 036	4 920	91%	265 428	1,00%	471	2,70%	1	6 752	2,54%	138	(105)	
Établissements	0,00 à < 0,15	29 144	9 564	62%	33 938	0,04%	2 526	23,48%	2	1 981	5,84%	3	
	0,00 à < 0,10	26 896	9 148	61%	31 039	0,03%	2 130	24,46%	2	1 723	5,55%	2	
	0,10 à < 0,15	2 248	416	82%	2 898	0,13%	396	13,00%	3	257	8,87%	0	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	1	-	-	5,10%	5	0	2,49%	0	
	0,25 à < 0,50	752	649	67%	1 329	0,26%	372	23,61%	2	301	22,65%	1	
	0,50 à < 0,75	2 254	932	67%	1 248	0,50%	163	24,24%	2	419	33,57%	1	
	0,75 à < 2,50	708	514	67%	1 352	1,54%	110	26,72%	2	724	53,54%	4	
	0,75 à < 1,75	363	224	50%	766	1,10%	58	25,78%	2	406	53,01%	1	
	1,75 à < 2,50	345	290	80%	585	2,12%	52	27,94%	2	318	54,24%	3	
	2,50 à < 10,00	1 707	483	34%	1 324	4,66%	293	17,94%	2	681	51,44%	9	
	2,50 à < 5,00	951	286	38%	1 076	3,94%	261	15,12%	2	450	41,85%	4	
	5,00 à < 10,00	756	197	28%	248	7,76%	32	30,16%	1	231	92,99%	5	
	10,00 à < 100,00	513	171	35%	544	14,59%	73	22,70%	1	350	64,34%	10	
	10,00 à < 20,00	461	97	25%	447	13,21%	42	19,26%	1	182	40,72%	4	
	20,00 à < 30,00	52	74	49%	96	21,19%	31	38,47%	2	168	174,76%	6	
30,00 à < 100,00	-	-	-	1	-	-	45,00%	2	0	9,76%	0		
100,00 (défaut)	30	-	-	170	100,00%	14	13,75%	4	67	39,47%	10		
Sous-total	35 107	12 313	61%	39 906	0,89%	3 551	23,38%	2	4 523	11,33%	38	(50)	
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	1 084	534	71%	1 338	0,10%	3 171	31,48%	3	238	17,78%	0	
	0,00 à < 0,10	408	198	93%	563	0,05%	932	25,11%	3	67	11,87%	0	
	0,10 à < 0,15	676	336	58%	775	0,13%	2 239	36,10%	3	171	22,08%	0	
	0,15 à < 0,25	4 108	710	89%	4 618	0,20%	1 280	13,16%	1	351	7,61%	1	
	0,25 à < 0,50	930	770	64%	1 102	0,30%	7 754	55,80%	3	560	50,82%	2	
	0,50 à < 0,75	3 057	1 537	60%	3 234	0,53%	6 319	34,93%	3	1 383	42,77%	6	
	0,75 à < 2,50	10 320	2 139	66%	10 052	1,53%	15 710	28,86%	4	5 428	54,00%	45	
	0,75 à < 1,75	6 730	1 170	67%	6 579	1,18%	9 450	27,42%	4	3 289	49,99%	21	
	1,75 à < 2,50	3 590	968	63%	3 473	2,19%	6 260	31,60%	3	2 139	61,59%	24	
	2,50 à < 10,00	9 489	1 406	72%	8 073	4,58%	20 435	32,84%	3	6 431	79,65%	119	
	2,50 à < 5,00	7 397	1 185	73%	6 450	3,78%	15 032	33,29%	3	5 083	78,81%	80	
	5,00 à < 10,00	2 092	220	69%	1 623	7,74%	5 403	31,06%	3	1 347	83,02%	39	
	10,00 à < 100,00	2 613	230	63%	1 881	17,41%	6 935	32,15%	3	2 084	110,78%	104	
	10,00 à < 20,00	1 767	134	62%	1 274	13,19%	4 426	31,93%	3	1 331	104,44%	54	
	20,00 à < 30,00	729	84	65%	544	25,41%	2 084	31,57%	2	652	119,81%	42	
30,00 à < 100,00	116	13	62%	63	33,55%	425	41,50%	2	102	160,50%	9		
100,00 (défaut)	1 745	209	52%	1 601	100,00%	5 282	47,75%	2	2 280	142,44%	801		
Sous-total	33 345	7 535	68%	31 900	7,78%	66 886	30,39%	3	18 755	58,79%	1 079	(1 167)	

31.12.2021

(En M.EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	6 324	5 103	51%	8 565	0,31%	750	19,63%	2	955	11,16%	2	
	0,00 à < 0,10	2 996	2 312	49%	4 046	0,05%	656	21,26%	3	455	11,25%	0	
	0,10 à < 0,15	3 328	2 792	53%	4 518	0,55%	94	18,17%	2	500	11,07%	1	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	5 645	3 416	42%	6 372	0,27%	164	15,76%	2	1 037	16,27%	3	
	0,50 à < 0,75	10 840	3 450	48%	11 275	0,53%	369	12,76%	4	2 675	23,73%	9	
	0,75 à < 2,50	15 734	8 056	45%	16 954	1,61%	971	13,01%	3	5 626	33,18%	38	
	0,75 à < 1,75	8 799	5 060	46%	9 427	1,15%	469	12,85%	3	3 121	33,11%	16	
	1,75 à < 2,50	6 935	2 997	44%	7 527	2,18%	502	13,22%	3	2 505	33,28%	22	
	2,50 à < 10,00	8 960	3 841	48%	8 874	4,32%	744	16,25%	3	3 739	42,13%	44	
	2,50 à < 5,00	7 212	3 097	47%	7 527	3,82%	632	15,15%	3	3 183	42,29%	34	
	5,00 à < 10,00	1 748	744	52%	1 347	7,11%	112	22,41%	2	556	41,28%	11	
	10,00 à < 100,00	1 322	403	76%	1 358	16,57%	115	15,10%	3	959	70,64%	31	
	10,00 à < 20,00	731	115	63%	782	12,09%	75	15,64%	3	624	79,84%	18	
	20,00 à < 30,00	591	288	81%	576	22,66%	40	14,36%	3	335	58,14%	14	
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	1 321	70	80%	1 119	100,00%	89	56,43%	2	612	54,69%	563		
Sous-total	50 146	24 340	47%	54 516	3,86%	3 202	15,79%	3	15 604	28,62%	689	(758)	
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	31 928	87 658	47%	66 826	0,07%	4 424	32,30%	2	10 440	15,62%	14	
	0,00 à < 0,10	21 039	61 535	48%	46 196	0,04%	2 969	33,22%	2	5 745	12,44%	6	
	0,10 à < 0,15	10 889	26 123	43%	20 630	0,13%	1 455	30,23%	2	4 695	22,76%	8	
	0,15 à < 0,25	46	24	64%	51	0,17%	88	35,19%	2	14	28,01%	0	
	0,25 à < 0,50	12 076	22 129	44%	19 988	0,26%	1 655	29,94%	3	6 805	34,05%	15	
	0,50 à < 0,75	11 704	16 137	45%	17 577	0,50%	2 633	29,16%	2	7 872	44,79%	24	
	0,75 à < 2,50	17 961	15 747	44%	21 646	1,58%	5 775	33,01%	2	13 524	62,48%	86	
	0,75 à < 1,75	8 843	9 230	45%	11 708	1,11%	3 190	29,82%	2	6 741	57,58%	34	
	1,75 à < 2,50	9 118	6 517	43%	9 939	2,14%	2 585	36,76%	2	6 783	68,25%	52	
	2,50 à < 10,00	17 208	10 312	54%	20 077	4,52%	9 323	30,45%	2	19 149	95,38%	227	
	2,50 à < 5,00	14 432	8 514	51%	16 291	3,75%	7 404	29,98%	2	15 420	94,66%	160	
	5,00 à < 10,00	2 775	1 798	66%	3 786	7,83%	1 919	32,46%	2	3 729	98,50%	68	
	10,00 à < 100,00	5 980	2 594	61%	3 685	15,24%	2 572	31,15%	2	4 865	132,01%	155	
	10,00 à < 20,00	2 997	1 057	71%	2 620	12,64%	1 650	32,33%	2	3 410	130,18%	92	
	20,00 à < 30,00	2 954	1 533	54%	1 045	21,41%	870	28,10%	2	1 421	135,96%	61	
	30,00 à < 100,00	29	3	88%	20	33,99%	52	35,60%	3	33	166,71%	2	
100,00 (défaut)	2 521	429	60%	2 207	100,00%	1 369	49,44%	2	2 048	92,80%	1 156		
Sous-total	99 424	155 028	47%	152 058	2,77%	27 839	31,71%	2	64 718	42,56%	1 678	(1 977)	
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME	0,00 à < 0,15	17	2	100%	19	0,04%	15 671	13,97%		0	1,47%	0	
	0,00 à < 0,10	17	2	100%	19	0,04%	15 671	13,97%		0	1,47%	0	
	0,10 à < 0,15	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
	0,15 à < 0,25	1	-	-	1	0,24%	13	13,39%		0	4,88%	0	
	0,25 à < 0,50	816	9	100%	825	0,27%	4 713	16,19%		54	6,56%	0	
	0,50 à < 0,75	1 748	26	100%	1 774	0,62%	32	9,87%		122	6,87%	1	
	0,75 à < 2,50	2 139	28	100%	2 167	1,04%	12 056	15,04%		330	15,24%	3	
	0,75 à < 1,75	2 138	28	100%	2 166	1,04%	9 511	15,05%		330	15,25%	3	
	1,75 à < 2,50	1	-	-	1	2,14%	2 545	5,34%		0	8,78%	0	
	2,50 à < 10,00	530	9	100%	539	2,83%	211	15,62%		161	29,91%	2	
	2,50 à < 5,00	498	9	100%	506	2,57%	11	15,58%		145	28,57%	2	
	5,00 à < 10,00	33	0	100%	33	6,90%	200	16,22%		17	50,62%	0	
	10,00 à < 100,00	200	3	100%	203	15,46%	649	10,45%		90	44,12%	3	
	10,00 à < 20,00	188	3	100%	191	14,72%	576	10,08%		80	42,04%	3	
	20,00 à < 30,00	12	0	100%	12	26,83%	73	16,19%		9	76,27%	1	
	30,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
100,00 (défaut)	138	0	100%	135	100,00%	601	31,90%		171	126,45%	35		
Sous-total	5 590	76	100%	5 663	3,85%	33 946	13,88%		929	16,40%	45	(39)	

31.12.2021

(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	0,00 à < 0,15	31 049	1 004	100%	32 049	0,07%	595 987	13,99%		824	2,57%	3	
	0,00 à < 0,10	31 049	1 004	100%	32 049	0,07%	541 050	13,99%		824	2,57%	3	
	0,10 à < 0,15	0	0	100%	0	0,18%	54 937	20,38%		0	8,01%	0	
	0,15 à < 0,25	27 828	867	100%	28 534	0,22%	32 754	14,51%		1 855	6,50%	9	
	0,25 à < 0,50	8 769	487	100%	9 045	0,41%	8 769	17,90%		1 162	12,84%	7	
	0,50 à < 0,75	14 045	732	100%	14 568	0,62%	122 814	10,78%		1 471	10,10%	10	
	0,75 à < 2,50	15 635	680	100%	16 162	1,60%	70 440	11,62%		2 924	18,10%	25	
	0,75 à < 1,75	7 108	464	100%	7 440	1,03%	61 072	17,91%		1 788	24,03%	14	
	1,75 à < 2,50	8 527	217	100%	8 722	2,08%	9 368	6,26%		1 137	13,03%	11	
	2,50 à < 10,00	6 151	195	100%	6 320	4,95%	31 327	12,43%		2 540	40,19%	36	
	2,50 à < 5,00	3 308	133	100%	3 419	3,27%	24 534	15,49%		1 473	43,07%	17	
	5,00 à < 10,00	2 843	62	100%	2 901	6,94%	6 793	8,82%		1 068	36,80%	19	
	10,00 à < 100,00	983	24	100%	1 004	17,80%	4 522	9,33%		532	53,00%	18	
	10,00 à < 20,00	848	22	100%	869	16,06%	1 741	8,93%		439	50,56%	13	
	20,00 à < 30,00	109	2	100%	109	24,48%	992	10,35%		67	61,89%	3	
	30,00 à < 100,00	27	0	100%	27	47,07%	1 789	18,15%		26	96,33%	2	
	100,00 (défaut)	951	3	100%	928	100,00%	7 329	27,89%		841	90,64%	212	
Sous-total	105 411	3 991	100%	108 611	1,74%	873 942	13,65%		12 150	11,19%	319	(293)	
Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	0,00 à < 0,15	85	1 139	64%	1 714	0,08%	1 646 029	52,25%		47	2,72%	1	
	0,00 à < 0,10	17	122	75%	1 250	0,07%	1 476 350	56,69%		33	2,66%	0	
	0,10 à < 0,15	68	1 017	63%	463	0,11%	169 679	40,28%		13	2,87%	0	
	0,15 à < 0,25	-	232	64%	92	0,24%	234 758	34,27%		4	4,42%	0	
	0,25 à < 0,50	95	187	65%	785	0,45%	177 713	54,71%		94	11,97%	2	
	0,50 à < 0,75	100	505	56%	285	0,60%	1 454 219	35,64%		28	9,83%	1	
	0,75 à < 2,50	323	407	57%	799	1,38%	1 143 085	45,57%		180	22,56%	5	
	0,75 à < 1,75	125	220	63%	533	1,13%	975 328	50,82%		119	22,36%	3	
	1,75 à < 2,50	199	186	50%	266	1,89%	167 757	35,05%		61	22,94%	2	
	2,50 à < 10,00	613	215	59%	1 042	4,91%	1 548 019	46,91%		600	57,56%	24	
	2,50 à < 5,00	280	142	58%	538	3,20%	855 015	46,16%		231	43,00%	8	
	5,00 à < 10,00	333	73	62%	504	6,73%	693 004	47,71%		368	73,09%	16	
	10,00 à < 100,00	351	22	65%	407	21,92%	549 476	44,17%		463	113,70%	38	
	10,00 à < 20,00	230	19	63%	273	14,32%	175 133	45,95%		297	108,76%	18	
	20,00 à < 30,00	28	2	72%	29	25,14%	192 314	38,55%		33	114,51%	3	
	30,00 à < 100,00	93	1	77%	105	40,80%	182 029	41,09%		133	126,35%	17	
	100,00 (défaut)	277	4	22%	273	100,00%	158 751	60,30%		126	46,16%	178	
Sous-total	1 844	2 710	61%	5 398	8,00%	6 912 050	49,20%		1 542	28,57%	248	(226)	
Clientèle de détail – Autres PME	0,00 à < 0,15	89	2	100%	90	0,07%	484	14,45%		2	2,59%	0	
	0,00 à < 0,10	81	2	100%	83	0,06%	271	11,75%		2	1,85%	0	
	0,10 à < 0,15	8	-	-	8	0,13%	213	43,82%		1	10,61%	0	
	0,15 à < 0,25	16	11	99%	28	0,23%	299	30,63%		3	10,87%	0	
	0,25 à < 0,50	2 885	465	100%	3 309	0,37%	77 001	21,50%		345	10,41%	3	
	0,50 à < 0,75	2 872	32	100%	2 904	0,57%	124 819	21,85%		397	13,66%	4	
	0,75 à < 2,50	9 575	620	99%	10 176	1,44%	200 149	24,67%		2 336	22,96%	37	
	0,75 à < 1,75	7 809	453	99%	8 222	1,30%	96 806	23,92%		1 766	21,48%	26	
	1,75 à < 2,50	1 767	167	99%	1 954	2,05%	103 343	27,84%		570	29,17%	11	
	2,50 à < 10,00	4 243	209	99%	4 478	4,99%	120 978	26,03%		1 758	39,25%	58	
	2,50 à < 5,00	2 307	141	99%	2 481	3,70%	99 203	25,67%		921	37,15%	24	
	5,00 à < 10,00	1 936	67	99%	1 997	6,59%	21 775	26,47%		836	41,86%	34	
	10,00 à < 100,00	1 148	100	100%	1 289	18,75%	60 068	29,00%		616	47,82%	69	
	10,00 à < 20,00	788	73	100%	890	13,07%	34 721	28,10%		369	41,39%	31	
	20,00 à < 30,00	198	21	100%	230	25,32%	13 115	34,76%		155	67,32%	20	
	30,00 à < 100,00	161	5	100%	168	39,78%	12 232	25,91%		93	55,13%	18	
	100,00 (défaut)	1 283	5	57%	1 262	100,00%	39 732	41,73%		479	37,93%	706	
Sous-total	22 111	1 443	99%	23 537	8,08%	623 530	25,26%		5 935	25,22%	876	(892)	

31.12.2021

(En M.EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Clientèle de détail – Autres non-PME	0,00 à < 0,15	1 772	49	100%	1 815	0,09%	78 675	19,37%		85	4,70%	0	
	0,00 à < 0,10	1 472	45	100%	1 518	0,09%	4 181	17,62%		63	4,14%	0	
	0,10 à < 0,15	300	4	100%	297	0,10%	74 494	28,30%		23	7,58%	0	
	0,15 à < 0,25	7 284	1 260	97%	8 501	0,20%	92 564	13,35%		474	5,58%	2	
	0,25 à < 0,50	3 737	535	100%	4 262	0,40%	109 410	34,00%		924	21,68%	5	
	0,50 à < 0,75	2 392	167	95%	2 551	0,62%	340 553	34,35%		742	29,10%	5	
	0,75 à < 2,50	7 768	798	100%	8 546	1,36%	441 732	31,75%		3 229	37,78%	38	
	0,75 à < 1,75	5 911	712	100%	6 601	1,15%	324 999	30,42%		2 262	34,26%	23	
	1,75 à < 2,50	1 858	86	100%	1 944	2,06%	116 733	36,27%		967	49,75%	14	
	2,50 à < 10,00	5 257	340	100%	5 597	4,23%	329 660	34,67%		3 015	53,87%	83	
	2,50 à < 5,00	3 729	308	100%	4 037	3,29%	278 612	33,22%		2 050	50,77%	44	
	5,00 à < 10,00	1 528	32	100%	1 560	6,68%	51 048	38,43%		966	61,90%	39	
	10,00 à < 100,00	1 204	36	59%	1 225	25,18%	130 307	34,42%		960	78,37%	99	
	10,00 à < 20,00	564	34	55%	583	13,58%	54 226	39,60%		456	78,23%	31	
	20,00 à < 30,00	239	2	100%	241	23,85%	48 769	32,71%		198	82,22%	19	
	30,00 à < 100,00	400	1	100%	401	42,86%	27 312	27,90%		306	76,25%	49	
	100,00 (défaut)	1 545	7	99%	1 545	100,00%	137 827	51,38%		643	41,63%	919	
Sous-total	30 960	3 191	98%	34 041	6,63%	1 660 728	28,44%		10 073	29,59%	1 151	(1 167)	
TOTAL	623 975	215 549	52%	721 058	2,57%	10 206 145	16,21%		140 981	19,55%	6 261	(6 673)	

31.12.2020

(En M EUR)	Échelle de PD ⁽¹⁾	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne ⁽¹⁾	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	215 434	3 033	67%	250 956	0,02%	384	1,98%	1,18	2 083	1%	2	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	727	0	20%	3 234	0,26%	11	17,80%	2,79	719	22%	1	
	0,50 à < 0,75	11 990	150	75%	1 454	0,50%	8	32,58%	2,52	879	60%	2	
	0,75 à < 2,50	1 078	593	75%	2 526	1,76%	16	22,75%	2,60	1 206	48%	23	
	2,50 à < 10,00	2 928	1 317	68%	867	5,43%	54	23,86%	2,22	753	87%	12	
	10,00 à < 100,00	628	248	84%	362	11,65%	26	22,46%	1,99	386	107%	10	
	100,00 (défaut)	97	0	75%	62	100,00%	9	81,31%	1,12	4	7%	68	
Sous-total	232 882	5 341	69%	259 461	0,10%	508	2,67%	1,23	6 029	2%	120	(101)	
Établissements	0,00 à < 0,15	23 624	8 925	64%	36 845	0,04%	2 597	11,52%	2,47	1 667	5%	2	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	492	413	58%	797	0,26%	294	22,52%	1,54	175	22%	0	
	0,50 à < 0,75	6 993	3 723	23%	1 987	0,28%	134	14,12%	1,97	436	22%	1	
	0,75 à < 2,50	2 435	796	50%	1 135	1,58%	122	20,50%	1,54	645	57%	4	
	2,50 à < 10,00	1 559	629	52%	1 197	3,97%	398	24,09%	1,83	1 023	85%	13	
	10,00 à < 100,00	215	212	36%	178	14,28%	64	8,54%	1,05	257	144%	7	
	100,00 (défaut)	52	2	26%	31	100,00%	24	25,67%	3,04	55	176%	7	
Sous-total	35 370	14 699	52%	42 170	0,34%	3 633	12,51%	2,38	4 259	10%	35	(78)	
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	852	486	53%	1 345	0,09%	3 234	36,31%	2,41	484	36%	3	
	0,15 à < 0,25	3 984	644	88%	3 482	0,20%	916	12,86%	2,23	305	9%	1	
	0,25 à < 0,50	1 484	848	52%	1 616	0,28%	7 423	36,74%	2,52	492	30%	2	
	0,50 à < 0,75	1 763	1 162	49%	2 965	0,53%	5 796	34,63%	2,77	1 272	43%	5	
	0,75 à < 2,50	10 617	1 771	53%	9 050	1,51%	15 661	28,78%	3,48	5 163	57%	40	
	2,50 à < 10,00	9 290	1 402	59%	8 302	4,53%	21 775	32,69%	2,86	6 483	78%	122	
	10,00 à < 100,00	3 000	248	54%	2 380	16,33%	7 310	30,66%	2,76	2 592	109%	118	
	100,00 (défaut)	1 799	226	47%	1 796	100,00%	5 796	37,38%	2,23	2 320	129%	846	
Sous-total	32 790	6 787	56%	30 937	8,81%	67 911	29,98%	2,88	19 111	62%	1 137	(1 213)	
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	4 300	2 494	43%	9 549	0,07%	166	20,08%	3,00	1 331	14%	1	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	4 030	1 804	49%	4 523	0,26%	154	14,04%	2,97	733	16%	2	
	0,50 à < 0,75	7 509	2 823	44%	8 848	0,50%	354	13,27%	3,54	1 977	22%	6	
	0,75 à < 2,50	15 885	6 990	40%	14 026	1,49%	854	14,69%	3,25	5 452	39%	38	
	2,50 à < 10,00	8 415	2 865	38%	6 027	4,28%	744	13,95%	2,63	2 983	49%	45	
	10,00 à < 100,00	1 077	147	41%	468	15,06%	110	20,59%	3,38	478	102%	17	
	100,00 (défaut)	1 367	90	79%	1 179	100,00%	98	39,81%	2,21	624	53%	594	
Sous-total	42 583	17 214	42%	44 619	3,98%	2 480	16,12%	3,12	13 577	30%	703	(820)	
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	18 971	80 335	46%	62 789	0,07%	3 158	35,15%	2,27	12 244	20%	16	
	0,15 à < 0,25	44	10	33%	19	0,16%	66	37,90%	2,07	5	28%	0	
	0,25 à < 0,50	7 602	20 891	47%	16 681	0,26%	1 523	31,41%	2,31	5 864	35%	16	
	0,50 à < 0,75	18 168	10 145	60%	12 037	0,50%	2 396	30,41%	2,21	5 600	47%	22	
	0,75 à < 2,50	18 216	16 007	48%	21 355	1,52%	5 599	25,31%	2,11	12 567	59%	92	
	2,50 à < 10,00	17 080	8 934	46%	16 847	4,39%	9 446	30,17%	2,26	16 345	97%	241	
	10,00 à < 100,00	4 678	1 951	43%	3 285	15,14%	2 561	31,92%	2,02	5 007	152%	155	
	100,00 (défaut)	2 770	3 120	9%	2 595	100,00%	1 642	36,01%	1,82	2 117	82%	1 337	
Sous-total	87 530	141 392	47%	135 609	3,17%	26 391	32,00%	2,23	59 749	44%	1 880	(2 171)	
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME	0,00 à < 0,15	26	7	100%	79	0,03%	16 056	11,94%		27	34%	0	
	0,15 à < 0,25	3	-		3	0,21%	1	13,65%		0	6%	0	
	0,25 à < 0,50	824	10	100%	833	0,27%	4 875	16,19%		55	7%	0	
	0,50 à < 0,75	1 641	25	100%	1 666	0,62%	33	9,76%		155	9%	1	
	0,75 à < 2,50	2 376	33	100%	2 409	1,09%	13 088	14,12%		362	15%	4	
	2,50 à < 10,00	648	11	100%	659	2,92%	218	14,80%		190	29%	3	
	10,00 à < 100,00	236	3	100%	240	15,64%	846	9,83%		106	44%	4	
	100,00 (défaut)	133	1	85%	87	100,00%	569	40,01%		142	164%	24	
Sous-total	5 887	90	100%	5 976	3,05%	35 686	13,44%		1 037	17%	36	(31)	

31.12.2020

(En M EUR)	Échelle de PD ⁽¹⁾	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne ⁽¹⁾	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	0,00 à < 0,15	28 108	1 100	100%	29 795	0,06%	633 092	13,81%		2 102	7%	3	
	0,15 à < 0,25	24 934	653	89%	25 500	0,22%	6 520	14,41%		1 646	6%	8	
	0,25 à < 0,50	8 066	235	73%	8 128	0,41%	2 103	17,42%		1 014	12%	6	
	0,50 à < 0,75	11 883	437	84%	12 673	0,62%	118 318	10,64%		1 263	10%	8	
	0,75 à < 2,50	20 746	691	85%	20 843	1,45%	78 327	10,35%		3 547	17%	28	
	2,50 à < 10,00	6 427	129	93%	6 530	4,80%	32 627	12,37%		2 607	40%	36	
	10,00 à < 100,00	998	16	99%	1 010	18,16%	5 300	9,55%		546	54%	19	
	100,00 (défaut)	1 379	3	83%	783	100,00%	8 692	40,96%		1 569	200%	253	
Sous-total		102 540	3 265	90%	105 261	1,68%	884 979	13,24%		14 294	14%	361	(351)
Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	0,00 à < 0,15	77	1 153	38%	618	0,10%	647 155	42,83%		19	3%	0	
	0,15 à < 0,25		251	40%	100	0,23%	70 150	35,31%		4	4%	0	
	0,25 à < 0,50	91	195	38%	313	0,41%	112 131	48,36%		31	10%	1	
	0,50 à < 0,75	106	555	36%	307	0,60%	509 746	35,90%		30	10%	1	
	0,75 à < 2,50	353	497	37%	760	1,47%	832 586	43,37%		174	23%	5	
	2,50 à < 10,00	656	253	37%	1 236	4,78%	1 382 948	45,23%		803	65%	27	
	10,00 à < 100,00	365	29	37%	430	21,45%	567 333	42,73%		466	108%	38	
	100,00 (défaut)	300	7	7%	300	100,00%	188 301	64,59%		213	71%	182	
Sous-total		1 948	2 940	37%	4 064	11,48%	4 310 350	44,97%		1 740	43%	253	(235)
Clientèle de détail – Autres PME	0,00 à < 0,15	85	7	16%	89	0,06%	395	14,59%		184	207%	0	
	0,15 à < 0,25	16	7	6%	17	0,23%	2 300	29,09%		2	11%	0	
	0,25 à < 0,50	3 125	438	39%	3 296	0,38%	71 172	18,30%		298	9%	2	
	0,50 à < 0,75	2 989	29	73%	2 969	0,57%	117 846	19,54%		363	12%	3	
	0,75 à < 2,50	9 338	524	52%	9 618	1,45%	200 893	22,97%		2 069	22%	33	
	2,50 à < 10,00	4 183	202	55%	4 304	4,87%	125 697	24,73%		1 648	38%	53	
	10,00 à < 100,00	1 008	109	54%	1 089	20,09%	56 381	26,92%		496	46%	58	
	100,00 (défaut)	1 472	13	9%	1 469	100,00%	45 043	41,78%		595	41%	819	
Sous-total		22 215	1 330	48%	22 850	9,04%	619 727	23,55%		5 654	25%	968	(1 007)
Clientèle de détail – Autres non-PME	0,00 à < 0,15	1 698	165	23%	1 738	0,09%	82 040	17,52%		89	5%	0	
	0,15 à < 0,25	6 678	981	99%	6 717	0,20%	110 305	13,69%		384	6%	2	
	0,25 à < 0,50	4 562	548	90%	5 015	0,38%	89 812	31,13%		984	20%	6	
	0,50 à < 0,75	1 414	98	99%	2 453	0,62%	342 646	36,21%		759	31%	6	
	0,75 à < 2,50	7 924	370	82%	8 205	1,37%	450 064	33,17%		3 253	40%	38	
	2,50 à < 10,00	5 490	241	78%	5 676	4,24%	362 616	34,16%		3 081	54%	83	
	10,00 à < 100,00	1 241	20	90%	1 257	24,90%	135 258	34,52%		993	79%	103	
	100,00 (défaut)	1 825	10	72%	1 829	100,00%	163 376	47,73%		400	22%	1 044	
Sous-total		30 832	2 433	88%	32 891	7,74%	1 736 117	29,31%		9 943	30%	1 281	(1 302)
TOTAL		594 577	195 491	49%	683 838	2,37%	7 687 782	15,16%		135 393	20%	6 773	(7 307)

(1) PD tenant compte des effets de substitution et de réduction au 31 décembre 2020.

TABLEAU 65 : APPROCHE INTERNE - EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (CR6) - IRBF

31.12.2021													
(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	19	-		19	0,01%	10	44,90%	3	2	9,72%	0	
	0,00 à < 0,10	19	-		19	0,01%	10	44,90%	3	2	9,72%	0	
	0,10 à < 0,15	-	-		0	0,00%	-	41,52%	3	0	8,96%	-	
	0,15 à < 0,25	-	-		-		-		-	-		-	
	0,25 à < 0,50	-	-		0	0,00%	-	41,38%	3	0	6,86%	-	
	0,50 à < 0,75	-	-		2	0,00%	-	2,78%	3	0	0,46%	-	
	0,75 à < 2,50	-	-		1	0,01%	-	41,38%	3	0	7,50%	0	
	0,75 à < 1,75	-	-		0	0,01%	-	41,38%	3	0	7,62%	0	
	1,75 à < 2,50	-	-		0	0,01%	-	41,38%	3	0	7,30%	0	
	2,50 à < 10,00	0	-		8	2,46%	1	41,49%	3	1	7,54%	0	
	2,50 à < 5,00	0	-		6	3,26%	1	41,61%	3	0	7,74%	0	
	5,00 à < 10,00	-	-		2		-	41,11%	3	0	6,92%	0	
	10,00 à < 100,00	-	-		2		-	41,32%	3	0	6,93%	0	
	10,00 à < 20,00	-	-		1		-	41,17%	3	0	6,90%	0	
	20,00 à < 30,00	-	-		1		-	41,68%	3	0	7,02%	0	
	30,00 à < 100,00	-	-		0		-	41,66%	3	0	7,01%	-	
	100,00 (défaut)	-	-		2		-	41,35%	3	0	8,92%	0	
	Sous-total	19	-		32	0,58%	11	41,57%	3	3	8,50%	0	(0)
Établissements	0,00 à < 0,15	0	-		0	0,05%	12	43,38%	3	0	24,92%	0	
	0,00 à < 0,10	0	-		0	0,03%	9	43,53%	3	0	20,03%	0	
	0,10 à < 0,15	0	-		0	0,13%	3	42,82%	3	0	43,68%	0	
	0,15 à < 0,25	-	-		-		-		-	-		-	
	0,25 à < 0,50	0	-		0	0,26%	2	40,00%	3	0	54,84%	0	
	0,50 à < 0,75	1	-		-	0,50%	1	0,00%	-	-	0,00%	-	
	0,75 à < 2,50	0	-		0	2,12%	1	40,58%	3	0	122,83%	0	
	0,75 à < 1,75	-	-		-		-		-	-		-	
	1,75 à < 2,50	0	-		0	2,12%	1	40,58%	3	0	122,83%	0	
	2,50 à < 10,00	0	-		0	5,73%	2	45,00%	3	0	197,12%	0	
	2,50 à < 5,00	0	-		0	3,26%	1	45,00%	3	0	169,81%	0	
	5,00 à < 10,00	0	-		0	7,76%	1	45,00%	3	0	219,49%	0	
	10,00 à < 100,00	-	-		-		-		-	-		-	
	10,00 à < 20,00	-	-		-		-		-	-		-	
	20,00 à < 30,00	-	-		-		-		-	-		-	
	30,00 à < 100,00	-	-		-		-		-	-		-	
	100,00 (défaut)	-	-		-		-		-	-		-	
	Sous-total	2	-		0	0,40%	18	43,26%	3	0	37,34%	0	(0)
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	74	6	100%	78	0,12%	246	41,22%	3	18	22,89%	0	
	0,00 à < 0,10	6	-		6	0,04%	11	40,97%	3	1	16,30%	0	
	0,10 à < 0,15	68	6	100%	72	0,13%	235	41,24%	3	17	23,39%	0	
	0,15 à < 0,25	87	10	100%	95	0,16%	466	41,24%	3	24	24,82%	0	
	0,25 à < 0,50	146	17	100%	159	0,29%	603	41,72%	3	60	37,36%	0	
	0,50 à < 0,75	279	21	100%	295	0,55%	1 291	41,25%	3	140	47,59%	1	
	0,75 à < 2,50	630	58	100%	671	1,59%	2 950	41,67%	3	439	65,43%	4	
	0,75 à < 1,75	396	36	100%	421	1,20%	1 893	41,52%	3	263	62,41%	2	
	1,75 à < 2,50	234	21	100%	250	2,24%	1 057	41,92%	3	176	70,52%	2	
	2,50 à < 10,00	728	38	100%	748	4,53%	4 952	41,65%	3	630	84,32%	12	
	2,50 à < 5,00	565	32	100%	585	3,73%	3 768	41,79%	3	468	80,02%	8	
	5,00 à < 10,00	163	6	100%	163	7,40%	1 184	41,16%	3	163	99,73%	4	
	10,00 à < 100,00	182	3	100%	182	17,24%	1 471	41,28%	3	225	123,53%	10	
	10,00 à < 20,00	124	3	100%	125	13,33%	944	41,10%	3	154	123,41%	6	
	20,00 à < 30,00	50	0	100%	50	24,51%	414	41,87%	3	59	119,42%	3	
	30,00 à < 100,00	8	0	100%	8	33,66%	113	40,32%	3	12	151,45%	1	
	100,00 (défaut)	88	1	100%	87	100,00%	873	42,01%	3	2	2,04%	36	
	Sous-total	2 214	153	100%	2 315	7,13%	12 852	41,56%	3	1 538	66,43%	63	(60)

		31.12.2021											
(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale avant bilan	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	1 014	10	100%	1 022	0,07%	537	41,66%	3	231	22,61%	0	
	0,00 à < 0,10	840	6	100%	844	0,06%	289	41,61%	3	171	20,30%	0	
	0,10 à < 0,15	174	4	100%	177	0,13%	248	41,88%	3	60	33,63%	0	
	0,15 à < 0,25	6	1	100%	7	0,17%	36	40,80%	3	2	29,06%	0	
	0,25 à < 0,50	195	7	100%	201	0,26%	347	41,72%	3	95	47,36%	0	
	0,50 à < 0,75	479	9	100%	486	0,51%	550	41,96%	3	323	66,31%	1	
	0,75 à < 2,50	673	34	100%	700	1,77%	1 412	41,51%	3	674	96,29%	5	
	0,75 à < 1,75	323	20	100%	339	1,17%	800	41,56%	3	286	84,39%	1	
	1,75 à < 2,50	351	14	100%	361	2,33%	612	41,47%	3	388	107,46%	3	
	2,50 à < 10,00	733	15	100%	746	4,85%	2 717	41,46%	3	978	131,14%	14	
	2,50 à < 5,00	541	11	100%	547	3,78%	2 211	41,68%	3	675	123,26%	8	
	5,00 à < 10,00	192	5	100%	198	7,80%	506	40,87%	3	303	152,94%	6	
	10,00 à < 100,00	146	3	100%	148	17,07%	681	40,98%	3	278	188,37%	9	
	10,00 à < 20,00	102	1	100%	102	13,17%	445	40,77%	3	194	189,54%	5	
	20,00 à < 30,00	38	1	100%	39	24,64%	214	41,62%	3	71	181,58%	3	
	30,00 à < 100,00	6	-		6	33,30%	22	40,36%	3	13	211,28%	1	
	100,00 (défaut)	44	-		43	100,00%	257	41,72%	3	0	0,12%	18	
	Sous-total	3 290	80	100%	3 352	3,60%	6 537	41,60%	3	2 581	76,98%	48	(40)
TOTAL		5 525	233	100%	5 700	5,02%	19 418	41,59%	3	4 121	72,30%	111	(100)

31.12.2020

(En M EUR)	Échelle de PD ⁽¹⁾	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne ⁽¹⁾	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	53	1	75%	64	0,01%	101	44,49%	2,50	6	10%	0	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total	53	1	75%	64	0,01%	101	44,49%	2,50	6	10%	0	(0)	
Établissements	0,00 à < 0,15	2	0	0%	2	0,03%	18	44,86%	2,50	0	16%	0	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	0	-	-	0	0,26%	1	45,00%	2,50	0	53%	0	
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,75 à < 2,50	0	-	-	0	1,13%	4	45,00%	2,50	0	129%	0	
	2,50 à < 10,00	0	-	-	0	3,30%	3	44,85%	2,50	0	139%	0	
	10,00 à < 100,00	0	-	-	0	14,33%	1	40,00%	2,50	0	206%	0	
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total	2	0	0%	2	0,13%	27	44,86%	2,50	0	20%	0	(0)	
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	40	6	46%	80	0,08%	183	42,84%	2,50	20	25%	0	
	0,15 à < 0,25	36	10	75%	43	0,16%	277	43,31%	2,50	11	26%	0	
	0,25 à < 0,50	89	5	75%	93	0,28%	459	42,79%	2,50	35	37%	0	
	0,50 à < 0,75	199	18	75%	174	0,54%	1 010	42,71%	2,50	86	49%	0	
	0,75 à < 2,50	477	43	75%	510	1,54%	2 885	42,78%	2,50	358	70%	3	
	2,50 à < 10,00	678	37	75%	704	4,69%	4 883	42,96%	2,50	692	98%	14	
	10,00 à < 100,00	208	5	75%	206	16,07%	1 583	42,92%	2,50	304	148%	14	
	100,00 (défaut)	103	1	75%	102	100,00%	965	43,99%	2,50	0	0%	45	
Sous-total	1 830	124	74%	1 911	9,26%	12 245	42,94%	2,50	1 506	79%	77	(80)	
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	1 038	6	75%	1 061	0,08%	575	44,25%	2,50	257	24%	0	
	0,15 à < 0,25	1	0	75%	1	0,16%	15	44,38%	2,50	0	36%	0	
	0,25 à < 0,50	123	8	75%	132	0,26%	291	42,70%	2,50	65	49%	0	
	0,50 à < 0,75	452	13	75%	445	0,51%	498	43,53%	2,50	311	70%	1	
	0,75 à < 2,50	509	18	75%	523	1,57%	1 362	43,43%	2,50	537	103%	4	
	2,50 à < 10,00	832	47	75%	868	4,53%	2 998	43,20%	2,50	1 211	140%	17	
	10,00 à < 100,00	175	4	78%	173	14,64%	802	43,00%	2,50	351	202%	11	
	100,00 (défaut)	53	0	75%	53	100,00%	253	44,19%	2,50	0	0%	23	
Sous-total	3 183	97	75%	3 255	3,97%	6 794	43,61%	2,50	2 733	84%	56	(69)	
TRAITEMENT ALTERNATIF : GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER	Sous-total	398	-	100%	398					171	43%	-	-
TOTAL		5 466	222	74%	5 631	5,85%	19 167	43,38%	2,50	4 417	78%	134	(149)

(1) PD tenant compte des effets de substitution et de réduction au 31 décembre 2020.

TABLEAU 66 : APPROCHE INTERNE - EFFET SUR LES RWA DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (CR7)

(En M EUR)	31.12.2021	
	Montant de RWA avant dérivés de crédit	Montant de RWA réel
EXPOSITIONS EN IRBF	4 121	4 121
Administrations centrales et banques centrales	3	3
Établissements	0	0
Entreprises	4 118	4 118
<i>dont Entreprises – PME</i>	1 538	1 538
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés</i>	-	-
EXPOSITIONS EN IRBA	142 083	141 733
Administrations centrales et banques centrales	6 752	6 752
Établissements	4 523	4 523
Entreprises	100 179	99 828
<i>dont Entreprises – PME</i>	18 755	18 755
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés</i>	16 355	16 355
Clientèle de détail	30 629	30 629
<i>dont Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME</i>	929	929
<i>dont Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME</i>	12 150	12 150
<i>dont Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles</i>	1 542	1 542
<i>dont Clientèle de détail – Autres PME</i>	5 935	5 935
<i>dont Clientèle de détail – Autres non-PME</i>	10 073	10 073
TOTAL	146 204	145 854

(En M EUR)	31.12.2020	
	Montant de RWA avant dérivés de crédit	Montant de RWA réel
EXPOSITIONS EN IRBF	4 417	4 417
Administrations centrales et banques centrales	6	6
Établissements	1	1
Entreprises	4 409	4 409
<i>dont Entreprises – PME</i>	1 605	1 605
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés</i>	-	-
EXPOSITIONS EN IRBA	137 149	136 188
Administrations centrales et banques centrales	6 031	6 029
Établissements	4 273	4 259
Entreprises	94 178	93 232
<i>dont Entreprises – PME</i>	19 111	19 111
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés</i>	14 372	14 372
Clientèle de détail	32 667	32 667
<i>dont Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME</i>	1 037	1 037
<i>dont Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME</i>	14 294	14 294
<i>dont Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles</i>	1 740	1 740
<i>dont Clientèle de détail – Autres PME</i>	5 654	5 654
<i>dont Clientèle de détail – Autres non-PME</i>	9 943	9 943
TOTAL	141 566	140 604

TABLEAU 67 : APPROCHE INTERNE - INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (CR7-A) - IRBA

	31.12.2021					
	Techniques d'atténuation du risque de crédit					
	Total des expositions	Protection de crédit financée (FCP)				
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)
(En MEUR)						
Administrations centrales et banques centrales	243 483	0,09%	0,19%	-	-	0,19%
Établissements	40 409	0,71%	0,93%	0,25%	0,18%	0,50%
Entreprises	261 216	1,79%	17,30%	7,69%	4,79%	4,81%
<i>dont Entreprises - PME</i>	37 063	1,24%	19,67%	18,03%	0,49%	1,15%
<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	61 548	1,37%	32,77%	15,61%	3,23%	13,93%
<i>dont Entreprises - Autres</i>	162 604	2,07%	10,90%	2,33%	6,37%	2,20%
Clientèle de détail	177 266	-	71,94%	69,09%	-	2,85%
<i>dont Clientèle de détail - Biens immobiliers PME</i>	5 664	-	94,80%	94,80%	-	-
<i>dont Clientèle de détail - Biens immobiliers non-PME</i>	108 619	-	99,93%	99,93%	-	-
<i>dont Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles</i>	5 398	-	-	-	-	-
<i>dont Clientèle de détail - Autres PME</i>	23 543	-	19,42%	8,81%	-	10,61%
<i>dont Clientèle de détail - Autres non-PME</i>	34 043	-	26,54%	19,05%	-	7,49%
TOTAL	722 373	0,71%	24,02%	19,75%	1,74%	2,53%

	31.12.2021			
	Techniques d'atténuation du risque de crédit		Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA	
	Protection de crédit non financée (UFCP)		RWA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
(En MEUR)				
Administrations centrales et banques centrales	3,32%	-	6 162	6 752
Établissements	9,20%	-	4 315	4 523
Entreprises	18,31%	0,57%	100 532	99 828
<i>dont Entreprises - PME</i>	16,33%	0,01%	18 994	18 755
<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	24,22%	-	16 692	16 355
<i>dont Entreprises - Autres</i>	16,53%	0,92%	64 845	64 718
Clientèle de détail	0,86%	-	30 724	30 629
<i>dont Clientèle de détail - Biens immobiliers PME</i>	4,04%	-	929	929
<i>dont Clientèle de détail - Biens immobiliers non-PME</i>	0,36%	-	12 244	12 150
<i>dont Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles</i>	-	-	1 542	1 542
<i>dont Clientèle de détail - Autres PME</i>	0,52%	-	5 936	5 935
<i>dont Clientèle de détail - Autres non-PME</i>	2,28%	-	10 073	10 073
TOTAL	8,47%	0,21%	141 733	141 733

Le tableau du 30 juin 2021 a été modifié comme suit :

	30.06.2021					
	Techniques d'atténuation du risque de crédit					
	Total des expositions	Protection de crédit financée (FCP)				
Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)		Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	
(En M EUR)						
Administrations centrales et banques centrales	226 519	0,09%	0,20%	-	-	0,20%
Établissements	39 281	0,85%	1,07%	0,26%	-	0,81%
Entreprises	245 642	1,65%	16,64%	7,75%	4,33%	4,56%
<i>dont Entreprises – PME</i>	36 773	1,21%	19,39%	17,84%	0,51%	1,04%
<i>dont Entreprises – Financement spécialisé</i>	56 080	1,06%	33,80%	16,44%	3,35%	14,01%
<i>dont Entreprises – Autres</i>	152 790	1,97%	9,68%	2,13%	5,61%	1,94%
Clientèle de détail	171 093	-	71,95%	69,14%	-	2,80%
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers PME</i>	5 833	-	94,54%	94,54%	-	-
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers non-PME</i>	104 539	-	99,89%	99,89%	-	-
<i>dont Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles</i>	3 983	-	-	-	-	-
<i>dont Clientèle de détail – Autres PME</i>	22 687	-	19,33%	9,04%	-	10,28%
<i>dont Clientèle de détail – Autres non-PME</i>	34 050	-	25,75%	18,51%	-	7,24%
TOTAL	682 534	0,67%	24,15%	20,14%	1,56%	2,46%

	30.06.2021			
	Techniques d'atténuation du risque de crédit		Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA	
	Protection de crédit non financée (UFCP)		RWA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
(En M EUR)				
Administrations centrales et banques centrales	3,74%	-	5 816	6 332
Établissements	6,42%	-	3 720	3 790
Entreprises	17,74%	0,51%	97 549	96 966
<i>dont Entreprises – PME</i>	17,11%	-	19 298	19 079
<i>dont Entreprises – Financement spécialisé</i>	23,50%	-	15 919	15 626
<i>dont Entreprises – Autres</i>	15,77%	0,82%	62 331	62 261
Clientèle de détail	0,93%	-	29 866	29 863
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers PME</i>	4,29%	-	956	956
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers non-PME</i>	0,40%	-	11 563	11 561
<i>dont Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles</i>	0,01%	-	1 410	1 410
<i>dont Clientèle de détail – Autres PME</i>	0,59%	-	5 884	5 883
<i>dont Clientèle de détail – Autres non-PME</i>	2,31%	-	10 053	10 052
TOTAL	8,23%	0,18%	136 950	136 950

TABLEAU 68 : APPROCHE INTERNE - INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (CR7-A) - IRBF

	31.12.2021					
	Techniques d'atténuation du risque de crédit					
	Total des expositions	Protection de crédit financée (FCP)				
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)
(%)		(%)	(%)	(%)	(%)	
(En M EUR)						
Administrations centrales et banques centrales	19	-	47,58%	-	-	47,58%
Établissements	2	-	5,69%	-	-	5,69%
Entreprises	5 679	-	67,70%	0,01%	-	67,69%
<i>dont Entreprises - PME</i>	2 329	-	68,00%	0,02%	-	67,98%
<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Entreprises - Autres</i>	3 350	-	67,50%	-	-	67,50%
TOTAL	5 700	-	67,62%	0,01%	-	67,61%

	31.12.2021			
	Techniques d'atténuation du risque de crédit		Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA	
	Protection de crédit non financée (UFCP)		RWA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
(En M EUR)				
Administrations centrales et banques centrales	-	-	2	3
Établissements	83,59%	-	0	0
Entreprises	0,87%	-	4 119	4 118
<i>dont Entreprises - PME</i>	0,90%	-	1 542	1 538
<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	-	-	-	-
<i>dont Entreprises - Autres</i>	0,85%	-	2 577	2 581
TOTAL	0,89%	-	4 121	4 121

Le tableau du 30 juin 2021 a été modifié comme suit :

	30.06.2021					
	Techniques d'atténuation du risque de crédit					
	Total des expositions	Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Protection de crédit financée (FCP)		
Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)				Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	
(En M EUR)						
Administrations centrales et banques centrales	52	-	44,55%	-	-	44,55%
Établissements	3	-	19,57%	-	-	19,57%
Entreprises	5 709	0,06%	65,16%	0,19%	0,01%	64,97%
dont Entreprises – PME	2 288	-	66,32%	-	-	66,32%
dont Entreprises – Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-
dont Entreprises – Autres	3 421	0,10%	64,39%	0,32%	0,01%	64,06%
TOTAL	5 765	0,06%	64,95%	0,19%	0,01%	64,76%

	30.06.2021			
	Techniques d'atténuation du risque de crédit		Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA	
	Protection de crédit non financée (UFCP)		RWA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
(En M EUR)				
Administrations centrales et banques centrales	6,80%	-	5	6
Établissements	-	-	1	1
Entreprises	0,55%	-	4 251	4 250
dont Entreprises – PME	0,89%	-	1 581	1 576
dont Entreprises – Financement spécialisé	-	-	-	-
dont Entreprises – Autres	0,32%	-	2 670	2 674
TOTAL	0,61%	-	4 256	4 256

TABLEAU 69 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE INTERNE (CR8)

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration précédente (30.09.2021)	168 980
Taille de l'actif (+/-)	4 331
Qualité de l'actif (+/-)	(460)
Mises à jour des modèles (+/-)	-
Méthodologie et politiques (+/-)	-
Acquisitions et cessions (+/-)	-
Variations des taux de change (+/-)	896
Autres (+/-)	-
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration (31.12.2021)	173 747

TABLEAU 70 : EXPOSITIONS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉ - APPROCHE INTERNE (CR10.1-10.4)

31.12.2021							
Financement spécialisé : Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)							
(En M EUR)							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant de RWA	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	190	1 517	50%	657	315	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	12	61	70%	32	22	0
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	378	378	70%	537	331	2
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	10	3	90%	11	8	0
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	31	53	115%	52	53	1
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	1	-	115%	1	0	0
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	3	9	250%	7	15	0
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	1	2	250%	3	7	0
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	15	2	-	16	-	7
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
TOTAL	Inférieure à 2,5 ans	618	1 959		1 269	713	11
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	24	66		46	38	0

31.12.2020							
Financement spécialisé : Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)							
(En M EUR)							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant de RWA	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	311	1 545	50%	844	404	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	8	73	70%	23	16	0
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	299	420	70%	479	289	2
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	17	15	90%	21	19	0
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	30	40	115%	46	46	1
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	1	0	115%	1	1	0
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	6	3	250%	7	13	1
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	1	2	250%	3	7	0
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	12	3	-	12	-	6
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	6	-	-	6	-	3
TOTAL	Inférieure à 2,5 ans	657	2 011		1 388	752	10
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	32	90		53	43	3

TABLEAU 71 : EXPOSITIONS SOUS FORME D' ACTIONS FAISANT L'OBJET DE LA MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE (CR10.5)

31.12.2021						
Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple						
Catégories	Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant de RWA	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	354	-	190%	354	673	3
Expositions sur actions cotées	21	-	290%	21	62	0
Autres expositions sur actions	751	-	370%	751	2 780	18
TOTAL	1 127	-		1 127	3 515	21

(En M EUR)

31.12.2020						
Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple						
Catégories	Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant de RWA	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	351	-	190%	351	668	3
Expositions sur actions cotées	25	-	290%	25	74	0
Autres expositions sur actions	706	-	370%	706	2 614	17
TOTAL	1 083	-		1 083	3 355	20

(En M EUR)

7

RISQUE DE CONTREPARTIE

EN BREF

Le risque de contrepartie correspond au risque de pertes sur les opérations de marché, résultant de l'incapacité des contreparties du Groupe à faire face à leurs engagements financiers. La valeur de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, et elles sont affectées par l'évolution des paramètres de marché.

Le risque de contrepartie couvre le risque de remplacement en cas de défaut de l'une de nos contreparties, le risque de CVA (*Credit Valuation Adjustment*) lié à l'ajustement de la valeur de notre portefeuille et le risque sur les contreparties centrales (*Central Counterparty ou CCP*) dans le cadre de la compensation des opérations de marché. Il peut s'aggraver en cas de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*).

Montant de RWA risque de contrepartie à fin 2021

27,5 Md EUR

(Montant à fin 2020 : 26,3 Md EUR)

7.1 DÉTERMINATION DES LIMITES ET CADRE DE SURVEILLANCE

Le risque de contrepartie correspond au risque de pertes sur les opérations de marché, résultant de l'incapacité des contreparties du Groupe à faire face à leurs engagements financiers.

Le risque de contrepartie couvre le risque de remplacement en cas de défaut d'une de nos contreparties, le risque de CVA (*Credit Valuation Adjustment*) lié à l'ajustement de la valeur de notre portefeuille et le risque sur les contreparties centrales (*Central Counterparty* ou CCP) dans le cadre de la compensation des opérations de marché.

La valeur de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, et elles sont affectées par l'évolution des paramètres de marché. Le risque de contrepartie peut s'aggraver en cas de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*), *i.e.* lorsque l'exposition du Groupe à une contrepartie augmente en même temps que la qualité de crédit de cette contrepartie se détériore (*i.e.* que sa probabilité de défaut augmente).

Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés, qu'elles soient traitées en principal ou pour le compte de tiers (activités *agency* ou *client clearing*) dans le cadre des activités de marché.

Principes généraux

Le risque de contrepartie est encadré *via* un ensemble de limites qui reflètent l'appétit pour le risque du Groupe.

La politique d'octroi de limites applique les principes fondamentaux suivants :

- un régime de délégation de compétence, s'appuyant largement sur la notation interne des contreparties, confère des capacités décisionnelles aux unités de risque d'une part et aux secteurs de suivi commerciaux d'autre part ;
- le secteur de suivi commercial et l'unité de risque dédiée doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les limites et les notations internes définies pour chaque contrepartie sont proposées par le secteur de suivi clientèle et validées par les unités de risque dédiées. Les limites peuvent être individuelles au niveau d'une contrepartie, ou globales sur un ensemble de contreparties dans le cas du suivi des expositions en *stress test* par exemple.

Ces limites font l'objet de revues annuelles ou *ad hoc* en fonction des besoins et de l'évolution des conditions de marché.

Une équipe dédiée au sein de la Direction des risques a la charge de la production, du *reporting*, et des contrôles sur les métriques risques, à savoir :

- s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité du calcul des risques en prenant en compte l'ensemble des opérations transmises par les services de traitement des opérations ;
- produire les rapports quotidiens de certification et d'analyse des indicateurs de risque ;
- contrôler le respect des limites allouées, à la fréquence de calcul des métriques, le plus souvent quotidienne : les dépassements de limites sont signalés au *front office* et au service risque en charge du suivi du client pour des actions correctives.

Par ailleurs, un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

Gouvernance

Sans se substituer aux CORISQ et au Comité des risques du Conseil d'administration (cf. section « Gouvernance de la gestion des risques »), le *Counterparty Credit Risk Committee* (CCRC) exerce un suivi rapproché du risque de contrepartie *via* :

- la revue des expositions en risques de contreparties sur diverses métriques telles que les *stress tests* globaux CCR, la *Potential Future Exposure* – PFE, etc. ; ainsi que les expositions sur des activités spécifiques telles que les financements collatéralisés, ou les activités pour compte de tiers (*agency*) ;
- des focus dédiés en cas d'identification de zones de risque émergentes.

Ce comité, présidé par la Direction des risques, regroupe sur base mensuelle des représentants des *Business Units* Activités de marché et Relations clients et solutions de financement et conseil, mais également des départements qui, au sein de la Direction des risques, sont en charge du suivi des risques de contrepartie sur opérations de marché et du risque de crédit. Le CCRC est amené à se prononcer sur les évolutions d'encadrements relevant de sa compétence.

Risque de remplacement

Le Groupe encadre les risques de remplacement par des limites :

- définies au niveau de la contrepartie ;
- consolidées sur l'ensemble des types de produits autorisés avec la contrepartie ;
- établies par tranche de maturité, pour contrôler les expositions *futures*, exprimées en termes d'exposition *future* potentielle (PFE), également appelée CVaR au sein du Groupe ;
- dont le montant est notamment déterminé en fonction de la qualité de crédit et du type de contrepartie, du couple nature/maturité des instruments concernés (opérations de change, opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres, contrats de produits dérivés, etc.), du rationnel économique, ainsi que du cadre juridique des contrats mis en place et tout autre facteur d'atténuation du risque.

Le Groupe s'appuie également sur d'autres mesures pour le suivi du risque de remplacement :

- un *stress tests* multifacteurs sur l'ensemble des contreparties, qui permet de quantifier d'une manière holistique la perte potentielle sur les activités de marché à la suite de mouvements de marché déclenchant une vague de défauts sur ces contreparties ;
- un dispositif de *stress tests* monofacteur permettant de suivre le risque de corrélation défavorable général (cf. section 4.2.2.3 dédiée au risque de corrélation défavorable).

Risque de CVA (*Credit Valuation Adjustment*)

En complément du risque de remplacement, la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) mesure l'ajustement de la valeur du portefeuille de dérivés et repos du Groupe afin de tenir compte de la qualité de crédit des contreparties du Groupe (cf. section dédiée).

Les positions prises afin de couvrir la volatilité de la CVA (instruments de crédit, de taux, de change ou d'actions) sont suivies dans le cadre de :

- limites en sensibilité ;
- limites en *stress test* : des scénarios représentatifs des risques de marché impactant la CVA (*spreads* de crédit, taux d'intérêt et change) sont appliqués pour réaliser le *stress test* sur CVA.

Les différentes métriques et les *stress tests* sont suivis sur le montant net (c'est-à-dire sur la somme de l'exposition CVA et les opérations de couverture traitées par les *desks*).

Risque sur les contreparties centrales

La compensation des transactions est une pratique de marché courante pour la Société Générale, notamment en conformité avec les réglementations EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) en Europe et DFA (*Dodd-Frank Act*) aux États-Unis, qui exigent que les opérations de gré à gré les plus standardisées soient compensées *via* des chambres de compensation agréées par les autorités et soumises à réglementation prudentielle.

En tant que membre des chambres de compensation avec lesquelles il opère, le Groupe contribue à leurs dispositifs de gestion des risques par des dépôts de garantie aux fonds de défaillances en plus des appels de marge.

Le risque de contrepartie engendré par la compensation des produits dérivés et repos par les contreparties centrales fait l'objet d'un encadrement spécifiques sur :

- les marges initiales, tant pour les activités du Groupe en principal, que pour celles pour compte de tiers (*client clearing*) ;
- les contributions du Groupe aux fonds de défaut des CCP (dépôts de garantie) ;
- l'impact lié au défaut d'un membre majeur d'une CCP définie par une limite en *stress test*.

Voir tableau « Expositions sur les contreparties centrales » de la section 7.4 « Informations quantitatives » pour plus d'information.

7.2 ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Le Groupe fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque :

- la contractualisation la plus systématique possible d'accords de résiliation-compensation globale (*close-out netting agreements*) pour les opérations traitées de gré à gré (OTC) et les opérations de financement sur titres (SFT) ;
- la collatéralisation des opérations de marché, soit par le biais des chambres de compensation pour les produits éligibles (produits listés et certains produits OTC les plus standardisés), soit par un mécanisme d'échange bilatéral d'appels de marges destinés à couvrir l'exposition courante (*variation margins*) mais aussi l'exposition future (*initial margins*).

Accords de résiliation-compensation

Le Groupe met en place dès que possible avec ses contreparties des contrats-cadres (*master agreements*) qui prévoient des clauses de résiliation-compensation globale.

Ces clauses permettent d'une part la résiliation (*close out*) immédiate de l'ensemble des opérations régies par ces accords quand surviennent le défaut d'une des parties et d'autre part le règlement d'un montant net reflétant la valeur totale du portefeuille, après compensation (*netting*) des dettes et créances réciproques à la valeur de marché actuelle. Ce solde peut faire l'objet d'une garantie ou collatéralisation. Il en résulte une seule créance nette due par ou pour la contrepartie.

Afin de réduire le risque juridique lié à la documentation et de respecter les principales normes internationales, le Groupe utilise les modèles de contrats-cadres publiés par les associations professionnelles nationales ou internationales telles que *International Swaps and Derivatives Association* (ISDA), *International Capital Market Association* (ICMA), *International Securities Lending Association* (ISLA), la Fédération Bancaire Française (FBF), etc.

Ces contrats établissent un ensemble d'éléments contractuels généralement reconnus comme standards et laissent place à la modification ou à l'ajout de clauses plus spécifiques entre les parties signataires du contrat final. Cette standardisation permet de réduire les délais de mise en place et de sécuriser les opérations. Les clauses négociées par les clients hors des standards de la banque sont approuvées par des organes décisionnels de l'activité contrats-cadres – *Normative Committee* et/ou *Arbitration Committee* – composés de représentants de la Direction des risques, des *Business Units*, de la Direction juridique et autres Directions décisionnelles de la Banque. Conformément aux obligations réglementaires, la sécurité juridique des clauses autorisant la résiliation-compensation globale et la collatéralisation est analysée par les services juridiques de la Banque afin de s'assurer de leur applicabilité en regard des dispositions de droits applicables aux clients.

Collatéralisation

La majorité des opérations de gré à gré font l'objet d'une collatéralisation. Il y a deux types d'échanges de collatéral à distinguer :

- la marge initiale (*initial margin* – IM – ou *Independent Amount* – IA⁽¹⁾ –) : dépôt de garantie initial, visant à couvrir l'exposition *future* potentielle, c'est-à-dire la variation défavorable du *Marked-to-Market* des positions dans l'intervalle de temps entre la dernière collecte de *variation margin* et la liquidation des positions à la suite du défaut de la contrepartie ;
- la marge de variation (*variation margin* ou VM) : sûretés collectées pour couvrir l'exposition courante découlant des variations de *Marked-to-Market* des positions, utilisées comme approximation de la perte réelle résultant de la défaillance de l'une des contreparties.

Les caractéristiques du mécanisme d'appel de marge sont définies dans les contrats de collatéralisation (CSA⁽²⁾). Les principales caractéristiques définies sont :

- le périmètre couvert (c'est-à-dire la nature de l'opération autorisée) ;
- les collatéraux éligibles et la décote applicable : les principaux types de collatéraux échangés selon les standards de la Banque sont des liquidités ou des titres liquides de qualité supérieure. Ils sont soumis à des décotes variables en fonction du type de collatéral, de sa liquidité et de la volatilité du prix du sous-jacent en condition de marché normales et stressées ;
- la date et la fréquence de calcul de l'appel de marge, généralement quotidiens ;
- les seuils d'appel de marge en l'absence d'obligations réglementaires ;
- le montant minimum de transfert (MTA).

De plus, des paramètres spécifiques ou des caractéristiques optionnelles peuvent être définis en fonction du type de contrepartie ou de la transaction, tels qu'un montant de garantie supplémentaire (augmentation forfaitaire de l'exposition permettant à la contrepartie effectuant un appel de marge d'être « sur-collatéralisée ») ou des clauses dépendant de la notation de la contrepartie (collatéral supplémentaire demandé en cas de dégradation de la notation de la contrepartie).

Le Groupe pilote les échanges de collatéral donnés et reçus. En cas de divergence entre les contreparties concernant les montants des appels de marge, des équipes dédiées au sein des Départements des opérations et des risques sont chargées d'analyser les transactions concernées afin de s'assurer qu'elles sont correctement évaluées et de résoudre le problème.

ÉCHANGE BILATÉRAL DE COLLATÉRAL

La marge initiale, historiquement peu utilisée mise à part avec des contreparties de type *hedge fund*, a été généralisée par les réglementations EMIR et DFA qui oblige l'utilisation d'accord-cadre et des CSA liés, préalablement ou simultanément à la conclusion d'une opération sur dérivés OTC non compensée. Le Groupe est à présent dans l'obligation d'échanger des marges initiales et des marges de variation pour les opérations de dérivés de gré à gré non compensées avec un grand nombre de ses contreparties (ses contreparties financières et certaines contreparties non financières au-dessus de certains seuils définis par la réglementation, les dates de mises en conformité dépendant du volume de transactions).

Le règlement délégué de la Commission (EMIR RTS) permet aux contreparties soumises aux exigences obligatoires d'échange de marges de déroger à ces règles dans certaines circonstances. Le Groupe a intégré dans ses procédures de gestion des risques un processus de demande de dérogation concernant les entités intra-groupe. Les critères d'éligibilité à cette dérogation sont encadrés et contrôlés comme l'exige le règlement délégué.

CHAMBRES DE COMPENSATIONS

Les réglementations EMIR et DFA ont également imposé que les transactions de dérivés de gré à gré les plus standards soient compensées *via* des chambres de compensation. Le Groupe compense ainsi ses propres opérations (activité de type principal), mais opère également une activité de compensation pour compte de tiers (activité de type *agency*), qui fait l'objet d'appels de marges systématiques pour atténuer le risque de contrepartie (les clients postant quotidiennement à Société Générale des *variation margins* et des *initial margins*, afin de couvrir l'exposition courante et l'exposition *future*). Le règlement délégué de la Commission (EMIR RTS) permet aux contreparties de déroger à l'obligation de compensation *via* une chambre de compensation pour les transactions intra-groupe sur les produits standards. Le Groupe intègre et applique cette dérogation selon les règles et critères définis.

Le recours aux chambres de compensation permet de bénéficier de l'atténuation du risque de crédit grâce aux systèmes de règlement de la chambre de compensation en :

- appliquant une compensation bilatérale des montants quotidiens payables dans la même devise (*payment netting*), soit à l'ensemble des produits dérivés, soit par catégorie de produits dérivés compensés par la chambre de compensation ;
- prévoyant pour la plupart d'entre eux la résiliation des transactions compensées par la chambre de compensation en cas de défaut de celle-ci.

AUTRES MESURES

Outre les exigences d'appel de marge pour certaines contreparties ou la compensation obligatoire pour les transactions de produits dérivés les plus standardisées, la DFA et EMIR prévoient un cadre étendu pour la réglementation et la transparence des marchés des produits dérivés de gré à gré, comme la déclaration des produits traités, la confirmation en temps réel ou la confirmation des transactions.

(1) L'IA (*Independent Amount*) est un concept identique à celui de la marge initiale, mais s'applique à des périmètres différents (les OTC swaps non compensés pour l'IA).

(2) Le *Credit Support Annex* (CSA) est un document juridique sous contrat ISDA qui régit la gestion du collatéral entre deux contreparties.

7.3 MESURES DE RISQUES DE CONTREPARTIE

RISQUE DE REMPLACEMENT

La mesure du risque de remplacement s'appuie sur un modèle interne qui permet de déterminer les profils d'exposition du Groupe. La valeur de l'exposition à une contrepartie étant incertaine et variable dans le temps, le Groupe valorise le coût de remplacements potentiels futurs sur la durée de vie des transactions.

Principes du modèle

La juste valeur *future* des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est estimée à partir de modèles Monte Carlo s'appuyant sur une analyse historique des facteurs de risque de marché.

Le principe du modèle est de représenter les états futurs possibles des marchés financiers en simulant les évolutions des principaux facteurs de risque auxquels le portefeuille de l'institution est sensible. Pour ces simulations, le modèle recourt à différents modèles de diffusion pour tenir compte des caractéristiques inhérentes aux facteurs de risques considérés, et utilise un historique de dix ans pour leur calibrage.

Les portefeuilles de produits dérivés et d'opérations de prêt-emprunt avec les différentes contreparties sont ensuite revalorisés aux différentes dates futures jusqu'à la maturité des transactions, dans ces différents scénarios, en prenant en compte les caractéristiques des contrats et des techniques d'atténuation du risque, notamment en matière de compensation et de collatéralisation des opérations uniquement dans la mesure où nous estimons que les dispositions d'atténuation du risque de contrepartie sont légalement valides et applicables.

La distribution des expositions de contrepartie ainsi obtenue, permet de calculer les fonds propres réglementaires au titre du risque de contrepartie et d'assurer le suivi économique des positions.

Le Département des risques responsable du *Model Risk Management* au niveau Groupe évalue la robustesse théorique (revue de la qualité de la conception et du développement), la conformité de l'implémentation, l'adéquation de l'usage du modèle et le suivi continu de la pertinence du modèle au cours du temps. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des Comités de revue et d'approbation. Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à (i) des *reportings* récurrents à la Direction des risques dans le cadre de diverses instances et processus (Comité *Model Risk Management* Groupe, *Risk Appetite Statement/Risk Appetite Framework*, suivi des recommandations, etc.) et (ii) annuellement à la Direction générale (CORISQ).

Indicateur réglementaire

Concernant le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de contrepartie, la BCE dans le cadre de l'exercice de revue des modèles internes (*Targeted Review of Internal Models*) a renouvelé l'agrément pour l'utilisation du modèle interne décrit précédemment afin de déterminer l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*).

Pour les produits non traités par le modèle interne ainsi que pour les entités du groupe Société Générale n'ayant pas été autorisées par le superviseur à utiliser le modèle interne, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché pour les dérivés⁽¹⁾ et la méthode générale fondée sur les sûretés financières pour les opérations de financement sur titres (SFT⁽²⁾).

Les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte soit par leur simulation dans le modèle interne lorsque ces techniques d'atténuation du risque de contrepartie ou ces garanties répondent aux critères réglementaires, soit en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché ou celle fondée sur les sûretés financières, en soustrayant la valeur des sûretés.

Ces expositions sont ensuite pondérées par des taux résultant de la qualité de crédit de la contrepartie pour aboutir aux expositions pondérées (RWA). Ces taux peuvent être déterminés par l'approche standard ou l'approche avancée (IRBA).

En règle générale, lorsque l'EAD est modélisée *via* l'EEPE et pondérée selon l'approche IRB, il n'y a pas d'ajustement de la LGD en fonction du collatéral reçu car il est déjà pris en compte dans le calcul.

La décomposition des RWA pour chaque approche est disponible dans le tableau « Analyse des expositions au risque de contrepartie par approche » de la section 7.4 « Informations quantitatives ».

Indicateur économique

Dans le cadre du suivi économique des positions, Société Générale s'appuie principalement sur un indicateur d'exposition maximale découlant de la simulation Monte Carlo, appelé *Credit Value-at-Risk* (CVaR) en interne ou PFE (*Potential Future Exposure*). Il s'agit du montant de perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables. Cet indicateur est calculé à différentes dates futures, qui sont ensuite agrégées en segments faisant chacun l'objet d'un encadrement.

Le Groupe a également développé une série de scénarios de *stress tests* permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

AJUSTEMENT DE VALEUR POUR RISQUE DE CONTREPARTIE

Principes généraux

La CVA (*Credit Valuation Adjustment*) mesure l'ajustement de la valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur du Groupe afin de tenir compte de la qualité de crédit des contreparties. Cet ajustement équivaut au coût de couverture du risque de contrepartie sur le marché des *Credit Default Swap* (CDS).

(1) Dans cette méthode, l'EAD (*Exposure at Default*) relative au risque de contrepartie de la Banque est déterminée en agrégeant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit *add-on*).

(2) *Securities Financing Transactions*.

Pour une contrepartie spécifique, la CVA est déterminée à partir de :

- l'exposition positive attendue vis-à-vis de la contrepartie, soit la moyenne de la valeur de l'exposition future positive hypothétique pour une transaction ou un groupe de transactions. Elle est principalement déterminée à l'aide de simulations Monte Carlo risque neutre des facteurs de risques susceptibles d'affecter la valorisation des produits dérivés. Les transactions sont réévaluées dans le temps selon les différents scénarios, en tenant compte des caractéristiques des contrats définies dans les clauses juridiques mises en place, notamment en matière de compensation et de collatéralisation des opérations (les transactions collatéralisées ou bénéficiant de techniques d'atténuation du risque généreront une exposition moindre par rapport aux transactions qui en sont dépourvues) ;
- la probabilité de défaut de la contrepartie qui est liée au niveau de *spread* des CDS ;
- le montant des pertes en cas de défaut (*LGD-Loss Given Default*) qui prend en compte le taux de recouvrement.

Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients qui ne font pas l'objet d'un appel de marge quotidien ou dont le collatéral ne couvre que partiellement l'exposition.

Exigence en fonds propres au titre de la CVA

Les institutions financières sont soumises au calcul d'une exigence en fonds propres au titre de la CVA, devant couvrir sa variation sur dix jours. Le périmètre de contreparties est réduit aux contreparties financières au sens d'EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) ou à certains *Corporates* qui utiliseraient les produits dérivés au-delà de certains seuils et à des fins autres que la *hedging*.

Cette exigence est largement déterminée par l'utilisation de la méthode avancée :

- l'exposition positive attendue de la contrepartie est principalement déterminée en utilisant la méthode interne décrite en section 7.3 "risque de remplacement", qui permet d'estimer les profils d'exposition future face à une contrepartie, en tenant compte des facteurs d'atténuation du risque de contrepartie ;
- la VaR sur CVA et la *Stressed VaR* sur CVA sont déterminées selon une méthode similaire à celle développée pour le calcul de la VaR de marché (cf. chapitre Risque de marché). Cette méthode consiste en une simulation « historique » de la variation de la CVA due aux fluctuations de *spreads* de crédit observées sur les contreparties en portefeuille, avec un intervalle de confiance à 99%. Le calcul est fait sur les variations de *spreads* observées d'une part sur un historique d'un an glissant (VaR sur CVA) et d'autre part sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à la plus forte période de tension des *spreads* (*Stressed VaR* sur CVA) ;
- l'exigence en fonds propres est la somme de deux éléments VaR sur CVA et *Stressed VaR* sur CVA multipliée par un coefficient (fixé par le régulateur), propre à chaque établissement bancaire.

Les positions non prises en compte en modèle interne font l'objet d'une charge en capital déterminée en méthode standard par application d'un facteur de pondération normatif au produit de l'EAD (*Exposure at Default*) par une maturité calculée selon les règles définies par le règlement CRR (*Capital Requirement Regulation*) – cf. tableau « Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA » de la section 7.4 « Informations quantitatives » pour la décomposition des RWA liés à la CVA entre méthode avancée et standard.

CVA management

La gestion de cette exposition et de cette charge réglementaire conduit la Banque à acheter des garanties ou instruments de couverture de type *Credit Default Swap* (CDS) auprès de grands établissements de crédits sur certaines contreparties identifiées ou sur des indices composés de contreparties identifiables. Outre une réduction du risque de crédit, cela permet de diminuer la variabilité de la CVA et des montants de fonds propres associés aux fluctuations des *spreads* de crédits des contreparties.

RISQUE DE CORRÉLATION DÉFAVORABLE (WRONG WAY RISK)

Le risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*) est le risque que l'exposition du Groupe sur une contrepartie augmente significativement et en même temps que la probabilité de défaut de la contrepartie.

Il existe deux cas différents :

- le risque de corrélation défavorable général est le risque survenant lorsque la probabilité de défaut de contreparties est positivement corrélée à des facteurs généraux de risque de marché ;
- le risque de corrélation défavorable spécifique est le risque survenant lorsque l'exposition future envers une contrepartie donnée est positivement corrélée à la probabilité de défaut de cette contrepartie, en raison de la nature des transactions avec la contrepartie.

Le risque de corrélation défavorable spécifique, dans le cas où il s'accompagne d'un lien juridique entre la contrepartie et le sous-jacent d'une transaction conclue avec la contrepartie, fait l'objet d'une surcharge dans le calcul des exigences de fonds propres, calculée sur le périmètre des transactions portant un tel risque. Par ailleurs, pour les contreparties soumises à un tel risque spécifique, la valeur de l'exposition économique (PFE) est elle aussi renforcée, de sorte que les opérations autorisées par les limites en place seront plus contraintes qu'en l'absence de risque spécifique.

Le risque de corrélation défavorable général est quant à lui contrôlé via un dispositif de *stress tests* appliqués aux transactions faites avec une contrepartie donnée, s'appuyant sur des scénarios communs au dispositif de *stress tests* des risques de marché. Ce dispositif est fondé sur :

- une analyse trimestrielle des *stress tests* pour les expositions en principal et pour compte de tiers sur l'ensemble des contreparties (institutions financières, *corporates*, souverains, *hedge funds* et *proprietary trading groups*), permettant d'appréhender les scénarios les plus défavorables liés à une dégradation conjointe de la qualité des contreparties et des positions associées ;
- sur les contreparties de type *hedge funds* et *Proprietary Trading Groups*, un suivi hebdomadaire des *stress tests* monofacteur dédiés, faisant l'objet de limites par contrepartie.

7.4 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 72 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET APPROCHE

Le risque de contrepartie se répartit comme suit :

31.12.2021									
(En M EUR)	IRB			Standard			Total		
Catégories d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	24 471	24 511	395	177	177	4	24 648	24 688	399
Établissements	16 653	16 727	3 664	38 068	38 363	960	54 721	55 090	4 624
Entreprises	56 698	56 583	14 554	4 441	4 147	4 051	61 139	60 730	18 605
Clientèle de détail	83	83	8	23	23	14	106	106	21
Autres	7	7	2	4 295	4 295	1 022	4 302	4 302	1 023
TOTAL	97 912	97 912	18 622	47 004	47 004	6 051	144 916	144 916	24 673

31.12.2020									
(En M EUR)	IRB			Standard			Total		
Catégories d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	23 472	23 560	382	170	170	-	23 642	23 730	382
Établissements	19 536	19 673	3 387	23 628	23 928	1 403	43 164	43 601	4 789
Entreprises	54 370	54 145	15 786	1 697	1 398	1 246	56 067	55 543	17 032
Clientèle de détail	121	121	8	2	2	2	122	122	10
Autres	1	1	-	3 499	3 499	986	3 500	3 500	987
TOTAL	97 500	97 500	19 563	28 996	28 996	3 636	126 496	126 496	23 199

Les tableaux ci-dessus présentent les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*). Celle-ci représente 2,8 milliards d'euros d'expositions pondérées (RWA) au 31 décembre 2021 (contre 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

TABLEAU 73 : ANALYSE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (CCR1)

	31.12.2021							
	Coût de remplacement (IRC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant CRM	Valeur exposée au risque après CRM	Valeur exposée au risque	Montant de RWA
<i>(En M EUR)</i>								
Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
SA-CCR (pour les dérivés)	2 027	20 727		1,4	67 282	31 808	31 794	9 304
IMM (pour les dérivés et les OFT)			35 417	1,85	472 121	62 416	62 322	13 088
<i>dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>			16 892		395 150	28 067	28 067	2 142
<i>dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>			18 453		76 847	34 217	34 123	10 946
<i>dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>			71		124	132	132	-
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					27 145	11 245	11 245	994
VaR pour les OFT					-	-	-	-
TOTAL					566 548	105 470	105 361	23 385

	31.12.2020						
	Montants notionnels	Coût de remplacement/valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multi-plicateur	Valeur exposée au risque post-CRM	RWA
<i>(En M EUR)</i>							
Méthode utilisant les prix du marché		21 626	29 694			26 586	5 677
Exposition initiale							
Approche standard							
MMI (pour les dérivés et SFT)				36 449	1,85	67 431	15 767
<i>dont opérations de financement sur titres</i>				15 500	1,85	28 676	2 270
<i>dont dérivés et opérations à règlement différé</i>				20 949	1,85	38 756	13 497
<i>dont découlant d'une convention de compensation multiproduits</i>							
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						9 937	383
VaR pour les SFT							
TOTAL							21 827

TABLEAU 74 : EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (CCR8)

(En M EUR)	31.12.2021		31.12.2020	
	EAD	RWA	EAD	RWA
Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		1 273		1 228
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance), dont :				
	7 083	142	10 038	201
(i) Dérivés de gré à gré	759	15	1 003	20
(ii) Dérivés négociés en bourse	5 866	117	7 243	145
(iii) Opérations de financement sur titres	457	9	1 791	36
(iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-	-	-
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	22 466		12 701	
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	5 555	111	2 036	41
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	3 992	1 020	3 474	986
Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-	-	-
Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		-	61	35
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance), dont :				
	-	-	-	-
(i) Dérivés de gré à gré	-	-	-	-
(ii) Dérivés négociés en bourse	-	-	-	-
(iii) Opérations de financement sur titres	-	-	-	-
(iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-	-	-
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-		35	35
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-	-	-
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-	25	-
Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-	-	-

TABLEAU 75 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (CCR5)

	31.12.2021							
	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées dans des SFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
(En M EUR)								
Espèces – monnaie nationale	26 297	24 408	10 412	24 984	-	28 639	-	35 368
Espèces – autres monnaies	98 096	53 981	44 928	69 676	-	4 483	-	8 383
Dette souveraine nationale	-	-	-	-	-	15	-	1
Autre dette souveraine	15	-	-	-	-	4 931	-	6 451
Dette des administrations publiques	9 487	2 230	38	1 859	-	229 891	-	207 411
Obligations d'entreprise	8	44	-	-	-	6 493	-	5 157
Actions	556	-	0	84	-	2 833	-	17 760
Autres sûretés	438	113	-	12	-	39 818	-	42 783
TOTAL	134 897	80 777	55 378	96 616	-	317 101	-	323 314

TABLEAU 76 : OPERATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA (CCR2)

	31.12.2021		31.12.2020	
	EAD	RWA	EAD	RWA
(En M EUR)				
Total portefeuilles soumis à la méthode avancée	33 066	2 218	37 471	2 783
(i) Composante VaR (incluant le 3×multiplicateur)		193		740
(ii) Composante VaR en situation de tensions (incluant le 3×multiplicateur)		2 025		2 043
Opérations soumises à la méthode standard	6 812	589	5 349	347
Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)	-	-	-	-
Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	39 878	2 807	42 821	3 131

TABLEAU 77 : APPROCHE INTERNE - EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (CCR4)

Le tableau suivant présente les expositions du Groupe soumises au risque de contrepartie et faisant l'objet d'un modèle interne pour la détermination des RWA. Conformément aux instructions de l'ABE, la CVA et les expositions traitées *via* une contrepartie centrale sont exclues.

31.12.2021								
(En M EUR)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montants de RWA	Densité des montants de RWA
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	24 235	0,02%	102	2,83%	1	231	0,95%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	73	0,26%	7	27,53%	2	22	29,73%
	0,50 à < 0,75	18	-	1	-	5	-	-
	0,75 à < 2,50	127	2,12%	1	20,00%	1	58	46,07%
	2,50 à < 10,00	24	5,59%	14	31,79%	2	45	187,34%
	10,00 à < 100,00	35	16,13%	7	23,20%	1	39	112,82%
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	24 511	0,06%	132	3,05%	1	395	1,61%
Établissements	0,00 à < 0,15	13 501	0,05%	693	34,00%	2	1 936	14,34%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	788	0,26%	101	40,62%	2	386	49,00%
	0,50 à < 0,75	657	0,50%	79	43,09%	2	446	67,88%
	0,75 à < 2,50	1 232	1,97%	109	10,97%	1	304	24,70%
	2,50 à < 10,00	505	3,85%	125	31,09%	1	512	101,29%
	10,00 à < 100,00	44	13,19%	59	33,49%	1	80	180,28%
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	16 727	0,37%	1 166	32,88%	2	3 664	21,90%
Entreprises	0,00 à < 0,15	41 669	0,05%	4 625	33,99%	1	5 306	12,73%
	0,15 à < 0,25	13	0,20%	28	15,85%	1	1	10,84%
	0,25 à < 0,50	3 408	0,26%	789	28,09%	3	1 097	32,18%
	0,50 à < 0,75	4 234	0,52%	956	29,61%	3	1 823	43,05%
	0,75 à < 2,50	3 816	1,56%	1 657	27,81%	3	2 422	63,49%
	2,50 à < 10,00	2 851	4,13%	1 915	31,37%	2	3 053	107,09%
	10,00 à < 100,00	444	13,70%	364	32,18%	3	696	156,95%
	100,00 (défaut)	149	100,00%	70	43,30%	3	155	104,10%
	Sous-total	56 583	0,77%	10 404	32,76%	1	14 554	25,72%
Clientèle de détail	0,00 à < 0,15	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	10	0,20%	975	11,50%	-	0	4,94%
	0,25 à < 0,50	72	0,27%	82	17,36%	-	6	8,84%
	0,50 à < 0,75	0	0,53%	47	28,75%	-	0	22,64%
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	2	27,25%	1	24,00%	-	1	65,96%
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	83	0,75%	1 105	16,82%	-	8	9,45%
TOTAL		97 905	0,52%	12 807	25,33%	1	18 620	19,02%

31.12.2020

(En M EUR)	Échelle de PD ⁽¹⁾	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%) ⁽¹⁾	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montants de RWA	Densité des montants de RWA
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	23 262	0,02%	1,68%	1,25	120	0,51%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	22	0,26%	39,02%	1,00	7	32,39%
	0,50 à < 0,75	12	0,50%	45,00%	3,56	10	86,91%
	0,75 à < 2,50	111	2,12%	21,73%	0,98	56	49,99%
	2,50 à < 10,00	153	4,50%	39,18%	1,36	189	124,01%
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	23 560	0,05%	2,07%	1,25	382	1,62%
Établissements	0,00 à < 0,15	16 715	0,04%	24,33%	1,58	1 762	10,54%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	1 475	0,26%	26,20%	1,92	505	34,23%
	0,50 à < 0,75	717	0,50%	37,67%	1,47	412	57,56%
	0,75 à < 2,50	375	1,52%	41,49%	1,59	358	95,35%
	2,50 à < 10,00	336	3,74%	33,75%	1,13	270	80,24%
	10,00 à < 100,00	48	13,49%	28,36%	2,18	71	149,52%
	100,00 (défaut)	2	100,00%	35,00%	4,03	8	437,50%
	Sous-total	19 667	0,21%	25,43%	1,59	3 386	17,22%
Entreprises	0,00 à < 0,15	37 109	0,06%	33,89%	1,34	5 229	14,09%
	0,15 à < 0,25	44	0,20%	12,27%	2,28	5	10,66%
	0,25 à < 0,50	4 004	0,26%	30,72%	2,40	1 561	38,98%
	0,50 à < 0,75	4 205	0,50%	24,66%	2,43	1 454	34,59%
	0,75 à < 2,50	5 334	1,49%	28,94%	2,86	3 704	69,43%
	2,50 à < 10,00	2 602	4,53%	31,11%	1,80	2 583	99,27%
	10,00 à < 100,00	397	14,08%	31,56%	2,88	571	143,97%
	100,00 (défaut)	296	100,00%	29,82%	2,48	527	177,89%
	Sous-total	53 991	1,11%	32,25%	1,69	15 634	28,96%
Clientèle de détail	0,00 à < 0,15	-	-	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	113	0,20%	11,50%	5,00	6	4,94%
	0,25 à < 0,50	6	0,34%	46,00%	5,00	2	27,90%
	0,50 à < 0,75	0	0,53%	28,75%	5,00	0	22,64%
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	1	24,71%	24,00%	5,00	0	61,40%
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	121	0,36%	13,40%	5,00	8	6,56%
TOTAL		97 340	0,67%	23,55%	1,57	19 411	19,94%

(1) PD tenant compte des effets de substitution et de réduction au 31 décembre 2020.

TABLEAU 78 : APPROCHE STANDARD - EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRE ET PONDÉRATION DE RISQUE (CCR3)

Dans le respect des instructions émanant de l'ABE, les montants sont présentés hors titrisation.

(En MEUR)	31.12.2021											Valeur d'exposition totale
	Pondération de risque											
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	
Administrations centrales ou banques centrales	172	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	176
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	83	0	-	-	28	-	0	112
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	22 466	13 767	0	-	1 485	373	-	-	156	-	4	38 251
Entreprises	-	74	-	-	-	40	-	-	4 032	-	1	4 147
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	23	0	-	0	23
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0	1
TOTAL	22 638	13 841	0	-	1 568	413	-	23	4 220	1	5	42 710

31.12.2020																	
(En M EUR)																	
Catégories d'expositions	Pondération															Autres RW	Total
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1 250%			
Administrations centrales et banques centrales	170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170
Administrations régionales ou locales	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Entités du secteur public	-	-	-	-	2	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	8 435	12 033	0	-	2 687	-	278	-	-	483	1	-	-	-	-	9	23 925
Entreprises	-	-	-	-	0	-	22	-	-	1 193	0	-	-	-	-	183	1 398
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	0	2
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0	0
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 605	12 033	0	-	2 688	-	300	-	1	1 678	1	-	-	-	-	192	25 497

TABLEAU 79 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (CCR6)

(En M EUR)	31.12.2021	
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit	
	Protection achetée	Protections vendue
Montants notionnels		
CDS mono-émetteurs	40 954	53 351
CDS indiciels	27 164	22 736
Total contrats d'échange	3 059	-
Options de crédit	734	954
Autres dérivés de crédit	10 519	3 326
TOTAL MONTANTS NOTIONNELS	82 429	80 366
Justes valeurs		
Juste valeur positive (actif)	374	2 105
Juste valeur négative (passif)	(2 100)	(420)

TABLEAU 80 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

L'IMM est la méthode interne appliquée pour la détermination de l'exposition sur le risque de contrepartie. Les modèles bancaires utilisés sont soumis à la validation du superviseur.

L'application de ces modèles internes a un impact sur la méthode de calcul de l'EAD des opérations de marché mais également sur la méthode de calcul de la maturité bâloise.

(En M EUR)	RWA
RWA de fin de la période précédente (30.09.2021)	15 039
Taille de l'actif	(879)
Qualité de crédit des contreparties	(32)
Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	(1 100)
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
Acquisitions et cessions	-
Variations des taux de Change	175
Autres	-
RWA de fin de la période de reporting (31.12.2021)	13 203

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) qui est de 2,2 milliards d'euros en méthode avancée.



8

TITRISATION

EN BREF

Cette partie apporte des informations sur les positions de titrisation de Société Générale, déjà présentes dans les parties concernées (risque de crédit et risque de marché).

Elles font l'objet d'un calcul spécifique d'exigences de fonds propres, tel que défini par les textes réglementaires européens.

Exigences de fonds propres des positions de titrisation dans le portefeuille bancaire à fin 2021

509 M EUR

(Montant à fin 2020 : 439 M EUR)

Exigences de fonds propres des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation à fin 2021

45 M EUR

(Montant à fin 2020 : 43 M EUR)

8.1 TITRISATIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente des informations sur les activités de titrisation de Société Générale, acquises ou réalisées pour compte propre ou celui de ses clients. Elle décrit les risques associés à ces activités et la gestion qui en est faite. Enfin, elle comporte un certain nombre d'informations quantitatives pour décrire ces activités pendant l'année 2021 ainsi que les exigences de fonds propres liées aux positions du portefeuille d'intermédiation bancaire et du portefeuille de négociation du Groupe, sur le périmètre défini par la réglementation prudentielle.

Telle qu'elle est définie dans la réglementation prudentielle, la titrisation correspond à une transaction ou un mécanisme par lesquels le risque de crédit inhérent à une exposition ou un panier d'expositions est divisé en tranches présentant les caractéristiques suivantes :

- la transaction aboutit à un transfert de risque significatif, en cas d'origination ;
- les paiements effectués dans le cadre de la transaction ou du mécanisme dépendent des performances de l'exposition ou du panier d'expositions sous-jacentes ;
- la subordination de certaines tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de la transaction ou du mécanisme de transfert de risque.

Les opérations de titrisation sont soumises aux traitements réglementaires définis :

- dans le règlement (UE) n° 2017/2401 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ;
 - dans le règlement (UE) n° 2017/2402 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées (STS).
- Le règlement n° 2017/2401 présente notamment la hiérarchie des méthodes de pondération des positions de titrisation (cf. section 8.6). Le taux plancher de pondération (*floor*) est de 15% (10% pour les titrisations STS).
- Le règlement n° 2017/2402 définit notamment des critères d'identification des titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) pour lesquelles des charges en capital spécifiques et plus faibles sont applicables. Le texte précise aussi la procédure d'autorisation pour les organismes tiers qui contribueront à vérifier le respect des exigences relatives aux titrisations STS. Par ailleurs, les exigences de rétention du risque par le cédant sont fixées à un niveau minimal de 5%.
- Le cadre de la titrisation a été aménagé via deux nouveaux règlements publiés le 6 avril 2021 :
- le règlement (UE) 2021/557 amendant le règlement (UE) 2017/2402, et instaurant un cadre STS pour les titrisations synthétiques inscrites au bilan ;
 - le règlement (UE) 2021/558 amendant le règlement (UE) no 575/2013, et instaurant un cadre prudentiel dédié aux titrisations de prêts non performants (NPL).
- Les autorités techniques, ABE et AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers), ont émis des orientations ou RTS (*Regulatory Technical Standards*) visant à préciser certains éléments des textes européens de niveau 1.

8.2 MÉTHODES COMPTABLES

Les opérations de titrisation dans lesquelles Société Générale est investisseur (*i.e.* le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées), sont enregistrées conformément aux principes comptables du Groupe tels que mentionnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés intégrées au Document d'enregistrement universel 2021.

Les positions de titrisation sont classées dans les catégories comptables en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers.

L'analyse des flux des actifs émis par des véhicules de titrisation financiers nécessite une analyse des caractéristiques contractuelles et du risque de crédit supporté par les tranches et par les portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents en allant jusqu'à identifier les instruments qui produisent les flux de trésorerie (*look-through approach*).

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts).

Les positions de titrisation basiques (SPPI) sont classées au bilan dans deux catégories, en fonction du modèle d'activité :

- lorsqu'elles sont gérées suivant un modèle de collecte des flux contractuels et de vente, les positions sont classées dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans la rubrique Intérêts et produits assimilés. En date de clôture, ces instruments sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en capitaux propres dans la rubrique Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par ailleurs, ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans la rubrique Coût du risque en contrepartie de la rubrique Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;
- lorsqu'elles sont gérées suivant un modèle de collecte des flux contractuels, les positions sont comptabilisées au coût amorti. Après leur comptabilisation initiale, ces positions sont évaluées au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et leurs revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat dans la rubrique Intérêts et produits assimilés. Ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans la rubrique Coût du risque en contrepartie d'une dépréciation du coût amorti à l'actif du bilan.

Les positions de titrisations non basiques (non-SPPI) sont évaluées à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel elles sont détenues.

La juste valeur de ces actifs est présentée au bilan dans la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par résultat et les variations de leur juste valeur sont enregistrées (hors intérêts) en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilés.

Les positions de titrisations classées parmi les actifs financiers au coût amorti ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres font systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès la comptabilisation initiale de l'actif, sans attendre l'apparition d'une indication objective de dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations à comptabiliser à chaque arrêté, ces actifs sont répartis en trois catégories en fonction de l'évolution du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Les encours classés en Étape 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir à horizon d'un an ; les encours classés en Étapes 2 et 3 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir sur la durée de vie des encours.

Pour les positions de titrisation évaluées à la juste valeur par résultat, leur juste valeur intègre directement la perte de crédit attendue, telle qu'estimée par les marchés sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Les reclassements des actifs titrisés ne sont requis que dans le cas exceptionnel d'un changement du modèle d'activité au sein duquel ils sont détenus.

Les titrisations synthétiques sous forme de Crédit Default Swaps suivent les règles de comptabilisation propres aux instruments dérivés de transaction.

Les actifs titrisés sont décomptabilisés lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif. Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

La titrisation d'actifs titrisés inscrits au bilan du Groupe suit le même traitement comptable décrit ci-avant.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

8.3 CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité.

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité (notamment le pouvoir de diriger les activités clés de l'entité) ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques ;
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Dans le cadre de la consolidation des entités structurées contrôlées par le Groupe, les parts de ces entités qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Dans le cas d'opérations de titrisation de créances détenues par le Groupe (prêts à la clientèle) ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dès lors que le Groupe conserve le contrôle et reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances, les véhicules portant les créances cédées sont consolidés.

Tout soutien financier en dehors de tout cadre contractuel à des entités structurées consolidées, serait comptabilisé comme un passif au bilan si les critères IFRS sont remplis ou sous forme d'une provision selon IAS 37. Par ailleurs, une information serait fournie en annexes.

8.4 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TITRISATIONS

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risques de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Le risque de titrisation est suivi par le département Relations Clients et Solutions de Financement et Conseil (*Global Banking & Advisory - GLBA*) et, pour les opérations pour compte propre, par la Trésorerie Groupe de la Direction financière en LoD1 et encadré dans le dispositif de gestion du risque de crédit par la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques en LoD2.

RÔLE DU DÉPARTEMENT RELATIONS CLIENTS ET SOLUTIONS DE FINANCEMENT ET CONSEIL (GLBA)

En règle générale, seule la division *Asset-Backed Products* de GLBA a le mandat pour traiter des opérations générant du risque de titrisation.

En règle générale, ces opérations sont constituées par :

- la structuration et/ou la distribution primaire d'ABS (*Asset-Backed Securities*), qui peuvent prendre la forme de RMBS (*Residential Mortgage-Backed Securities*), de CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) et de CLO (*Collateralised Loan Obligations*), structurée ou co-arrangée par Société Générale, au profit d'émetteurs (entreprises et sociétés financières spécialisées) également appelés « titrisation publique ». Ces opérations ne génèrent pas de risque de titrisation pour le Groupe si aucune exposition n'est retenue par Société Générale ;
- le financement des besoins des clients, *via* du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits de Société Générale ou, marginalement, au bilan, également appelé « titrisation privée ». Ces activités génèrent du risque de crédit pour

Société Générale et sont encadrées par la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques ;

- la structuration d'opérations de titrisation pour compte propre (i.e. le portefeuille sous-jacent est constitué de créances présentes au bilan du Groupe). Cette activité ne génère pas de risque de crédit supplémentaire pour le Groupe ; le rôle de la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques consiste à s'assurer que la structure est robuste ;
- les produits titrisés sont également utilisés comme sous-jacents sur le marché secondaire dans des opérations de financements collatéralisés et de trading. Ces opérations génèrent à la fois du risque de crédit et du risque de marché pour le Groupe et sont encadrées par les divisions « Banque de Financement et d'Investissement » et « Risques sur Activités de Marché et ALM » (*Risks on Market Activities and ALM - RMA*) de la Direction des risques.

RÔLE DU DÉPARTEMENT DES RISQUES

Le département Risques, dans le cadre de différents CORISQ présidés par la Direction Générale et dans le respect de l'appétit pour le risque du groupe Société Générale, formalise, conjointement avec le département « Relations Clients et Solutions de Financement et Conseil », l'appétit pour le risque du Groupe s'agissant des activités de titrisation.

Ces cadres sont établis par type de produits (titrisation primaire, vente de produits de titrisation en secondaire, financements collatéralisés, etc.) et ont pour but de définir le niveau de risque acceptable au regard des objectifs stratégiques du Groupe *via* des limites et les *guidelines* d'octroi de crédit.

Le rôle et les responsabilités du service Risques sont répartis en fonction du risque principal (crédit ou marché).

Le département Risques contribue à la définition des politiques de risque, en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants.

Le département Risques définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques et s'assure, *in fine*, de son adéquation avec les besoins des métiers.

Le département Risques valide les opérations et certaines limites, les autres étant présentées en CORISQ.

De la même manière que pour l'ensemble des opérations de financements structurés, la *Business Unit* n'a pas de délégation de signature pour les opérations de titrisation. Toute transaction de titrisation doit être validée par le département des Risques.

RISQUE DE CRÉDIT

Les expositions de titrisation soumises au risque de crédit sont approuvées *via* le process standard d'approbation de crédit du Groupe. Les nouvelles opérations sont présentées par les lignes-métier (LoD1) au département des Risques, après accord du responsable de la ligne-métier. Le département des Risques donne son opinion sur ces nouvelles transactions, qui sont approuvées selon les délégations en vigueur. Toutes les expositions font l'objet d'une revue annuelle de la part de la ligne-métier et du département des Risques.

La notation de la transaction et de l'emprunteur ainsi que la LGD font donc l'objet d'une validation initiale et d'une revue annuelle pour chaque transaction. En particulier, les données utilisées dans le cadre du modèle de titrisation IAA (*Internal Assessment Approach*) et le résultat des calculs de ce modèle font l'objet d'une validation spécifique. Un suivi régulier est effectué indépendamment de la ligne-métier et des revues de portefeuilles sont produites trimestriellement spécifiquement sur les expositions de titrisation de la banque. Ce suivi permet d'identifier les éventuels changements de comportement des actifs titrisés.

Des limites au niveau portefeuille sont accordées par le Comité des Risques pour les expositions de titrisation. Des *stress tests* sont aussi performés sur ces portefeuilles.

L'analyse du risque de crédit des transactions de titrisation couvre les éléments standard du risque de crédit : la performance des actifs sous-jacents ainsi que celle du cédant/recouvreur. Les facteurs de risque sont réduits grâce aux éléments de la structure de chaque transaction incluant les *triggers* de défaut, *excess spread*, *delinquencies*, comptes ségrégués et recouvreur *back-up*. Les autres types de risque sont aussi analysés, tels que les risques juridiques, risque opérationnel, risque de réputation. Le suivi du risque de crédit sur ces opérations, de la performance des actifs sous-jacents et des covenants, est revu au niveau portefeuille par la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques chaque trimestre lors de la *Quarterly Portfolio Review* préparée par le département « *Global Business Service Unit* » avec un focus sur les événements majeurs et transmises à la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques avec une présentation en séance un trimestre sur deux. Un suivi au niveau de chaque transaction est fait en détail chaque année lors de l'*Annual Review* avec une revalidation du *rating* de la transaction.

Les expositions de retitrisation suivent le même *process* d'approbation et de suivi.

RISQUE DE MARCHÉ

Les expositions de titrisation soumises au risque de marché sont monitorées et contrôlées *via* le *process* standard d'approbation de risque de marché du Groupe, avec des contrôles complémentaires spécifiques à la titrisation.

L'analyse du risque de marché des transactions de titrisation couvre les éléments standards du risque de marché : le crédit, le *spread*, le risque de liquidité, le risque de taux (couvert avec les instruments standard de taux d'intérêts liquides (*US Treasuries, Eurodollars futures, interest rate swaps*)).

Les expositions de titrisation font l'objet d'un encadrement strict à travers la fixation de limites sur les actifs spécifiques du domaine de la titrisation (CMBS, CLO, RMBS, ABS), selon plusieurs types d'indicateurs :

- la Valeur en risque (VaR) et la Valeur en risque stressée (SVaR) : indicateurs synthétiques, permettant le suivi au jour le jour du risque de marché ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Ces métriques permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels impactant les activités de titrisation ;
- des indicateurs en « sensibilité » et en « nominal », qui permettent d'encadrer la taille des positions ;
- d'autres indicateurs spécifiques : limites en nominaux sur les tailles d'inventaires de *market-making* d'ABS, limites en *cash at risk* et en *stress test* sur les activités de financements collatéralisées par des ABS, ce qui permet notamment de suivre le comportement des actifs sous-jacents sous stress et d'encadrer l'exposition du Groupe en cas de chocs de marché.

Le Département des risques sur opérations de marché est en charge de l'instruction des demandes de limites formulées par le *front office*. Ces limites permettent de s'assurer que le Groupe respecte l'appétit pour le risque de marché validé par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale.

Le suivi quotidien du respect des limites par le *front office* est effectué par le Département des risques sur opérations de marché. Ce suivi continu du profil de risque fait l'objet d'échanges fréquents entre les équipes risques et métiers, pouvant se traduire par diverses actions de couverture des positions de la part du *front office* visant à réduire le niveau de risque afin de respecter l'encadrement défini. En cas de dépassement, le *front office* doit en détailler les raisons pour les encadrements concernés, et prendre les mesures nécessaires pour revenir dans l'encadrement défini, ou sinon demander une augmentation temporaire ou permanente de limite si la demande client, les conditions de marché ou l'appréciation des risques le justifient.

Les expositions de retitrisation suivent le même *process* d'approbation et de suivi.

RISQUES STRUCTURELS ET DE LIQUIDITÉ

La gestion des risques structurels de taux et de change des activités de titrisation ne diffère pas de celles des autres actifs du Groupe.

Le pilotage du risque structurel de taux d'intérêt est décrit dans le chapitre 11 du présent document.

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation fait l'objet d'un suivi à la fois au niveau des lignes métiers responsables mais aussi, en central, au niveau de la Direction financière, avec notamment la mesure de l'impact de ces activités sur les ratios de liquidité, les *stress tests* et les *gaps* de liquidité du Groupe. L'organisation et le pilotage du risque de liquidité sont décrits dans le chapitre 12 du présent document.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le suivi du risque opérationnel sur les activités de titrisation est pris en compte dans les dispositifs du pilotage du risque opérationnel du groupe. Ainsi, les risques opérationnels sur ces activités sont notamment encadrés par les limites de l'appétit au risque

opérationnel, identifiés et évalués par l'exercice de *Risk Control Self Assessment* et les éventuels incidents sont collectés et analysés selon les standards du groupe. Le pilotage du risque opérationnel est décrit dans le chapitre 10 du présent document.

8.5 ACTIVITÉS DE TITRISATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les activités de titrisation permettent au Groupe de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, le Groupe peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor ou investisseur :

- en tant qu'originateur, le Groupe a pris part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui, ensuite, ont servi de sous-jacents à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement ;
- en tant que sponsor, le Groupe établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la Banque, essentiellement via les conduits Antalis et Barton, mais aussi via certains autres véhicules ad hoc ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

Ces informations doivent être considérées dans le contexte des spécificités de structures de chaque transaction et des conduits, qui ne peuvent pas être décrits ici.

Le recours à la titrisation fait partie du programme de gestion de portefeuille. La titrisation est un outil efficace d'optimisation de la gestion des fonds propres et de gestion des expositions au risque de crédit, tout en permettant de maintenir une dynamique commerciale forte. Différentes transactions avec transfert significatif de risque (SRT) ont été réalisées depuis mi-2019, principalement sous forme de titrisation synthétique et sur différents portefeuilles, afin de gérer le risque de crédit des sous-jacents et les besoins associés en fonds propres. La politique SRT est documentée en termes de gouvernance interne, de cadre de contrôles ainsi que d'un monitoring et d'un reporting.

Les niveaux de retards de paiement ou de défaut, pris séparément, ne donnent pas une information suffisante sur la nature des expositions titrisées par le Groupe, notamment parce que les critères de mise en défaut peuvent varier d'une transaction à l'autre. Par ailleurs, ces données reflètent la situation des actifs sous-jacents.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, les retards de paiement sont généralement gérés via des mécanismes structurels qui protègent les positions les plus seniors.

Les actifs en défaut ou dépréciés proviennent de CDO sur prêts résidentiels américains *subprime*, intervenus en 2014.

Dans le cadre de son activité de titrisation, le Groupe n'apporte aucun soutien implicite au sens de l'article 250 du CRR modifié (règlement 2017/2401).

À noter que toutes les protections achetées sont financées. Il n'y a donc pas de risque de contrepartie sur le vendeur de protection. À ce stade, il n'est pas envisagé d'acheter des protections non financées.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QU'ORIGINATEUR

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le Groupe réalise des titrisations de certains de ses portefeuilles de créances accordées à la clientèle de particuliers ou d'entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations peuvent être soit cédés à des investisseurs externes, permettant au Groupe de se refinancer, soit souscrits par le Groupe afin d'être mis en pension, notamment auprès de la Banque Centrale Européenne.

En 2021, les opérations de titrisation suivantes ont été réalisées :

- une opération de titrisation de 1,0 milliard d'euros de prêts automobiles en Italie, placée dans le marché à hauteur de 0,995 milliard d'euros. Cette titrisation a servi, d'une part, au refinancement du Groupe et, d'autre part, à réduire la consommation de RWA ;
- une opération de titrisation de 1,0 milliard d'euros de prêts automobiles en Allemagne, placée dans le marché à hauteur de 0,995 milliard d'euros. Cette titrisation a servi, d'une part, au refinancement du Groupe et, d'autre part, à réduire la consommation de RWA ;
- plusieurs opérations de titrisation de 1 milliard d'euros environ de créances de loyers automobiles (pouvant comprendre le risque de valeur résiduelle) dérivant de contrats de location longue durée, placées à hauteur de 0,8 milliard d'euros.

Étant donné qu'il n'y a pas de transfert de risque significatif au titre des transactions de titrisation du Groupe sur ses activités de refinancement, ces transactions n'ont pas d'impact sur le capital réglementaire du Groupe et ne sont donc pas incluses dans les tableaux de cette section.

Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe. Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances. Par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

Au total, le stock d'actifs titrisés dans le but du refinancement pour le compte du Groupe s'élevait à 13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021, dont 4,3 milliards d'euros sur des prêts immobiliers résidentiels en France, 5,6 milliards d'euros sur des prêts et contrats de location automobiles en Allemagne et 3,3 milliards d'euros sur des prêts à la consommation en France.

Par ailleurs, le Groupe possède plusieurs programmes de titrisations faisant l'objet d'un transfert de risque de crédit. Ce transfert de risque se fait par l'achat de protection sous forme de garanties financières ou de dérivés de crédit (CDS). Le portefeuille d'expositions reste au bilan du Groupe.

Au 31 décembre 2021, l'encours d'actifs titrisés sur ces opérations s'élevait à 18,2 milliards d'euros, composé principalement de prêts aux entreprises.

Société Générale n'a pas titrisé d'expositions renouvelables assorties d'une clause de remboursement anticipé dans lesquelles le niveau de risque de crédit auquel l'originateur est exposé peut augmenter suite à l'exécution de la clause de remboursement anticipé.

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2021, les en-cours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales, du financement d'équipement ou des prêts à la consommation.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QUE SPONSOR

Le groupe Société Générale procède à des opérations pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs. Au 31 décembre 2021, il existe deux véhicules consolidés multi-cédants en activité (Barton et Antalis), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits « ABCP » (Asset-Backed Commercial Paper) permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou des crédits à la consommation. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève, au 31 décembre 2021, à 15,5 milliards d'euros (14,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 10 au 1^{er} janvier 2014, le groupe Société Générale a consolidé ces véhicules à partir de cette date.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QU'INVESTISSEUR

Société Générale peut aussi exercer une activité d'intermédiation qui se traduit par des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation du Groupe. La directive CRD3 impose, depuis le 31 décembre 2011, un traitement prudentiel similaire quelle que soit la classification prudentielle.

Les tableaux qui suivent présentent les expositions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe, par type de sous-jacents, par rôle, par type de titrisation (etc.) de façon séparée pour le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation.

La présentation des encours titrisés présente uniquement les opérations ayant un impact sur le capital réglementaire du Groupe.

TABLEAU 81 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION (SEC1)

	31.12.2021														
	L'établissement agit en tant qu'initiateur							L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques					Classiques				Classiques			
	STS	Non STS									STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	
(En M EUR)	dont TRS	dont TRS	dont TRS	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total			
TOTAL DES EXPOSITIONS	2 902	2 902	282	282	14 983	14 983	18 168	4 823	19 828	-	24 651	-	7	-	7
Clientèle de détail (total)	2 902	2 902	-	-	-	-	2 902	245	11 108	-	11 353	-	0	-	0
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 243	-	2 243	-	0	-	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	2 902	2 902	-	-	-	-	2 902	245	8 865	-	9 110	-	0	-	0
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros (total)	-	-	282	282	14 983	14 983	15 265	4 578	8 720	-	13 298	-	7	-	7
Prêts aux entreprises	-	-	282	282	14 983	14 983	15 265	250	3 888	-	4 138	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	4 328	3 753	-	8 080	-	7	-	7
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	1 079	-	1 079	-	0	-	0
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

À fin décembre 2021, les expositions de titrisations du portefeuille bancaire s'élevaient à 42,8 milliards d'euros. Les expositions sont concentrées sur des sous-jacents constitués de prêts aux entreprises et petites entreprises, de prêts à la consommation et créances commerciales. Pendant l'année 2021, les expositions du portefeuille bancaire ont augmenté de 3 milliards d'euros, soit +9% par rapport à l'année dernière.

Pour le portefeuille bancaire, 80% des transactions sont non-STs. À noter l'existence, depuis 2021, de deux programmes synthétiques dits STS comme le permet le nouveau règlement (UE) 2021/557.

	30.06.2021														
	L'établissement agit en tant qu'initiateur						L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur				
	Classiques		Synthétiques				Classiques				Classiques				
	STS		Non STS												
	dont TRS		dont TRS		dont TRS	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	
(En M EUR)															
TOTAL DES EXPOSITIONS	1 314	1 314	391	391	14 815	14 815	16 519	4 187	16 149	-	20 336	-	0	-	0
Clientèle de détail (total)	1 314	1 314	-	-	-	-	1 314	50	9 691	-	9 741	-	0	-	0
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	1 924	-	1 924	-	0	-	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	1 314	1 314	-	-	-	-	1 314	50	7 767	-	7 817	-	0	-	0
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros (total)	-	-	391	391	14 815	14 815	15 205	4 137	6 458	-	10 594	-	0	-	0
Prêts aux entreprises	-	-	-	-	14 815	14 815	14 815	-	1 727	-	1 727	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	4 137	3 762	-	7 898	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	391	391	-	-	391	-	968	-	968	-	0	-	0
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 82 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)

(En M EUR)	31.12.2021											
	L'établissement agit en tant qu'initiateur				L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total
	STS	Non STS			STS	Non STS			STS	Non STS		
TOTAL DES EXPOSITIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	41	547	3 621	4 210
Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	1	116	41	158
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	1	115	41	156
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	40	431	3 581	4 052
Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	204	-	204
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88	3 566	3 654
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5	-	8
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	36	134	15	185
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le périmètre de négociation porte exclusivement sur des positions investisseur pour un montant de 4,2 milliards d'euros. La grande majorité des expositions portent sur des financements aux professionnels et notamment sur des prêts hypothécaires aux professionnels.

Pour le portefeuille de négociation, 99% des transactions sont non-STs en 2021.

Pour les deux portefeuilles, toutes les positions de retitrisation sont arrivées à maturité. À noter que ces expositions ne faisaient pas l'objet de garantie financière.

	30.06.2021											
	L'établissement agit en tant qu'initiateur				L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total
	STS	Non STS			STS	Non STS			STS	Non STS		
(En M.EUR)												
TOTAL DES EXPOSITIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	27	456	5 529	6 012
Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	15	98	43	156
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	12	83	43	138
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	3
Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	-	14
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	12	358	5 486	5 856
Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	172	-	172
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71	5 486	5 556
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	12	110	-	122
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 83 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT - EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT SPÉCIFIQUE (SEC5)

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2021		
	Expositions titrisées par l'établissement (L'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor)		
	Montant nominal total de l'encours	Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période	
		dont expositions en défaut	
TOTAL DES EXPOSITIONS	42 818	3 030	5
Clientèle de détail (total)	14 255	923	5
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-
Cartes de crédit	2 243	-	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	12 012	923	5
Retitrisation	-	-	-
Clientèle de gros (total)	28 563	2 107	-
Prêts aux entreprises	19 404	2 107	-
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	8 080	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	1 079	-	-
Retitrisation	-	-	-

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2021		
	Expositions titrisées par l'établissement (L'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor)		
	Montant nominal total de l'encours	Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période	
		dont expositions en défaut	
TOTAL DES EXPOSITIONS	36 855	2 003	0
Clientèle de détail (total)	11 055	654	0
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-
Cartes de crédit	1 924	-	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	9 131	654	0
Retitrisation	-	-	-
Clientèle de gros (total)	25 800	1 349	-
Prêts aux entreprises	16 542	1 349	-
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	7 898	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	1 359	-	-
Retitrisation	-	-	-

8.6 TRAITEMENT PRUDENTIEL DES POSITIONS DE TITRISATION

APPROCHE SUIVIE POUR LE CALCUL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES

Lorsque des opérations de titrisation, traditionnelle ou synthétique, à l'origination, au montage ou à la gestion desquelles Société Générale participe, aboutissent à un transfert de risque substantiel et étayé juridiquement, conformément au cadre réglementaire, les actifs titrisés sous-jacents sont exclus du calcul des expositions pondérées relatives au risque de crédit traditionnel.

Pour les positions sur créances titrisées que Société Générale décide de conserver soit à son bilan, soit au hors bilan, les besoins en fonds propres sont déterminés en se fondant sur l'exposition de la Banque.

Les établissements utilisent l'une des méthodes exposées dans la hiérarchie ci-après pour calculer les montants d'exposition pondérés :

- SEC-IRBA (approche fondée sur les notations internes), lorsque certaines conditions sont respectées ;
- lorsque l'approche SEC-IRBA ne peut être utilisée, l'établissement utilise l'approche SEC-SA (approche standard) ;
- lorsque l'approche SEC-SA ne peut être utilisée, l'établissement utilise l'approche SEC-ERBA (approche fondée sur les notations externes) pour les positions bénéficiant d'une notation de crédit externe ou pour celles auxquelles il est possible d'inférer une telle note.

Les lignes de liquidité non notées accordées aux programmes ABCP peuvent être déterminées au moyen de l'approche reposant sur une évaluation interne (*Internal Assessment Approach*, IAA). En ce qui concerne les lignes de liquidité que la banque octroie aux conduits de titrisation qu'elle sponsorise, Société Générale a obtenu l'agrément en 2009 pour utiliser l'approche par évaluation interne. À ce titre, Société Générale a développé un modèle de notation (approche IAA), qui estime la perte attendue (*Expected Loss* – EL) pour chaque exposition du Groupe sur les conduits de titrisation, lequel conduit mécaniquement à une pondération en capital par application d'une table de correspondance définie par la réglementation. Le modèle IAA s'applique principalement à des actifs sous-jacents de type créances commerciales, *auto loans* et *auto lease*. Une revue annuelle du modèle permet de vérifier la performance et le conservatisme du modèle. Aussi, des analyses approfondies sont menées sur les *inputs* (détails

des transactions tels que les taux de défaut, de dilution, ou réserves), les paramètres du modèle (matrices de transition, PD, LGD) et un *backtest* de l'EL. Le *backtest* des *outputs* eux-mêmes n'étant pas réalisable du fait du nombre limité de transactions, le *backtest* du modèle IAA consiste en un *backtest* des *inputs* (dont par exemple taux de défaut et écart-type du taux de défaut) et des paramètres ainsi qu'en une analyse du modèle comportemental. Des *benchmarks* méthodologiques sont également régulièrement menés afin de valider l'approche interne en comparaison aux bonnes pratiques de la place. La pertinence de l'approche IAA est régulièrement suivie et revue par la Direction des Risques en charge du *Model Risk Management* au niveau du Groupe, en deuxième ligne de défense. Le processus d'examen indépendant se termine par (i) des comités d'examen et d'approbation et (ii) un rapport d'examen indépendant détaillant la portée de l'examen, les tests effectués et leurs résultats, les recommandations et la conclusion de l'examen. Le modèle de mécanisme de contrôle donne lieu à un reporting récurrent aux autorités compétentes.

Dans les autres cas, les positions de titrisation reçoivent une pondération de risque de 1 250%.

ORGANISMES EXTERNES D'ÉVALUATION DE CRÉDIT UTILISÉS PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les actifs titrisés par Société Générale sont généralement notés par une ou plusieurs agences de notation ayant obtenu le statut OEEC (Organisme Externe d'Évaluation de Crédit), dont la liste est établie par le superviseur français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les agences utilisées sont DBRS, *Fitch Ratings*, *Moody's Investors Service* et *Standard & Poor's*. Depuis le 31 octobre 2011, ces quatre agences de notation sont elles-mêmes enregistrées auprès de, et supervisées par, l'AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers). Pour les positions de titrisation évaluées en approche standard, les besoins en fonds propres sont calculés à partir de la notation externe la plus basse de l'exposition de titrisation. Le tableau suivant présente les agences de notation utilisées par sous-jacent.

Le tableau 29 p. 84 présente l'échelle de notation interne de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux OEEC ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

TABLEAU 84 : AGENCES DE NOTATION UTILISÉES EN TITRISATION PAR TYPE DE SOUS-JACENTS

Sous-jacents	MOODY'S	FITCH	S&P	DBRS
Prêts immobiliers résidentiels	✓	✓	✓	
Prêts immobiliers commerciaux	✓	✓	✓	
Encours de carte de crédit	✓		✓	
Prêts garantis par un équipement	✓	✓	✓	
Prêts aux entreprises et petites entreprises	✓	✓	✓	
Prêts à la consommation	✓	✓	✓	✓
Créances commerciales	✓			
Autres actifs	✓			
Obligations garanties	✓	✓	✓	
Autres éléments de passif				

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les tableaux suivants présentent, par type de position de titrisation, les approches de calcul des montants d'exposition pondérés que la Société Générale applique à ses activités de titrisation.

Ils présentent aussi les exigences de fonds propres pour le portefeuille bancaire au 31 décembre 2021.

TABLEAU 85 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES - ÉTABLISSEMENT AGISSANT EN TANT QU'INITIATEUR OU EN TANT QUE SPONSOR (SEC3)

31.12.2021					
Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					
(En MEUR)	Pondération ≤ 20%	Pondération > 20% et ≤ 50%	Pondération > 50% et ≤ 100%	Pondération > 100% et < 1 250%	Pondération 1 250%/ déductions
TOTAL DES EXPOSITIONS	42 510	1 261	170	94	43
Opérations classiques	29 174	1 090	170	94	18
Titrisation	29 174	1 090	170	94	18
Clientèle de détail	13 534	944	-	-	18
<i>dont STS</i>	3 095	-	-	-	18
Clientèle de gros	15 640	146	170	94	-
<i>dont STS</i>	4 807	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-
Opérations synthétiques	13 336	171	-	-	25
Titrisation	13 336	171	-	-	25
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	13 336	171	-	-	25
Retitrisation	-	-	-	-	-

31.12.2021												
(En MEUR)	Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant de RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions	
	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA		
TOTAL DES EXPOSITIONS	14 988	25 631	3 416	43	2 082	3 977	308	-	167	318	25	-
Opérations classiques	1 481	25 631	3 416	18	89	3 977	308	-	7	318	25	-
Titrisation	1 481	25 631	3 416	18	89	3 977	308	-	7	318	25	-
Clientèle de détail	912	11 204	2 363	18	-	1 887	59	-	-	151	5	-
<i>dont STS</i>	912	90	2 093	18	-	12	13	-	-	1	1	-
Clientèle de gros	570	14 427	1 053	-	89	2 090	249	-	7	167	20	-
<i>dont STS</i>	-	4 807	-	-	-	486	-	-	-	39	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations synthétiques	13 507	-	-	25	1 993	-	-	-	159	-	-	-
Titrisation	13 507	-	-	25	1 993	-	-	-	159	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	13 507	-	-	25	1 993	-	-	-	159	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

L'essentiel de la part des transactions dites « STS » du portefeuille bancaire (9,4 milliards d'euros) se retrouve en méthode IAA (SG Sponsor, 4,9 milliards d'euros) et en méthode SEC-IRBA (SG Originator, 2,4 milliards d'euros).

30.06.2021

Valeurs exposées au risque
(par fourchette de pondération/déductions)

(En M EUR)	Pondération ≤ 20%	Pondération > 20% et ≤ 50%	Pondération > 50% et ≤ 100%	Pondération > 100% et < 1 250%	Pondération 1 250%/ déductions
TOTAL DES EXPOSITIONS	37 469	1 326	167	90	68
Opérations classiques	24 126	1 326	167	90	10
Titrisation	24 126	1 326	167	90	10
Clientèle de détail	10 701	1 028	-	-	10
<i>dont STS</i>	1 356	-	-	-	10
Clientèle de gros	13 425	299	167	90	-
<i>dont STS</i>	4 599	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-
Opérations synthétiques	13 343	-	-	-	58
Titrisation	13 343	-	-	-	58
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	13 343	-	-	-	58
Retitrisation	-	-	-	-	-

30.06.2021

Valeurs exposées au risque
(par approche réglementaire)Montant de RWA
(par approche réglementaire)Exigence de fonds propres
après application du plafond

(En M EUR)	Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant de RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250%/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250%/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250%/ déductions
TOTAL DES EXPOSITIONS	13 854	22 543	2 655	68	2 003	3 483	333	-	160	279	27	-
Opérations classiques	511	22 543	2 655	10	73	3 483	333	-	6	279	27	-
Titrisation	511	22 543	2 655	10	73	3 483	333	-	6	279	27	-
Clientèle de détail	-	10 153	1 575	10	-	1 712	46	-	-	137	4	-
<i>dont STS</i>	-	51	1 305	10	-	5	-	-	-	0	-	-
Clientèle de gros	511	12 390	1 079	-	73	1 771	287	-	6	142	23	-
<i>dont STS</i>	-	4 599	-	-	-	465	-	-	-	37	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations synthétiques	13 343	-	-	58	1 930	-	-	-	154	-	-	-
Titrisation	13 343	-	-	58	1 930	-	-	-	154	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	13 343	-	-	58	1 930	-	-	-	154	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 86 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES - ÉTABLISSEMENT AGISSANT EN TANT QU'INVESTISSEUR (SEC4)

31.12.2021					
Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					
(En M EUR)	Pondération ≤ 20%	Pondération > 20% et ≤ 50%	Pondération > 50% et ≤ 100%	Pondération > 100% et < 1 250%	Pondération 1 250%/ déductions
TOTAL DES EXPOSITIONS	7	-	-	0	-
Titrisation classique	7	-	-	0	-
Titrisation	7	-	-	0	-
Sous-jacent de détail	0	-	-	0	-
dont STS	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	7	-	-	0	-
dont STS	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-

31.12.2021												
(En M EUR)	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)				Montant de RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions	
	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA
TOTAL DES EXPOSITIONS	-	7	-	-	-	2	-	-	-	0	-	-
Titrisation classique	-	7	-	-	-	2	-	-	-	0	-	-
Titrisation	-	7	-	-	-	2	-	-	-	0	-	-
Sous-jacent de détail	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-
dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	7	-	-	-	1	-	-	-	0	-	-
dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

30.06.2021

Valeurs exposées au risque
(par fourchette de pondération/déductions)

(En M EUR)	Pondération ≤ 20%	Pondération > 20% et ≤ 50%	Pondération > 50% et ≤ 100%	Pondération > 100% et < 1 250%	Pondération 1 250%/ déductions
TOTAL DES EXPOSITIONS	0	-	-	0	-
Titrisation classique	0	-	-	0	-
Titrisation	0	-	-	0	-
Sous-jacent de détail	0	-	-	0	-
<i>dont STS</i>	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	0	-
<i>dont STS</i>	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-

30.06.2021

Valeurs exposées au risque
(par fourchette de pondération/déductions)Montant de RWA
(par approche réglementaire)Exigence de fonds propres
après application du plafond

(En M EUR)	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)			Montant de RWA (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond		
	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	Pondération 1 250%/ déductions SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	Pondération 1 250%/ déductions SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	Pondération 1 250%/ déductions SEC-SA
TOTAL DES EXPOSITIONS	-	0	-	-	0	-	-	0	-
Titrisation classique	-	0	-	-	0	-	-	0	-
Titrisation	-	0	-	-	0	-	-	0	-
Sous-jacent de détail	-	0	-	-	0	-	-	0	-
<i>dont STS</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	0	-	-	0	-	-	0	-
<i>dont STS</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Liste des SSPEs qui acquièrent des expositions initiées par les établissements :

Ligne métier	Originateur	SSPE	Description des expositions à l'égard de ces entités de titrisation
IBFS	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH (BDK)	RED & BLACK AUTO GERMANY 6 UG	Prêts automobiles. Société Générale ou une filiale du Groupe peuvent fournir des réserves de liquidités au SSPE dans certaines circonstances et détenir les tranches juniors.
	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH (BDK)	RED & BLACK AUTO GERMANY 7 UG	Prêts automobiles. Société Générale ou une filiale du Groupe peuvent fournir des réserves de liquidités au SSPE dans certaines circonstances et détenir les tranches juniors.
	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH (BDK)	RED & BLACK AUTO GERMANY 8 UG	Prêts automobiles. Société Générale ou une filiale du Groupe peuvent fournir des réserves de liquidités au SSPE dans certaines circonstances et détenir les tranches juniors.
	FIDITALIA SPA	RED & BLACK AUTO ITALY SRL	Prêts automobiles. Société Générale ou une filiale du Groupe peuvent fournir des réserves de liquidités au SSPE dans certaines circonstances et détenir les tranches juniors.

Liste des SSPEs sponsorisées par les établissements :

Ligne métier	Pays	SSPE
GBIS	Europe	ANTALIS SA
		BARTON

Liste des SSPEs et autres entités juridiques pour lesquelles les établissements fournissent des services en lien avec la titrisation, tels que des services de conseil, d'administration d'actifs (asset servicing) ou de gestion d'actifs :

Ligne métier	Pays	SSPE
SGSS	France	PARIS TITRISATION
		EURO TITRISATION
		FRANCE TITRISATION
	Luxembourg	OPUS - CHARTERED ISSUANCES SA

À noter, pour SGSS, qu'il existe d'autres sociétés de gestion qui proposent différentes catégories de fonds autre que de titrisation.

Liste des entités juridiques affiliées aux établissements et qui investissent dans des opérations de titrisation initiées par les établissements ou dans des positions de titrisation émises par des entités de titrisation sponsorisées par les établissements :

Pays	Entité affiliée
Allemagne	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH (BDK)
Espagne	SOCGEN FINANCIACIONES IBERIA, SL
France	SOCIETE GENERALE
	SOGLEASE FRANCE
Hong Kong	SG ASSET FINANCE (HONG KONG) LIMITED
Irlande	SGBT FINANCE IRELAND DESIGNATED ACTIVITY COMPANY
Italie	FIDITALIA SPA
Luxembourg	SGBT CI
	SGBT ASSET BASED FUNDING SA



9

RISQUE DE MARCHÉ

EN BREF

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

Montant de RWA risque de marché 2021

11,6 Md EUR

(Montant à fin 2020 : 15,3 Md EUR)

Moyenne annuelle de la VaR

(1 jour, 99%) - 2021

15 M EUR

(Montant à fin 2020 : 33 M EUR)

Pourcentage des RWA risque de marché en modèle interne

88%

Le risque de marché correspond au risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

9.1 ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Principales missions

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur un département indépendant, au sein de la Direction des risques.

Dans ce cadre, les principales missions de ce département sont :

- la définition et la proposition de l'appétit pour le risque de marché du Groupe ;
- la proposition au Comité des risques du Groupe (CORISQ) des limites de marché pour chaque activité du Groupe ;
- l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leur niveau d'utilisation ;
- la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- la définition des métriques utilisées pour le suivi du risque de marché ;
- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques et de P & L résultant des positions issues des activités de marché du Groupe, selon des procédures formalisées et sécurisées, ainsi que le *reporting* et l'analyse de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

Afin de réaliser ces différentes missions, le Département des risques en charge du suivi des opérations de marché définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques et de P & L sur opérations de marché, et veille à la correcte adéquation de ces principes et fonctionnalités avec les besoins métiers.

Par ailleurs, ce département participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés), via un dispositif fondé sur des niveaux d'alertes (sur le nominal brut des positions par exemple) s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*.

Gouvernance

Plusieurs comités à différents niveaux du Groupe permettent de s'assurer de la bonne supervision du risque de marché :

- le Comité des risques du Conseil d'administration⁽¹⁾ est informé des principaux risques sur opérations de marché du Groupe ; par ailleurs, il émet une recommandation sur les propositions d'évolutions les plus importantes en matière de mesure et d'encadrement du risque de marché (après validation en CORISQ) ; cette recommandation est ensuite transmise au Conseil d'administration pour décision ;
- le Comité des risques du Groupe (CORISQ), présidé par la Direction générale, est régulièrement⁽²⁾ informé des risques sur opérations de marché au niveau du Groupe. Par ailleurs, il valide, sur proposition de la Direction des risques, les principaux choix en matière de mesure et d'encadrement du risque de marché, ainsi que les principales évolutions portant sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de maîtrise du risque de marché au niveau du Groupe ;
- les risques de marché sont revus lors du *Market Risk Committee*⁽³⁾ (MRC) animé par la Direction des risques sur opérations de marché, et coprésidé par la Direction des risques et par la Direction des activités de marché. Ce comité est informé des niveaux de risque sur les principales métriques et, selon l'actualité, sur des activités spécifiques qui font l'objet de focus. Par ailleurs, il se prononce sur les évolutions d'encadrement relevant de la Direction des risques et de la Direction des activités de marché.

Lors de ces comités, le P&L résultant des activités ainsi que différentes métriques de suivi des risques de marché sont systématiquement présentées :

- les métriques de mesure des risques en *stress test* : le *stress test* Global sur activités de marché et le *stress test* Marché ;
- les métriques réglementaires : la *Value-At-Risk* (VAR) et la *Stressed Value At Risk* (SVAR).

En complément de ces comités, des *reportings* quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou trimestriels, fournissant des informations détaillées ou synthétiques à différents niveaux du Groupe ou pour différentes zones géographiques, sont adressés aux managers concernés des lignes-métiers et de la filière risque.

En termes de gouvernance au sein du Département des risques sur opérations de marché, les principaux sujets fonctionnels et transversaux sont traités dans des comités par chaînes de valeur (risque de marché, P & L, etc.), organes de décision composés de représentants seniors des différentes équipes et implantations du département.

(1) Il s'est réuni huit fois en 2021 sur des sujets en lien avec les activités de marché.

(2) Neuf CORISQ dédiés aux activités de marché ont eu lieu en 2021.

(3) Il s'est réuni dix fois en 2021.

9.2 DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Appétit pour le risque de marché

Les activités de marché du Groupe sont engagées dans une stratégie de développement orientée vers la réponse aux besoins des clients à travers une gamme complète de solutions. Elles font l'objet d'un encadrement strict à travers la fixation de limites selon plusieurs types d'indicateurs :

- la valeur en risque (VaR) et la valeur en risque stressée (SVaR) : indicateurs synthétiques, utilisés pour le calcul des RWA marché, permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Ces métriques permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels. Ces *stress tests* peuvent être globaux, multifacteurs de risque (sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques), par activité ou facteur de risque, pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique, voire conjoncturels pour suivre temporairement une situation particulière ;
- les indicateurs en « sensibilité » et en « nominal », qui permettent d'encadrer la taille des positions :
 - les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation (par exemple sensibilité d'une option à la variation du cours du sous-jacent),
 - les nominaux sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque ;
- d'autres indicateurs spécifiques : ratio d'emprise sur un marché, durée de détention d'une position, maturité maximale.

Le Département des risques sur opérations de marché est en charge de l'instruction des demandes de limites formulées par les lignes-métiers. Ces limites permettent de s'assurer que le Groupe respecte l'appétit pour le risque de marché validé par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale⁽¹⁾.

Fixation et suivi des limites

Le choix et le calibrage de ces limites assurent la transposition opérationnelle de l'appétit pour le risque de marché du Groupe au travers de son organisation :

- ces limites sont déclinées à divers niveaux de la structure du Groupe et/ou par facteur de risque ;
- leur calibrage est déterminé à partir d'une analyse détaillée des risques du portefeuille encadré. Cette analyse peut prendre en compte divers éléments tels que les conditions de marché, notamment la liquidité, la manœuvrabilité des positions, les revenus générés en regard des risques pris, etc. ;
- leur revue régulière permet de piloter les risques en fonction de l'évolution des conditions de marché ;
- des limites spécifiques, voire des interdictions peuvent être mises en place pour encadrer les risques pour lesquels le Groupe a un appétit limité ou nul.

Les mandats des *desks* et les directives du Groupe stipulent que les *traders* doivent avoir une gestion saine et prudente de leurs positions et doivent respecter les encadrements définis. Les produits qui peuvent être traités, ainsi que les stratégies de couvertures des risques sont également décrits dans les mandats des *desks*. Le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité est effectué par le Département des risques sur opérations de marché. Ce suivi continu du profil de risque des expositions de marché fait l'objet d'échanges fréquents entre les équipes risques et métiers, pouvant se traduire par diverses actions de couverture des positions de la part du *Front Office* visant à réduire le niveau de risque afin de respecter l'encadrement défini. En cas de dépassement, et conformément à la procédure de suivi des limites, le *Front Office* doit en détailler les raisons pour les encadrements concernés, et prendre les mesures nécessaires pour revenir dans l'encadrement défini, ou sinon demander une augmentation temporaire ou permanente de limite si la demande client et les conditions de marché le justifient.

La gestion et la bonne compréhension du risque de marché auquel le Groupe est exposé sont ainsi assurées d'une part (i) *via* la gouvernance en place entre les différents services de la filière risque et des lignes-métiers, mais aussi d'autre part (ii) grâce au suivi des consommations des différentes limites en place, auxquelles contribuent les produits/solutions distribués aux clients ainsi que les diverses activités de tenue de marché (*market making*).

(1) Cf. Section « Appétit pour le risque » pour la description détaillée du dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'appétit pour le risque, ainsi que le rôle joué par la Direction des risques dans sa définition.

9.3 PRINCIPALES MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ

Mesure du risque en *stress test*

Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées.

À cet effet, deux principales métriques sont définies et utilisées :

- le *stress test* Global sur activités de marché, qui estime les pertes liées aux risques de marché, aux risques croisés marchés/contreparties, et aux risques de dislocation/portage sur produits exotiques, qui se réaliseraient simultanément lors d'une crise systémique généralisée, sévère mais plausible, modélisée à travers cinq scénarios ;
- le *stress test* Marché, qui se focalise uniquement sur les risques de marché, en appliquant les mêmes scénarios que ceux du *stress test* Global sur activités de marché, auxquels s'ajoutent d'autres scénarios correspondant à différentes configurations de marché.

Les différents scénarios utilisés pour ces deux *stress tests* font l'objet de revues régulières. Ces revues sont présentées dans le cadre de comités semestriels dédiés, présidés par la Direction des risques sur opérations de marché et auxquels participent des économistes et des représentants des activités de *trading* de la Société Générale. Ces comités traitent des sujets suivants : évolutions de scénarios (créations, suppressions, revue des chocs), bonne couverture des facteurs de risque par les scénarios, revue des calculs approchés utilisés, documentation correcte de l'ensemble du processus. Le niveau de délégation pour valider l'implémentation des évolutions de méthode proposées dépend de l'impact de ces évolutions.

Les limites en *Stress Test* Global sur activités de marché et en *Stress Test* Marché jouent un rôle pivot dans la définition et la calibration de l'appétit pour le risque de marché du Groupe : ces indicateurs couvrent en effet l'ensemble des activités et les principaux facteurs de risques de marché et risques connexes associés à une crise sévère de marché, ce qui permet à la fois de limiter le montant global de risque et de prendre en compte les éventuels effets de diversification.

Cet encadrement est complété des encadrements en *stress test* sur quatre facteurs de risque sur lesquels le Groupe a des expositions significatives, afin de décliner l'appétit pour le risque global : actions, taux d'intérêt, *spread* de crédit et marchés émergents.

STRESS TEST GLOBAL SUR ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Le *stress test* Global sur activités de marché est le principal indicateur de risque sur ce périmètre. Il couvre l'ensemble des risques sur activités de marché qui se réaliseraient simultanément lors d'une crise de marché sévère mais plausible, dont les impacts sont mesurés sur un horizon de temps court et avec une occurrence attendue décennale. Le *stress test* Global sur activités de marché s'articule ainsi autour de cinq scénarios de marché, et se compose de trois blocs, tous déclinés pour chacun de ces cinq scénarios, afin de conserver la cohérence nécessaire au sein d'un même scénario :

- le risque de marché ;
- les risques de dislocation et de portage sur activités exotiques, liés à des effets de concentration et de positions de place ;

- les risques croisés marché-contrepartie se développant dans le cadre d'opérations de financement collatéralisés, ou de transactions face à des contreparties faibles (les *hedge funds* et les *Proprietary Trading Groups*).

Le *stress test* Global sur activités de marché correspond au résultat le plus défavorable parmi l'ensemble des cinq scénarios.

Composante risque de marché

Elle correspond :

- au résultat du *stress test* Marché⁽¹⁾, restreint aux scénarios pouvant déclencher la réalisation d'effets de dislocation sur les positions de place et de défauts de contreparties faibles. Ces scénarios simulent tous une forte baisse des marchés actions et une hausse des *spreads* de crédit, à même de déclencher des effets de dislocation. À la suite la dernière revue des scénarios fin 2020, il a été décidé de retenir pour le calcul du *stress test* trois scénarios théoriques (généralisé (scénario de crise financière), crise de la zone euro, baisse générale des actifs risqués) et deux scénarios historiques focalisés respectivement sur la période de début octobre 2008 et début mars 2020 ;
- auquel s'ajoute l'impact du scénario du *stress test* sur les réserves de risque de contrepartie (*Credit Value Adjustment*) et de *funding* (*Funding Value Adjustment*) dont la variation en cas de crise affecte les résultats des activités de *trading*.

Composante risques de dislocation et de portage

Ces risques de marché supplémentaires à ceux mesurés par le *stress test* Marché portent sur des marchés sur lesquels un ou plusieurs acteurs – généralement intervenants sur les produits structurés – ont constitué des positions concentrées ou des positions de place. Les stratégies dynamiques de couvertures de risque peuvent entraîner la réalisation de dislocations de marché plus significatives que celles calibrées dans le *stress test* Marché, au-delà de l'horizon de choc retenu, à cause d'un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Une revue régulière des activités de *trading* actions, crédit, taux, change et matières premières est réalisée afin d'identifier ces poches de risques et définir un scénario tenant compte de la spécificité de l'activité et des positions du Groupe. Chaque scénario associé à une poche de risque identifiée est ajouté à la composante risque de marché si et seulement si celui-ci est compatible avec le scénario marché en question.

Composante risques croisés marché-contrepartie sur contreparties faibles

Dans l'hypothèse de la réalisation d'une crise importante sur les marchés financiers, certains acteurs peuvent être fortement impactés et voir leur probabilité de défaut augmenter. La troisième composante du *stress test* Global a ainsi pour objectif de prendre en compte ce risque accru de défaut de certains types de contreparties dites faibles (contreparties à faible recours, *hedge funds* ou *Proprietary Trading Group*).

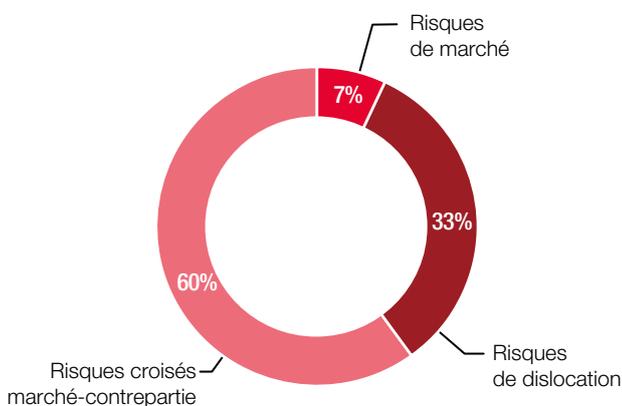
Deux mesures sont ainsi utilisées :

- le *stress test* financements collatéralisés : ce *stress test* se concentre sur l'activité de financements collatéralisés et plus spécifiquement sur les contreparties à faible recours. Il applique un choc de dislocation sur plusieurs classes d'actifs, faisant l'hypothèse d'une liquidité fortement dégradée. Les collatéraux et les occurrences de défaut des contreparties sont conjointement stressés, en tenant compte d'une éventuelle consanguinité avec le collatéral ;

(1) Mesure de l'impact en PNB (produit net bancaire) en cas de chocs sur l'ensemble des facteurs de risque, cf. description ci-après.

- **le stress test adverse sur les contreparties hedge funds et Proprietary Trading Group (PTG) :** ce stress test applique trois couples de scénarios de stress sur l'ensemble des opérations de marché éligibles au risque de remplacement face à ce type de contreparties. Chaque couple de scénarios se compose d'un scénario court terme (scénario tiré du stress test Marché) destiné à être appliqué aux positions avec appel de marge, et d'un scénario long terme (dont les chocs sont généralement plus violents) pour les positions sans appel de marge. Les expositions courantes stressées sont pondérées par la probabilité de défaut de chaque contrepartie ainsi que par la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*), puis agrégées.

CONTRIBUTION MOYENNE DES COMPOSANTES AU STRESS TEST GLOBAL SUR ACTIVITÉS DE MARCHÉ EN 2021



STRESS TEST MARCHÉ

Cette métrique qui se focalise sur le risque de marché, mesure l'impact en PNB en cas de chocs sur l'ensemble des facteurs de risque. Elle s'appuie sur 11 scénarios⁽¹⁾, dont quatre historiques et sept théoriques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- le scénario retenu pour le stress test Marché est le plus défavorable parmi les divers scénarios définis ;
- les chocs appliqués sont calibrés sur des horizons reflétant les spécificités de chaque facteur de risque (l'horizon utilisé peut varier de cinq jours pour les paramètres les plus liquides jusqu'à trois mois pour les moins liquides) ;
- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la Banque, tous produits confondus, sur chacun des scénarios.

Scénarios historiques

La méthode consiste à étudier sur une longue période les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarios de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la Banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Cette approche permet

de déterminer les scénarios historiques utilisés pour le calcul du stress test. Ce jeu de scénarios fait par ailleurs l'objet de revues régulières. Ainsi en 2020, deux nouveaux scénarios historiques liés à la crise Covid-19 ont été intégrés : un scénario de crise (marqué par une baisse des indices actions et une augmentation des *spreads* de crédit) ainsi qu'un scénario de rebond (marqué par une hausse des indices actions et une baisse des *spreads* de crédit). Société Générale utilise ainsi actuellement quatre scénarios historiques dans le calcul du stress test, qui portent sur les périodes d'octobre à décembre 2008 et celle du mois de mars 2020.

Scénarios théoriques

Les scénarios théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à provoquer des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu sept scénarios théoriques.

Les métriques réglementaires

VALUE-AT-RISK 99% (VAR)

Méthodologie

Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le superviseur aux fins de calcul du capital réglementaire. Cet agrément a été renouvelé en 2020, lors de l'exercice de revue des modèles internes (*Target Review of Internal Models - TRIM*).

La valeur en risque (VaR) permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions en risque à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99% dans le cas de Société Générale). La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés et la prise en compte conjointe du risque général et spécifique. Cette méthode repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.). Des contrôles sont régulièrement réalisés pour s'assurer que tous les facteurs de risques significatifs pour le portefeuille de Société Générale sont bien pris en compte par le modèle interne ;
- détermination de 260 scénarios correspondant aux variations de ces paramètres sur un jour, observées sur un historique d'un an glissant ; ce jeu de 260 scénarios est mis à jour quotidiennement avec l'entrée d'un nouveau scénario et la sortie du scénario le plus ancien. Trois méthodes coexistent pour modéliser les scénarios (chocs relatifs, chocs absolus, chocs hybrides), le choix de la méthode étant déterminé par la nature du facteur de risque et par sa dynamique historique ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées : dans la plupart des cas, ce calcul est réalisé par revalorisation complète. Néanmoins, pour certains facteurs de risque, une approche par sensibilité peut être utilisée.

(1) Dont les scénarios du stress test Global sur activités de marché.

Principaux facteurs de risque	Description
Taux d'intérêt	Risque résultant de la variation des taux d'intérêt et de leur volatilité sur la valeur d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt, tel que les obligations, les <i>swaps</i> de taux, etc.
Actions	Risque résultant de la variation des prix des actions et de leur volatilité, mais aussi des indices sur actions, du niveau des dividendes etc.
Taux de Change	Risque résultant de la variation des taux de change entre devises et de leur volatilité.
Matières premières	Risque résultant de la variation des prix et de la volatilité des matières premières et des indices sur matières premières.
Spread de crédit	Risque résultant d'une amélioration ou d'une dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur sur la valeur d'un instrument financier sensible à ce facteur de risque tel que les obligations, les dérivés de crédit (<i>Credit Default Swaps</i>).

Dans le cadre décrit ci-dessus, la VaR 99% à horizon un jour, calculée à partir d'un historique de 260 scénarios, correspond à une moyenne pondérée⁽¹⁾ des deuxième et troisième plus grands risques évalués. Aucune pondération n'est appliquée aux divers scénarios pris en compte.

Si la VaR 1 jour, calculée quotidiennement à différents niveaux de granularité du portefeuille, est utilisée pour le suivi des positions, la réglementation impose de tenir compte d'une période de portage de 10 jours pour le calcul du capital réglementaire. Pour cela, une VaR 10 jours est obtenue en multipliant la VaR 1 jour agrégée au niveau du Groupe par la racine carrée de 10. Cette méthodologie est conforme aux exigences réglementaires et a été revue et validée par le régulateur.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limitations sont les suivantes :

- par définition, l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intraday* ne sont pas pris en compte ;
- l'utilisation d'un modèle historique repose sur l'hypothèse que les événements passés sont représentatifs des événements futurs et peut ne pas capturer tous les événements potentiels.

Le Département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Le même modèle est ainsi utilisé pour calculer la VaR sur l'essentiel du périmètre des activités de marché de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (y compris pour les produits les plus complexes), et les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée. Les quelques activités non couvertes par ce calcul en VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress test* et donnent lieu à des charges en capital calculées en méthode standard ou par des méthodologies internes alternatives. À titre d'exemple, le risque de change des positions en *banking book* n'est pas calculé en modèle interne car ce risque ne fait pas l'objet d'une revalorisation quotidienne et ne peut donc pas être pris en compte dans un calcul de VaR.

Backtesting

La pertinence du modèle est évaluée à travers un *backtesting* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%. Les résultats des *backtestings* sont vérifiés par le Département des risques responsable de la validation des modèles internes au titre de son appartenance à la seconde ligne de défense qui, en sus de ce contrôle *ex post* des performances du modèle, évalue la robustesse théorique (revue de la qualité de la conception et du développement), la conformité de l'implémentation et l'adéquation de l'usage du modèle. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des comités de revue et d'approbation. Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à un *reporting* aux instances appropriées.

Conformément à la réglementation, le *backtesting* compare le niveau de VaR à la variation (i) effective et (ii) hypothétique de la valeur du portefeuille :

- dans le premier cas (*backtesting* contre variation effective de valeur), le résultat quotidien⁽²⁾ utilisé intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (*book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché ;
- dans le deuxième cas (*backtesting* contre variation hypothétique de valeur), le résultat quotidien⁽³⁾ intègre uniquement la variation de valeur du portefeuille liée à l'évolution des paramètres de marché, et exclut tous les autres éléments.

En 2021, il a été constaté :

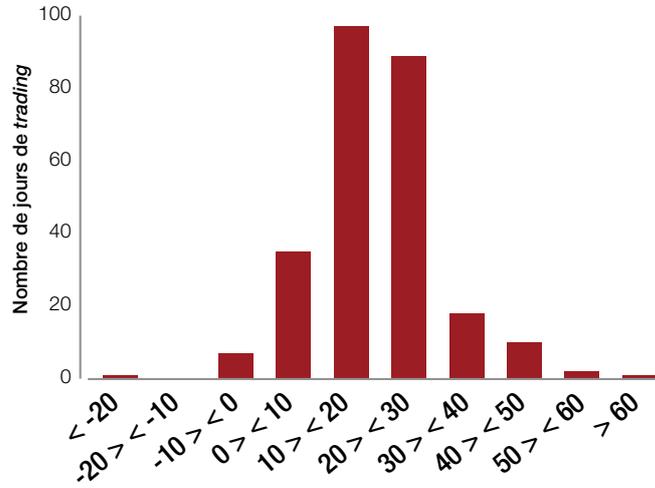
- un dépassement de *backtesting* de la VaR contre résultat réel, au premier trimestre ;
- trois dépassements de *backtesting* de la VaR, contre résultat hypothétique, tous au quatrième trimestre.

(1) 39% du deuxième plus grand risque et 61% du troisième plus grand risque.

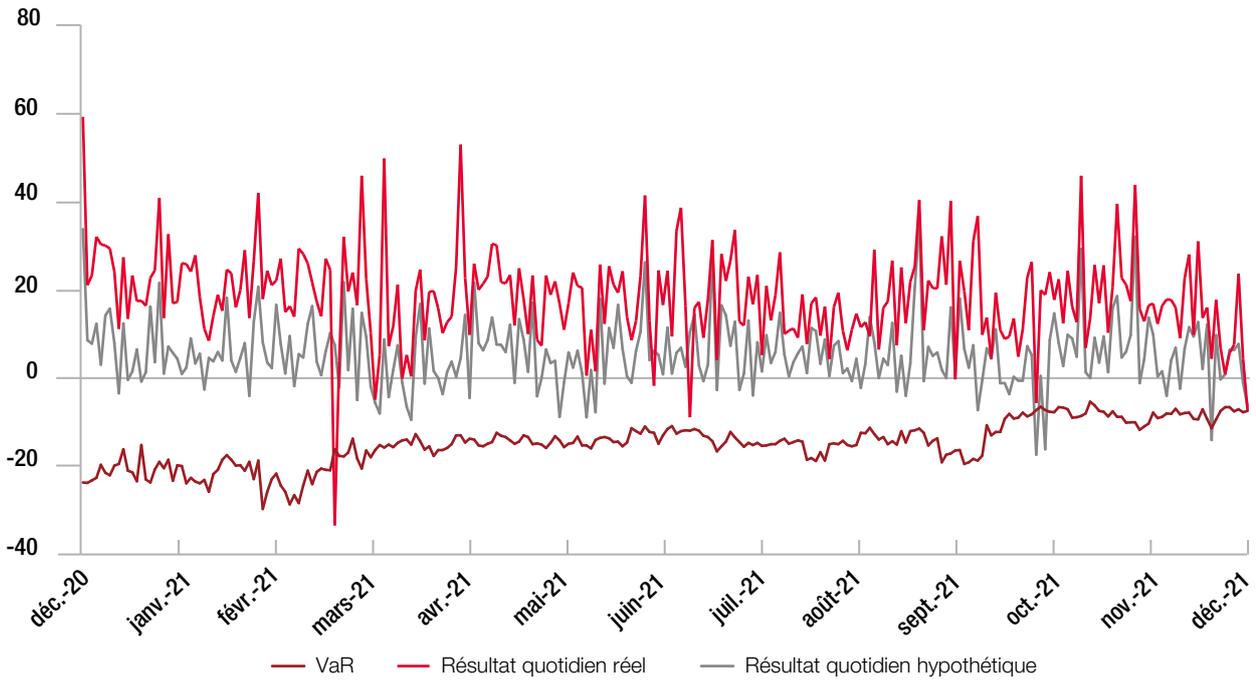
(2) « Résultat réel » par convention par la suite.

(3) « Résultat hypothétique » par convention par la suite.

RÉPARTITION DES RÉSULTATS QUOTIDIENS⁽¹⁾ DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (2021, EN M EUR)



VAR (UN JOUR, 99%), RÉSULTAT QUOTIDIEN RÉEL ET RÉSULTAT QUOTIDIEN HYPOTHÉTIQUE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (2021, EN M EUR)



(1) Résultat réel.

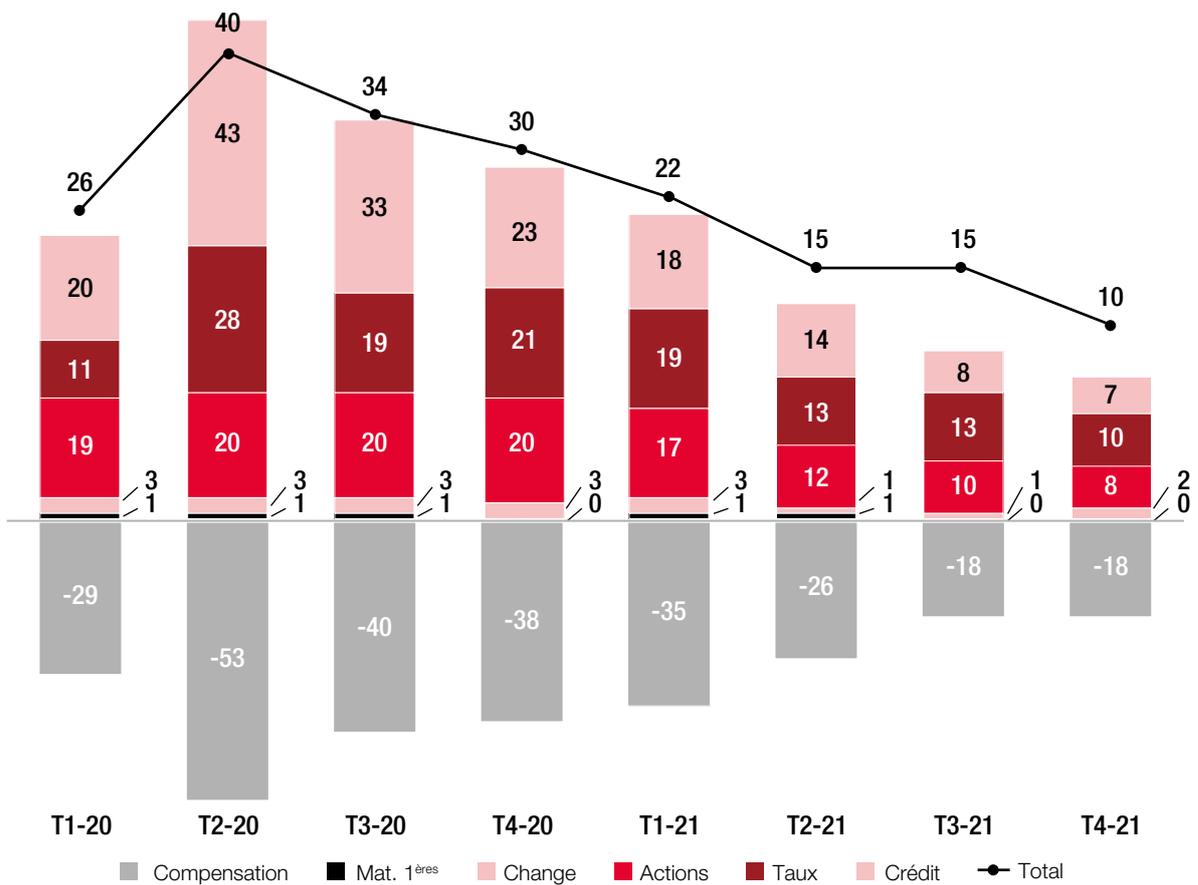
Évolution de la VaR

TABLEAU 87 : VAR RÉGLEMENTAIRE (DIX JOURS, 99%) ET À UN JOUR, 99%

(En M EUR)	31.12.2021		31.12.2020	
	VaR (10 jours, 99%) ⁽¹⁾	VaR (1 jour, 99%) ⁽¹⁾	VaR (10 jours, 99%) ⁽¹⁾	VaR (1 jour, 99%) ⁽¹⁾
Début de période	75	24	93	29
Maximum	98	31	188	60
Moyenne	49	15	103	33
Minimum	18	6	35	11
Fin de période	25	8	67	21

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VAR DE TRADING (UN JOUR, 99%) - ÉVOLUTION 2020-2021 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



La VaR a été moins risquée en 2021 (15 millions d'euros contre 33 millions d'euros en 2020 en moyenne). Dans la continuité de la fin d'année 2020, la VaR en 2021 a poursuivi sa baisse graduelle sur l'ensemble de l'année, pour atteindre des niveaux historiquement bas au quatrième trimestre. La baisse a été visible sur l'ensemble des classes d'actifs, qui s'établissent également à des niveaux bas.

STRESSED VAR (SVAR)

Fin 2011, le modèle interne de VaR stressée (*Stressed VaR* ou *SVaR*) a été agréé par le superviseur aux fins de calcul du capital réglementaire sur le même périmètre que la VaR. Comme pour le modèle de VaR, cet agrément a été reconduit en 2020 à la suite de la revue des modèles internes (TRIM).

La méthode de calcul de la *Stressed VaR* à 99% sur horizon de temps un jour est identique à celle de la VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 scénarios de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La méthode de détermination de la fenêtre historique fixe en vigueur en 2021⁽¹⁾ se base sur l'étude des chocs historiques des facteurs de risque représentatifs du portefeuille de Société Générale (relatifs aux risques action, taux, change, crédit et matières premières) : les chocs historiques sont agrégés afin de déterminer la période la plus stressée pour l'ensemble du portefeuille. Une pondération est associée à chaque facteur de risque pour tenir compte du poids de chaque facteur de risque au sein de sa classe d'actifs et du poids de la classe d'actifs dans la VaR du Groupe. La fenêtre historique utilisée fait l'objet d'une revue annuelle. En 2021, cette fenêtre correspondait à la période « septembre 2008-septembre 2009 ».

La *Stressed VaR* à 10 jours utilisée pour le calcul du capital réglementaire est obtenue en multipliant la *Stressed VaR* à un jour par la racine carrée de dix, comme pour la VaR.

Le *backtesting* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) réalisé sur le modèle de VaR n'est pas répliquable sur la *SVaR* car celle-ci n'est pas, par nature, sensible aux conditions actuelles du marché. Cependant, la VaR et la *SVaR* reposant sur la même approche, ces deux indicateurs présentent les mêmes forces et limitations.

La pertinence de la *Stressed VaR* est régulièrement suivie et revue par le Département des risques de modèles responsable de la validation des modèles internes au titre de son appartenance à la seconde ligne de défense. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des comités de validation. Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à un *reporting* récurrent aux instances appropriées.

La *SVaR* a diminué en moyenne en 2021 (37 millions d'euros contre 50 millions d'euros en 2020). Son évolution sur l'année a été marquée par trois grandes étapes :

- sur les deux premiers trimestres de l'année, la *SVaR* est restée à un niveau bas, dans le prolongement de la fin d'année 2020. La faible variabilité provient principalement des périmètres exotiques et volatilité actions ainsi que des activités de taux ;
- la *SVaR* a augmenté au troisième trimestre, atteignant 60 M EUR. Cette augmentation provient principalement des périmètres de taux, en particulier CIM Basis⁽²⁾ et exotiques ;
- la *SVaR* a ensuite baissé graduellement pour retrouver son niveau moyen. La baisse provenant des périmètres de taux, du fait de l'exposition du *smile* de taux, des *cross currency* et de la sensibilité à l'OIS/BOR.

TABLEAU 88 : SVAR RÉGLEMENTAIRE (DIX JOURS, 99%) ET À UN JOUR (99%)

	31.12.2021		31.12.2020	
	<i>Stressed VaR</i> (10 jours, 99%) ⁽¹⁾	<i>Stressed VaR</i> (1 jour, 99%) ⁽¹⁾	<i>Stressed VaR</i> (10 jours, 99%) ⁽¹⁾	<i>Stressed VaR</i> (1 jour, 99%) ⁽¹⁾
(En M EUR)				
Début de période	135	43	105	33
Maximum	191	60	343	109
Moyenne	117	37	158	50
Minimum	72	23	73	23
Fin de période	108	34	131	41

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

IRC ET CRM

Fin 2011, les modèles internes d'IRC (*Incremental Risk Charge*) et de CRM (*Comprehensive Risk Measure*), ont été agréés par le superviseur aux fins de calcul du capital réglementaire sur le même périmètre que la VaR. Le modèle d'IRC a également vu son agrément renouvelé en 2020 à la suite de la revue des modèles internes⁽³⁾ (TRIM).

L'IRC et la CRM représentent, sur les instruments de dette, la charge en capital liée aux risques de migration de *rating* et de défaut des émetteurs. Ces charges en capital sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent aux charges calculées à partir de la VaR et de la VaR stressée.

En termes de périmètre, conformément à la réglementation :

- l'IRC s'applique aux instruments de dette autres que les titrisations et le portefeuille de corrélation crédit. Cela comprend notamment les obligations, les CDS et les produits dérivés associés ;
- la CRM couvre exclusivement le portefeuille de corrélation, c'est-à-dire les tranches de CDO, les *First-to-default* (FtD), ainsi que leur couverture par des CDS et des indices.

(1) Une méthode complémentaire de détermination de la fenêtre historique a été soumise à la validation préalable du superviseur au 2^e trimestre 2018 : l'objectif est des assurer de la pertinence des périodes obtenues d'après la méthode basée sur la pondération des chocs historiques en calculant une VaR approchée sur la même sélection de facteurs de risques représentatifs du portefeuille. La BCE a validé cette nouvelle approche fin 2021 : ainsi, le calcul pour déterminer la nouvelle fenêtre historique en 2022 sera basé sur cette méthode complémentaire.

(2) Cross Inter Maturity.

(3) Le modèle CRM n'était pas concerné par la revue TRIM des modèles internes.

Société Générale estime ces charges en capital en utilisant des modèles internes⁽¹⁾. Ceux-ci déterminent la perte qu'engendreraient des scénarios particulièrement adverses en termes de changements de *rating* ou de défauts des émetteurs pour l'année qui suit la date de calcul, sans vieillissement des positions. L'IRC et la CRM sont des valeurs calculées à un quantile de 99,9% : elles représentent le plus grand risque de perte simulé après élimination de 0,1% des scénarios simulés les plus défavorables.

Le modèle interne pour l'IRC simule des transitions de *rating* (y compris au défaut) pour chaque émetteur du portefeuille, à horizon un an⁽²⁾. Les émetteurs sont classés en cinq segments : entreprises américaines, entreprises européennes, entreprises des autres régions, institutions financières et souveraines. Les comportements des émetteurs de chaque segment sont corrélés entre eux *via* un facteur systémique propre à chaque segment. De plus, le modèle intègre aussi une corrélation entre ces cinq facteurs systémiques. Ces corrélations, ainsi que les probabilités de transition de notation, sont calibrées à partir de données historiques observées au cours d'un cycle économique complet. En cas de simulation d'un changement de notation d'un émetteur, la dégradation ou l'amélioration de sa santé financière se traduit par un choc sur le niveau de son *spread* de crédit : négatif si la notation s'améliore et positif dans le cas contraire. La variation de prix associée à chaque scénario d'IRC est déterminée après revalorisation des positions *via* une approche en sensibilité, en utilisant le delta, le gamma ainsi que le niveau de perte en cas de défaut (*Jump to Default*), calculé avec le taux de recouvrement de marché de chaque position.

Le modèle CRM simule des migrations de *rating* de la même façon que le modèle interne de l'IRC. À cela s'ajoute la diffusion des facteurs de risque pris en compte dans le modèle :

- *spreads* de crédit ;
- corrélation de base ;
- taux de recouvrement hors défaut (incertitude sur la valeur de ce taux dans le cas où l'émetteur n'a pas fait défaut) ;
- taux de recouvrement en cas de défaut (incertitude sur la valeur de ce taux dans le cas où l'émetteur a fait défaut) ;
- corrélation de valorisation *First-to-default* (corrélation des instants de défaut utilisés pour la valorisation du panier de *First-to-default*).

Ces modèles de diffusion sont calibrés à partir d'historiques de données, sur une période dix ans au maximum. La variation de prix associée à chaque scénario de CRM est déterminée après revalorisation exacte des positions (*full repricing*). Par ailleurs, la charge CRM déterminée en modèle interne ne peut être inférieure à un minimum de 8% de la charge déterminée en appliquant la méthode standard pour les positions de titrisation.

Les modèles internes IRC et CRM font l'objet d'une gouvernance similaire à celle des autres modèles internes répondant aux exigences du « Pilier 1 » de la réglementation. En particulier :

- l'adéquation des modèles IRC/CRM et de leur calibration fait l'objet d'un suivi régulier (*ongoing monitoring*), reposant sur une revue au moins annuelle des hypothèses de modélisation. Comme ces métriques sont estimées *via* un quantile à 99,9% à horizon un an, la faible fréquence des dépassements implique qu'un *backtesting* comparable à celui de la VaR n'est pas réalisable. Cette revue inclut ainsi :

- un contrôle de l'adéquation de la structure des matrices de transition de *rating* utilisées en IRC et CRM,
- un *backtesting* des probabilités de défaut utilisées dans ces deux modèles,
- un contrôle de l'adéquation des modèles de diffusion des taux de recouvrement, de diffusion des *spreads* et de diffusion des corrélations de base utilisées dans le calcul de CRM.

Concernant la vérification de la précision de ces métriques :

- le calcul d'IRC étant établi sur les sensibilités de chaque instrument – delta, gamma – ainsi que le niveau de perte en cas de défaut (*Jump to Default*) calculé avec le taux de recouvrement de marché, un contrôle de la précision de cette approche par rapport à une revalorisation exacte est réalisé tous les six mois,
- le calcul du CRM étant fait en revalorisation exacte (*full repricing*), un tel contrôle n'est pas nécessaire ;

- ces métriques sont comparées à des *stress tests* normatifs définis par le régulateur. En particulier, le *stress test* EBA et l'exercice d'appétit pour le risque sont réalisés régulièrement sur la métrique IRC. Ces *stress tests* consistent à appliquer des migrations de *rating* défavorables aux émetteurs, à choquer les *spreads* de crédit et à choquer les matrices de transition de *rating*. D'autres *stress tests* sont aussi réalisés de façon *ad hoc* pour justifier les hypothèses de corrélation entre émetteurs et celles faites sur la matrice de transition de *rating* ;

- une analyse hebdomadaire de l'IRC et de la CRM est réalisée par l'équipe de production et de certification des métriques de risque de marché ;

- la méthodologie et son implémentation ont fait l'objet d'une validation initiale par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Par la suite, une revue régulière de l'IRC et de la CRM est réalisée par le Département des risques responsable de la validation des modèles internes, au titre de son appartenance à la seconde ligne de défense du Groupe. Ce processus de revue indépendante donne lieu à (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue ainsi que les conclusions ou les recommandations qui en découlent et (ii) à des comités de revue et d'approbation. Ce dispositif de contrôle des modèles donne lieu à un *reporting* aux instances appropriées.

Enfin, des contrôles opérationnels réguliers de l'exhaustivité de la couverture du périmètre, ainsi que de la qualité des données décrivant les positions sont effectués.

(1) Le même modèle interne est utilisé pour l'ensemble des portefeuilles soumis à un calcul d'IRC. Il en est de même pour l'ensemble des portefeuilles faisant l'objet d'un calcul en CRM. À noter que le périmètre traité en modèle interne (IRC et CRM) est inclus dans celui de la VaR : seules les entités autorisées à un calcul en VaR *via* un modèle interne peuvent calculer l'IRC et la CRM en modèle interne.

(2) L'utilisation d'un horizon de liquidité constant d'un an signifie que les chocs appliqués aux positions pour déterminer l'IRC et la CRM sont des chocs instantanés calibrés sur un horizon d'un an. Cette hypothèse apparaît comme le choix de modélisation le plus prudent en termes de modèle et de capital par rapport à des horizons de liquidité plus courts.

TABLEAU 89 : IRC (99,9%) ET CRM (99,9%)

(En M EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Incremental Risk Charge (99,9%)		
Début de période	101	93
Maximum	205	172
Moyenne	116	103
Minimum	51	53
Fin de période	67	112
Comprehensive Risk Measure (99,9%)		
Début de période	66	95
Maximum	102	462
Moyenne	64	116
Minimum	40	51
Fin de période	57	70

9.4 EXPOSITIONS PONDÉRÉES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Allocation des positions au *trading book*

Les éléments du bilan et du hors-bilan doivent être classés dans l'un des deux portefeuilles définis par la réglementation prudentielle : le portefeuille bancaire (*banking book*) ou le portefeuille de négociation (*trading book*).

Le portefeuille bancaire est défini par différence : tous les éléments du bilan et du hors-bilan qui ne sont pas inclus dans le portefeuille de négociation relèvent par défaut du portefeuille bancaire.

Le portefeuille de négociation se compose de toutes les positions sur instruments financiers et matières premières détenues par un établissement à des fins de négociation ou dans le but de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. L'intention de négociation est documentée dans les mandats des opérateurs de salle des marchés.

La classification prudentielle des instruments et positions suit la gouvernance ci-dessous :

- les experts en réglementation prudentielle de la Direction financière sont responsables de la transposition de la réglementation en procédures, en lien avec la Direction des risques pour les procédures relatives à la durée de détention et à la liquidité. Ils analysent également les cas spécifiques et les exceptions. Ils communiquent ces procédures aux lignes-métiers ;
- les lignes-métiers se conforment à ces procédures. En particulier, elles documentent les intentions de gestion des positions prises par les opérateurs de salle des marchés ;
- la Direction financière et la Direction des risques sont en charge du cadre de contrôle.

Les contrôles suivants permettent de s'assurer que la gestion des activités est cohérente avec leur classification prudentielle :

- procédure « nouveau produit » : tout nouveau produit ou nouvelle activité est soumis(e) à un processus de validation qui comprend la classification prudentielle et le traitement en fonds propres réglementaires des opérations soumises à validation ;
- durée de détention : le Département des risques de marché a défini un cadre de contrôle de la durée de détention de certains instruments ;
- liquidité : sur demande ou au cas par cas, le Département des risques de marché effectue des contrôles de liquidité basés sur certains critères (négociabilité et transférabilité, niveau de *bid/ask*, volumes de marché, etc.) ;

- il existe une procédure stricte pour tout changement de portefeuille qui implique la ligne-métier et la Direction financière et la Direction des risques ;
- audit Interne : à travers ses missions périodiques, l'Audit Interne vérifie ou questionne la cohérence de la classification prudentielle avec les règles/procédures mais aussi la pertinence du traitement prudentiel par rapport à la réglementation existante.

Données quantitatives

Près de 90% des exigences de fonds propres au titre du risque de marché sont calculées en modèles internes. La méthode standard est principalement utilisée pour les positions de CIU (*Collective Investment Units*), de titrisation ou présentant un risque de change et n'appartenant pas au *trading book* prudentiel, ainsi que pour les entités du Groupe ne bénéficiant pas des outils de calculs développés en central. Les principales entités concernées sont des implantations de la Banque de détail et des Services Financiers Internationaux (SG Maroc, Rosbank, BRD, SG Tunisie, SG Algérie, etc.).

Les exigences de fonds propres au titre du risque de marché ont diminué en 2021. Cette baisse se retrouve sur la plupart des composantes :

- la VaR a poursuivi sur l'ensemble de l'année sa baisse amorcée fin 2020 pour atteindre des niveaux historiquement bas au quatrième trimestre. Cette baisse se retrouve sur l'ensemble des activités et notamment taux, crédit et action ;
- l'IRC et la CRM, dont la diminution s'explique principalement par la réduction des positions sur les instruments de dette par le front office ;
- les RWA calculés en approche standard, qui ont essentiellement bénéficié d'une diminution du risque de taux d'intérêt du fait notamment d'une exposition moindre de plusieurs filiales.

L'augmentation des exigences en fonds propres sur risque de positions de titres de propriété s'explique à la fois par des raisons liées à l'activité (positions sur options du front office) et des changements de méthodologie.

TABLEAU 90 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET EXPOSITIONS PONDÉRÉES AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ PAR COMPOSANTE DE RISQUES

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)			Exigences de fonds propres		
	31.12.2021	31.12.2020	Variation	31.12.2021	31.12.2020	Variation
VaR	1 343	4 117	(2 773)	107	329	(222)
Stressed VaR	7 227	6 671	555	578	534	44
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	840	1 758	(918)	67	141	(73)
Portefeuille de corrélation (CRM)	815	1 066	(251)	65	85	(20)
Total risques de marché évalué par modèle interne	10 225	13 612	(3 387)	818	1 089	(271)
Risque spécifique aux positions de titrisation du portefeuille de négociation	562	534	28	45	43	2
Risque de change	-	219	(219)	-	17	(17)
Risque de taux d'intérêt (hors titrisation)	285	975	(691)	23	78	(55)
Risque de positions sur titres de propriété	572	-	572	46	-	46
Risque de positions sur produits de base	0	0	(0)	0	0	(0)
Total risques de marché en approche standard	1 419	1 728	(309)	114	138	(25)
TOTAL	11 643	15 340	(3 697)	931	1 227	(296)

TABLEAU 91 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET EXPOSITIONS PONDÉRÉES PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHÉ

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)		Exigences de fonds propres	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Risque de change	349	462	28	37
Risque de crédit (hors éléments en déduction)	3 984	5 943	319	475
Risque de positions sur produits de base	39	43	3	3
Risque de positions sur titres de propriété	4 474	4 133	358	331
Risque de taux d'intérêt	2 797	4 760	224	381
TOTAL	11 643	15 340	931	1 227

9.5 VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La maîtrise des risques induits par la valorisation des instruments financiers est assurée par la Direction des activités de marché en tant que première ligne de défense, par l'équipe d'experts en valorisation (Valuation Group) rattachée à la Direction financière, et enfin par l'équipe de revue indépendante des modèles de valorisation au sein du département des risques sur opérations de marché.

Gouvernance

La gouvernance sur les sujets de valorisation s'articule autour de deux comités auxquels participent la Direction des activités de marché, le Département des risques sur opérations de marché et la Direction financière :

- un Comité de valorisation (*Global Valuation Committee*) se réunit autant que de besoin, à tout le moins chaque trimestre, pour discuter et approuver les méthodes de valorisation des instruments financiers (évolutions de modèle, méthodologies de réserve, etc.). Ce comité, présidé par la Direction financière et organisé par son équipe d'experts en valorisation (*Valuation Group*), a une responsabilité globale concernant l'approbation des méthodologies ;
- dans le cadre des clôtures trimestrielles, un comité spécifique (*Global Valuation Review Committee*), présidé par la Direction financière, analyse les évolutions des réserves et autres ajustements de valorisation et les impacts comptables associés. Cette revue analytique est réalisée par les équipes de la Direction financière (*Valuation Group*). Ces éléments sont aussi revus, de manière plus allégée, à un rythme mensuel.

Les sujets de valorisation relatifs à la composante prudentielle sont traités lors de comités méthodologiques et de comités de validation dédiés, organisés à fréquence trimestrielle, présidés par la Direction financière et auxquels participent également la Direction des activités de marché et le Département des risques sur opérations de marché.

Enfin, un corpus documentaire précise le partage des rôles et responsabilités entre les différents acteurs de la chaîne de valorisation.

Principes de valorisation et contrôles associés

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. Dans le cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres, en adéquation avec les principes IFRS 13 définissant la juste valeur.

D'une part, chaque modèle élaboré par le *front office* fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché dans son rôle de seconde ligne de défense. Les travaux de validation effectués dans ce cadre portent à la fois sur les aspects théoriques du modèle (pertinence des hypothèses, des calculs analytiques, des méthodes numériques), sur son comportement (y compris dans des conditions stressées) et sur son implémentation dans les systèmes. Un rapport est établi à l'issue de ces travaux ; il précise (i) le statut de validation du modèle, (ii) son périmètre d'utilisation, (iii) les recommandations qui devront être traitées.

D'autre part, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par le Département des risques sur opérations de marché et la Direction financière (*Independent Price Verification*).

Les valorisations obtenues sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (couvrant essentiellement la liquidité, les incertitudes de paramètres ou de modèle) dont les méthodologies de calcul, élaborées en concertation avec le *Front Office*, sont soumises à l'approbation du Département des risques sur opérations de marché et la Direction financière lors des comités de valorisation.

Composante prudentielle

Des ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments - AVA*) sont calculés sur les actifs inscrits à la juste valeur, conformément aux Normes Techniques Réglementaires (NTR) sur la valorisation prudente publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), en complément des principes déjà stipulés dans la CRD (*Capital Requirements Directive*). Ces Normes Techniques Réglementaires définissent les divers éléments d'incertitude qui doivent être pris en compte lors de la valorisation prudente et établissent un niveau cible de certitude à atteindre sur le prix de liquidation des instruments.

Dans ce cadre, afin de tenir compte des divers éléments pouvant générer des coûts de sortie additionnels par rapport à la valeur attendue (risque de modèle, risque de concentration, coût de liquidation, incertitude sur les prix de marché, etc.), des ajustements prudents de valorisation (*Prudent Valuation Adjustments* ou PVA) sont calculés pour chaque exposition. Les ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments* ou AVA) correspondent à la différence entre la valorisation prudente ainsi obtenue et la juste valeur comptable des expositions, afin de respecter le niveau cible de certitude à atteindre en termes de prix de liquidation (intervalle de confiance à 90%). Les montants d'AVA ainsi déterminés sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*).

9.6 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ

TABLEAU 92 : RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD (MR1)

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)	
	31.12.2021	31.12.2020
Produits fermes		
Risque de taux (général et spécifique)	731	975
Risque sur actions (général et spécifique)	122	-
Risque de change	-	219
Risque sur matières premières	0	0
Options		
Approche simplifiée	-	-
Méthode Delta-plus	5	-
Approche par scénarios	-	-
Titrisation (risque spécifique)	562	534
TOTAL	1 419	1 728

La ligne « Produits fermes » se réfère aux positions sur les produits non optionnels.

TABLEAU 93 : RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (MR2-A)

(En M EUR)	Expositions pondérées (RWA)		Exigences de fonds propres	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
1 VaR (maximum entre a et b)	1 343	4 117	107	329
(a) VaR du jour précédent (article 365 (1) (VaRt-1))			23	79
Moyenne des VaR quotidiennes (article 365 (1)) sur chacun des soixante jours ouvrables précédents (VaRav) facteur multiplicatif (mc) conformément à l'article 366)				
(b)			107	329
2 SVaR (maximum entre a et b)	7 227	6 671	578	534
(a) Dernière SVaR (article 365 (2) (sVaRt-1))			227	252
Moyenne des SVaR (article 365 (2)) pendant les soixante jours ouvrables précédents (sVaRav) x facteur multiplicatif (ms) (article 366)				
(b)			578	534
3 Risque additionnel de défaut et de migration – IRC (maximum entre a et b)	840	1 758	67	141
(a) Valeur d'IRC la plus récente (Risque additionnel de défaut et de migration (IRC) section 3 calculé conformément à la section 3 articles 370/371)			67	112
(b) Moyenne des valeurs d'IRC au cours des 12 semaines précédentes			66	141
4 Portefeuille de corrélation – CRM (maximum entre a, b et c)	815	1 066	65	85
(a) Valeur de risque la plus récente du portefeuille de corrélation (article 377)			40	70
(b) Moyenne du risque du portefeuille de corrélation sur les 12 semaines précédentes			65	85
(c) 8% de l'exigence de fonds propres en méthode SA sur la valeur de risque la plus récente du portefeuille de corrélation (article 338 (4))			57	75
5 Autre	-	-	-	-
6 TOTAL	10 225	13 612	818	1 089

TABLEAU 94 : VALEURS DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES POUR LES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION (MR3)

(En M EUR)	31.12.2021	31.12.2020
VaR (10 jours, 99%)⁽¹⁾		
Maximum	98	188
Moyenne	49	103
Minimum	18	35
Fin de période	25	67
Stressed VaR (10 jours, 99%)⁽¹⁾		
Maximum	191	343
Moyenne	117	158
Minimum	72	73
Fin de période	108	131
Incremental Risk Charge (99,9%)		
Maximum	205	172
Moyenne	116	103
Minimum	51	53
Fin de période	67	112
Comprehensive Risk Capital Charge (99,9%)		
Maximum	102	462
Moyenne	64	116
Minimum	40	51
Fin de période	57	70

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

TABLEAU 95 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (MR2-B)

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
RWA à la fin de la période précédente (30.09.2021)	2 248	7 677	1 790	800	-	12 515	1 001
Ajustement réglementaire	(1 569)	(3 934)	(319)	(30)	-	(5 852)	(468)
RWA à la fin du précédent trimestre	680	3 742	1 471	770	-	6 663	533
Variations des niveaux de risque	(306)	187	(631)	(267)	-	(1 017)	(81)
Actualisations/modifications du modèle	(84)	(1 084)	-	-	-	(1 168)	(93)
Méthodologie et politiques	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	(1)	(4)	-	-	-	(5)	(0)
Autres	-	-	-	-	-	-	-
RWA à la fin de la période considérée	289	2 841	840	503	-	4 473	358
Ajustement réglementaire	1 054	4 385	-	312	-	5 751	460
RWA à la fin de la période (31.12.2021)	1 343	7 227	840	815	-	10 225	818

Les effets sont définis comme suit :

- ajustement réglementaire : delta entre les RWA utilisés pour le calcul des RWA réglementaires et les RWA du dernier jour ou de la dernière semaine de la période ;
- variations des niveaux de risque : évolutions liées aux caractéristiques de marché ;
- actualisations/modifications du modèle : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;
- méthodologie et politiques : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- acquisitions et cessions : évolutions dues à l'achat ou à la vente de lignes métiers ;
- variations des taux de change : évolutions découlant de la fluctuation des devises.

10

RISQUE OPÉRATIONNEL

EN BREF

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

Montant de RWA risque opérationnel à fin 2021

46,8 Md EUR

(Montant à fin 2020 : 49,2 Md EUR)

Pourcentage des RWA traités en approche interne à fin 2021

95%

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

La classification par le Groupe du risque opérationnel se répartit en huit catégories d'événements de risque :

- litiges commerciaux ;
- litiges avec les autorités ;
- erreurs de tarification/*pricing* ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle ;
- erreurs d'exécution ;
- fraude et autres activités criminelles ;
- activités non autorisées sur les marchés (*rogue trading*) ;
- perte de moyens d'exploitation ;
- défaillance des systèmes d'information.

Cette classification se décline en 58 catégories de risques, pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle permet de réaliser des analyses transversales au travers des dispositifs de risque opérationnel (cf. section 10.2) notamment sur les risques suivants :

- les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité (cybercriminalité, défaillance de services...) ;
- les risques liés à l'externalisation de services et à la continuité d'activité ;
- les risques liés au lancement de nouveaux produits/services/activités à destination de la clientèle ;
- les risques de non-conformité se définissant comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques ;
- le risque de réputation résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement ;
- le risque de conduite inappropriée (*misconduct*) résultant d'actions (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque.

Le dispositif relatif aux risques de non-conformité, de réputation et conduite inappropriée est détaillé dans le chapitre 13 « *Risque de non-conformité, litiges* ».

10.1 ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Gouvernance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel du Groupe, autre que les risques détaillés dans le chapitre 13 « *Risque de non-conformité, litiges* », s'organise autour de deux niveaux d'intervenants :

- une première ligne de défense au sein de chaque *Business Units/Service Units*, responsable de faire appliquer le dispositif et de mettre en place les contrôles qui permettent de s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, suivis, pilotés, reportés et contenus dans les limites de l'appétit pour le risque défini par le Groupe ;
- une deuxième ligne de défense : le Département des risques opérationnels, rattaché à la Direction des risques du Groupe.

À ce titre, le Département des risques opérationnels :

- procède à un examen critique de la gestion du risque opérationnel (incluant le risque de fraude, les risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité de l'information et les risques relatifs à la continuité d'activité) des *Business Units/Service Units* ;

- fixe les normes et procédures relatives aux dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et la production d'analyses transversales ;
- produit les métriques de risques et de pilotage des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

Pour couvrir l'ensemble du Groupe, le Département des risques opérationnels échange avec les relais en région qui remontent aux départements les éléments nécessaires à la consolidation d'une vision holistique et prospective du profil de risque de la Banque tant pour les besoins de pilotage interne que pour répondre aux exigences réglementaires.

Les relais en région ont la responsabilité de déployer les missions du département en tenant compte des exigences propres aux instances de régulation en exercice sur leur région.

Le Département des risques opérationnels échange avec la première ligne de défense *via* un réseau de correspondants risques opérationnels au sein de chaque *Business Units/Service Units*.

Concernant spécifiquement les risques liés à la continuité d'activité, à la gestion de crise et à la sécurité de l'information, des biens et des personnes, le Département des risques opérationnels exerce l'examen critique de la gestion de ces risques en relation avec la Direction de la sécurité Groupe. Et concernant spécifiquement les risques liés aux systèmes d'information, le Département des risques opérationnels exerce l'examen critique de la gestion de ces risques en relation avec la Direction ressources et transformation numérique.

Contrôle permanent de niveau 2

Le contrôle de niveau 2 consiste en la vérification de la définition et de la réalisation effective des contrôles de niveau 1, et en particulier l'examen des résultats des contrôles de niveau 1 sous les aspects quantitatif et qualitatif, notamment en matière de taux de réalisation, niveaux d'anomalie, etc. Cette revue permet en outre de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence du déploiement des contrôles par besoin de contrôle et type de risque et des plans d'actions correctrices.

Selon le dispositif de contrôle interne, les équipes de contrôle permanent de niveau 2 de la Direction des risques exercent cette mission sur les risques opérationnels recouvrant les risques propres aux différents métiers (incluant les risques opérationnels liés aux risques de crédit et aux risques de marchés), ainsi que les risques liés aux achats, à la communication, à l'immobilier, aux ressources humaines et aux systèmes d'information.

Risques liés à la sécurité des biens et des personnes

La protection des personnes et des biens, et le respect des lois et réglementations en vigueur en matière de sécurité, représentent un enjeu majeur pour le groupe Société Générale. À cette fin, la Direction de la Sécurité du Groupe, dans le cadre de sa mission, décline des dispositifs humains, organisationnels et techniques qui permettent de garantir le bon fonctionnement opérationnel du Groupe en France et à l'international, de réduire l'exposition aux menaces (en matière de sécurité et sûreté) et de diminuer les impacts en cas de crise.

La sécurité des personnes et des biens englobe deux domaines bien spécifiques :

- la Sécurité est l'ensemble des moyens humains, organisationnels et techniques réunis pour faire face aux accidents techniques, physiques, chimiques et environnementaux pouvant nuire aux personnes et aux biens ;
- la Sûreté est l'ensemble des moyens humains, organisationnels et techniques réunis pour faire face aux actes spontanés ou réfléchis ayant pour but de nuire, ou de porter atteinte dans un but de profit psychique ou/et financier.

Ainsi, dans ce cadre, la Sécurité des Personnes et des Biens assure notamment :

- l'application du référentiel de sécurité dans la conception et l'exploitation de nos immeubles ;
- la rédaction et la mise à jour des procédures et consignes de sécurité sur chacun de nos sites ;
- la rédaction des programmes de sécurité et la réception des travaux de ces équipements de sécurité ;
- le pilotage de l'exploitation en sécurité opérationnelle ;
- le pilotage des événements affectant la sécurité physique des collaborateurs, des immeubles ou datacenters ;
- la sécurisation des déplacements et des événements particuliers ;
- le bon respect de la protection du secret de la défense nationale pour ce qui concerne le Groupe ;
- l'élaboration de la politique voyage et son contrôle ;
- l'élaboration de la cartographie des risques pays ;

- la conduite d'audits de sécurité-sûreté, notamment pour les sites sensibles ;
- la gestion d'événements significatifs et des crises majeures ;
- la formation des expatriés.

La gestion de l'ensemble de ces risques s'appuie sur les dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et la seconde ligne de défense est assurée par la Direction des risques.

Risques liés à la sécurité de l'information et aux technologies de l'information et de la communication

Étant donné l'importance pour le Groupe de son système d'information et des données qu'il véhicule, et l'augmentation continue de la menace cyber criminelle, les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité (TIC) sont majeurs pour Société Générale. Leur encadrement, intégré dans le dispositif général de gestion des risques opérationnels, est piloté en première ligne de défense par une filière d'expertise dédiée (Sécurité de l'Information et des Systèmes d'Information – SSI) et la seconde ligne de défense est assurée par la Direction des risques. Ils font l'objet d'un suivi spécifique par les organes de direction au travers de sessions dédiées dans la gouvernance Groupe (Comité des risques, CORISQ, CCCIG, DTCO) et d'un tableau de bord trimestriel qui présente la situation des risques et les plans d'actions sur les huit principaux thèmes des risques liés aux technologies de l'information et de la communication.

La Direction de la sécurité Groupe, logée au sein du Secrétariat général est responsable de la protection de l'information. Les informations confiées par les clients, les collaborateurs ainsi que le savoir et savoir-faire collectif de la banque constituent les ressources informationnelles les plus précieuses du Groupe. À cette fin, il convient de mettre en place les dispositifs humains, organisationnels et techniques qui permettent de protéger l'information et de s'assurer qu'elle est manipulée, diffusée, partagée par les seules personnes ayant besoin d'en connaître et habilitées à cet effet. La Direction de la sécurité Groupe assure notamment :

- la publication et le maintien de la politique Groupe de sécurité de l'information qui englobe à la fois les aspects humains et techniques ;
- la publication et le maintien, avec les équipes de juristes et des fonctions ressources humaines du Groupe, de la Charte de protection de l'information et des ressources informatiques ;
- la co-construction avec le Service Unit ressources et transformation numérique du programme *Data-Protection* qui vise à doter les collaborateurs d'un outil de classification et de protection des documents de bureautique ; la promotion des bonnes pratiques de classification de l'information et d'utilisation des outils de propriétés adaptés à la sensibilité des documents ;
- la cartographie des informations les plus sensibles du Groupe ;
- la sensibilisation à la sécurité de l'information par un ensemble d'actions permanentes favorisant l'appropriation par les collaborateurs des enjeux de la sécurité de l'information : diffusion d'un *e-learning* sur la sécurité de l'information à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France et à l'international, conférences, ateliers spécifiques sur les risques liés à l'ingénierie sociale, sur l'utilisation des réseaux sociaux, etc.

Le responsable des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la sécurité des systèmes d'information est logé au niveau de la Direction ressources et transformation numérique (RESG). Sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de la sécurité Groupe, il propose la stratégie des moyens de protection de l'information dématérialisée et anime la filière sécurité des systèmes d'information. Les dispositifs de sécurité des systèmes sont alignés avec les standards du marché (NIST, ISO 27002), et déclinés dans chaque *Business/Service unit*.

L'encadrement des risques liés à la cybercriminalité se fait au travers du schéma directeur triennal Sécurité des Systèmes d'Information (SSI).

Afin de prendre en compte l'évolution de la menace, en particulier celle liée au *ransomware*, et en cohérence avec la stratégie Groupe, le schéma directeur SSI 2021-2023 est structuré, avec un budget de 650 millions d'euros sur la période 2021-2023, autour de deux piliers qui guident les actions à horizon 2023 :

- protéger les données des clients et la capacité à opérer les services de la Banque, en intégrant les menaces, les exigences des régulateurs, et le besoin d'accompagner les *Business Unit* et *Service Unit* dans leur transformation digitale et l'évolution des usages qui l'accompagne. Une approche par les risques permet de concentrer les efforts sur les éléments et les données les plus critiques, en lien avec les travaux de la Direction de la sécurité. Le Groupe se prépare à gérer une crise cyber majeure en améliorant en particulier sa capacité de détection, sa capacité de contrôle des liens informatiques avec les partenaires et les filiales, et sa capacité de reconstruction du système d'information ;
- augmenter l'efficacité opérationnelle en gagnant en cohérence globale, et en augmentant les protections et la capacité de réactions. En particulier en développant le pilotage de la filière cybersécurité, en optimisant les processus et les outils pour pouvoir déployer de nouvelles protections à coût constant. Enfin, en travaillant sur la gestion de ressources humaines de la filière, en particulier sur le développement des compétences et les réseaux d'expertise.

Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule CERT (*Computer Emergency Response Team*) en charge de la gestion des incidents, de la veille sécuritaire et de la lutte contre la cybercriminalité. Cette équipe fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes. Depuis 2018, cette cellule s'est également renforcée par la mise en place d'une équipe interne *Red Team*, dont les principales missions ont pour objectif d'évaluer l'efficacité des dispositifs de sécurité déployés et de tester les capacités de détection et de réaction des équipes de défense (*Blue Teams*) lors d'exercice simulant une attaque réelle. Les services de la *Red Team* permettent notamment une meilleure compréhension des faiblesses de la sécurité du système d'information Société Générale, d'aider à la mise en place de stratégies globales d'amélioration, et également d'entraîner les équipes de défense cybersécurité. Le CERT travaille étroitement avec le *Security Operations Center* (SOC) qui est en charge de la détection des événements de sécurité et de leur traitement.

Au sein de la Direction ressources et transformation numérique, une équipe est en charge, concernant les processus informatiques, de la cohérence de la mise en œuvre des dispositifs d'encadrement du risque opérationnel et de leur consolidation. Les principales missions de l'équipe sont :

- d'identifier et d'évaluer les risques informatiques majeurs pour le Groupe, incluant les scénarios de risques extrêmes (ex. : cyber-attaque, défaillance d'un prestataire), pour permettre au Groupe d'améliorer la connaissance de ses risques, d'être mieux préparé à des scénarii de risques extrêmes et de mieux aligner ses investissements avec ses risques informatiques ;
- de produire les indicateurs alimentant le tableau de bord de suivi des risques informatiques, à destination des organes de direction et des Directeurs des systèmes d'information. Ceux-ci sont revus régulièrement avec la seconde ligne de défense afin de rester alignés avec la stratégie SI et SSI et leurs objectifs ;

- plus généralement, de s'assurer de la qualité et de la fiabilité de l'ensemble des dispositifs adressant les risques informatiques. Une attention particulière est portée au dispositif de contrôle permanent de ses risques informatiques, qui s'appuie sur la définition de contrôles normatifs SI/SSI et l'accompagnement du Groupe dans le déploiement de la supervision managériale sur ce sujet. Dans le cadre du programme « PCT » (Programme de transformation du contrôle permanent), les contrôles normatifs ont été revus, soit une trentaine de contrôles sur les sujets SI/SSI. La filière IT suit le déploiement de ces contrôles à travers le Groupe, dont l'avancement est aligné avec les objectifs fixés par le Groupe.

En matière de sensibilisation, un module de formation multilingues en ligne sur la sécurité de l'information est obligatoire pour tout le personnel interne du Groupe et pour l'ensemble des prestataires qui utilisent ou accèdent à notre système d'information. Il a été mis à jour début 2020 afin d'intégrer les évolutions de la nouvelle Politique Groupe de Sécurité de l'Information. À fin août 2021, 98% des collaborateurs du groupe Société Générale ayant été notifiés avaient validé la formation.

Risques liés à la fraude et aux activités non autorisées sur les marchés (*rogue trading*)

L'encadrement du risque de fraude qu'il soit d'origine interne ou externe est intégré dans le dispositif général de gestion du risque opérationnel qui permet l'identification, l'évaluation, le traitement et le pilotage du risque qu'il soit potentiel ou avéré.

Il est piloté en première ligne de défense par des équipes expertes dédiées à la gestion du risque de fraude en sus des équipes en charge de la gestion du risque opérationnel spécifique sur chacun des métiers de la banque. Ces équipes sont en charge de la définition et de la mise en œuvre opérationnelle des moyens de sensibilisation, prévention, détection et traitement des fraudes. La seconde ligne de défense est assurée par la Direction des Risques Opérationnels avec un responsable du risque de fraude. La seconde ligne définit et vérifie le respect des principes de gestion du risque de fraude en lien avec les équipes de première ligne, et s'assure que des gouvernances adaptées sont en place.

Enfin les équipes, qu'elles soient en première ou seconde ligne de défense, travaillent conjointement avec des équipes d'experts en charge de la sécurité de l'information, de lutte contre la cybercriminalité, de la connaissance client, de lutte contre la corruption et de blanchiment. Les équipes travaillent également de manière rapprochée avec les équipes en charge du risque de crédit et du risque de marché. La mise en commun d'informations contribue à l'identification et à une réactivité accrue en présence de situation de fraude avérée ou de signaux faibles. Cette collaboration active permet en cas de tentative de fraude d'engager les mesures d'investigation et de blocage ou en cas de fraude avérée d'engager la récupération des fonds et/ou l'activation des garanties et assurances associées.

10.2 DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Les dispositifs principaux de maîtrise du risque opérationnel du Groupe sont :

- la collecte et l'analyse des pertes opérationnelles internes et externes et des incidents significatifs ;
- l'autoévaluation des risques et des contrôles ;
- le pilotage par indicateurs de risques ;
- l'élaboration des analyses de scénarios ;
- l'encadrement des nouveaux produits ;
- la gestion des prestations de services externalisés ;
- la gestion de crise et de continuité d'activité ;
- l'encadrement des risques liés aux technologies de l'information et de la communication.

Collecte et analyse des pertes internes et incidents significatifs

La collecte des pertes internes et depuis 2019 des incidents significatifs concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées ;
- d'acquérir une meilleure connaissance des vulnérabilités ;
- de renforcer la sensibilisation et la vigilance au risque opérationnel au sein du Groupe.

Les pertes (ou gain ou quasi-pertes) sont remontées à partir d'un seuil minimum de 10 000 euros dans l'ensemble du Groupe et de 20 000 euros pour les activités de marché.

Les incidents sans impact financier sont également remontés dès lors qu'ils sont jugés significatifs selon leur impact, notamment sur les engagements contractuels, la réputation, le fonctionnement courant, l'appétit au risque ou le niveau de Conformité réglementaire du Groupe.

Analyse des pertes externes

Les pertes externes sont des données publiques et/ou partagées au sein du secteur bancaire notamment dans le cadre de *consortiums*.

Ces données externes incluent des informations sur le montant des pertes réelles, sur l'importance de l'activité à l'origine de ces pertes, sur les causes et les circonstances et tout renseignement complémentaire pouvant servir à d'autres établissements pour évaluer la pertinence de l'événement qui les concerne. Elles permettent d'enrichir l'identification et l'évaluation du risque opérationnel du Groupe.

Autoévaluation des risques et des contrôles

L'exercice d'autoévaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self Assessment* ou RCSA) a pour objet, pour chaque manager sollicité, d'apprécier l'exposition au risque opérationnel auquel chaque Entité de son périmètre est exposée à travers ses activités afin d'en améliorer le pilotage.

La méthode définie par le Groupe consiste en une approche homogène d'identification et d'évaluation du risque opérationnel et des dispositifs de maîtrise de ces risques, afin de garantir la cohérence des résultats au niveau Groupe. Elle s'appuie notamment sur des référentiels d'activités et de risques afin de permettre une évaluation exhaustive.

Les objectifs sont :

- d'identifier et évaluer les principaux risques opérationnels (en montant moyen et en fréquence de perte potentielle) auxquels est exposée chaque activité (risques intrinsèques, c'est-à-dire les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction des dispositifs de prévention et de contrôle) ; le cas échéant, les cartographies des risques établies par les filières d'expertise (par exemple, conformité, sécurité des systèmes d'information, etc.) contribuent à cette évaluation des risques intrinsèques ;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place ;
- d'évaluer ensuite l'exposition aux risques résiduels de chaque activité (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit) ;
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, en mettant en œuvre des plans d'actions correctifs et en définissant des indicateurs clés de risque ; si nécessaire, à défaut de plan d'action, l'acceptation du risque sera validée formellement par le niveau hiérarchique approprié ;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

Afin d'assurer une évaluation pertinente, cohérente, et continue, l'évaluation des risques s'alimente aussi des résultats d'autres dispositifs de gestion du risque opérationnel. Les méthodes d'évaluation de certains risques reposent de plus en plus sur des approches avancées et adaptées au type de risque sous-jacent, elles incorporent les résultats sur des échelles d'évaluation et des référentiels partagés qui permettent la comparaison et la priorisation des zones de risques ou de périmètres d'activités.

Indicateurs clés de risque

Les indicateurs clés de risque (*Key Risk Indicators* ou KRI) complètent le dispositif de pilotage du risque opérationnel en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers.

Leur suivi apporte aux responsables d'entités une mesure régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle.

Une analyse croisée des KRI de niveau Groupe et des pertes est présentée trimestriellement à la Direction générale du Groupe via un tableau de bord dédié.

Analyses de scénarios

Les analyses de scénarios ont pour double objectif d'identifier les vulnérabilités du Groupe et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre du risque opérationnel.

Ces analyses permettent de construire à dire d'expert une distribution des pertes pour chaque catégorie de risque et ainsi de mesurer l'exposition à des pertes potentielles dans des scénarios de très forte sévérité, qui pourront être intégrés au calcul des besoins en fonds propres.

En pratique, différents scénarios sont examinés par des experts qui évaluent les impacts potentiels sur le Groupe en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement interne (dispositifs de prévention et de contrôle) et externe (réglementaire, métier, etc.). Les analyses sont conduites soit au niveau Groupe (scénarios transversaux), soit au niveau des métiers.

La gouvernance mise en place permet notamment :

- une validation du programme annuel de mise à jour des scénarios par le Comité risques (CORISQ) ;
- une validation des scénarios par les métiers (par exemple lors des Comités de coordination du contrôle interne des départements concernés ou lors de réunions *ad hoc*) et un challenge des analyses de scénario par la LOD2 ;
- une revue d'ensemble de la hiérarchie des risques du Groupe, et de l'adéquation des scénarios, à ces risques, effectuée lors du CORISQ.

Comités nouveaux produits

Chaque Direction soumet ses projets de nouveau produit à destination de la clientèle au Comité nouveau produit.

Ce comité, coprésidé par les Directions des risques et des métiers concernées, est une instance de décision qui statue sur les conditions de production et de commercialisation des nouveaux produits auprès des clients.

Il vise à s'assurer, avant toute mise en place et lancement d'un nouveau produit, que tous les types de risques induits ont été identifiés, évalués et, si nécessaire, font l'objet de mesures d'atténuation permettant l'acceptation des risques résiduels (risques de crédit, risques de marché, risques de liquidité et de refinancement, risques pays, risques opérationnels, risques juridiques, fiscaux, comptables, financiers, risques liés aux systèmes d'information, risques de non-conformité, y compris les risques en matière de sécurité financière et ceux susceptibles de mettre en danger la réputation de la Banque comme les risques liés à la protection des données personnelles et ceux liés à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises RSE, etc.).

La définition de « nouveau produit » s'étend de la création d'un produit ou service nouveau à l'aménagement d'un produit ou service existant dès que cet aménagement est susceptible de générer des risques différents ou plus élevés (cela peut être lié à un nouvel environnement réglementaire, à une commercialisation sur un nouveau périmètre ou à un nouveau type de clientèle, etc.).

Externalisations de prestations de service

Certains services de la Banque sont sous-traités en dehors du Groupe (*outsourcing*) ou à l'intérieur du Groupe (*offshoring*, par exemple dans nos centres de services partagés). Ces deux voies de sous-traitance sont encadrées de manière adaptée aux risques.

Un dispositif avec des normes et un outil permet de s'assurer que le risque opérationnel lié aux externalisations est maîtrisé, et que les conditions fixées par l'agrément du Groupe SG sont respectées.

Il permet de cartographier, à l'aide d'un registre, les externalisations du Groupe avec une identification des activités et des Business/Service unit

concernées, et de mettre sous contrôle les prestations de service externalisées en connaissance des risques et avec la supervision adaptée.

Lors de la phase d'étude, les métiers décident de l'externalisation de services dans le cadre des normes fixées par le Groupe. Les projets d'externalisation sont conduits par un chef de projet et validés par le sponsor choisi parmi les responsables des BU/SU/entités ou leurs délégués qui recourent à l'externalisation et qui accepte le niveau de risque résiduel au terme d'une analyse des risques basée sur les avis d'experts et selon les grilles de délégation en vigueur dans le Groupe. Cela permet de s'assurer de l'homogénéité des évaluations et de la cohérence des décisions dans le Groupe.

L'analyse intègre a minima les risques opérationnels (incluant la fraude, le risque d'exécution,...), juridiques, fiscaux, de non-conformité, de réputation, de fournisseurs, ressources humaines, de responsabilité sociale et environnementale, de continuité d'activité, les risques liés à la qualité des données et les risques liés à la sécurité de l'information et à la protection des données.

Les experts juridiques qualifient les prestations « d'essentielles » au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Toutes les prestations sont ensuite suivies selon une fréquence définie par leur niveau de risque.

Les prestations de niveau Groupe font l'objet d'un suivi renforcé *via* un pilotage contractuel très régulier. Ces prestations sont identifiées à l'aide de critères tels que la notion d'« activité cœur de métier », l'impact financier et le risque de réputation. Ces prestations sont validées au sein d'un comité dédié, présidé par le Département des risques opérationnels.

Une phase de clôture permet de gérer les sorties de prestations.

Le renforcement du dispositif se poursuit en 2022 avec notamment des apports de précisions sur le cadre méthodologique, une implication plus marquée du senior management dans la supervision de ce risque et l'intensification du rôle de la 2ème ligne de défense dans le pilotage, la revue et le contrôle des prestations de services externalisés.

Gestion de crise et continuité d'activité

La gestion de la continuité d'activité consiste à développer dans chacune des entités du groupe Société Générale des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle ou accidentelle, ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger leurs personnels, les actifs des clients et des entités et leurs activités, et à permettre la poursuite des prestations de services essentielles, le cas échéant selon un mode dégradé de façon temporaire, puis le retour à la normale.

Il vise non seulement au respect des obligations réglementaires, mais aussi à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur le personnel, les clients, ou les infrastructures, et donc à préserver l'image, les fonds de commerce, les marques, produits, procédés et savoir-faire du Groupe, et à limiter l'impact de sinistres éventuels sur la situation et la solidité financière du Groupe.

S'appuyant sur l'identification des menaces qui pèsent sur le Groupe et leurs effets possibles et, tenant compte des actions de prévention, de protection et de dissuasion, la gestion de la continuité d'activité consiste à :

- définir divers scénarios de crise, y compris des chocs extrêmes ;
- mettre en place une capacité de réponse efficace à ces scénarios de crise, de perte ou d'indisponibilité des ressources humaines ou des moyens d'exploitation ;
- entretenir ces dispositifs pour maintenir leur efficacité (réexamen de la pertinence des scénarios, prise en compte de l'évolution de l'organisation, ajustement des moyens, tests de fonctionnement).

Leur mise en place et leur suivi s'étendent à l'ensemble du Groupe et s'appuient sur une méthodologie conforme aux standards internationaux.

10.3 MESURE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée du risque opérationnel (AMA ou *Advanced Measurement Approach*) proposée par la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

- d'identifier les métiers les plus exposés aux risques ;
- d'identifier les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins en fonds propres ;
- de renforcer la gestion du risque opérationnel au sein du Groupe.

Modélisation du risque opérationnel

La méthode statistique retenue par le Groupe pour la modélisation du risque opérationnel repose sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*) pour le modèle interne AMA.

Dans cette approche, le risque opérationnel est modélisé au travers des mailles, chacune représentant un type de risque et un Pôle d'activités du Groupe. Pour chaque maille, la fréquence et la sévérité des pertes opérationnelles sur la base des pertes internes historiques, des pertes externes, de l'environnement interne et externe, et des analyses de scénarios sont estimées et la distribution des pertes annuelles est calculée. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios transverses qui mesurent les risques transversaux aux Pôles d'activités comme les risques liés à la cybercriminalité ou le risque de crue de la Seine.

Outre les risques individuels associés à chaque maille ou analyse de scénario transverse, le modèle tient compte des effets de diversification entre les différents types de risques et les Pôles d'activités, des effets de dépendance entre risque extrêmes ainsi que de la couverture apportée par les polices d'assurance souscrites par le Groupe.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre du risque opérationnel sur le périmètre éligible au modèle interne AMA sont ensuite définis comme le quantile à 99,9% de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

Pour quelques entités du Groupe notamment dans les activités de Banque de détail à l'étranger, la méthode standard est appliquée : le calcul des exigences de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années d'un agrégat financier basé sur le produit net bancaire multiplié par des facteurs définis par le régulateur et correspondant à chaque catégorie d'activité. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes-métiers du Groupe sont ventilées sur les huit catégories d'activités réglementaires.

Les exigences en fonds propres totales de Société Générale au titre du risque opérationnel s'établissaient à 3,7 milliards d'euros à fin 2021, équivalent à 47 milliards d'euros d'encours pondérées. Cette évaluation intègre les exigences en fonds propres sur les périmètres AMA et Standard.

Effet des techniques d'assurance

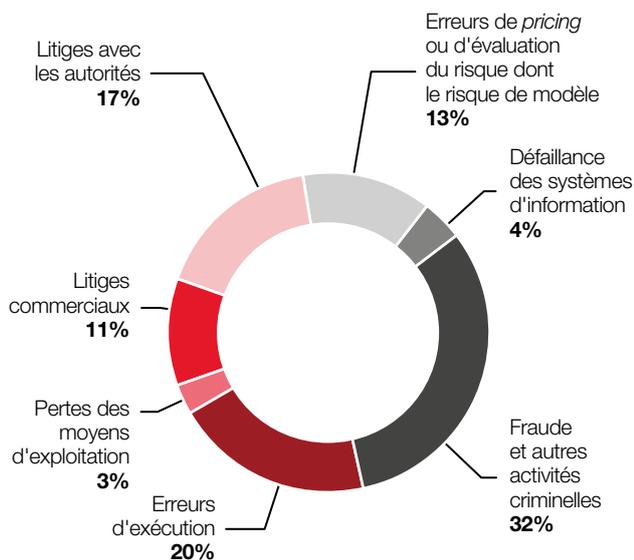
Conformément à la réglementation, Société Générale prend en compte la couverture du risque apportée par les contrats d'assurance dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel et dans la limite de 20% de cette exigence. Ces assurances couvrent une partie des grands risques, notamment la responsabilité civile, la fraude, l'incendie, le vol et les défaillances des systèmes.

La prise en compte de la réduction du risque apportée par les assurances conduit à une réduction de 6,5% de l'exigence en fonds propres totale au titre du risque opérationnel.

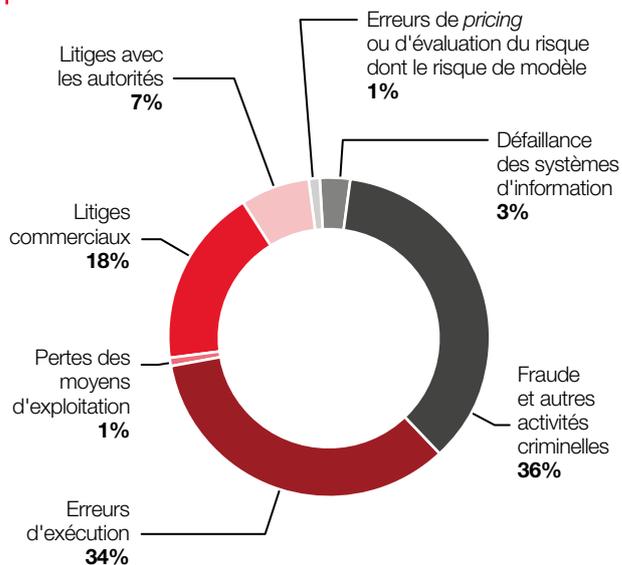
Données quantitatives

Les graphiques suivants fournissent la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2017 à 2021.

PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE EN VALEUR



PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE PAR NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS



Sur les cinq dernières années, le risque opérationnel de Société Générale s'est concentré en moyenne sur cinq catégories de risque, qui représentent 93% des pertes opérationnelles du Groupe :

- les fraudes et autres activités criminelles représentent 32% des montants de pertes opérationnelles sur la période. Elles sont principalement composées de fraudes externes sur dossiers de financement (états financiers falsifiés par le client, vol ou détournement de collatéraux/garanties...), de fraudes sur les moyens de paiement manuels (monétique, virements et chèques) et de fraudes fournisseurs sur équipements financés; la tendance est à la baisse en 2021 du fait notamment d'une sinistralité moins importante en fraudes externes sur dossiers de financement ;
- les erreurs d'exécution représentent 20% du montant total des pertes opérationnelles, soit la seconde cause de pertes du Groupe sur la période. Après deux années consécutives de hausse (dont effet Covid en 2020), le montant des pertes sur cette catégorie redescend à des valeurs proches de la moyenne; la bonne exécution des plans de remédiation explique la baisse constatée sur 2021 ;

- les litiges avec les autorités, troisième catégorie la plus importante, représentent 17% du montant des pertes opérationnelles du Groupe sur la période; les provisions 2021 concernent des dossiers nés avant 2016 ;
- les erreurs de pricing ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle représentent 13% du montant total des pertes. Ils sont orientés à la hausse en comparaison aux deux dernières années. Les principaux cas concernent les modèles de pricing ;
- les litiges commerciaux représentent 11% du montant des pertes opérationnelles du Groupe sur la période ; les provisions 2021 concernent essentiellement des dossiers nés avant 2015.

Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, pertes des moyens d'exploitation et défaillances des systèmes d'information) restent toujours peu significatives, concentrant 6% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2017 à 2021.

10.4 EXPOSITIONS PONDÉRÉES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les exigences de fonds propres de Société Générale relatives au risque opérationnel sont déterminées essentiellement en approche par mesure avancée (AMA) *via* modèle interne (95% en 2021).

Le montant des expositions pondérées sur le périmètre AMA est en baisse sur l'année 2021 (-2,5 milliards d'euros, soit -5,4%). Cette diminution est

liée à la mise à jour des analyses de scénarios dont le chiffrage peut évoluer à la baisse pour certaines catégories d'événements de risques opérationnels.

Le tableau ci-dessous présente les expositions pondérées du Groupe et les exigences de fonds propres correspondantes au 31 décembre 2021.

TABLEAU 96 : EXPOSITIONS PONDÉRÉES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL PAR APPROCHE (ORI)

(En M EUR)	31.12.2021				
	Indicateur pertinent			Exigences de fonds propres	Expositions pondérées (RWA)
	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021		
Activités bancaires					
Activités bancaires en approche élémentaire (BIA)	-	-	-	-	-
Activités bancaires en approche standard (TSA)/ en approche standard de remplacement (ASA)	1 365	1 437	1 481	193	2 412
<i>En approche standard (TSA)</i>	1 365	1 437	1 481		
<i>En approche standard de remplacement (ASA)</i>	-	-	-		
Activités bancaires en approche par mesure avancée (AMA)	23 643	21 964	23 980	3 552	44 394

(En M EUR)	31.12.2020				
	Indicateur pertinent ⁽¹⁾			Exigences de fonds propres	Expositions pondérées (RWA)
	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020		
Activités bancaires					
Activités bancaires en approche élémentaire (BIA)	-	-	-	-	-
Activités bancaires en approche standard (TSA)/ en approche standard de remplacement (ASA)	1 170	1 365	1 437	180	2 250
<i>En approche standard (TSA)</i>	1 170	1 365	1 437		
<i>En approche standard de remplacement (ASA)</i>	-	-	-		
Activités bancaires en approche par mesure avancée (AMA)	24 657	23 643	21 964	3 755	46 938

(1) Données historiques incluant les mises à jour, reflétant les évolutions du périmètre des entités, intervenues au cours de l'année.

10.5 ASSURANCES DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Politique générale

Société Générale a mis en place, dès 1993, une politique mondiale de couverture du risque opérationnel du Groupe par l'assurance.

Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser, entre les entités, les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Description des principales couvertures des risques généraux

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux...) sont couvertes. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

Description des principales couvertures des risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévention des conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police globale assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier.

S'agissant de la fraude, sont couvertes les fraudes internes (commises par un salarié ou par un tiers agissant avec la complicité d'un salarié) ainsi que les fraudes externes (commises par un tiers agissant seul sans complicité interne) dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite ou par volonté de causer un préjudice au Groupe.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause, dans le cadre de leurs activités professionnelles, du personnel ou des Dirigeants des filiales du Groupe sont assurées par un plan mondial.

CYBERATTAQUES

Dans un contexte – qui n'est pas spécifique à la banque – de développement de nouvelles formes de criminalité ayant principalement pour but le vol de données ou la compromission ou destruction de systèmes informatiques, un contrat d'assurance dit « Cyber » a été souscrit.

11

RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

EN BREF

Les risques structurels de taux d'intérêt et de change correspondent au risque de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Ces risques sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et incluent le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs lié aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs.

Cette section détaille l'organisation du suivi des risques structurels et apporte des informations sur le risque structurel de taux et le risque structurel de change.

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change résulte des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des opérations du Groupe pour son compte propre.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités du portefeuille de négociation (Trading Book) n'entrent pas, par définition, dans le périmètre de mesure des risques du portefeuille bancaire. Ils relèvent du risque de marché. Les expositions structurelles et celles du Trading Book constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Au sein des entités, les opérations commerciales et de gestion propre doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Au niveau consolidé, une position de change structurelle est conservée dans le but d'immuniser la sensibilité du ratio Common Equity Tier 1 (CET1) du Groupe aux variations de change.

11.1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Le département ALM (*Asset and Liability Management*), au sein de la Direction financière du Groupe, anime ce dispositif de la première ligne de défense. Le département ALM (*Asset and Liability Management*) de la Direction des Risques en assure le rôle de supervision de seconde ligne de défense.

Le Comité financier, organe de la Direction Générale

Le Comité financier du Groupe a vocation à :

- valider et veiller à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- passer en revue les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;
- examiner et valider les mesures proposées.

Le Département ALM, au sein de la Direction Financière du Groupe

Le Département ALM est en charge :

- de la définition de la politique des risques structurels du Groupe et de la formalisation de l'appétit pour le risque ;
- de l'analyse des expositions du Groupe et de la définition des actions de couverture ;
- de la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe ;
- de la définition des principes de modélisation appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle du respect des limites.

Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction des Risques

La surveillance de second niveau des modèles ALM utilisés au sein du Groupe et du respect des encadrements est assurée par un service dédié au sein de la Direction des risques, le département Risques Gestion Actif Passif et Risques structurels et de Liquidité. À ce titre, il est en charge de :

- la définition des indicateurs de pilotage et des scénarios globaux de stress test des différents risques structurels, ainsi que de la fixation des principales limites des entités et des BU/SU ;
- la définition du cadre normatif de mesure, de méthodes de modélisation et d'encadrement des risques structurels ;
- la revue des modèles ALM par délégation du département Management du risque de modèle.

Enfin, la Direction des risques organise et préside le Comité de validation des modèles et le Comité de validation des normes ALM.

Les entités et les BU/SU sont responsables de la maîtrise des risques structurels

Chaque entité, chaque BU/SU, gère ses risques ALM, effectue la mesure régulière des risques encourus, réalise le *reporting* risque, élabore les propositions de couverture et leur mise en œuvre. Chaque entité, chaque BU/SU, est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

À ce titre, les entités et les BU/SU appliquent les normes définies au niveau du Groupe et développent les modèles, en s'appuyant sur les équipes centrales de modélisation de la Direction financière.

Un responsable ALM dédié, rattaché à la Direction financière dans chaque entité, BU/SU, est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Il est responsable du *reporting* des risques ALM auprès de la Direction financière du Groupe. Toutes les entités, BU/SU ont un Comité ALM responsable de la mise en œuvre des modélisations validées, de la gestion des expositions aux risques de taux et de change et de la mise en place des programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité Financier et les Comités ALM des BU/SU.

11.2 RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est généré par les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de réduire autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, le Conseil d'administration, le Comité Financier, les Comités ALM encadrent par des limites de sensibilité (en valeur et en revenu) respectivement le Groupe, les BU/SU et les entités.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Société Générale utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les trois plus importants sont :

- la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) au risque de décalage de taux. Elle est mesurée comme la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan statique à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarios de taux. Elle tient compte de la sensibilité générée par la production commerciale future ;
- la sensibilité de la VAN au risque de base (risque associé à la décorrélacion entre différents indices de taux variable).

Des limites sur ces indicateurs sont applicables au Groupe, aux BU/SU et aux diverses entités.

Des encadrements sont fixés pour des chocs à +/-0,1% et pour des chocs stressés (+/-1% pour la sensibilité de valeur et +/-2% pour la sensibilité de revenu) sans application de floor. Seule la sensibilité de revenu sur les deux premières années est encadrée. Les mesures sont réalisées mensuellement 10 mois par an (exception faite des mois de Janvier et Juillet pour lesquels aucun arrêté de niveau Groupe n'est réalisé). Une mesure synthétique de sensibilité de valeur – toutes devises – complémentaire est encadrée pour le Groupe. Pour respecter ces encadrements, les entités combinent plusieurs approches possibles :

- orientation de la politique commerciale de manière à compenser les positions en taux prises à l'actif et au passif ;
- mise en place d'opération de swap ou – à défaut en cas d'absence d'un tel marché – utilisation d'opération de prêt/emprunt ;
- achat/vente d'options sur le marché pour couvrir des positions optionnelles prise vis-à-vis de nos clients.

Les actifs et les passifs sont analysés sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations, ajustées des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne et les remboursements anticipés de crédits), ainsi que d'un certain nombre de conventions d'écoulement, notamment sur les postes de fonds propres.

Au 31 décembre 2021, la modélisation des dépôts sans date de maturité, intégrant parfois une dépendance au niveau des taux, conduit à une duration moyenne de 4,5 années, avec une durée maximum de 20 ans.

Les variations d'OCI ou de P&L des instruments comptabilisés en juste valeur ne sont pas intégrées dans les mesures de sensibilité de revenu encadrées.

Les opérations de couverture sont principalement documentées au plan comptable : soit en micro-couverture (adossement unitaire des opérations commerciales et des instruments de couverture), soit en macro-couverture selon la disposition IAS 39 dite « carve-out » (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires aux instruments de couverture au sein d'une centrale financière ; la macro-couverture concerne essentiellement les entités du réseau France).

Les dérivés de macro-couverture sont principalement des swaps de taux d'intérêt, afin de limiter la sensibilité de la valeur actuelle nette et du résultat des réseaux, dans le cadre des hypothèses retenues, à l'intérieur des limites. Pour la documentation de la macro-couverture, l'élément couvert est une portion identifiée d'un portefeuille d'opérations commerciales faites avec la clientèle ou en interbancaire. Les conditions à respecter pour pouvoir documenter les relations de couverture sont rappelées dans la Note 3.2 des états financiers consolidés.

Les dérivés de macro-couverture sont répartis dans des portefeuilles distincts selon qu'ils viennent comptablement en couverture d'éléments d'actif ou de passif à taux fixe. Les portefeuilles d'instruments de couverture alloués à la macro-couverture d'éléments de passif à taux fixe sont en position nette receveur taux fixe/payeur taux variable tandis que les portefeuilles d'instruments alloués à la macro-couverture d'éléments d'actif à taux fixe sont en position nette payeur taux fixe/receveur taux variable.

Les tests dits de non-sur-couverture et de non-disparition de l'élément couvert permettent de faire le lien entre les encours d'actifs et passifs disponibles au bilan et le montant des encours d'actifs ou de passifs désignés comme couverts au plan comptable. Le test prospectif de non-sur-couverture est satisfait lorsque l'encours net des instruments de couverture est inférieur, pour chaque bande de maturité et à chaque date de mesure, à l'encours déterminé des éléments éligibles à la couverture de juste valeur de taux. L'encours estimé des éléments couverts se définit comme l'encours issu des projections ALM. Le test rétrospectif de non-sur-couverture se réalise en deux temps : dans un premier temps, même test que le test prospectif mais sur l'encours éligible à la comptabilité de couverture de juste valeur de taux en date d'arrêté hors production nouvelle puis, dans un second temps, test de non-disparition de l'élément couvert vérifiant que la position couvrable est toujours au moins aussi importante que la position désignée et documentée initialement en couverture.

L'efficacité de la couverture est ensuite déterminée selon la méthode dite du dollar offset. Les sources d'inefficacité résultent du dernier fixing de la jambe variable des swaps de couverture, de la valorisation bi-courbe des instruments de couverture collatéralisés, des décalages de tombées d'intérêt éventuels entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et de la prise en compte du risque de contrepartie sur les instruments de couverture.

La sensibilité de la VAN du Groupe aux variations de taux au 31 décembre 2021 est de -20 millions d'euros (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 0,1%).

TABLEAU 97 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DU GROUPE À UNE VARIATION DE TAUX DE +10 PB

(En M EUR)

	Total
Montant de la sensibilité (31.12.2021)	(20)
Montant de la sensibilité (31.12.2020)	345

Les métriques réglementaires sont calculées de manière analogue aux métriques de pilotage de sensibilité de valeur exceptions faites :

- des chocs de taux ;
- des conventions utilisées pour écouler les fonds propres et titres de participation (écoulement 10 ans linéaires pour les métriques de pilotage alors que leur sensibilité est nulle pour les métriques de sensibilité d'EVE réglementaire) ;
- des dispositions spécifiques imposées par le régulateur (EBA GL 2018/02, §113, §114, §115 et §116) et notamment l'actualisation réalisée à un taux sans risque pour l'intégralité du bilan.

Le Groupe analyse la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt de marché via des *stress tests* sur la marge nette d'intérêts du Groupe sous hypothèse de bilan budgétaire ou constant.

La mesure de la sensibilité de la marge d'intérêt à horizon trois ans dans différentes configurations de la courbe des taux est utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

Le bilan en vision dynamique évolue selon l'amortissement du stock et les renouvellements d'opérations sur la base des encours constatés à date d'arrêt.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe sur les trois prochaines années est faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de +10 pb, elle est positive et représente environ 1% du produit net bancaire.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt provient, pour l'essentiel, de l'impact sur :

- les dépôts clientèle : généralement peu ou non rémunérés, avec une tarification clientèle impactée en partie seulement des variations de taux, leur marge résulte principalement du taux de remplacement ;
- la production nouvelle de crédits.

La sensibilité de la marge sur le stock d'opérations clientèle découle du renouvellement des tranches échues des remplacements des dépôts et de la sensibilité résiduelle du bilan aux variations de taux.

Les activités de Banque de détail, tant en France qu'à l'étranger, sont favorablement exposées à une hausse des taux sur les 3 premières années qui leur permet de replacer leurs dépôts à des taux plus élevés, la marge sur les crédits en stock restant stable. Cette hausse de la marge est en revanche partiellement compensée par un renchérissement du coût des refinancements.

Les activités de Banque de détail sont défavorablement exposées à la baisse des taux car leurs dépôts sont alors remplacés à des taux moins élevés et la marge sur les crédits en stock diminue du fait des remboursements anticipés. Cette baisse de la marge est partiellement compensée par une baisse du coût des refinancements.

Les calculs sont réalisés sur la base des estimations agrégées au 31 décembre d'un périmètre d'entités consolidées du Groupe.

TABLEAU 98 : SENSIBILITÉ DE LA MARGE D'INTÉRÊT DU GROUPE

(En M EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Hausse parallèle des taux de 10 pb		
Année 1	27	62
Année 2	84	107
Année 3	153	184
Baisse parallèle des taux de 10 pb		
Année 1	(7)	(74)
Année 2	(85)	(124)
Année 3	(148)	(201)

TABLEAU 99 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION (IRRBBI)

		31.12.2021	
(En M EUR)		Variations de la valeur économique du capital	Variations de la marge nette d'intérêt
Scénarios de chocs prudentiels			
1	Choc parallèle vers le haut	(6 784)	240
2	Choc parallèle vers le bas	(2 683)	(219)
3	Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	463	
4	Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	(4 033)	
5	Hausse des taux courts	(3 643)	
6	Baisse des taux courts	79	

		30.06.2021	
(En M EUR)		Variations de la valeur économique du capital	Variations de la marge nette d'intérêt
Scénarios de chocs prudentiels			
1	Choc parallèle vers le haut	(1 176)	317
2	Choc parallèle vers le bas	(2 181)	(183)
3	Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	1 127	
4	Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	(1 814)	
5	Hausse des taux courts	151	
6	Baisse des taux courts	185	

Les chocs utilisés pour calculer les montants de sensibilités de la valeur et de la marge d'intérêt présentés dans ces tableaux correspondent aux scénarios « Choc parallèle vers le haut », « Choc parallèle vers le bas », « Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse) », « Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse) », « Hausse des taux courts » et « Baisse des taux courts » tels que définis dans les orientations de l'ABE (EBA/GL/2018/02), paragraphe 114, avec le *floor* applicable tel que décrit au 115(k), c'est-à-dire de - 100 pb pour les taux au jour le jour et de 0 pb à vingt ans.

Le calcul du montant de sensibilité de la valeur suit les autres alinéas des orientations ABE susmentionnées, paragraphe 115.

Le *Supervisory outlier test* (cf. paragraphe 114 de ces mêmes orientations) est satisfait, dans la mesure où la limite de 15% du montant de fonds propres *Tier 1* s'élève à - 8,7 milliards d'euros.

Le montant de sensibilité de la marge d'intérêt est calculé sur un horizon de un an.

11.3 RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change, entendu comme celui généré par toutes les opérations qui ne relèvent pas du portefeuille de négociation (Trading Book) résulte principalement :

- des investissements dans des devises différentes de la devise fonctionnelle. Il s'agit notamment des titres de participations et des dotations des succursales en devises étrangères non couverts contre le risque de change. L'impact des variations de change générées par ces positions est essentiellement enregistré en réserves de conversion ;
- des résultats nets des activités conduites par une entité dans des devises différentes de sa devise fonctionnelle.

La politique du Groupe consiste à insensibiliser le ratio CET1 aux variations du cours des devises contre l'euro.

Au 31 décembre 2021, il s'élevait à 13,55% (hors phasage IFRS 9). Sur les 363 milliards d'euros de RWA, 111 milliards sont relatifs à des expositions en devises autres que l'euro.

Pour ce faire :

- les entités du Groupe couvrent localement le résultat de change de leurs activités en devises étrangères ;

- la position de change générée par les investissements dans les participations et succursales étrangères, ainsi que par la conversion de leurs résultats en euro, fait l'objet d'une couverture partielle pilotée de manière centralisée au niveau de la Direction financière du Groupe. Société Générale conserve une exposition cible dans chaque devise constitutive des RWA équivalente au niveau du ratio CET1 Groupe cible et couvre le solde par des emprunts ou des opérations de change à terme libellés dans la devise des participations et comptabilisés en tant qu'instruments de couverture d'investissement (cf. Note 3.2.2 des états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2022) ;

- la position structurelle de change consolidée nette du Groupe au 31 décembre 2021 équivaut à 12 832 millions d'euros dont 45% proviennent de l'USD, et environ 79% sont concentrés sur six devises : USD, GBP, RUB, CZK, MAD et XOF.

Pour chaque devise, l'écart entre l'exposition réelle et l'exposition cible est encadré par des limites validées par la Direction générale en Comité Financier et par le Conseil d'administration.

De même, les sensibilités du ratio CET1 à des chocs de +/-10 pb par devise sont encadrées.

TABLEAU 100 : SENSIBILITÉ DU RATIO COMMON EQUITY TIER 1 DU GROUPE À UNE VARIATION DE LA DEVISE DE 10% (EN POINTS DE BASE)

Devise	Impact sur le ratio <i>Common Equity Tier 1</i> d'une dépréciation de 10% de la devise		Impact sur le ratio <i>Common Equity Tier 1</i> d'une appréciation de 10% de la devise	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
GNF	(0,1)	(0,1)	0,1	0,1
HKD	0,2	(0,1)	(0,2)	0,1
XPF	0,3	0,3	(0,3)	(0,3)
CZK	0,4	(0,1)	(0,4)	0,1
RON	0,4	(0,1)	(0,4)	0,1
RUB	0,5	0,3	(0,5)	(0,3)
GBP	0,5	0,7	(0,5)	(0,7)
XAF	0,6	0,7	(0,6)	(0,7)
USD	0,8	0,8	(0,8)	(0,8)
Autres	0,1	1,1	0,1	(0,9)

12

RISQUE DE LIQUIDITÉ

EN BREF

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement se définit comme le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

Réserve de liquidité à fin 2021

229 Md EUR

(Montant 2020 : 243 Md EUR)

Le risque de liquidité est défini comme le risque que la banque ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque est mesuré sur l'ensemble des horizons de temps, en situation normale et sous scénario de stress. Le risque de refinancement est défini comme le risque que la banque ne soit plus en mesure de financer ses activités par des volumes de ressources appropriés et à un coût raisonnable.

12.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION

L'objectif du dispositif de gestion du risque de liquidité de Société Générale est d'assurer que le Groupe reste en mesure de (i) satisfaire ses obligations de paiement à tout moment, y compris en situation de crise (gestion du risque de liquidité) et de (ii) financer de manière durable le développement de ses activités à un coût raisonnable (gestion du risque de financement). Ce dispositif de gestion des risques permet d'assurer l'appétit au risque et les obligations réglementaires.

Pour répondre à cet objectif, Société Générale a adopté les principes de gestion suivants :

- la gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau du Groupe, assurant une mutualisation des ressources, une optimisation des coûts et une gestion homogène des risques. Les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans la limite du fonctionnement de leurs activités, en réalisant le cas échéant des opérations avec l'entité « gestion propre » selon un barème de refinancement interne. Les actifs et passifs n'ayant pas de maturité contractuelle se voient affecter des maturités selon des conventions ou des modèles quantitatifs proposés par la Direction financière et par les métiers et validés par la Direction des risques ;
- les ressources de financement sont établies en fonction des besoins de développement des métiers et de l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration (voir section 2) ;
- les ressources de financement sont diversifiées par devises, bassins d'investisseurs, maturités et formats (émissions vanille, notes structurées, sécurisées, etc.). L'émission de dette est majoritairement réalisée au niveau de la maison-mère. Cependant, Société Générale s'appuie également sur certaines filiales pour lever des ressources dans des devises et auprès de bassins d'investisseurs complémentaires à ceux de la maison-mère ;
- les réserves liquides sont constituées et maintenues de sorte à respecter l'horizon de survie sous stress défini par le Conseil d'administration. Les réserves liquides sont disponibles sous forme de cash détenu en banques centrales et de titres pouvant être liquidés rapidement et logés soit dans le portefeuille bancaire (*Banking Book*), sous gestion directe ou indirecte de la Trésorerie Groupe, soit dans le portefeuille de négociation (*Trading Book*) au sein des activités de marché sous la supervision de la Trésorerie Groupe ;
- le Groupe dispose d'options activables à tout moment en situation de stress, au travers d'un Plan de Financement d'Urgence (PFU) au niveau Groupe (exception faite des activités d'assurance, qui ont un plan d'urgence séparé), définissant des indicateurs avancés de suivi de l'évolution de la situation de liquidité, des modes opératoires et des actions de remédiation activables en situation de crise.

12.2 MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

La gestion du financement et de la liquidité du Groupe s'articule principalement autour des processus opérationnels suivants :

- l'identification des risques est un processus conçu et documenté par la Direction des risques, qui est en charge d'établir une cartographie des risques de liquidité. Ce processus est conduit annuellement par la Trésorerie Groupe et par les métiers. Il vise à identifier les sources matérielles de risques de financement et de liquidité au sein de Société Générale, à vérifier que ces risques sont mesurés de façon appropriée, et à formaliser le cadre de contrôle de ces risques. L'identification des risques est complétée d'un exercice de Reverse Stress Testing destiné à identifier et quantifier les facteurs de risques pesant le plus sur le profil de liquidité de Société Générale dans l'hypothèse d'un scénario de stress complémentaire et extrêmement sévère ;
- la définition, la mise en œuvre et la revue périodique des modèles de liquidité et des conventions permettant d'établir les maturités des actifs et passifs sans maturité contractuelle, et d'apprécier le profil de liquidité sous stress. Les modèles de liquidité sont gérés dans le cadre du dispositif de suivi du risque de modèle supervisé par la Direction des risques ;
- la définition de l'appétit pour le risque. Le Conseil d'administration valide, sur proposition de la Direction générale, les limites et les seuils d'alerte associés, qui sont ensuite appliqués aux métiers. L'appétit pour le risque relatif au risque de liquidité couvre les métriques suivantes :
 - les indicateurs réglementaires (LCR, LCR en dollars américains et NSFR),
 - le volume de financement de marché court terme,
 - l'horizon de survie sous un scénario de stress combiné, associant un choc systémique sévère et un choc idiosyncratique. Société Générale suit également l'horizon de survie associé à un scénario de stress extrême. Dans les deux scénarios, le choc idiosyncratique se caractérise par un abaissement de 3 crans de la notation long terme de Société Générale. La position de liquidité est évaluée dans le temps en fonction des effets des scénarios en termes de fuites de dépôts, de tirages de facilités confirmées, d'appels de marges sur les portefeuilles de dérivés etc. L'horizon de survie est le moment à partir duquel la position nette de liquidité devient négative,

- la position de transformation du Groupe (im passe de liquidité échéancée jusqu'à une maturité de 5 ans),
- le montant disponible de collatéral non-HQLA, ne contribuant pas au numérateur du LCR, et donnant un accès immédiat au financement banques centrales en cas d'urgence ;
- les trajectoires financières projetées selon un scénario central et un scénario sous stress sont déterminées dans le cadre de la procédure budgétaire pour respecter l'appétit au risque. La trajectoire centrale est construite à partir des hypothèses macroéconomiques centrales de Société Générale et de la stratégie commerciale du Groupe dans ce contexte. La trajectoire stressée incorpore les hypothèses du scénario macroéconomique adverse de Société Générale et des hypothèses idiosyncratiques défavorables ;
- le budget annuel calibre le plan de financement du Groupe, qui comprend le programme de financement long terme (émissions vanille, émissions structurées) et les financements réalisés sur les marchés court terme ;
- le mécanisme de *Funds Transfer Pricing* (FTP), élaboré et maintenu au sein de la Trésorerie Groupe, validé en Comité Financier, met à disposition des barèmes de refinancement interne permettant aux métiers de remonter leurs excès de liquidité et de financer leurs besoins au travers de transactions réalisées avec la gestion propre ;
- la production et la diffusion de rapports journaliers, hebdomadaires et mensuels s'appuyant sur une infrastructure de données centralisée et opérée par une équipe de production dédiée. La position nette de liquidité sous stress combiné est réactualisée de façon hebdomadaire et analysée selon plusieurs axes (produits,

métiers, devises, entités juridiques). Les métriques LCR, NSFR, les positions de transformation et la position nette de liquidité sous stress combiné font l'objet de revues mensuelles par la Direction financière et par la Direction des risques. Les projections sont réactualisées toutes les semaines et revues lors de comités hebdomadaires de liquidité supervisés par le responsable de la Trésorerie Groupe. Les comités hebdomadaires de liquidité suivent et ajustent le profil de risque de liquidité dans le respect des limites et après prise en compte des besoins de financement des métiers et des conditions de marché, en transmettant au besoin des instructions d'ajustement aux métiers ;

- la préparation d'un Plan de Financement d'Urgence (PFU), mis à jour annuellement, qui détermine (i) un ensemble d'indicateurs d'alerte (paramètres de marché ou propres à Société Générale), (ii) un cadre opérationnel utilisable en situation de stress de liquidité et précisant les modalités d'application et d'interfonctionnement avec d'autres régimes de crise, en particulier le Rétablissement, et (iii) un ensemble d'actions de remédiation activables en cas de crise.

Ces processus opérationnels sont regroupés dans l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) de Société Générale.

Société Générale produit annuellement, à destination de son superviseur la BCE, une auto-évaluation du dispositif en matière de gestion du risque de liquidité, dans laquelle les risques de liquidité sont identifiés, quantifiés et analysés à la fois en regard de l'exercice écoulé et dans le cadre d'un exercice de projection pluriannuel, et décrivant le dispositif de gestion (méthodes, processus, ressources), complété par une évaluation de l'adéquation de la liquidité du Groupe.

12.3 GOUVERNANCE

Les principales instances de gouvernance du risque de liquidité sont les suivantes :

- le Conseil d'administration :
 - valide le niveau de tolérance au risque de liquidité dans le cadre de l'appétit au risque, au travers de métriques internes et réglementaires, et notamment l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de stress (« horizon de survie »),
 - approuve les cibles budgétaires, dont celles relatives aux ressources rares, liquidité et financement compris (définition du programme de financement notamment),
 - examine régulièrement la situation du risque de liquidité du Groupe, a minima sur base trimestrielle, notamment les métriques clés (en particulier les métriques d'im passe de liquidité sous stress telles que modélisées de manière propre au groupe Société Générale et les métriques réglementaires LCR et NSFR), le taux d'exécution du plan de financement et les coûts de financement ;
- la Direction générale :
 - alloue la liquidité au niveau des métiers et de la Trésorerie Groupe sur proposition de la Direction financière,
 - définit et met en oeuvre la stratégie en matière de risques structurels de liquidité en coordination avec la Direction financière et la Direction des risques. La Direction générale supervise notamment le Comité Financier, qui se tient toutes les six semaines en présence de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et des métiers afin de suivre les risques structurels et de piloter les ressources rares :
 - validation et suivi des limites de risques structurels y compris de liquidité,
 - évaluation périodique du respect de la trajectoire budgétaire, décision le cas échéant de mesures correctrices,
 - définition des principes et méthodes employées dans la gestion du risque de liquidité (notamment les scénarios de stress),
 - examen des évolutions réglementaires et leurs impacts ;
- la Direction financière assure la première ligne de défense en coordination étroite avec les métiers. Au sein de la Direction financière, la préparation et la mise en oeuvre des décisions en matière de liquidité sont assurées par les départements suivants :
 - le pilotage financier stratégique assure le cadrage et la supervision de la gestion des ressources rares de Société Générale, y compris la liquidité, dans le respect de l'appétit au risque et des cibles budgétaires,
 - la Trésorerie Groupe est en charge de la gestion opérationnelle de la liquidité et du financement et réalise notamment la gestion de la position de liquidité du Groupe, l'exécution du plan de financement, la supervision et la coordination des différentes trésoreries au sein de Société Générale, assure une expertise dans la définition des cibles, pilote les réserves liquides et le collatéral, et supervise la gestion propre,
 - le département ALM est en charge de la modélisation et du suivi des risques structurels, et notamment du risque de liquidité en complément des risques de taux d'intérêt et de change dans le portefeuille bancaire (*Banking Book*) ;

- un département de production des métriques est responsable de la gestion du système d'information relatif à la liquidité. Le Groupe s'appuie sur une architecture centralisée alimentée par les métiers et produisant les métriques réglementaires (LCR, NSFR) ainsi que les métriques de pilotage ;
- le département des risques ALM assure l'intégralité des fonctions de seconde ligne de défense, notamment le processus d'identification des risques, définit le cadre de contrôle des risques de liquidité, s'assure de l'adéquation aux limites et seuils définis pour le Groupe, et revoit les modèles et conventions pour validation par la Direction des risques.

12.4 ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (ASSET ENCUMBRANCE)

Un actif est considéré comme grevé s'il a été donné en nantissement ou s'il fait l'objet d'un quelconque arrangement visant à garantir ou sécuriser une transaction ou à rehausser son crédit, et dont il ne peut être librement retiré.

Analyse de la structure du bilan

Au niveau Groupe, le ratio d'actifs grevés total est de 35% sur 2021, tel que mesuré selon la définition de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE)⁽¹⁾. Le ratio sur la partie titres est de 74% et de 16% sur la partie créances.

L'essentiel des actifs grevés du Groupe sont des titres (environ 78%), en raison de la taille des activités de marchés de capitaux, notamment via les opérations de *repos*, *reverse repos* et *collateral swaps*.

Les titres grevés se concentrent majoritairement au sein de SGPM et de ses succursales, où sont logées les activités de marché du Groupe.

Les principales sources d'encombrement proviennent des opérations de *repos* et des titres émis. L'encombrement sur les actifs en dollar américain provient pour une très large partie des titres.

Le niveau de créances grevées varie entre les différentes entités du Groupe en raison principalement de leur *business model*, de leur stratégie de refinancement et de la typologie des créances sous-jacentes ainsi que du droit les régissant. Les principales sources d'encombrement concernent des créances en euros et, dans une moindre mesure, des créances en dollars américains. Quelques points saillants peuvent être relevés :

- au niveau de SGPM, le taux de créances grevées se monte à 32%⁽²⁾ fin 2021, se concentrant en majorité sur les prêts immobiliers. Les créances grevées viennent en garantie des opérations TLTRO de la BCE, et de mécanismes long terme de refinancement communément utilisés par les acteurs bancaires, qu'il s'agisse de *covered bonds* (émissions par SG SFH, SG SCF et CRH), de titrisations ou de mécanismes *ad hoc* ;

- au niveau des filiales, le taux de créances grevées se limite à 23%⁽²⁾ au global avec des disparités entre entités qui dépendent des stratégies de refinancement de chaque filiale. Les niveaux de financements sécurisés les plus élevés correspondent aux entités contribuant au mécanisme de *pooling* (cf. *infra*), et celles ayant mis en place des programmes de refinancement externe via des titrisations comme BDK (*Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe*) et ALD, ou d'autres formes de financements sécurisés. Enfin, certaines filiales (Crédit du Nord) ont participé directement au TLTRO et voient leur taux d'encombrement de créances impacté en conséquence.

Parmi les créances mobilisées, il existe un mécanisme de *pooling* par lequel Crédit du Nord, Boursorama, ainsi que dans une moindre mesure BFCOI (Réunion), apportent une part de leurs créances de prêts immobiliers au Groupe pour alimenter le véhicule de *covered bonds* SG SFH. Ce niveau de charge intra-groupe représente environ 31% du total des créances grevées du Groupe.

Pour les véhicules d'émission de *covered bonds*, les taux de surdimensionnement constatés au 31 décembre 2021 sont de 130% sur SG SCF et de 114% sur SG SFH.

Pour SG SFH, les actifs sous-jacents sont des prêts immobiliers cautionnés par le Crédit Logement.

Pour SG SCF, il s'agit d'expositions sur des contreparties du secteur public.

Les « Autres actifs » non encombrés (hors créances) incluent notamment tous les produits dérivés et optionnels (*swaps* de taux, *swaps* de change, options de change, *warrants*, *futures* de change, change à terme, etc.), ainsi que certains actifs qui ne peuvent pas être grevés dans le cours normal des activités du fait de leur nature. Ces actifs incluent notamment les écarts d'acquisition sur titres, les immobilisations, les impôts différés, les comptes de régularisation, les débiteurs divers et les autres actifs.

(1) Valeurs médianes sur les 4 trimestres.

(2) Selon une méthodologie consistant à grever en premier lieu les actifs éligibles les moins liquides (taux de créances grevées/total créances).

TABLEAU 101: ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS (AEI)

	31.12.2021 ⁽¹⁾							
	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA
(En M EUR)								
Total Actifs de l'établissement déclarant	253 755	94 731			1 087 854	226 154		
Instruments de capitaux propres	76 424	58 720	76 424	58 720	48 946	16 193	48 946	16 193
Titres de créance	39 838	36 010	39 838	36 010	61 276	41 592	61 276	41 592
<i>dont obligations garanties</i>	135	101	135	101	274	224	274	224
<i>dont titres adossés à des actifs</i>	130	74	130	74	3 262	60	3 262	60
<i>dont émis par des administrations publiques</i>	34 611	34 104	34 611	34 104	31 770	31 770	31 770	31 770
<i>dont: émis par des entreprises financières</i>	3 052	1 345	3 052	1 345	18 816	3 685	18 816	3 685
<i>dont émis par des entreprises non financières</i>	2 256	587	2 256	587	9 183	397	9 183	397
Autres actifs	138 329	-			973 492	169 936		
<i>dont prêts à vue</i>	5 477	-	-	-	196 750	166 301	-	-
<i>dont prêts et avances autres que les prêts à vue</i>	131 769	-	-	-	513 061	1 282	-	-
<i>dont autres</i>	1 719	-	-	-	257 793	2 373	-	-

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2021.

	31.12.2020 ⁽¹⁾							
	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA
(En M EUR)								
Total Actifs de l'établissement déclarant	193 360	58 192			1 119 295	196 192		
Instruments de capitaux propres	30 726	23 708			35 624	11 631		
Titres de créance	36 404	32 617	36 404	32 617	65 884	45 498	65 884	45 498
<i>dont obligations garanties</i>	85	21	85	21	221	206	221	206
<i>dont titres adossés à des actifs</i>	131	107	131	107	1 737	54	1 737	54
<i>dont émis par des administrations publiques</i>	32 196	31 113	32 196	31 113	39 877	39 877	39 877	39 877
<i>dont: émis par des entreprises financières</i>	2 101	721	2 101	721	14 848	4 339	14 848	4 339
<i>dont émis par des entreprises non financières</i>	1 939	558	1 939	558	5 927	422	5 927	422
Autres actifs	124 074	838			1 018 810	142 845		
<i>dont prêts à vue</i>	5 078	-	-	-	172 646	138 391	-	-
<i>dont prêts et avances autres que les prêts à vue</i>	117 365	838	-	-	550 028	1 554	-	-
<i>dont autres</i>	1 431	-	-	-	296 136	2 251	-	-

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2020.

TABLEAU 102 : SÛRETÉS REÇUES (AE2)

	31.12.2021 ⁽¹⁾			
	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis		Juste valeur des sûretés non grevées reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	
		dont EHQLA & HQLA ⁽¹⁾		dont EHQLA & HQLA ⁽¹⁾
(En M EUR)				
Sûretés reçues par l'établissement déclarant	371 005	318 340	63 028	46 853
Prêts à vue	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	77 453	45 080	12 019	5 765
Titres de créance	294 793	271 918	51 145	41 326
<i>dont obligations garanties</i>	2 490	990	4 237	3 948
<i>dont titres adossés à des actifs</i>	4 292	2 357	3 835	707
<i>dont émis par des administrations publiques</i>	270 974	265 510	39 288	35 895
<i>dont émis par des entreprises financières</i>	15 449	2 975	9 284	4 155
<i>dont émis par des entreprises non financières</i>	8 642	3 484	2 096	716
Prêts et avances autres que les prêts à vue	-	-	-	-
Autres sûretés reçues	-	-	-	-
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	1 602	-	29	-
Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement			8 253	-
TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	625 152	413 070	-	-

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2021.

31.12.2020 ⁽¹⁾				
	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis		Juste valeur des sûretés non grevées reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	
		dont EHQLA & HQLA ⁽¹⁾		dont EHQLA & HQLA ⁽¹⁾
<i>(En M EUR)</i>				
Sûretés reçues par l'établissement déclarant	350 885	307 935	72 179	57 800
Prêts à vue	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	60 252	40 614	12 003	7 246
Titres de créance	291 988	268 785	57 003	48 598
<i>dont obligations garanties</i>	2 318	1 213	7 286	6 878
<i>dont titres adossés à des actifs</i>	7 019	4 049	3 033	216
<i>dont émis par des administrations publiques</i>	267 274	262 019	43 078	40 929
<i>dont émis par des entreprises financières</i>	15 655	2 448	12 420	7 074
<i>dont émis par des entreprises non financières</i>	10 168	5 254	2 359	542
Prêts et avances autres que les prêts à vue	-	-	-	-
Autres sûretés reçues	-	-	-	-
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	-	-	796	-
Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement			10 259	-
TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	557 598	373 512	-	-

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2020.

TABLEAU 103 : SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS (AE3)

31.12.2021 ⁽¹⁾		
	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	
<i>(En M EUR)</i>		
Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés	402 302	424 769

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2021.

31.12.2020 ⁽¹⁾		
	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	
<i>(En M EUR)</i>		
Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés	361 249	380 460

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2020.

12.5 RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

La réserve de liquidité du Groupe comprend le cash placé en banques centrales et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de stress. Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous stress. La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise : les excédents de réserves de filiales non transférables (au sens des ratios réglementaires de liquidité) ne sont pas inclus dans la réserve du Groupe.

La réserve de liquidité comprend :

- les dépôts en banques centrales, à l'exception des réserves obligatoires ;
- des titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) négociables rapidement sur le marché par cession ou par mise en pension, dont des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des actions

d'indices majeurs, après décotes. Ces titres HQLA répondent aux critères d'éligibilité du ratio LCR, selon les dernières normes connues et communiquées par les régulateurs. Les décotes appliquées aux titres HQLA sont en ligne avec celles indiquées dans les derniers textes connus pour la détermination du numérateur du ratio LCR ;

- des actifs du Groupe non HQLA et éligibles en banques centrales, incluant des créances ainsi que des covered bonds et titrisations autodétenues de créances du Groupe.

La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un Comité spécifique réunissant la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du Pilier de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et est ajustée par délégation du Comité financier.

TABLEAU 104 : RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

(En Md EUR)

	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	168	154
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	58	82
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	3	7
TOTAL	229	243

12.6 RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Le Comité de Bâle a préconisé au niveau international la mise en place de deux ratios standard aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir durant un mois un stress sévère, combinant une crise de marché et une crise spécifique ;
- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) est un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressources stables.

La transposition européenne des accords de Bâle 3, CRD4 et CRR1 publiée le 27 juin 2013 a été modifiée par la directive 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 (CRD5) et le règlement sur les exigences de fonds propres : règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2). Sa déclinaison française a fait l'objet d'une publication au Journal officiel le 7 juin 2019.

Le texte relatif au LCR, publié en octobre 2014, a depuis été complété par un Acte Délégué corrigendum qui est entré en vigueur le 30 avril 2020. Le niveau minimal du ratio exigé est de 100% depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'exigence de NSFR incluse dans le texte CRR2 (EU) 2019/876 du 20 mai 2019 s'applique depuis juin 2021. Le ratio exigé est de 100%.

Le Groupe gère son risque de liquidité au moyen du LCR, du NSFR et des impasses de liquidité, sous stress et en conditions normales d'activité et en cumul (toutes devises confondues), et ce, en s'assurant à tout moment de la transférabilité de la liquidité entre les principales devises. Le dispositif a été enrichi d'indicateurs spécifiques en USD.

Depuis la mise en place de la contrainte réglementaire européenne LCR en octobre 2015, le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : 129% fin 2021 contre 149% fin 2020. Depuis qu'il est en vigueur, le ratio NSFR s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% et s'élève à 110% à fin 2021.

L'exigence réglementaire de LCR du Groupe doit être respectée au niveau consolidé Groupe en toutes devises mais elle est également reportée dans la devise majeure qu'est le dollar américain. L'évaluation réalisée par le Groupe sur l'éventuelle asymétrie de devise entre les actifs liquides et les sorties nettes s'appuie sur l'indicateur « Excédents de LCR en USD ajusté⁽¹⁾ », en complément du LCR toutes devises. Cet indicateur est resté positif tout au long de l'année 2021.

(1) « Ajusté » signifiant : après suppression des « caps » réglementaires et de l'asymétrie réglementaire entre les « cross currency collateral swaps » et les « FX swaps ».

TABLEAU 105 : RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR) (LIQ1)

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois). Le nombre de points de données utilisés pour le calcul de chaque moyenne est de 12.

Le tableau affiché ci-après tient compte de quelques modifications de données historiques visant notamment à un meilleur alignement avec les instructions techniques émanant de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA/ITS/2020/04).

Groupe prudentiel (En M EUR)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	31.12.2021	30.09.2021	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2021	30.09.2021	30.06.2021	31.03.2021
Trimestre se terminant le								
Actifs liquides de haute qualité								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					229 464	228 704	224 460	217 669
Sorties de trésorerie								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :								
<i>Dépôts stables</i>	223 282	220 773	218 159	215 584	17 669	17 276	16 875	16 519
<i>Dépôts moins stables</i>	121 021	121 548	121 919	122 372	6 051	6 077	6 096	6 119
<i>Dépôts moins stables</i>	96 373	92 712	88 978	85 271	11 604	11 185	10 764	10 383
Financements de gros non garantis	279 852	272 195	264 759	261 917	151 095	147 592	142 847	139 988
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	66 849	63 013	60 152	61 289	16 249	15 303	14 599	14 861
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	195 838	189 898	185 605	182 737	117 680	113 006	109 246	107 235
<i>Créances non garanties</i>	17 165	19 284	19 002	17 891	17 165	19 284	19 002	17 891
Financements de gros garantis					100 549	92 263	84 329	80 341
Exigences complémentaires	185 554	181 881	179 052	177 427	62 211	60 701	60 001	59 484
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	32 319	32 560	33 555	34 760	30 735	31 097	32 062	33 047
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	9 116	7 747	6 749	5 754	9 116	7 747	6 749	5 754
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	144 119	141 574	138 748	136 914	22 360	21 858	21 190	20 683
Autres obligations de financement contractuelles	62 574	61 787	60 547	59 679	62 574	61 787	60 547	59 679
Autres obligations de financement éventuel	53 855	50 854	48 668	46 167	963	1 075	1 263	1 177
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					395 060	380 694	365 861	357 186
Entrées de trésorerie								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	282 077	278 706	271 463	271 259	89 005	85 626	84 391	87 024
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	45 567	42 604	40 431	39 690	38 451	35 710	33 693	32 733
Autres entrées de trésorerie	101 286	99 122	99 976	101 418	98 693	96 921	97 793	99 203
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	428 930	420 432	411 870	412 367	226 148	218 257	215 876	218 961
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	331 124	331 622	331 324	335 981	226 148	218 257	215 876	218 961
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					229 105	228 527	224 304	217 669
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					168 912	162 438	149 984	138 226
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					135,78%	141,15%	151,41%	159,23%

Au 31 décembre 2021, la moyenne des LCR de Société Générale s'établit à 136% (moyenne arithmétique des douze LCR de fin de mois de janvier 2021 à décembre 2021, conformément à l'exigence de publication prudentielle émanant du règlement (UE) N°2019/876).

Le LCR au 31 décembre 2021 est de 129%, soit un surplus de liquidité de 51 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire de 100%. Au 31 décembre 2020, le LCR était de 149%, correspondant alors à un surplus de liquidité de 78 milliards d'euros. Le numérateur du LCR est de 226 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en baisse de 10 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2020, à la suite d'une évolution de la structure des inventaires titres sur les activités de marché. Au dénominateur, les sorties nettes de trésorerie ont augmenté pendant la même période de 16 milliards d'euros, principalement en raison de la croissance des dépôts « Entreprises » dans les réseaux France.

Le numérateur du LCR inclut, au 31 décembre 2021, 168 milliards d'euros de réserves en banques centrales disponibles (74%) et 48 milliards d'euros d'actifs liquides de Niveau 1 (21%), ainsi que 4% d'actifs liquides de Niveau 2. Au 31 décembre 2020, le numérateur, qui s'élevait à 236 milliards d'euros, comportait 97% de réserves banques centrales disponibles et d'actifs liquides de Niveau 1.

L'euro représente, au 31 décembre 2021, 61% des actifs liquides de haute qualité totaux de Société Générale. La seule autre devise avec un poids de plus de 5% dans les actifs liquides du Groupe est le dollar américain, avec 20%. Le profil de liquidité du Groupe en dollars américains est encadré par une série de seuils portant sur diverses métriques, incluant des indicateurs d'excès de liquidité sous stress en dollars américains.

Dans son calcul de LCR, Société Générale tient compte des besoins en collatéraux résultant d'une diminution de sa note de crédit de trois niveaux pour ses entités d'émissions de *covered bonds* et pour d'autres entités utilisées dans les activités de marchés de capitaux. Société Générale intègre aussi dans son calcul de LCR un choc de marché négatif potentiel, sur la base d'une approche historique sur 24 mois.

Société Générale structure ses sources de financement pour éviter une dépendance trop importante à une contrepartie ou à un segment de marché donnés, en définissant et surveillant des métriques de risques de concentration sur les marchés de financements sécurisés et non sécurisés. Les financements court terme non sécurisés sont par exemple soumis à des seuils par type de contrepartie (entreprises, banques centrales, secteur public, gestionnaires d'actifs, etc.). Les financements sécurisés sont encadrés de manière à éviter qu'une diminution de la liquidité sur un segment du marché du repo (par contrepartie, par collatéral sous-jacent, par devise) n'affecte matériellement le refinancement des inventaires sur le marché. Par ailleurs, le financement long terme du Groupe est structurellement diversifié. Le programme de financement « plain vanilla » est réparti par devise, par instrument et par région, et touche une large base d'investisseurs. Les financements structurés sont très granulaires (différents réseaux de distribution) et offrent une diversification en termes de types d'investisseurs.

Des réserves spécifiques couvrent les besoins de financement intra-journaliers. Ces réserves sont prises en compte lors des *stress tests* liquidité basés sur des modèles internes et qui sous-tendent le contrôle de l'horizon de survie sous stress de Société Générale.

TABLEAU 106 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR) (LIQ2)

(En MEUR)	31.12.2021					Valeur pondérée
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					
	Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an		
Éléments du financement stable disponible						
Éléments et instruments de fonds propres	65 176	124	42	11 781		76 957
<i>Fonds propres</i>	65 176	124	42	11 781		76 957
<i>Autres instruments de fonds propres</i>		-	-	-		-
Dépôts de la clientèle de détail		229 237	2 048	5 565		220 009
<i>Dépôts stables</i>		125 085	667	3 564		123 028
<i>Dépôts moins stables</i>		104 152	1 381	2 000		96 981
Financement de gros :		480 196	35 761	191 894		322 247
<i>Dépôts opérationnels</i>		75 157	2	3		37 583
<i>Autres financements de gros</i>		405 039	35 759	191 891		284 664
Engagements interdépendants		64 523	3	2 493		-
Autres engagements:	-	77 444	70	193		228
<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	-					
<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus</i>		77 444	70	193		228
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL						619 442
Éléments du financement stable requis						
Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)						32 405
Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		146	76	56 405		48 133
Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		-	-	-		-
Prêts et titres performants :		217 968	54 599	356 253		380 874
<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0%</i>		62 650	8 870	2 075		8 345
<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		59 942	10 030	24 736		35 480
<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :</i>		63 417	28 500	199 251		230 399
<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		10 981	2 244	21 116		32 941
<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :</i>		4 303	5 278	95 955		69 891
<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		3 843	4 798	82 308		57 821
<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		27 656	1 921	34 236		36 759
Actifs interdépendants		64 523	3	2 493		-
Autres actifs :	-	70 198	1 155	81 941		90 158
<i>Matières premières échangées physiquement</i>				-		-
<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>		4 102	-	20 295		20 737
<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		2 187				2 187
<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		41 318				2 066
<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		22 592	1 155	61 646		65 168
Éléments de hors bilan		189 458	-	-		9 473
FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL						561 043
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)						110,41%

30.06.2021

(En M EUR)	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
	Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Éléments du financement stable disponible					
Éléments et instruments de fonds propres	62 759	1 262	-	13 991	76 749
<i>Fonds propres</i>	62 759	1 262	-	13 991	76 749
<i>Autres instruments de fonds propres</i>		-	-	-	-
Dépôts de la clientèle de détail		222 116	2 184	6 232	214 347
<i>Dépôts stables</i>		124 121	783	3 802	122 461
<i>Dépôts moins stables</i>		97 994	1 401	2 430	91 886
Financement de gros :		544 738	41 496	184 028	305 487
<i>Dépôts opérationnels</i>		67 288	0	3	33 647
<i>Autres financements de gros</i>		477 450	41 496	184 025	271 839
Engagements interdépendants		17 461	2	2 570	
Autres engagements:	35 887	80 198	115	519	577
<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	35 887				
<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus</i>		80 198	115	519	577
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					597 160
Éléments du financement stable requis					
Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					42 733
Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		199	175	45 682	39 148
Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		-	-	-	-
Prêts et titres performants :		255 922	53 529	348 920	380 885
<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0%</i>		96 873	8 695	2 371	10 508
<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		60 510	6 891	20 370	29 849
<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :</i>		73 214	29 092	199 756	233 359
<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		13 140	3 522	34 253	43 490
<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :</i>		4 284	5 315	80 948	59 697
<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		3 723	4 782	69 545	49 457
<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		21 042	3 535	45 475	47 473
Actifs interdépendants		17 345	2	2 570	-
Autres actifs :	-	136 011	613	55 846	83 577
<i>Matières premières échangées physiquement</i>					-
<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>		25 087	-	-	21 324
<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		-			-
<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		85 716			4 286
<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		25 208	613	55 846	57 967
Éléments de hors bilan		177 932	-	-	8 897
FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					555 238
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					107,55%

12.7 BILAN ÉCHÉANCÉ

Les principales lignes des passifs et des actifs financiers sont présentées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés, selon le modèle suivant :

TABLEAU 107 : BILAN ÉCHÉANCÉ

PASSIFS FINANCIERS

(En M EUR)	31.12.2021					Total
	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Banques centrales		5 152	-	-	-	5 152
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés		136 581	17 693	23 438	23 244	200 956
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	57 174	4 185	76 106	1 712	139 177
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	470 890	15 244	16 568	6 431	509 133
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	89 671	12 164	19 040	14 449	135 324
Dettes subordonnées	Note 3.9	7 735	61	3 649	4 514	15 959

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

(En M EUR)	31.12.2020					Total
	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Banques centrales		1 489	-	-	-	1 489
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés		164 209	17 529	20 520	28 813	231 071
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	57 383	9 140	67 830	1 218	135 571
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	422 319	14 489	13 328	5 923	456 059
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	36 665	34 317	44 998	22 977	138 957
Dettes subordonnées	Note 3.9	7	2	6 029	9 394	15 432

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

ACTIFS FINANCIERS

		31.12.2021				
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		176 064	822	1 988	1 095	179 969
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	233 186	9 173	-	-	242 359
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	42 798	380	-	272	43 450
Titre au coût amorti	Note 3.5	16 686	289	1 480	916	19 371
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	47 182	3 619	4 715	456	55 972
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	94 978	65 686	189 325	117 555	467 544
Opérations de location financement ⁽¹⁾	Note 3.5	2 778	6 378	16 024	4 440	29 620

(1) Montants présentés nets de dépréciation.

		31.12.2020				
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		164 724	900	1 611	944	168 179
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	240 288	9 371	-	-	249 659
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	51 090	708	-	262	52 060
Titre au coût amorti	Note 3.5	13 941	146	1 337	211	15 635
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	46 790	1 664	4 071	855	53 380
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	70 518	75 862	163 365	109 820	419 565
Opérations de location financement ⁽¹⁾	Note 3.5	2 582	6 036	16 167	4 411	29 196

(1) Montants présentés nets de dépréciation.

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale a conduit à détenir des titres ou des produits dérivés dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers, il a été, par convention, retenu les durées restant à courir suivantes :

- actifs évalués en juste valeur par résultat, hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle) :
 - positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à 3 mois,
 - positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à 3 mois,

- positions évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre 3 mois et un an ;

- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

- les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échancés à moins de 3 mois,
- les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an,
- enfin, les autres titres (actions détenues à long terme notamment) ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan, la décomposition des autres actifs et passifs ainsi que les conventions y afférentes sont les suivantes :

AUTRES PASSIFS

31.12.2021							
<i>(En M EUR)</i>	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	836	741	-	1 577
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 832	-	-	-	-	2 832
Autres passifs	Note 4.4	-	98 035	2 241	3 023	3 006	106 305
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		1	-	-	-	-	1
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	15 566	10 232	40 848	88 642	155 288
Provisions	Note 8.3	4 850	-	-	-	-	4 850
Capitaux propres		70 863	-	-	-	-	70 863

31.12.2020							
<i>(En M EUR)</i>	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	815	-	408	1 223
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 696	-	-	-	-	7 696
Autres passifs	Note 4.4	-	76 148	2 218	4 549	2 022	84 937
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	16 593	9 475	38 011	82 047	146 126
Provisions	Note 8.3	4 775	-	-	-	-	4 775
Capitaux propres ⁽¹⁾		67 012	-	-	-	-	67 012

(1) Montant du 31 décembre 2020 modifié conformément aux retraitements des données comptables comparatives consultables dans les états financiers du Groupe publiés le 10 février 2022 ainsi que dans le chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2022.

AUTRES ACTIFS

31.12.2021							
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		131	-	-	-	-	131
Autres actifs	Note 4.4	-	92 898	-	-	-	92 898
Actifs d'impôts	Note 6	4 812	-	-	-	-	4 812
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	95	95
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	31 968	31 968
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	3 741	3 741
Actifs non courants destinés à être cédés		-	1	2	12	12	27
Placements des activités d'assurances		-	49 908	5 632	36 781	86 577	178 898

31.12.2020							
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		378	-	-	-	-	378
Autres actifs	Note 4.4	-	67 341	-	-	-	67 341
Actifs d'impôts	Note 6	5 001	-	-	-	-	5 001
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	100	100
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	30 088	30 088
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	4 044	4 044
Actifs non courants destinés à être cédés		-	1	1	2	2	6
Placements des activités d'assurances		-	44 087	7 569	34 097	81 101	166 854

1. Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette, s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même, les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
2. Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements, débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
3. Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la Note 3.13 des états financiers consolidés du Groupe.
4. Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.
5. Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.

13

RISQUE DE NON-CONFORMITÉ, LITIGES

EN BREF

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des obligations propres à ses activités, qu'elles soient issues de textes législatifs ou réglementaires, des principes ou normes professionnelles et déontologiques, ou encore des règles internes.

En veillant au respect de ces dispositions, le Groupe contribue à la protection de ses collaborateurs, de ses clients ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes.

Le respect des règles concerne tous les collaborateurs du Groupe, qui doivent agir au quotidien en conformité et avec intégrité. Pour assurer la cohérence et le respect du dispositif de conformité, le Groupe s'appuie sur une organisation claire récemment réaménagée.

Agir en conformité consiste à connaître les règles externes et internes qui encadrent nos activités bancaires et financières et à les respecter. Ces règles visent à assurer la transparence et l'équilibre de la relation de la Banque avec l'ensemble de ses parties prenantes. La conformité est le socle de la confiance entre la Banque, ses clients, ses superviseurs et ses collaborateurs.

Le respect des règles concerne tous les collaborateurs, qui agissent au quotidien en conformité et avec intégrité. Les règles doivent être exprimées de façon claire et simple et les collaborateurs sont sensibilisés et/ou formés pour bien les comprendre.

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité repose sur une responsabilité partagée entre les entités opérationnelles et la Direction de la conformité du Groupe :

- les entités opérationnelles (BU/SU) doivent intégrer dans leur action quotidienne le respect des lois et règlements, des règles de bonne conduite professionnelle ainsi que des règles internes du Groupe ;
- la Direction de la conformité assure la gestion du dispositif de prévention du risque de non-conformité du Groupe, veille à sa cohérence, son efficacité et au développement de relations appropriées, en lien avec le Secrétariat Général, avec les superviseurs bancaires et régulateurs. Cette direction indépendante est directement rattachée à la Direction générale.

Pour accompagner les métiers et assurer la supervision du dispositif, l'organisation de la Direction de la conformité repose sur :

- **des équipes Normes et Consolidation** en charge de définir le dispositif normatif, les lignes directrices de la supervision (*oversight*) et d'en assurer la consolidation au niveau Groupe, ainsi que de définir le modèle opérationnel cible pour chacun des risques de non-conformité ;

- **des équipes conformité Pôles/métiers** alignées sur les grandes familles de métiers du Groupe (Banque de financement et d'investissement, Banque de détail France, Banque de détail à l'international, Banque Privée et Directions centrales) en charge de la relation avec les BU/SU, de la validation des dossiers (*dealflow*), du conseil (*advisory*) et de la supervision des risques (*oversight*) des BU/SU ;

- des équipes en charge des fonctions transverses, dont les contrôles de second niveau.

La Direction de la conformité est organisée autour de trois grandes catégories de risques de non-conformité, notamment :

- la sécurité financière : la connaissance du client ; le respect des règles relatives aux sanctions internationales et embargos ; la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme y compris les déclarations de soupçons auprès des autorités référentes quand nécessaire ;
- les risques réglementaires : dont les principaux sont la protection de la clientèle ; l'intégrité des marchés financiers ; la lutte contre la corruption, l'éthique et la conduite ; le respect des réglementations liées à la transparence fiscale (reposant sur la connaissance du profil fiscal des clients) ; le respect des réglementations sur la responsabilité sociale et environnementale et les engagements du Groupe ;
- la protection des données dont les données personnelles et en particulier celles des clients.

Sécurité financière				Risques réglementaires			Données et Digital	
KYC ⁽¹⁾	AML ⁽²⁾	Sanctions & Embargoes	Protection de la clientèle	Intégrité des marchés	Transparence fiscale	Lutte contre la corruption, Conduite et Éthique	RSE ⁽³⁾	GDPR, Archivage...

(1) Connaissance du client.

(2) Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

(3) Responsabilité Sociale et Environnementale.

Sur chacune de ces catégories de risque, la conformité a mis en place un large programme de formations obligatoires, destinées à tout ou partie du personnel, visant à sensibiliser les collaborateurs aux risques de non-conformité, et dont les taux de réalisation sont suivis au plus haut niveau du Groupe.

Au-delà de son rôle de LOD2 sur les risques précités, la conformité s'assure de la supervision du dispositif réglementaire pour l'ensemble des réglementations applicables aux établissements de crédit, y compris celles dont la mise en oeuvre est confiée à d'autres Directions, notamment les réglementations prudentielles.

13.1 CONFORMITÉ

Sécurité financière

CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE (KYC)

Le Groupe a lancé en 2018 un programme de transformation de ses fonctions KYC afin d'en accroître l'efficacité opérationnelle (*via* la simplification des normes, une mutualisation accrue des moyens, l'optimisation des outils et des process) et d'améliorer l'expérience client. Ce programme, placé sous la responsabilité de la Direction de la conformité, donne lieu à un suivi étroit et régulier au plus haut niveau de la Banque. Des travaux menés dans ce cadre ont permis la refonte d'un cadre normatif standardisé pays par pays en matière de diligences KYC, le développement de nouveaux modèles de notation des clients et le lancement d'un dispositif industrialisé de filtrage et de traitement des *negative news* sur les clients afin d'intégrer notamment la mise à niveau du dispositif anticorruption en lien avec les attentes de l'Agence Française Anticorruption. La mise en œuvre du programme de Transformation s'achèvera fin 2022.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB/FT)

Le Groupe a transposé l'ensemble des dispositions liées à la 5^e directive européenne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à la réglementation européenne 2015/847 sur la qualité des messages de paiement et l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB/FT.

Le renforcement du dispositif de détection des opérations suspectes ou atypiques s'est poursuivi en 2021 avec le déploiement d'outils de surveillance plus sophistiqués, l'optimisation des *scenarii* utilisés et le lancement d'initiatives destinées à passer à des outils de surveillance dits de « nouvelle génération » avec une priorité sur la Banque de détail à l'international et Boursorama.

EMBARGOS ET SANCTIONS FINANCIÈRES

Le contexte international a été marqué en 2021 par un renforcement des sanctions américaines à l'encontre de la Chine, avec un niveau de complexité élevé dans leur mise en œuvre susceptible de générer des risques opérationnels significatifs pour les établissements financiers. Plus largement, le groupe Société Générale a confirmé sa position de renoncer à toute activité commerciale avec l'Iran et maintient un encadrement étroit des opérations impliquant la Russie.

Le Groupe a poursuivi le renforcement de son dispositif Embargos/Sanctions dans le cadre du programme de remédiation mis en place suite aux accords conclus avec les autorités américaines (cf. page 258 du Document d'enregistrement universel 2022), notamment en matière de filtrage des tiers et des transactions, de formation des collaborateurs et d'industrialisation de l'ensemble des processus concourant à la maîtrise de ce risque.

Risques réglementaires de la Conformité

LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La protection de la clientèle est un enjeu majeur pour le groupe Société Générale qui s'engage à respecter et protéger les intérêts de ses clients.

La prévention de la fragilité financière (détection précoce) et l'inclusion bancaire (droit au compte) ont été des sujets prioritaires en 2021, tout comme la substitution/déliaison de l'assurance souscrite dans le cadre d'un prêt immobilier.

L'information aux clients est, quant à elle, renforcée avec de nouvelles règles sur les labels et dénominations ESG (Environnementaux Sociaux et de Gouvernance).

Le dispositif relatif aux obligations introduites par les réglementations européennes sur la protection de la clientèle (MIF2 et Directive sur la Distribution d'Assurances ou DDA) est en place tant en termes de gouvernance produits et conseil que de respect des exigences d'information.

Dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire et sociale, des actions importantes sont menées sur le dispositif du Groupe en termes :

- de renforcement des règles internes portant sur les éléments clés de la protection de la clientèle (règles de commercialisation, ventes transfrontalières, réclamations clients, conflits d'intérêts, gouvernance produits, protection des avoirs clients, rémunérations et qualification des collaborateurs) ;
- de formations dédiées et de sensibilisation des collaborateurs ; l'importance que le Groupe attache à ce thème est largement relayée dans le Code de conduite du Groupe ;
- d'adaptation nécessaire des outils existants aux nouvelles exigences réglementaires notamment l'entrée en application de la réglementation Droits des actionnaires II (SRD2) en 2021.

Réclamations clients

Le traitement d'une réclamation est un acte commercial qui participe à la satisfaction client. À ce titre, il a été largement relayé dans le Code de conduite.

L'instruction Groupe « Traitement des réclamations clients » intègre les recommandations du superviseur national (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ainsi que les exigences réglementaires (MIF2, DDA et DSP- Directive sur les Services de Paiement) entrant dans le cadre du renforcement au niveau européen des mesures relatives à la protection de la clientèle. Les métiers de la banque disposent d'une gouvernance *ad hoc*, d'une organisation, de moyens humains et applicatifs, de procédures formalisées, d'indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs.

À ce dispositif interne s'ajoute la Médiation indépendante de la Banque. La Médiation, voie de recours amiable, est portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information, notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes. Les décisions prises par le Médiateur indépendant s'imposent aux entités concernées.

Conflits d'intérêts

Le Groupe dispose d'un cadre normatif précis relatif à la prévention et la gestion des conflits d'intérêts qui rappelle les principes et les dispositifs mis en œuvre. Le dispositif est robuste et traite de trois catégories de conflits d'intérêts potentiels : ceux pouvant survenir d'une part entre le Groupe et ses clients, ou entre les clients du Groupe ; d'autre part, entre le Groupe et ses collaborateurs (notamment dans le cadre d'activités impliquant l'intérêt personnel d'un collaborateur et ses obligations professionnelles) ; enfin entre le Groupe et ses fournisseurs. Le dispositif a été complété par la mise en œuvre de la Déclaration des Conflits d'intérêts (DACI) exigée des personnes du Groupe les plus exposées aux risques de corruption.

Gouvernance produits

Les obligations de gouvernance produits sont respectées avec des revues systématiques engagées en amont et au cours de la commercialisation. En tant que producteur SG met en place des Comités de Revue Produits pour s'assurer de la bonne définition du marché cible et l'adapter si nécessaire. En tant que distributeur SG vérifie l'adéquation des critères avec la situation des clients et échange avec les producteurs pour assurer le suivi des produits durant leur cycle de vie. La politique d'offre de services d'investissement SG mise à jour en 2021 intègre désormais les nouvelles offres en matière de Finance durable, l'encadrement des crypto-actifs ainsi qu'une annexe détaillée décrivant les marchés cible des principaux instruments produits ou distribués par chaque métier.

Clientèles fragiles

La Société Générale a mis en place des pratiques et usages répondant aux obligations réglementaires vis-à-vis des clients qualifiés de « fragiles », et notamment les clients bénéficiaires de l'Offre Spécifique Clientèle fragile financièrement. Afin de contribuer à l'effort national en faveur du pouvoir d'achat des Français les plus en difficulté, le Groupe a complété ce dispositif dès 2019 par la mise en place de mesures complémentaires : i) gel de ses tarifs bancaires ; ii) plafonnement des frais mensuels d'incidents bancaires pour la clientèle fragile ; iii) suivi et soutien adapté à la situation de tous les clients connaissant des difficultés à la suite des événements récents. Ces dispositifs font l'objet d'une étroite surveillance et de plans d'action visant plus particulièrement la détection de la clientèle financièrement fragile.

L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS

Les principaux risques réglementaires concernant l'intégrité des marchés sont liés aux domaines suivants :

- les indices de référence ;
- les manipulations de marché et la protection de l'information privilégiée (réglementations abus de marché) ;
- les réglementations visant à la transparence et la réduction du risque systémique liées aux activités sur produits dérivés *Over The Counter* (OTC) ;
- la séparation des activités bancaires pour compte propre (Loi Américaine Volcker et loi Bancaire Française de ségrégation d'activités).

Le dispositif global de couverture du risque Intégrité des Marchés s'est renforcé en 2021, notamment sur les processus et contrôles concernant les activités dérivées OTC en conformité avec les réglementations afférentes ainsi que sur les dispositions préventives concernant les transactions personnelles des collaborateurs.

Abus de marché

Le renforcement du dispositif s'est poursuivi en 2021 avec notamment une extension et amélioration des outils de détection des risques de manipulation de marché et un vaste programme de formation des collaborateurs sur ce thème.

En termes de transactions du personnel, SG a implémenté un nouvel outil de pré-approbation reposant sur une classification des collaborateurs basée sur leur exposition aux informations confidentielles de la clientèle des services d'investissement ou de la Banque en tant qu'émetteur.

Concernant les **indices de marché** : le Groupe a mis en œuvre un plan d'action permettant l'encadrement des contributions aux benchmarks et le déploiement de leur administration à l'ensemble du Groupe. Au-delà des contributions aux **indices de référence** et des activités d'administration d'indices, l'utilisation des indices est soumise depuis

janvier 2020 à des restrictions d'ordre réglementaire. L'encadrement de ce dispositif a été déployé dans le Groupe.

L'année a été marquée également par la préparation du Groupe à la transition IBOR afin de procéder au remplacement des taux de référence IBOR par des « taux sans risque » alternatifs.

Séparation bancaire

La réglementation américaine Volcker, qui établissait une interdiction de principe pour certains établissements du secteur des services financiers comme le groupe Société Générale de procéder à du *trading* spéculatif et d'acquiescer ou de détenir pour son compte des parts de fonds dits « covered »⁽¹⁾, a fait l'objet de deux amendements importants en 2019 et 2020, qui viennent alléger les obligations réglementaires du Groupe SG.

Le dispositif de conformité à la règle Volcker et à la loi de ségrégation bancaire a été pérennisé et stabilisé suite aux évolutions citées ci-dessus et intervenues en 2020. Par ailleurs, le dispositif d'encadrement réglementaire des activités de marché (portant notamment sur les indicateurs d'activités) a fait l'objet d'une réforme en mars 2019 (arrêté du 18 mars 2019). Ces modifications ont été intégrées au dispositif normatif interne et de contrôle.

Activités dérivées OTC

Les risques réglementaires liés aux activités de marché de produits dérivés sont couverts par des réglementations européennes (MIFIR, règlement EMIR) et américaines (*Dodd-Frank Act*).

Ces réglementations restent très évolutives. Combinées à des évolutions métiers ou technologiques, elles nécessitent une évolution et adaptation permanente du dispositif d'encadrement de la conformité. L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de nouvelles exigences.

Déclaration des transactions

Face à la multiplicité des obligations réglementaires de déclaration des transactions, et l'intérêt accru porté par les régulateurs sur la qualité de ces déclarations de transactions, Société Générale poursuit le déploiement d'une nouvelle politique Groupe dédiée aux déclarations obligatoires de conformité (incluant les déclarations de transactions). Cette politique définit les standards de gouvernance et de contrôles concernant ces déclarations.

CONFORMITÉ/TRANSPARENCE FISCALE

La politique de lutte contre l'évasion fiscale du groupe Société Générale est régie par le Code de conduite fiscale. Ce Code a été actualisé en mars 2017 et approuvé par le Conseil d'administration après une revue par le Comité exécutif. Il est public et accessible via le portail institutionnel de la Banque (https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Code%20de%20conduite/code_de_conduite_fiscale_groupe_societe_generale_fr.pdf).

Le Code édicte les cinq principes suivants :

- Société Générale veille à respecter dans tous les pays où le Groupe est implanté les règles fiscales applicables à son activité conformément aux conventions internationales et aux lois nationales ;
- dans les relations avec ses clients, Société Générale veille à ce qu'ils soient informés de leurs obligations fiscales afférentes aux opérations réalisées avec le Groupe et le Groupe respecte les obligations déclaratives qui sont, le cas échéant, applicables en tant que teneur de compte ou à tout autre titre ;
- dans ses relations avec les administrations fiscales, Société Générale s'attache à respecter strictement les procédures fiscales et veille à

(1) La règle Volcker ne propose pas de définition précise d'un *covered fund* ; elle établit une interdiction de principe de traiter avec des fonds spéculatifs de type *hedge fund* ou fonds de *private equity* et en complément une liste de critères d'exclusion basés sur les produits et/ou la stratégie du fond, qui permettent d'échapper à cette catégorisation. Par exemple, les fonds de retraites, les fonds publics étrangers, les véhicules d'acquisition de biens ou encore les fonds de titrisation n'entrent pas dans la catégorie *covered funds*.

entretenir des liens de qualité, le préservant de tout risque de réputation ;

- Société Générale n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale ni pour lui-même ou ses filiales, ni pour ses clients ;
- Société Générale a une politique fiscale conforme à sa stratégie de rentabilité durable et s'interdit toute opération, que ce soit pour son propre compte ou celui de ses clients, dont le but ou l'effet reposerait sur la recherche d'un profit essentiellement fiscal, sauf s'il est conforme aux intentions du législateur.

La mise en œuvre de ce Code est revue annuellement par le Conseil d'administration et les procédures et dispositifs en place au sein du Groupe permettent de s'assurer que les nouveaux produits et nouvelles implantations respectent les principes fiscaux du Groupe.

Les relations/actions avec des législateurs et décideurs des politiques fiscales sont régies par la Charte pour une représentation responsable auprès des pouvoirs publics et des institutions représentatives (https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/RSE/140513_Charte_representation_responsable_SG.PDF).

Le Groupe s'engage sur une politique stricte au regard des paradis fiscaux. Aucune implantation du Groupe n'est autorisée dans un État ou Territoire figurant sur la liste officielle française des États et Territoires Non Coopératifs (ETNC)⁽¹⁾ et des règles internes sont en place depuis 2003 afin de réaliser un suivi dans une liste élargie de pays et territoires.

Le Groupe suit les normes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de prix de transfert. Toutefois, il peut arriver que des contraintes locales imposent de s'écarter des méthodologies OCDE ; dans ce cas de figure, les contraintes locales doivent être documentées.

Le Groupe publie annuellement les informations relatives aux implantations et activités par pays (*section 2.12 -page 58 du Document d'Enregistrement Universel 2022*) et confirme que sa présence dans un certain nombre de pays est uniquement pour des raisons commerciales et non pour bénéficier de dispositions fiscales particulières. Le Groupe respecte également ses obligations de transparence fiscale pour son compte propre (CbCR – Déclaration Pays par Pays).

S'agissant de la fiscalité client, le Groupe s'est pleinement investi dans la mise en œuvre des réglementations visant à assurer la transparence fiscale (notamment *Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA* et *Common Reporting Standard – CRS, DAC6*).

Parmi les réglementations fiscales, certaines définissent des obligations de transparence fiscale. Les réglementations FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), CRS (*Common Reporting Standard*), QI (*Qualified Intermediary*) et DAC 6 (*Directive Administrative de Coopération 6*) ont pour objectif commun de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale des clients. Les risques portés par les institutions financières sont financiers, commerciaux et de réputation. Les enjeux principaux du Groupe consistent à s'adapter aux évolutions réglementaires qui ne cessent de se renforcer au fil des années et à renforcer les dispositifs de contrôle.

Société Générale se conforme aux exigences de transparence fiscale. La norme *Common Reporting Standard* (CRS) permet aux administrations fiscales d'avoir la connaissance systématique des revenus perçus à l'étranger par ses résidents fiscaux, y compris si les comptes sont détenus par l'intermédiaire de structures patrimoniales. En outre, Société Générale se conforme aux exigences de la loi américaine FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) qui vise à lutter contre l'évasion fiscale impliquant des comptes ou entités étrangères détenus par des contribuables américains. Dans ce cadre, les intermédiaires financiers non-américains portent la responsabilité

d'identifier les contribuables américains dans leurs bases clients, aux fins de déclarer à l'administration fiscale américaine les revenus bénéficiant directement ou indirectement à ces derniers, permettant ainsi le recoupement automatisé avec leurs déclarations individuelles. Les objectifs de transparence fiscale sont atteints grâce à la production d'une déclaration au niveau national et à l'échange d'informations fiscales par les pays partenaires sur la base de conventions fiscales bilatérales existantes et d'accords intergouvernementaux.

Enfin, le Groupe a mis en œuvre la nouvelle directive européenne de transparence des intermédiaires, dite DAC 6, qui impose la déclaration de dispositifs de planification fiscale transfrontières. La Direction de la Compliance Groupe a accompagné le Département Fiscalité du Groupe dans la mise en œuvre de DAC6, plus particulièrement sur le marqueur réglementaire D portant sur les schémas visant à contourner le CRS et ceux qui impliqueraient des chaînes opaques de bénéficiaires effectifs.

Il est à noter en particulier que les établissements teneurs de compte de la ligne-métier Banque Privée sont implantés exclusivement dans des États répondant au standard de transparence fiscale le plus élevé posé par le G20 et l'OCDE : ces États ont ratifié la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ont mis en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (CRS) et ont obtenu dans le cadre de la revue des pairs sous l'égide de l'OCDE la note de *largely compliant* et *compliant*. Par ailleurs, la vérification de la conformité fiscale des avoirs déposés dans les livres de la Banque Privée fait l'objet d'une vigilance particulière à travers des diligences documentaires approfondies.

Enfin, Société Générale intègre la fraude fiscale dans son dispositif de lutte contre le blanchiment conformément à la réglementation.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Société Générale est pleinement engagée dans la lutte contre la corruption et a pris des engagements clairs dans le cadre du groupe de Wolfsberg et du Pacte Mondial.

Le Groupe applique des principes stricts qui sont inscrits dans son Code de conduite et son « Code relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ».

Le programme de la Société Générale de lutte contre la corruption s'articule notamment autour des thèmes suivants :

- code de conduite ;
- cartographie des risques ;
- formation appropriée à tous les niveaux (Dirigeants, personnes exposées, ensemble des collaborateurs) ;
- dispositifs de contrôle ;
- procédures comptables ;
- évaluation des tiers ;
- régime disciplinaire ;
- droit d'alerte.

Dans ce contexte, les processus et outils continuent d'être renforcés avec la mise en place de personnel dédié à la lutte contre la corruption au sein du Groupe, la création d'indicateurs de suivi, de nouveaux contrôles dont des contrôles comptables et opérationnels permettant de réduire le risque de corruption.

Les instructions du Groupe encadrant la lutte contre la corruption ont été revues et enrichies incluant une nouvelle version du Code relatif à la lutte contre la corruption et au trafic d'influence qui a été intégrée au règlement intérieur en avril 2021.

(1) Incluant la liste noire européenne.

Le groupe Société Générale dispose désormais de plusieurs outils -tel que l'outil de déclaration des cadeaux et invitations (GEMS), l'outil de gestion des alertes (WhistleB), et l'outil de déclaration annuelle des conflits d'intérêts (DACI).

Les actions de formation ont été renforcées, notamment vis-à-vis des personnes les plus exposées au risque de corruption, des contrôleurs comptables et des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Les procédures de connaissance des tiers ont été améliorées, avec un focus particulier sur les intermédiaires, mais aussi la mise en place de *due diligences* pour les fournisseurs et les associations bénéficiaires de donation ou d'action de mécénat.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

La réglementation financière européenne connaît de fortes évolutions sur les sujets environnementaux et sociaux avec notamment l'entrée en vigueur en mars 2021 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables. La Conformité élabore le cadre normatif relatif aux règlements de l'Union européenne sur l'investissement durable. Un programme dédié aide les lignes métier à se mettre en conformité réglementaire et produit des livrables portant sur la documentation normative, la formation, les contrôles et la supervision.

Au-delà de la réglementation, le Groupe prend des engagements volontaires publics dans ce domaine. Pour piloter l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques d'origine environnementale et sociale et s'assurer que ces engagements sont bien tenus, la Conformité a pris les mesures suivantes :

- élaboration de contrôles normatifs ;
- déploiement d'un *e-learning* sur la gestion des risques environnementaux et sociaux. La formation a été rendue obligatoire pour les collaborateurs qui sont en relation directe ou indirecte avec la clientèle d'entreprises. Par ailleurs, des ateliers spécifiques ont été réalisés avec des collaborateurs ciblés au sein de la Conformité pour comprendre et respecter les critères d'application des engagements volontaires ;
- définition d'une procédure d'escalade environnementale et sociale sur le périmètre de la clientèle d'entreprises pour décrire les critères qui obligent les lignes métier à solliciter la Direction de la conformité et, le cas échéant, le Comité des engagements responsables, pour entrer en relation avec une entreprise ou lors de situations pouvant présenter un risque de réputation d'origine environnementale et sociale.

PROTECTION DES DONNÉES

Société Générale, en tant que partenaire de confiance privilégié de ses clients, est particulièrement sensible à la protection des données à caractère personnel.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD), qui accroît les obligations de l'entreprise ainsi que le niveau des sanctions en cas de non-respect de ces obligations (jusqu'à 4% du CA), le groupe Société Générale a sensiblement renforcé son dispositif d'encadrement de ses traitements de données personnelles.

Dans l'ensemble des implantations du Groupe, des instructions internes et procédures associées, conformes aux réglementations locales et européennes, définissent les règles à appliquer et traitements à réaliser afin de garantir la protection et la sécurité des données de nos clients et de nos collaborateurs. En particulier, des dispositifs d'information des personnes (clients, collaborateurs, actionnaires, fournisseurs, etc.) et de traitement de leurs demandes sont en place pour leur permettre d'exercer leurs droits, notamment

via des plates-formes digitales dédiées. Une politique de sécurisation des données personnelles est définie qui s'intègre à la stratégie du Groupe en matière de sécurité et, en particulier, de cybersécurité. Par ailleurs, un effort tout particulier est porté sur la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au travers de formations dédiées.

Enfin, le groupe Société Générale a désigné un Délégué à la Protection des Données (*Data Protection Officer* – DPO). Rattaché à la Direction de la conformité du Groupe, et interlocuteur désigné de l'Autorité de Protection des Données Personnelles (la CNIL en France), sa mission est de s'assurer du bon niveau de conformité du Groupe en matière de protection des données personnelles. Il dispose d'un réseau de DPO locaux et de Correspondants répartis au sein des entités du Groupe et chargées de les accompagner sur les dimensions de sécurité et d'usage de la donnée personnelle. Dans le cadre de sa mission, le Délégué à la Protection des Données est amené à suivre de manière régulière un certain nombre d'indicateurs, en particulier le nombre et la nature des demandes d'exercice de droit reçues, le taux de suivi des formations internes ainsi que le programme de certification des DPO locaux.

Autres risques réglementaires

RISQUE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Depuis fin 2010, dans le cadre réglementaire défini par la directive européenne CRD4, Société Générale a mis en place une gouvernance spécifique pour la détermination des rémunérations variables. Au-delà des professionnels des marchés financiers, les règles introduites par cette directive s'appliquent à l'ensemble des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements qui les emploient, y compris celles exerçant des fonctions de contrôle.

Le cadre réglementaire défini par la Directive européenne CRD5 s'applique depuis le 1^{er} janvier 2021 et ne modifie pas les règles relatives à la détermination des rémunérations variables des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe et des salariés des fonctions de contrôle. Les principes et la gouvernance mentionnés ci-dessus continuent donc de s'appliquer au sein du Groupe.

Selon les principes approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, les mécanismes et processus de rémunération de la population identifiée intègrent non seulement la prise en compte du résultat financier des opérations réalisées, mais également le contexte et la manière dont ce résultat est généré, notamment en termes de maîtrise et gestion de l'ensemble des risques et respect des règles de conformité. Les salariés des fonctions de contrôle pour leur part sont rémunérés de manière indépendante des résultats des opérations qu'ils contrôlent et en fonction de critères propres à leur activité.

La rémunération variable comporte une partie non différée et une partie différée. L'acquisition de la part différée de la rémunération variable est soumise à une triple condition : une durée minimale de présence, un niveau minimum de performance financière de l'entreprise ou/et de l'activité et une gestion appropriée des risques et de la conformité (clauses de *malus* et *clawback*). L'ensemble des variables différés de la population régulée fait l'objet d'une clause de non-versement, permettant de sanctionner toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable ; une clause de *clawback* (récupération) prévoyant la possibilité pour SG, sous réserve de la réglementation en vigueur, de demander la restitution de tout ou partie des variables différés après la période de conservation et pendant une durée de cinq ans après leur attribution est intégrée dans le plan Groupe de rémunération variable différée attribuée au titre de 2021.

Au moins 50% de cette rémunération est versée sous forme de titres ou instruments équivalents. Ces modalités de versement visent à aligner la rémunération sur les performances et l'horizon de risques de l'entreprise.

La Direction des risques et la Direction de la conformité participent à la définition et à la mise en œuvre de cette politique. En particulier, elles évaluent chaque année de manière indépendante les principales activités de *Wholesale Banking* et de la banque de détail en France et à l'international, et les principaux preneurs de risques ainsi que les responsables de *desks* soumis aux exigences de la loi de séparation bancaire et de la règle Volcker au regard de leur gestion des risques et leur respect de la conformité. Ces évaluations font l'objet d'une revue par la Direction générale et sont prises en compte dans les décisions d'allocation des montants de rémunération variable.

Par ailleurs, Société Générale a mis en œuvre un dispositif et une gouvernance spécifiques visant la population des porteurs de mandats de *trading*, pour s'assurer que la politique de rémunération intègre bien les exigences de la Loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 et de la Règle Volcker.

En outre, en continuité avec notre approche historique et conformément aux recommandations du Comité européen des superviseurs bancaires, plusieurs principes réglementaires (part de variable différé, dont l'acquisition est soumise à des conditions de présence, de performance financière minimale du Groupe et de l'activité, de gestion appropriée des risques et de la conformité) s'appliquent à une population plus large que la population régulée en fonction du niveau de rémunération variable en notamment dans l'ensemble du périmètre *wholesale banking*.

De plus, depuis 2018, l'outil Groupe d'évaluation annuelle des salariés comprend une rubrique Conduite et Conformité obligatoire, permettant au manager de prendre en compte les cas de comportement non conforme en matière de maîtrise des risques, qualité de service et respect des intérêts du client par le collaborateur. Dans le cas où un collaborateur aurait manqué au respect des règles de conduite et de conformité, le manager doit définir et mettre en place un plan d'action pour accompagner spécifiquement le collaborateur. L'évaluation sur cette rubrique entre en ligne de compte dans l'évolution de carrière du salarié et dans sa rémunération.

La prise en compte des risques dans la politique de rémunération est détaillée dans le rapport public et présentée annuellement au Comité des risques ; un administrateur membre du Comité des risques fait partie du Comité des rémunérations.

Maîtrise du risque de réputation

Le dispositif de maîtrise du risque de réputation est décrit dans le Code SG.

Il est coordonné par la Direction de la conformité qui :

- accompagne les Responsables du contrôle de la conformité des métiers dans leur démarche de prévention, détection, évaluation et maîtrise du risque de réputation ;
- élabore un tableau de bord du risque de réputation qui est communiqué trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration en s'appuyant sur les informations provenant des métiers/*Business Units* et des fonctions support/*Service Units* (notamment la Direction des Ressources Humaines et de la communication, la Direction juridique, la Direction de la responsabilité sociale d'entreprise, la Direction de la protection des données...).

Par ailleurs, les responsables de conformité dédiés aux *Business Units* participent aux diverses instances (Comités nouveaux produits, comités *ad hoc*, etc.) organisées pour valider les nouveaux types d'opérations, produits, projets ou clients et formulent un avis écrit concernant leur évaluation du niveau de risque de l'initiative visée et notamment du risque de réputation.

PLAN DE REMÉDIATION CONFORMITÉ SUITE AUX ACCORDS CONCLUS AVEC LES AUTORITÉS FRANÇAISES ET AMÉRICAINES

En juin 2018, Société Générale a conclu des accords avec le *US Department of Justice* (DOJ) et la *US Commodity Futures Trading Commission* (CFTC) mettant fin à leurs enquêtes relatives aux soumissions IBOR, et avec le DOJ et le Parquet National Financier français (PNF) mettant fin à leurs enquêtes relatives à certaines opérations avec des contreparties libyennes.

En novembre 2018, Société Générale a conclu des accords avec les « Autorités américaines » mettant un terme à leurs enquêtes relatives à certaines opérations en dollar américain impliquant des pays, des personnes ou des entités faisant l'objet de sanctions économiques américaines.

Dans le cadre de l'ensemble de ces accords, la Banque s'était engagée à améliorer son dispositif visant à prévenir et détecter toute infraction aux réglementations en matière de corruption, de manipulation de marché et de sanctions économiques américaines, et toute infraction aux lois de l'État de New York. La Banque s'était également engagée à renforcer la supervision de son programme de conformité relatif aux sanctions économiques.

La Banque a également convenu avec la FED d'engager un consultant indépendant en charge d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du renforcement de son programme de conformité en matière de sanctions et embargos.

Pour répondre aux engagements pris par Société Générale dans le cadre de ces accords, la Banque a mis en place un programme visant à mettre en œuvre ces engagements et renforcer son dispositif de conformité dans les domaines concernés. Ce programme a été placé sous la supervision directe du Directeur de la Conformité du Groupe. Par ailleurs, le Comité de pilotage du programme est présidé par un membre de la Direction générale de la Banque, et un rapport sur l'avancement du programme est présenté chaque mois au Conseil d'administration.

En 2021, le Programme s'est déroulé selon le planning présenté aux instances de Gouvernance internes et aux différentes autorités qui ont reçu des rapports réguliers sur l'avancée des actions de remédiations. Les audits externes prévus aux accords ont par ailleurs eu lieu ou sont en cours.

Le 30 novembre et 2 décembre 2021, la cour fédérale américaine a confirmé l'extinction des poursuites judiciaires par le DOJ, ce dernier confirmant que Société Générale s'est conformée aux obligations relatives aux DPA (*deferred prosecution agreements*) de juin et novembre 2018. En décembre 2020, le Parquet National Financier a mis fin aux poursuites contre Société Générale en reconnaissant que Société Générale a rempli ses obligations dans le cadre de la convention judiciaire d'intérêt public.

PLAN DE REMÉDIATION CONFORMITÉ AUX ÉTATS-UNIS

Le 19 novembre 2018, le groupe Société Générale et sa succursale new-yorkaise ont conclu un accord (*enforcement action*) avec le Département des services financiers de l'État de New York, relatif au programme de lutte contre le blanchiment d'argent de la succursale new-yorkaise. Cet accord requiert (i) la soumission d'un programme renforcé de lutte contre le blanchiment d'argent, (ii) un plan de gouvernance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, (iii) la réalisation d'un audit externe en 2020.

Pour rappel, le 14 décembre 2017, Société Générale et sa succursale de New York (SGNY) d'une part, et le *Board of Governors of the Federal Reserve* d'autre part, se sont accordés sur une Ordonnance de Cessation et d'Abstention (l'« Ordonnance ») portant sur le programme de conformité de SGNY au *Bank Secrecy Act* (BSA) et à ses obligations de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) (le « Programme de Conformité en matière de lutte contre la Criminalité Financière ») et sur certains aspects de son programme Identification et Connaissance de la Clientèle (KYC).

Cet accord avec le *Cease and Desist Order* signé le 14 décembre 2017 avec la FED vient supplanter le *Written Agreement* conclu en 2009 entre le groupe Société Générale et sa succursale new-yorkaise d'une part, et la Réserve fédérale américaine et le Département des services financiers de l'État de New York d'autre part.

Le 17 décembre 2019, Société Générale SA et SG New York (SGNY) ont signé un accord avec la *Federal Reserve Bank of New York* (FRB) au sujet de la gestion des risques de non-conformité. Cet accord comprend la soumission et l'approbation par la FRB, puis l'implémentation : (i) d'un plan d'action visant à renforcer la supervision par le Comité des risques US du programme de gestion des risques de non-conformité, (ii) un plan d'action pour améliorer le programme de gestion des risques de non-conformité aux US et (iii) des révisions au programme d'audit interne concernant l'audit de la gestion des risques de non-conformité aux US. À fin 2021, les actions sont en cours de mise en œuvre.

13.2 LITIGES

Les informations relatives aux risques et litiges sont présentées dans la Note 9 aux états financiers consolidés, p.534

14

RISQUE DE MODÈLE

EN BREF

Le risque de modèle se définit comme le risque de conséquences adverses de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèle incorrects ou mal utilisés.

14.1 DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE MODÈLE

Le Groupe s'est entièrement engagé à maintenir un dispositif solide de gouvernance en matière de gestion du risque de modèle afin d'assurer l'efficacité et la fiabilité des processus d'identification, de conception, d'implémentation, de suivi de modification, de revue indépendante et d'approbation des modèles utilisés. Un Département « MRM » (*Model Risk Management*) en charge de la maîtrise du risque de modèle a été créé au sein de la Direction des risques en 2017. Depuis, le cadre de gestion du risque de modèle s'est consolidé et structuré, et repose aujourd'hui sur le dispositif suivant.

Acteurs et responsabilités

Le dispositif de gestion du risque de modèle est mis en œuvre par les trois lignes de défense indépendantes, qui correspondent à la responsabilité des métiers dans la gestion du risque, à la revue et la supervision indépendante et à l'évaluation du dispositif et qui sont ségréguées et indépendantes pour éviter tout conflit d'intérêts.

Le dispositif est décliné comme suit :

- la première ligne de défense (LoD1), qui regroupe plusieurs équipes avec des compétences diverses au sein du Groupe, est responsable du développement, de la mise en œuvre, de l'usage et du suivi de la pertinence au cours du temps des modèles, conformément au dispositif de gestion du risque de modèle ; ces équipes sont logées dans les Directions métiers ou leurs Directions support ;
- la deuxième ligne de défense (LoD2) est constituée des équipes de gouvernance et des équipes de revue indépendante des modèles, et supervisée par le Département « Risque de modèle » au sein de la Direction des risques ;
- la troisième ligne de défense (LoD3) a pour responsabilité d'évaluer l'efficacité globale du dispositif de gestion du risque de modèle (la pertinence de la gouvernance pour le risque de modèle et l'efficacité des activités de la deuxième ligne de défense) et l'audit indépendant des modèles : elle est logée au sein de la Direction de l'audit interne.

Gouvernance, pilotage et surveillance

Un Comité MRM présidé par le Directeur des risques se réunit *a minima* tous les trois mois pour s'assurer de la mise en œuvre du dispositif de gestion et suivre le risque de modèles à l'échelle du Groupe. Au sein de la deuxième ligne de défense et du Département « Risque de modèles », une équipe gouvernance est en charge de la conception et du pilotage du dispositif de gestion du risque de modèle à l'échelle du Groupe.

À ce titre :

- le cadre normatif applicable à l'ensemble des modèles du Groupe est défini, décliné quand nécessaire sur les principales familles de modèles pour apporter des précisions sur les spécificités, et maintenu en veillant à la cohérence et l'homogénéité du dispositif, son intégrité et sa conformité aux dispositions réglementaires ; ce cadre précise en particulier la définition des attentes à l'égard de la LoD1, les principes pour la méthodologie d'évaluation du risque de modèle et la définition des principes directeurs pour la revue indépendante et l'approbation du modèle ;
- l'identification, l'enregistrement et la mise à jour des informations de tous les modèles au sein du Groupe (y compris les modèles en cours d'élaboration ou récemment retirés) sont effectués dans l'inventaire des modèles selon un processus défini et piloté par la LoD2 ;

- le dispositif de surveillance et de *reporting* relatif au risque de modèle encouru par le Groupe à la Direction a été mis en place. L'appétit pour le risque de modèle, correspondant au niveau de risque de modèle que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques, est également formalisé à travers des déclarations relatives à la tolérance au risque, traduites sous forme d'indicateurs spécifiques associés à des limites et des seuils d'alerte.

Cycle de vie des modèles et processus de revue et approbation

Pour chaque modèle, la maîtrise du risque repose sur le respect des règles et normes définies sur l'ensemble du Groupe par chaque acteur LoD1, elle est garantie par un challenge effectif de la LoD2 et un processus d'approbation uniforme.

Le besoin d'examiner un modèle est évalué suivant le niveau de risque de modèle, sa famille de modèles et les exigences réglementaires applicables. La revue indépendante par la deuxième ligne de défense est en particulier déclenchée pour les nouveaux modèles, les revues périodiques de modèles, les propositions de changement de modèles et les revues transversales en réponse à une recommandation :

- elle correspond à l'ensemble des processus et des activités qui visent à vérifier la conformité du fonctionnement et de l'utilisation des modèles par rapport aux objectifs pour lesquels ils ont été conçus et à la réglementation applicable, sur la base des activités et des contrôles mis en œuvre par la LoD1 ;
- elle s'appuie sur certains principes visant à vérifier la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement du modèle), la conformité de l'implémentation et de l'utilisation, et la pertinence du suivi du modèle ;
- elle donne lieu à un rapport de revue indépendante, qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations.

Le processus d'approbation suit le même schéma d'approbation pour tous les modèles, la composition des instances de gouvernance pouvant varier suivant le niveau du risque de modèle, la famille de modèles, les exigences réglementaires applicables et les *Business Units/Service Units* dans lesquelles le modèle est applicable. De la responsabilité de la LoD2, le processus d'approbation est composé de deux instances consécutives :

- l'Autorité de revue qui a pour objectif de présenter les conclusions identifiées par l'équipe de revue dans le rapport de revue indépendante et de discuter, permettant de tenir un débat contradictoire entre la LoD1 et la LoD2. Sur la base des discussions, la LoD2 confirme ou modifie les conclusions du rapport de revue, y compris les constatations et les recommandations, sans pour autant s'y limiter ;
- l'Autorité d'approbation, instance qui a le pouvoir d'approuver (sous ou sans réserve) ou de rejeter l'utilisation d'un modèle, les changements apportés au modèle existant ou le suivi continu de la pertinence du modèle au cours du temps qui sont proposés par la LoD1, à partir du rapport de revue indépendante et du procès-verbal de l'Autorité de revue.

15

RISQUE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

EN BREF

Les risques liés aux activités d'assurance se définissent comme le risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité.

Le risque lié aux activités d'assurance correspond au risque de perte inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité.

15.1 GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, et particulièrement le risque de souscription à travers les activités d'assurance-vie épargne, de prévoyance et d'assurance dommages. Ces risques peuvent être de nature biométrique : invalidité, longévité, mortalité, ou liés au comportement des assurés (risque de rachat). Dans une moindre mesure, la ligne-métier Assurances est également exposée à des risques de souscription non-vie et santé. Ces risques peuvent notamment émaner de la tarification, de la sélection, de la gestion des sinistres ou du risque de catastrophe ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : la ligne-métier Assurances, principalement à travers l'activité d'assurance-vie épargne sur le marché français, est exposée aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier Assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers et sont encadrés par des politiques de risques validées en Conseil d'administration des entités.

La maîtrise des risques techniques repose sur les principes suivants :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré et des garanties souscrites ;
- suivi à fréquence régulière des indicateurs de sinistralité des produits afin d'ajuster si nécessaire certains paramètres produits comme la tarification ou le niveau de garantie ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger la ligne-métier des sinistres majeurs ou des sinistres sériels ;
- application des politiques de risques de souscription, de provisionnement et de réassurance.

La maîtrise des risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif/passif est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves, etc.) sont étudiés au sein du Pôle Finances Investissements et Risques de la ligne-métier.

La maîtrise des risques liés aux marchés financiers (taux d'intérêt, crédit et actions) et à la gestion actif-passif repose sur les principes suivants :

- surveillance des flux de trésorerie à court terme et à long terme (adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif, gestion du risque de liquidité) ;
- surveillance particulière des comportements des assurés (rachat) ;
- surveillance étroite des marchés financiers ;
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) ;
- couverture à la baisse des risques actions ;
- détermination de seuils et limites par contrepartie, par *rating* émetteurs et par classe d'actifs ;
- réalisation de *stress tests* dont les résultats sont présentés annuellement en Conseil d'administration des entités, dans le cadre du rapport ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) transmis à l'ACPR après approbation par le Conseil ;
- application des politiques de risques de gestion actif-passif et d'investissement.

15.2 MODÉLISATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La revue des modèles liés aux activités d'assurance est assurée par la Direction des risques, qui constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la gestion du risque de modèle. Les travaux de revue portent sur la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement) des modèles, l'usage du modèle, la conformité de l'implémentation et le suivi continu de la pertinence du modèle au

cours du temps. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des Comités de validation. Le dispositif de contrôle des modèles donne lieu à un reporting récurrent aux instances appropriées.

16

AUTRES RISQUES

EN BREF

Cette section décrit les risques liés aux actions et les autres risques non abordés dans les chapitres précédents.

16.1 RISQUES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Le Groupe a un appétit limité pour les participations financières, de type opérations de capital investissement pour compte propre. Les poches d'investissement admises sont principalement liées à :

- l'accompagnement commercial du réseau à travers l'activité de capital investissement des réseaux Société Générale et Crédit du Nord et de certaines filiales à l'étranger ;
- la prise de participation, directe ou via des fonds d'investissement, dans des sociétés innovantes ;
- la prise de participation dans des sociétés de place : Euroclear, Crédit Logement, etc.

Les investissements réalisés en matière de capital investissement sont gérés directement par les réseaux concernés (Société Générale, Crédit du Nord et filiales à l'étranger) dans la limite d'une enveloppe de 25 millions d'euros. Au-delà de cette limite, l'enveloppe d'investissement doit être validée par la Direction de la stratégie du Groupe sur la base d'un dossier réalisé par la Business Unit avec le concours de sa Direction financière. Ce dossier vise à justifier cette enveloppe, les retombées attendues, la rentabilité en tenant compte de la consommation de fonds propres associés, les caractéristiques des investissements (critères, typologies, durée, etc.), une analyse des risques et une proposition de gouvernance. Si l'enveloppe dépasse 50 millions d'euros,

elle doit faire l'objet d'une validation par la Direction générale du Groupe, avec l'appui d'avis de la Direction de la stratégie, de la Direction financière, du Secrétariat général et de la Direction de la conformité. La Business Unit concernée doit présenter semestriellement à la Direction de la stratégie un état de suivi des opérations et de l'enveloppe d'investissement.

Les autres prises de participation minoritaires font l'objet d'un processus de validation dédié dans les phases d'investissement comme de désinvestissement : validation des Responsables des Business Units et des entités concernées et de leur Direction financière, de la Direction de la stratégie, voire de la Direction générale du Groupe (au-delà de 50 millions d'euros) ou du Conseil d'administration (au-delà de 250 millions d'euros). Ces dossiers sont instruits par le Département stratégie en s'appuyant sur les avis des *Services Units* et *Business Units* experts concernés par l'opération (a minima la Direction financière, les Départements juridique et fiscal au sein du Secrétariat général et la Direction de la conformité). L'instruction se base sur une analyse de la participation concernée, des motivations et du contexte d'investissement, la structuration de l'opération, ses impacts financiers et prudentiels et une évaluation des risques identifiés et des moyens mis en œuvre pour les suivre et les gérer.

16.2 RISQUE DE VALEUR RÉSIDUELLE

Au travers de ses financements spécialisés, principalement via sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de location inférieure à l'estimation).

Identification du risque

Le Groupe Société Générale détient au sein de la *Business Unit* ALDA (activité de location longue durée de véhicule) des voitures dans son bilan avec un risque lié à la valeur résiduelle de ces véhicules au moment de leur cession. Ce risque de valeur résiduelle est géré par ALD Automotive (ALDA).

Le Groupe est exposé à des pertes potentielles du fait (i) lors de la revente de véhicules lorsque le prix de cession des voitures d'occasion est inférieur à leurs valeurs nettes comptables et (ii) des amortissements supplémentaires comptabilisés au cours de la durée des contrats lorsque les valeurs résiduelles attendues de ces véhicules deviennent inférieures à la valeur résiduelle contractuelle. Les résultats des ventes futures et les pertes estimées sont affectés par des facteurs externes tels que les évolutions macroéconomiques, les politiques gouvernementales, les réglementations environnementales et fiscales, les préférences des consommateurs, l'évolution des prix des véhicules neufs, etc.

Le résultat brut d'exploitation d'ALDA provenant des ventes de voitures s'est élevé à 437,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 61,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Gestion du risque

La procédure de définition de la valeur résiduelle définit les processus, les rôles et les responsabilités impliqués dans la détermination des valeurs résiduelles qui seront utilisées par ALDA comme base pour produire des devis de location de véhicules.

Un comité d'examen de la valeur résiduelle est organisé au moins deux fois par an au sein de chaque entité opérationnelle d'ALDA. Ce comité débat et décide des valeurs résiduelles, en tenant compte des spécificités du marché local, en documentant son approche et en veillant à maintenir une piste d'audit claire.

Une équipe centrale ALDA dédiée au contrôle valide les valeurs résiduelles proposées avant qu'elles ne soient notifiées aux entités opérationnelles et mises à jour dans le système de cotation local. Cette équipe informe le directeur financier et le directeur des risques d'ALDA en cas de désaccord.

De plus, le processus de réévaluation de la flotte permet de déterminer une dépréciation supplémentaire dans les pays où une perte globale sur le portefeuille est identifiée. Ce processus est réalisé localement deux fois par an pour les entités d'exploitation possédant plus de 5000 voitures (une fois par an pour les petites entités) sous la supervision de l'équipe centrale et à l'aide d'outils et de méthodologies communs. Cette dépréciation est comptabilisée conformément aux normes comptables.

16.3 RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques se définissent comme le risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie. Ils sont suivis par le Conseil d'administration, qui approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an. De même, le Conseil d'administration approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risque.

Le pilotage stratégique est effectué sous l'autorité de la Direction générale par le Comité de Direction générale, se réunissant de manière hebdomadaire, ainsi que par le Comité stratégique Groupe et par le Comité de pilotage stratégique des *Business et Service Units*. La composition de ces différents organes est présentée dans le chapitre 3, Gouvernement d'entreprise, du Document d'enregistrement universel (p. 61 et suivantes). Le règlement intérieur du Conseil d'administration précisant notamment ses modalités de saisine est reproduit dans le chapitre 7 du Document d'enregistrement universel (p. 617).

16.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

La démarche du Groupe au regard des enjeux environnementaux et sociaux figure au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (p. 265 et suivantes).

16.5 RISQUE DE CONDUITE

À travers l'ensemble de ses métiers, le Groupe est également exposé au risque de conduite. Le Groupe a défini ce risque comme résultant d'actions (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour ses parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque.

Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, l'environnement, les marchés et pays dans lesquels le Groupe opère.

Voir aussi « le programme Culture et Conduite » (cf. p. 276 et 277 du Document d'enregistrement universel).

17

RESPONSABLE DU RAPPORT SUR LES RISQUES PILIER 3

17.1 RESPONSABLE DU RAPPORT SUR LES RISQUES PILIER 3

Mme. Claire DUMAS

Directrice financière du Groupe Société Générale

17.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SUR LES RISQUES PILIER 3

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport sur les risques Pilier 3 sont, à ma connaissance, conformes à la huitième partie du règlement UE N° 2019/876 (et de ses amendements ultérieurs) et ont été établies en accord avec les procédures de contrôle interne approuvées par le Conseil d'administration.

Paris, le 18 mars 2022

La Directrice financière du Groupe

Claire DUMAS

18



ANNEXES



18.1 TABLE DE CONCORDANCE DU PILIER 3

Article CRD4/CRR	Thème	Référence Rapport sur les risques (sauf mention au Document d'enregistrement universel)	Page Rapport sur les risques
90 (CRD)	Rendement des actifs	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	56
435 (CRR)	Objectifs et politique de gestion des risques	1 Résumé du profil de risque du Groupe 3 Dispositif de gestion des risques 12 Risque de liquidité	4-10 30-43 232-234
436 (CRR)	Périmètre de consolidation	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres Site internet SG - Détail des instruments fonds propres et SNP/SP éligibles au TLAC Site internet SG - Informations relatives au périmètre de consolidation Site internet SG - Description des écarts entre les périmètres de consolidation (LI3)	56-59 ; 83-88
437 (CRR)	Fonds propres	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	60-63 ; 70-73
437 bis (CRR)	TLAC et instruments éligibles y afférents	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres Site internet SG - Détail des instruments fonds propres et SNP/SP éligibles au TLAC	66 ; 74-76
438 (CRR)	Exigences de fonds propres	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	55 ; 64 ; 162-164 ; 179 ; 214
439 (CRR)	Exposition au risque de crédit de contrepartie	7 Risque de contrepartie	166-179
440 (CRR)	Coussins de fonds propres	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	80-82
441 (CRR)	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Site internet SG - Publication des indicateurs G-SIB	
442 (CRR)	Ajustements pour risque de crédit	6 Risque de crédit	94 ; 123-137
443 (CRR)	Actifs grevés et non grevés	12 Risque de liquidité	234-237
444 (CRR)	Informations sur l'utilisation de l'approche standard/recours aux OEEC	6 Risque de crédit 8 Titrisation	95-96 ; 145-148 192
445 (CRR)	Exposition au risque de marché	9 Risque de marché	200-214
446 (CRR)	Risque opérationnel	10 Risque opérationnel	216-224
447 (CRR)	Informations sur les indicateurs clés	1 Résumé du profil de risque du Groupe	10-12
448 (CRR)	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	11 Risque structurel de taux	226-229
449 (CRR)	Exposition aux positions de titrisation	8 Titrisation	182-197
450 (CRR)	Politique de rémunération	1 ^{ère} actualisation du Rapport sur les risques (prévisionnel)	
451 (CRR)	Levier	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	67 ; 77-80
451 bis (CRR)	Liquidité	12 Risque de liquidité	232-234 ; 238-246
452 (CRR)	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	6 Risque de crédit	95-114 ; 149-157
453 (CRR)	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	6 Risque de crédit	92-94 ; 137 ; 158-162
454 (CRR)	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	10 Risque opérationnel	216-224
455 (CRR)	Utilisation de modèles internes de risque de marché	9 Risque de marché	200-214

18.2 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3	N° tableau DEU ⁽¹⁾	Titre	Page Pilier 3	Page du DEU ⁽¹⁾	Références réglementaires EBA
1	1	10	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque	5	189	
1	2		Qualité des actifs	7		
1	3		Coût du risque	7		
1	4		Risque de marché : VaR et SVaR	8		
1	5	35	Sensibilité de la valeur du Groupe à une variation de taux de +10 pb	9	244	
1	6		Indicateurs clés	10		KM1
1	7		TLAC – Indicateurs clés	12		KM2
3	8	1	Actifs et passifs financiers et dérivés impactés par la réforme des taux d'intérêt de référence	42	172	
5	9	2	Différence entre périmètre statutaire et périmètre prudentiel	56	181	
5	10	3	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités	57	182	CC2
5	11	4	Entités exclues du périmètre prudentiel	59	184	
5	12		Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres <i>Tier 1</i>	61		
5	13	5	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	61	186	
5	14	6	Composition de l'exigence prudentielle minimale de capital pour Société Générale	62	186	
5	15	7	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité CRR/CRD4	62	187	
5	16	8	Déductions et retraitements prudentiels CET1 au titre de CRR/CRD4	63	187	
5	17	9	Vue d'ensemble des expositions pondérées	64	188	OV1
5	18	10	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque	65	189	
5	19		Contribution des principales filiales aux expositions pondérées (RWA) du Groupe	65		
5	20	11	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition de levier	67	190	
5	21		Conglomérat financier – Montant d'exigences de fonds propres et ratio	68		INS2
5	22		Comparaison des fonds propres et des ratios de solvabilité et de levier avec et sans application des dispositions transitoires IFRS 9	69		IFRS9-FL
5	23		Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	69		INS1
5	24		Composition des fonds propres réglementaires	70		CC1
5	25		TLAC – Composition	73		TLAC1
5	26		TLAC – Hiérarchie des créanciers de l'entité de résolution	75		TLAC3
5	27		Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	77		LR1-LRSUM
5	28		Ratio de levier – Déclaration commune	78		LR2-LRCOM
5	29		Ratio de levier – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	80		LR3-LRSPL
5	30		Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	81		CCyB1
5	31		Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	82		CCyB2
5	32		Rapprochement du bilan consolidé sous périmètre statutaire et du bilan consolidé sous périmètre prudentiel et affectation dans les catégories de risques réglementaires	83		LI1
5	33		Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaire et les valeurs comptables des états financiers	87		LI2
5	34		Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)	88		PV1

Chapitre	N° tableau Pilier 3	N° tableau DEU ⁽¹⁾	Titre	Page Pilier 3	Page du DEU ⁽¹⁾	Références réglemen- taires EBA
6	35		Agences de notation utilisées en approche standard	96		
6	36	13	Champ d'application des approches IRB et standard	96	197	CR6-A
6	37	14	Périmètre d'application des approches IRB et standard pour le Goupe	97	197	
6	38	15	Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences	98	199	
6	39	16	Hors clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	99	200	
6	40	19	Clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	101	203	
6	41		Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBA	103		CR9
6	42		Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBF	107		CR9
6	43		Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBA	109		CR9.1
6	44		Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBF	112		CR9.1
6	45	21	Comparaison des paramètres de risque : LGD, EAD estimées et réalisées – Clientèle de détail	114	205	
6	46		Catégories d'expositions	116		
6	47	22	Ventilation des expositions (risque de crédit et risque de contrepartie) des 5 principaux pays par catégorie d'expositions	121	211	
6	48	23	Variation des expositions pondérées (RWA) par approche (risque de crédit et risque de contrepartie)	121	211	
6	49		Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	124		CR1
6	50		Variations du stock de prêts et avances non performants	126		CR2
6	51		Qualité de crédit des expositions restructurées	126		CQ1
6	52		Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés	128		CQ3
6	53		Qualité de crédit des expositions non performantes par situation géographique	130		CQ4
6	54		Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	134		CQ5
6	55		Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution	136		CQ7
	56		Échéance des expositions	137		CR1-A
6	57	12	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue d'ensemble	137	195	CR3
6	58		Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs	138		
6	59		Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle des moratoires	140		
6	60		Informations sur les prêts et avances nouvellement consentis fournis dans le cadre des nouveaux régimes de garantie publique applicables introduits en réponse à la crise Covid-19	142		
6	61		Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'expositions et approche	144		
6	62		Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	145		CR4
6	63		Approche standard – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	147		CR5
6	64		Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBA	148		CR6

Chapitre	N° tableau Pilier 3	N° tableau DEU ⁽¹⁾	Titre	Page Pilier 3	Page du DEU ⁽¹⁾	Références réglemen- taires EBA
6	65		Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBF	155		CR6
6	66		Approche interne – Effet sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit	158		CR7
6	67		Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBA	159		CR7-A
6	68		Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBF	161		CR7-A
6	69		État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche interne	162		CR8
6	70		Expositions de financement spécialisé – Approche interne	163		CR10.1-10.4
6	71		Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	164		CR10.5
7	72	25	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de contrepartie par catégorie d'expositions et approche	171	219	
7	73	26	Analyse des expositions au risque de contrepartie par approche	172	220	CCR1
7	74	27	Expositions sur les contreparties centrales	173	221	CCR8
7	75		Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	174		CCR5
7	76	28	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	174	221	CCR2
7	77		Approche interne – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions et échelle de probabilité de défaut	175		CCR4
7	78		Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	177		CCR3
7	79		Expositions sur dérivés de crédit	179		CCR6
7	80		État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de contrepartie dans le cadre de l'IMM	179		CCR7
8	81		Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	187		SEC1
8	82		Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	189		SEC2
8	83		Expositions titrisées par l'établissement – Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	191		SEC5
8	84		Agences de notation utilisées en titrisation par type de sous-jacents	192		
8	85		Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor	193		SEC3
8	86		Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'investisseur	195		SEC4
9	87	29	VaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	206	227	
9	88	30	SVaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	207	229	
9	89	31	IRC (99,9%) et CRM (99,9%)	209	230	
9	90	32	Expositions pondérées et exigences de fonds propres au titre du risque de marché par composante de risques	210	232	
9	91	33	Exigences de fonds propres et expositions pondérées par type de risque de marché	211	232	
9	92		Risque de marché dans le cadre de l'approche standard	213		MR1
9	93		Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	213		MR2-A
9	94		Valeurs de l'approche fondée sur les modèles internes pour les portefeuilles de négociation	214		MR3

Chapitre	N° tableau Pilier 3	N° tableau DEU ⁽¹⁾	Titre	Page Pilier 3	Page du DEU ⁽¹⁾	Références réglemen- taires EBA
9	95		État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	214		MR2-B
10	96	34	Exigences de fonds propres et expositions pondérées pour risque opérationnel	223	240	OR1
11	97	35	Sensibilité de la valeur du Groupe à une variation de taux de +10 pb	228	244	
11	98	36	Sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe	228	244	
11	99		Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille hors négociation	229		IRRBB1
11	100	37	Sensibilité du ratio <i>Common Equity Tier 1</i> du Groupe à une variation de la devise de 10% (en points de base)	230	245	
12	101		Actifs grevés et actifs non grevés	235		AE1
12	102		Sûretés reçues	236		AE2
12	103		Sources des charges grevant les actifs	237		AE3
12	104	38	Réserve de liquidité	238	248	
12	105		Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	239		LIQ1
12	106		Ratio de financement stable net (NSFR)	241		LIQ2
12	107	39	Bilan échéancé	243	249	

(1) Document d'Enregistrement Universel.

18.3 TABLEAU DE PASSAGE DES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS

Dans le cadre de la présentation des données sur le risque de crédit, le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre la présentation synthétique de certains tableaux et les catégories d'expositions détaillées dans les tableaux demandés par l'ABE dans le cadre de la révision du Pilier 3.

Approche	Catégorie d'expositions COREP	Catégorie d'expositions Pilier 3
IRBA	Administrations centrales ou banques centrales	Souverains
IRBA	Établissements	Établissements
IRBA	Entreprises – PME	Entreprises
IRBA	Entreprise – Financement spécialisé	Entreprises
IRBA	Entreprise – Autres	Entreprises
IRBA	Clientèle de détail – Garanties par bien immobilier (PME)	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Garanties par bien immobilier (non-PME)	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Expositions renouvelables	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Autres PME	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Autres non-PME	Clientèle de détail
IRBA	Actifs autres que des obligations de crédit	Autres
IRBA	Contributions aux fonds de défaillance	Autres
IRBF	Administrations centrales ou banques centrales	Souverains
IRBF	Établissements	Établissements
IRBF	Entreprises – PME	Entreprises
IRBF	Entreprise – Financement spécialisé	Entreprises
IRBF	Entreprise – Autres	Entreprises
IRB	Exposition sur actions	Autres
IRB	Titrisation	Autres
Standard	Administrations centrales ou banques centrales	Souverains
Standard	Administrations régionales ou locales	Établissements
Standard	Entités du secteur public	Établissements
Standard	Banques multilatérales de développement	Souverains
Standard	Organisations internationales	Souverains
Standard	Établissements	Établissements
Standard	Entreprises	Entreprises
Standard	Clientèle de détail	Clientèle de détail
Standard	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	Autres
Standard	Expositions en défaut	Autres
Standard	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	Autres
Standard	Obligations garanties	Autres
Standard	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	Autres
Standard	Organisme de placement collectif (OPC)	Autres
Standard	Expositions sur actions	Autres
Standard	Autres expositions	Autres
Standard	Contributions aux fonds de défaillance	Autres
Standard	Titrisation	Autres

18.4 TABLEAU DES SIGLES

TABLEAU DES SIGLES

Sigle	Signification
ABS	<i>Asset-Backed Securities</i>
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ALM	<i>Asset and Liability Management</i> (Gestion Actif-Passif)
BCE	Banque Centrale Européenne
CCF	<i>Credit Conversion Factor</i>
CDS	<i>Credit Default Swap</i>
CDO	<i>Collateralised Debt Obligation</i>
CLO	<i>Collateralised Loan Obligation</i>
CMBS	<i>Commercial Mortgage-Backed Securities</i>
CRD	<i>Capital Requirement Directive</i> (directive européenne)
CRM (risque de crédit)	<i>Credit Risk Mitigation</i>
CRM (risque de marché)	<i>Comprehensive Risk Measure</i>
CRR	<i>Capital Requirement Regulation</i> (règlement européen)
CVaR	<i>Credit Value at Risk</i>
EAD	<i>Exposure At Default</i> (valeur exposée au risque)
EL	<i>Expected Loss</i> (perte attendue)
IMM	<i>Internal Model Method</i>
IRBA	<i>Internal Ratings-Based approach – Advanced</i> (approche avancée)
IRBF	<i>Internal Ratings-Based approach – Foundation</i>
IRC	<i>Incremental Risk Charge</i>
G-SIB	<i>Global Systemically Important Bank</i>
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i>
LGD	<i>Loss Given Default</i>
MREL	<i>Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities</i>
NSFR	<i>Net Stable Funding Ratio</i>
PD	<i>Probability of Default</i>
RMBS	<i>Residential Mortgage-Backed Securities</i>
RW	<i>Risk Weight</i> (taux de pondération)
RWA	<i>Risk-Weighted Assets</i>
SREP	<i>Supervisory Review and Evaluation Process</i>
SVaR	<i>Stressed Value at Risk</i>
TLAC	<i>Total Loss Absorbing Capacity</i>
VaR	<i>Value at Risk</i>

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

